C
46
NAPOLI

54.29.a.21

XXVI
C
46

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXVI
C
46
NAPOLI

LA POLITIQUE DE FERDINAND LE CATHOLIQUE ROY D'ESPAGNE.

Par Monsieur VARILLAS.

TOME PREMIER.

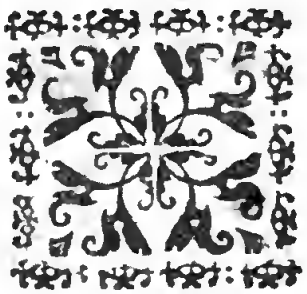

A AMSTERDAM,

Chez PIERRE BRUNEL, près la Bourse.

M. DC. XC.

LA POLITIQUE D'ESPAGNE OU DE FERDINAND *Surnommé* LE CATHOLIQUE.

LIVRE PREMIER.

Le Roi Ferdinand appliqué à la conquête du Royaume de Naples.

DISCOURS I.

En quoi les premieres conquêtes du Roi Ferdinand furent les dispositions de celle qu'il projettoit de faire dans l'Italie; Combien le Royaume de Naples étoit un objet capable d'irriter son ambition; Quelle étoit l'origine de sa prétention, que la Branche

legitime d'Arragon avoit ſur la Bâtarde, & ſi les Hiſtoriens & les Politiques d'Eſpagne ou d'Italie qui ſe ſont mêllez d'examiner l'Expedition du Roi CHARLES VIII. ont dû récourir à des cauſes extraordinaires, pour rendre raiſon des deux fameuſes Révolutions arrivées au Royaume de Naples, ſous les derniers Rois de la Famille d'Arragon.

Floc. dans la Preface du 2. Liv.

COMME la République de Rome employa cinq cens ans à la ſeule conquête d'Italie, & dans les deux cents qui ſuivirent acheva de dompter l'Europe, l'Afrique & l'Aſie; de méme la Monarchie d'Eſpagne, apres avoir langui durant ſept cents ans ſous la tirannie des Maures, n'en a pas été plûtôt délivrée, qu'elle s'eſt accruë en moins d'un demi Siécle, de cette vaſte étenduë de Provinces & de Royaumes qu'elle poſſede encore aujourd'ui dans l'autre monde. Et parce que j'ai réſolu d'ajuſter mon Ouvrage à l'ordre qu'elle a gardé dans ſes progrez, & de la ſuivre le plus exactement que je pourrai, dans les voyes differentes qu'elle a tenuës pour arriver à ce periode, il eſt neceſſaire de fixer d'abord le premier dégré de ſon elevation, & de remarquer ici que ce fut au commencement de l'année 1501. que FERDINAND d'Aragon Roi d'Eſpagne, ſurnommé le Catholique, donna les premiers ſignes du deſſein qu'il avoit conçû de la Monarchie univerſelle, & commença la fameuſe querelle qui a cauſé tant de revolutions dans toute l'Europe, durant un ſiécle & demi, qui ſerviront d'étenduë à cet Ouvrage. Ce démêlé ſubſiſte encore, & n'eſt guere plus proche de ſa fin que lors qu'il a commencé, malgré le plus ingenieux uſage des qua-

tre

tre seules choses, qui, dans le sentiment de Platon, peuvent innover dans le monde, savoir la fortune, la vertu, l'art & la malice; malgré les Royaumes conquis, les Papes & les Rois prisonniers, les Guerres Civiles fomentées, & les avantages remportez dans la négotiation de dix-neuf Traitez.

Ce Prince, qui certainement a été le plus adroit Politique de son tems, avoit mis dans sa Maison onze Royaumes d'Espagne, par son Mariage avec Izabelle Héritiére de Castille, & s'étoit rendu Maître du douziéme, qui étoit celui de Grenade, aprés dix ans de guerre, par la valeur de *Gonçalo Fernandez de Cordouë*, qui fut appellé depuis le *Grand Capitaine*. Le mal-entendu de Charles VIII. ou plûtôt la corruption d'un de ses Ministres lui avoient acquis le Comté de Rousillon, dont la situation, qui est à la racine des Monts Pyrennées, couvroit ses Etats contre l'irruption des François, & lui fournissoit l'occasion d'entreprendre quand il lui plairoit, sur le leur; & l'heureuse témérité de *Christophle Colomb* venoit d'exposer à son avidité la depoüille du nouveau monde, & l'abondance des richesses qui n'étoient pas méme connuës de ceux qui les possedoient. Que s'il avoit été assez malheureux pour ne pouvoir élever d'Enfans mâles, il avoit eu dumoins deux Filles, d'ont l'aînée étoit mariée en Portugal, suivant la coûtume; la cadette avoit épousé l'Archiduc Philippe, lequel outre les dix-sept Provinces du Païs-bas, la Comté de Bourgogne, qu'il avoit recüeillie du côté de sa Mére, devoit encore étre héritier de tout le Patrimoine de la Maison d'Autriche, aprés la mort de l'Empereur Maximilien I. son Pére. Il avoit si parfaitement ajusté la forme de son Gouvernement aux humeurs discordantes des Castillans & des Arragonois, qu'il

Briand d'Aforlt dans ses remarques.

Paul Joye dans le I. livre de la vie du Grand Capitaine.

Mariana dans la vie de Ferdinãd

avoir assoupi les vieilles querelles de ces deux Peuples, & la profonde paix dont il avoit fait joüir les uns & les autres, avoit porté sa reputation dans un point qui sembloit ne pouvoir être plus élevé. Enfin il avoit surpassé l'attente de toute l'Europe; mais il n'avoit pas satisfait ses propres désirs, & son ambition qui s'étoit accruë par la facilité de tant d'acquisitions & de conquêtes, qu'il avoit auparavant couvertes du pretexte de Religion, commença de le tourmenter avec tant de rigueur, que lors qu'il ne fut plus en état de la déguiser, elle lui fit jetter les yeux hors d'Espagne, aussi-tôt qu'il n'y eut plus de Maures à dompter. Et comme toutes les choses qui sont extrêmes dans la Morale, ont coutume d'enfermer le sentiment; ou plûtôt comme la prosperité & l'adversité ne manquent jamais de faire soûlever, châcune en sa maniére, les passions interieures que le tems sembloit avoir calmées, ni de redoubler leur violence à proportion du plus grand ou du moindre intervale durant lequel elles avoient langui: de même la jalousie qu'il y avoit eu de tout tems entre les Maïsons d'Arragon & de Naples, quoi qu'elles fussent deux Branches d'une méme Tige, étant irritée au lieu de diminuër par la longueur du tems qu'elle avoit duré, & les raisons qui avoient obligé Ferdinand à la tenir secréte venant à cesser par la confiance que ses victoires lui donnoient il ne chercha plus que l'occasion de la faire éclatter, & la confusion qui regnoit alors dans les Affaires d'Italie, la lui présenta beaucoup plus aisée, qu'il ne l'eût ôsé dési-

le Roi d'Arragon & de Sicile avoit été *Jeanne d'Anjou* II. de ce nom Reine de avoit défendu, par cette belle considé- tions du Royaume contre la rebellion

de

de ses sujets, que l'impudicité de sa vie avoit fait soûlever, & au dehors contre le Pape *Martin* V. qui avoit l'investiture du Royaume de Naples, comme étant un fief de l'Eglise, & contre *Louis* III. Duc d'Anjou, qui d'ailleurs y avoit le principal droit, soit à cause qu'il étoit desormais le seul mâle de la Maison Royale, soit qu'on eût égard au Testament de *Jeanne* I. qui avoit adopté *Louis* I. Duc d'Anjou son Ayeul, au préjudice duquel *Charles Comte de Duras* de la même Maison & grand Pere de *Jeanne* II. avoit usurpé la Couronne.

Mais comme l'adoption d'Alphonce n'avoit point été purement gratuite, & qu'elle avoit été comme arrachée de Jeanne II. par la nécessité où se trouva cette Princesse de chercher une protection capable de lui conserver le Sceptre, que le desordre de ses mœurs lui avoient presque arraché des mains, il fallût aussi que son fils adoptif tirât de ses Royaumes héréditaires, & particulierement de celui d'Arragon, des sommes d'argent & des Troupes capables de la rétablir & d'affermir son Trône.

Les Arragonnois qui ne donnoient point à leur Roi plus d'autorité que ceux de Lacedemone en avoient dans Sparte, sembloient n'avoir accordé les subventions qu'on leur demandoit, qu'à dessein qu'elles fussent employées à l'agrandissement de leur Couronne, & la maniére de raisonner que le sens commun inspire à tous les hommes, faisoit presumer qu'ils avoient entendu que le plus precieux de leur bien & de leur sang qu'ils fournissoient au Souverain, se convertit en des usages solides, qui puſſent augmenter ou leur reputation ou leur repos.

Ces contributions volontaires avoient donné lieu au Roi Alphonse de lever une puissante armée, avec laquelle il étoit entré au Royaume de Naples, & avoit maintenu la Reine contre autant d'ennemis qu'il y avoit de témoins de ses déréglemens; mais

soit que cette Princesse eût ajoûté l'inconstance & l'ingratitude à ses autres vices, soit que les Ministres áuxquels elle avoit confié le Gouvernement de ses Etats, aprés leur avoir prostitué son Corps, eussent conçû de l'ombrage de la vertu & de la bonne fortune d'Alphonse, ils travaillerent avec tant d'artifice & de succez à le broüiller avec la Reine, qu'elle cassa l'adoption qu'elle avoit faite; & passant d'une extremité à l'autre, en fit une nouvelle en faveur du même Loüis III. Duc d'Anjou, pour faire la Guerre à Alphonse. La Nouvelle n'en fût pas plûtôt arrivée à Loüis d'Anjou, qu'il marcha droit à Naples avec une Armée Françoise, & chassa presque sans combattre Alphonse de tout le Royaume. La Reine se voyant paisible vécût durant plusieurs années en si bonne intelligence avec Loüis d'Anjou, que ce fils adoptif venant à mourir, elle lui substitua son Frere aîné Comte de Provence; mais la mort qui la saisit à son tour ne lui ayant pas donné le loisir d'installer ce *René*, ni de le faire agréer à ses peuples, la faction qu'Alphonse avoit conservé dans l'Etât devint si puissante, aprés que les Princes de Tarente & de Sesse, & les Comtes de Fondites, de Laurette, de Colin & de Celio se furent déclarez pour lui, qu'il s'établit dans une Province du Royaume, d'où il s'inscrivit en faux contre le Testament de la Reine en faveur de René, & lui débaucha l'affection d'une partie de ses sujets. Cependant la France s'étant intereſſée dans la querelle de René, la Guerre Civile & l'étrangere, s'allumerent tout ensemble de maniere au Royaume de Naples, & le consumerent durant un si long-tems, qu'Alphonse n'ayant pas dans son Epargne de quoi subvenir à l'immensité des frais qu'il falloit faire, fût à diverses fois obligé de recourir à ses Royaumes hereditaires, qui firent toûjours des efforts extraordinaires, pour reparer le tort que la Fortune faisoit à

ses

ſes affaires, juſqu'à ce que René ne pouvant être aſſés tôt ſecouru du côté de France, qui étoit alors occupée par la Guerre contre les Anglois, & déchirée par la diviſion entre les deux Maiſons Royales d'Orleans & de Bourgogne, & les Papes dont l'inveſtiture apportoit beaucoup d'avantage à ce Prince, venant inſenſiblement à ſe rélacher du zéle qu'avoit témoigné Martin V. leur Predeceſſeur ſous pretexte de s'accommoder au tems, juſques-là même que quelques uns s'étant déclarez contre lui, le parti d'Alphonſe prevalût enfin à celui de René, qui fut obligé de ſe retirer en Provence, où aprés avoir ſurvécû non ſeulement à ſa perte, mais encor à toute ſa poſterité, quoi qu'elle fût aſſez nombreuſe, il reſigna tous ſes droits à Louis XI. Roi de France.

Alphonſe demeura paiſible Roi de Naples aprés la retraite de ſon competiteur, & retint ſes peuples naturellement rangez dans leur devoir, par la commodité qu'il avoit de faire paſſer des troupes d'Arragon en Sicile, de Sicile dans le Royaume de Naples, d'où il n'y a que quatre lieües de trajet. Mais les incommodités qui l'aſſiegerent à l'entrée de ſa veilleſſe, l'ayant averti de mettre ordre à ſes affaires, puis que ſon mariage avoit été ſterille, & la paſſion qu'il avoit pour ſon Fils Naturel ayant ſurmonté celle qu'il devoit alors conſerver ſeule dans ſon cœur pour ſon Frere legitime, au lieu de reconnoître l'obligation qu'il avoit à ſes anciens ſujets, ou de leur faire juſtice, en leur reſtituant, du moins dans les derniers actes de ſa vie, ce qu'il avoit acquis à leurs dépens, il fit un Teſtament par lequel il laiſſa à la verité les Royaumes d'Arragon & de Sicile, & generalement tous les biens qu'il poſſedoit de la ſucceſſion de ſon Pere, à *Jean* d'*Arragon* ſon Frere; mais il diſpoſa du Royaume de Naples en faveur de *Ferdinand* ſon fils naturel Jeune Prince de grande eſperance, comme d'un Etat qui ne

dependoit en aucune maniere de la Couronne d'Arragon,& qu'il tenoit en titre d'acquisition, ou par le droit de conquête. Cette playe, qui saignoit encore dans la maison d'Arragon, avoit été presque également ressentie & dissimulée par le Roi Jean; parce que la Noblesse de Naples, qui vouloit avoir un Roi particulier avoit élevé sur le Trône le bâtard Ferdinand, avec un si grand concours de volontez, & lui-méme s'étoit maintenû depuis contre la faction d'Anjou avec tant de succez, durant un Regne de 35. années, qu'il n'y avoit pas eu lieu de le choquer; outre que le Mariage du Prince d'Arragon fils unique du Roi Jean Heritier de Castille, avoit apporté dans la Maison d'Arragon tant d'affaires nouvelles à decider avec les Maures, qu'elle n'avoit pensé qu'à conserver la Sicile.

Jean Pontano dans le 1. Livre de l'Hist. de Naples.

Ces deux raisons l'avoient obligé, non seulement à reconnoître la branche qui s'étoit établie à Naples en qualité de parente, mais encore à renouveller de tems en tems l'alliance avec elle; de maniere que le Roi Jean avoit donné sa Fille en Mariage au Roi de Naples,& depuis avoit encore obtenu dispense du Pape Alexandre VI. pour faire épouser à Ferdinand son petit fils une fille sortie de ce Mariage, laquelle par consequent étoit sa propre tante. On avoit encore eû soin de rendre à la même branche, toutes les demonstrations exterieures qui servent à persuader l'amitié dans la vie civile; & quoi que celle d'Arragon ne se pût empêcher de donner quelquefois à l'autre des sujets de soupçon, elle avoit neanmoins si parfaitement déguisé les fins qu'elle se proposoit, & leur avoit sçû donner toûjours des couleurs si contraires à ses veritables intentions, que la branche de Naples, dont les Princes se piquoient d'une extraordinaire franchise, avoit aidé la premiere à se tromper, par l'imprudence naturelle dont Guichardin tacha de la

Ant. de Palerme dans la vie d'Alph.

la flettir, ou par la necessité, qui l'avoit obligé dans la suitte du tems à rechercher l'assistance de celle d'Arragon. C'est ainsi que Ferdinand Roy d'Espagne avoit si adoitement prevû les desseins de Ferdinand Roi de Naples son beau Frere & son Cousin Germain, qu'il ne s'étoit point scandalisé du Traité que l'Espagne avoit fait avec Charles VIII. Roi de France, par lequel elle abandonnoit le Royaume de Naples à l'invasion de ce Jeune Conquerant, & s'engageoit à ne le secourir ni directement, ni indirectement parce que le Roi Catholique avoit fait entendre au Roi de Naples que son dessein n'avoit été que de recouvrer par artifice le Comté de Roussillon, qu'il n'avoit aucun droit d'attaquer à force ouverte, & que les Termes de l'accommodement qu'il avoit fait avec le Roi de France étoient énoncez de maniere, qu'il ne pouvoit empécher l'Espagne de se méler en tems & lieu des affaires de Naples, puis qu'il arriveroit infailliblement que l'inconstance des choses humaines, ou le Roi de France lui-même, feroit naître plus d'occasions qu'il n'en faloit pour la dispenser de l'accomplir.

Benedetti dans les Apost. d'Alph.

Bernard. Sacra un. de leur maison dans l'hist. de son regne.

Mais c'est une maxime morale, que l'excez des passions n'empéche pas toûjours leur subordination, & que la moindre de celles que l'on nomma dominantes, exerce aussi bien sur les facultez dont elle releve, comme sur celles qui lui sont inferieures, une espece d'autorité, qui pour être tyrannique n'en est pas moins veritable. De plus l'ambition est le mal le plus universel que la Politique reconnoisse, & cette science lui donne un caractere de divinité, qui sert à la separer du reste des vices, & qui consiste en ce qu'elle ne regne pas sur la raison, comme font toutes les autres par voye de violéce; mais plûtôt par voie de directió, & qu'il est d'autant plus difficile de lui désobeïr, qu'elle flate en cõmãdant, & qu'elle attire l'en-

Aurel. dans la discipline militaire.

tendement vers les objets qu'elle lui propoſe en lui communiquant des nouvelles lumiéres, & non pas en lui dérobant une partie de celles qu'il avoit auparavant. Ainſi quelque differente conduite que le Roi Ferdinand d'Eſpagne, que je nommerai deſormais *Catholique* affectat à l'égard des deux Rois de France & de Naples, & quelque ſujets qu'il ſe preſentat de le faire, dans les revolutions qui ſurvinrent en ſi peu de tems dans l'Italie ; il eſt certain qu'il ſuppoſa pour principe prochain de toutes ſes actions, les Conquêtes ou les accommodemens du Royaume de Naples, & que ſans examiner preciſement la qualité des moyens qu'il employoit pour y parvenir, il les fit valoir à meſure qu'il les y trouva plus ou moins ajuſtez.

Cyprianò mancini dans ſon diaire.

C'eſt ſur ce fondement qu'auſſi-tôt qu'il eut recueilli le bien prochain qui reſultoit de la poſſeſſion du Rouſſillon, pour des eſperances qu'il avoit données à Charles VIII. Roi de France, & qu'il vit ce jeune Prince embarqué dans l'expedition de Naples, il depecha vers ſon Beau-frére un Agent ſecret pour l'encourager à ſe defendre, ſur les aſſurances poſitives qu'il lui donna de le ſecourir de toutes ſes forces. Il fit des offres à la Cour de Rome pour engager le Pape Alexandre VI. qui étoit né ſon ſujet, à le proteger. Il remüa le Conſiſtoire par l'intereſt qu'il avoit de ne ſouffrir pas qu'un ſi beau Fief de l'Egliſe, qu'étoit le Royaume de Naples, vint en des mains auſſi puiſſantes qu'étoit le Roi de France, d'où il ſeroit preſqu'impoſſible de le retirer, & changeant tout d'un coup les complimens enflez avec leſquels il avoit coûtume d'exciter auparavant l'ambition de Charles en d'autres plus moderez leſquels certainement étoient hors de ſaiſon, il ſe mit à le conſeiller, en amy de tourner plûtôt ſes armes contre l'ennemi commun de la Religion Chrêtienne, que de les engager

Dans la vie nouvellement imprimée du Duc de Valentinois.

gager plus avant à la ruïne d'un Prince qu'il ne pouvoit voir perir sans douleur, puis qu'aprés tout il étoit son parent & son allié. Ces paroles ne firent d'abord aucune impression sur l'esprit de Charles, parce que l'opinion qu'il avoit encore de la probité du Roi Catholique les lui fit interpreter comme étant prevenu, ou d'un transport de zéle ou d'un tendre ressentiment que la nature excite souvent à l'aspect de la misere de nos proches, & que la generosité ne condamne jamais, quoi qu'elle soit la plus detachée de toutes les vertus Outre cela la Sainteté des Traittez étoit encore reconnuë dans toute son étenduë, & la franchise avec laquelle ils étoient observez banniſſoit presque également & les precautions qu'on eût pû chercher avant leur conclusion, & les soupçons que l'un des partis auroit pû fonder sur la mauvaise foi de l'autre; mais les progrez de Charles n'eurent pas plûtôt commencé à faire du bruit dans l'Europe que le Roi Catholique en conçût de l'ombrage. Et comme il n'est rien de plus facile que de trouver des pretextes de rupture à l'égard d'un Prince engagé dans une entreprise hors de son Etat, où il est impossible qu'il ne fasse des innovations suffisantes à lui faire déclarer la Guerre par ses Voisins auxquels son aggrandissement peut-être suspect; aussi ne demeura-il pas long-rems sans en avoir un qui fût plausible, & l'obscurité qu'il avoit affectée en deux articles du Traité qu'il avoit fait avec Charles, en fournit l'occasion. Il avoit fait inserer dans l'un cette clause, que ni lui ni la Reine Isabelle sa Femme, ne seroient point obligez de l'observer, en cas qu'il fût prejudiciable au Saint Siege; Et dans l'autre il avoit proposé cette condition, qu'il sçavoit bien ne pouvoir jamais être éclaircie pour le fondement du Traité, sçavoir, qu'il ne s'opposeroit point à Charles, pourvû qu'il fût constant que le Royaume de Naples lui appartint

Pontano dans le 3. Livre de la prud. civile.

Hierome Reitolli dans le suplemẽt de Paul Jove.

Gaſpard Bugoſta dans les cauſes de la bataille de Fornouë Machiavel dans le 7. liv. de l'Hiſtoire de Florence. Il eſt couché dans le 3. Vol. des traitez entre la France & l'Eſpagne.

juridiquement, d'où vint que d'abord qu'une partie de l'armée Françoiſe commandée par le Seigneur *d'Aubigny*, fut entrée dans la Romagne Province de l'Etat Eccleſiaſtique, & que la faction des Colonnes, ennemie d'Alexandre VI. ſuivant le Traité ſecret qu'elle avoit conclu avec le Roi Charles, eût ſurpris la Ville d'Oſtie où il y avoit de l'Infanterie Eſpagnole en Garniſon, le Roi Catholique pretendit incontinent qu'il étoit hors du traité avec la France ſur ce que par les articles il lui étoit permis d'aſſiſter le Saint Siege; s'il en étoit requis pour la conſervation de ſon Fief de Naples, & reſerva pour un autre tems à faire valoir l'exception du ſecond.

Il eſt vrai que le bonheur de Charles, qui fût d'abord plus grand ſans comparaiſon que perſonne ne l'avoit eſperé, & la rapidité avec laquelle il vainquit par tout ſans combattre, & ſurmonta ſans peine toutes les oppoſitions qu'on croyoit invincibles, ſuſpendirent durant quelque tems les effets de la jalouſie du Roi Catholique, & le reduiſirent à penſer ſeulement à la garde de Sicile, où il envoya une armée qui n'arriva qu'aprés que ſes parens eurent été chaſſez du Royaume de Naples. Mais la proſperité des armes Françoiſes étonna ceux-là même qui les avoient introduites dans l'Italie, & *Ludovic Sforce* Duc de Milan qui en avoit été le principal inſtrument, pour maintenir contre les Arragonnois & contre la Republique de Florence la domination qu'il avoit uſurpée, commença de quitter ſa terreur panique, aprés avoir vû le Roi de Naples incapable de ſe defendre lui-même, & la Republique de Florence obligée de recevoir le Roi Charles dans ſes murs en qualité de triomphant, pour ſubſtituer en ſa place un plus digne ſujet de defenſe, qui reſultoit du peril prochain de ſervitude dont tous les Princes d'Italie & eux par conſequent étoient ménacez. Les Venitiens vin-

rent-

rent à se repentir de la neutralité qu'il avoient trop religieusement observée ; & jugeant des progrez du Roi Charles, non plus par les avis qu'il leur en avoit donnez par son Ambassadeur, mais par l'excez de la Fortune, & par le soin qu'il avoit de laisser Garnison dans les places qu'il avoit prises sur les Florentins & sur le Pape, ce qui faisoit croire qu'il ne se contenteroit pas du Royaume de Naples.

Maximilien premier, qui n'étoit encore que Roi des Romains, se souvint de tant de differente que relles qu'il avoit à decider avec la Couronne Françoise à cause des Païs-bas, & de tant de particulieres avec Charles, qui non content de lui avoir renvoyé sa Fille qu'il s'étoit obligée d'épouser, lui avoit encore enlevé l'Heritiere de Bretagne que sa Majesté Imperiale avoit épousée par Procureur. Enfin le Pape voulut se vanger des Colonnes, rétablir sa reputation, recouvrer ses Places, & conserver le plus beau Fief de l'Eglise. Tous ces divers Souverains conspirans pour la même fin, & l'interest, qu'on peut nommer le seul élement de la politique, ayant moderé pour un tems les passions violentes qui les animoient à la ruïne des uns & des autres, le Roi d'Espagne crût qu'il étoit tems de mettre une digue au debordement des François, & aprés avoir jetté la semence d'une confederation entre tous ceux dont j'ai parlé & quelques autres de moindre consideration, il voulut rompre avec Cremone, & commanda à *Dom Antonio Fonseca*, qui residoit auprés de Charles en qualité d'Ambassadeur ordinaire, de lui déclarer que leurs Majestez Catholiques, pour ne pas manquer à l'un des plus importants devoirs de la Religion Chrêtienne qui les engageoit à la defense du Saint Siege, seroient obligées de penser à lui conserver le plus considerable de ses Fiefs.

Pierre Mee dans la vie de ce Prince. C'est l'abregé des raisons qu'alleguent tous les hist. d'Italie de la décadence des affaires de Charles VIII. Paul Paruta dans le 2. Livre.

Guichardin dans le 3. Liv.

Ce discours, qui se fit en forme d'avis, & qui

cer-

certainement ne pouvoit passer que pour une ménace, ne fût accompagné d'aucune autre des formalitez qui precedent la Guerre, & néanmoins Ferdinand & Izabelle, se rendirent incontinent membres de la Ligue qui fût conclüe à Venize le dernier Mars 1495. suivant la supputation du Cardinal *Bembo* pour deux fins qu'il est necessaire de remarquer ici, l'une publique & l'autre secrette. La publique, dont l'on fit part à tous les Princes de l'Europe, ne tendoit qu'à la defense des Etats des Confederez en cas qu'ils fussent attaquez, & reservoit à ceux qui ne l'avoient pas encore signée le lieu d'y pouvoir entrer, en contribuant à proportion de leur force. La secrette paroissoit bien plus outrée, & fût énoncée en des termes qui portoient expressement, que la Confederation n'étoit faite que pour chasser les François d'Italie, & que pour y parvenir avec moins de bruit, les Rois Catholiques donneroient à leur Cousin Ferdinand toutes les troupes qu'ils avoient envoyées dans la Sicile, & les entretiendroient à leurs dépens, jusqu'à ce qu'il eût recouvré le Royaume de Naples, que le Roi Charles lui avoit usurpé; que les Venitiens feroient avancer en même tems leur armée Navale vers les côtes de Calabre où les peuples étoient mal intentionnez pour la France, afin de fomenter leur mécontentement, & de leur donner lieu de se déclarer; que le Duc de Milan assiégeroit la Ville d'Ast, où le Duc d'Orleans étoit demeuré avec peu de Troupes, pour ôter le seul passage à Charles par lequel il pouvoit reçevoir par terre du Secours de son Royaume hereditaire; & qu'on fourniroit au Roi Catholique & au Roi des Romains dequoi lever une puissante Armée, pour faire en même tems deux notables diversions en France, l'une du côté de Languedoc & l'autre du côté de Picardie

Dãs l'Histoire de Venise.

Cet art. secret est couché dans l'histoire de Jean Simonet.

Cette ligue étoit veritablement la plus grande qu'on

qu'on eût vû depuis plusieurs siécles, & ne promettoit rien moins que d'exterminer tout d'un coup, ce qu'il y avoit de François en Italie. Mais il étoit intervenu tant de manquemens irreparables dans sa formation, & il y avoit si peu de rapport entre les parties qui la composoient à l'égard du tout, & si peu de correspondance entre les membres, qu'ou toutes les maximes étoient fausses qui servent de pierre de touche à la politique pour discerner la nature des Ligues, ou il y avoit sujet de presumer que l'Italie se détruiroit d'elle-même, comme il arrive infailliblement aux corps qui sont énormes, ou qu'elle se relâcheroit de maniére à la premiére occasion qu'elle trouveroit, qu'il seroit aisé de l'affoiblir & peut-étre encore de la rompre. Ce n'est donc pas à la valeur que témoignerent les Princes d'Italie qu'il faut attribüer le succez de leur entreprise, puis que leurs plus célébres Historiens avoüent qu'elle fût surmontée par celle de leurs adversaires, ni a l'adresse qu'ils employerent pour l'executer, puis qu'il est certain que comme il n'y eût jamais de plan plus irregulier que celui qu'ils en dresserent, il n'y en eût aussi jamais de plus mal observé. Ce n'est pas non plus à la pure malice de la Fortune qu'il faut imputer la disgrace de Charles VIII. ni à cet exemple bizarre qu'elle avoit autrefois donné de l'inconstance, en faisant changer six fois de face au Royaume de Macedoine durant la vie de Demetrius, & qu'elle avoit dessein de renouveller à Naples sur la fin du quinziéme siécle. C'est ici qu'il est nécessaire d'appliquer la pierre de touche de la Politiq; pour corriger le raisonemẽt des plumes intéressées, & d'élever les couleurs qu'elles ont employées pour excuser ou pour noircir la retraitte de Charles, en me servant du même art avec lequel elles pensoient les avoir finement appliquez. C'est ici qu'il faut éviter de recourir d'abord au refuge

Leand. Ic. alb. ling. de Menic. Marco. Guazzo. Guich. & Paul Jove.

Dans les hommes illustres de Plutarque.

de l'ignorance : Ariſtote appelle ainſi les voyes extraordinaires d'agir des cauſes ſupérieures, & de perſuader avec quelques Auteurs qui ſe ſont mélez d'allier la contemplation avec la politique, qu'une ſi étrange revolution n'arriva que pour verifier la prediction du Jacobin Savonarola. Les Jugemens hardis que nous faiſons des choſes ne ſont pas toûjours juſtes ; mais dans la liberté que tous les Ecrivains ont priſe de produire les leurs dans la matiére dont il s'agit, la bienſeance me permet de dire le mien. Les régles du vrai ſemblable que je ſuis par tout où je trouve de la diverſité, m'obligent à rejetter tous les autres pour m'attacher à celui ci, qu'il n'y eût rien de plus extraordinaire dans cette affaire, quoi qu'elle ait fait tant de bruit, qu'il y en a dans les moindres accidens de la vie humaine, & qu'il ne s'y paſſa point d'autre myſtere, ſinon que la Providence laiſſa ſimplement agir les cauſes ſecondes chacune en ſa maniére, & ſe méla ſi peu de les terminer, que tous les deux partis firent les plus grandes fautes qu'il étoit poſſible, & que celui des deux qui en fit un plus grand nombre fut contraint de ceder à l'autre. Je ſçai bien que mon ſentiment ne ſera pas reçû d'abord ; mais il me ſemble que j'ai ſuffiſamment dequoi le démontrer.

François Picolomini dãs ſa morale, & le Marquis de Rour dans ſa Politique.

Charles VIII. Roi de France entreprit l'expedition de Naples contre l'avis de l'Amiral de Granville, & de tout ce qu'il y avoit de ſages têtes dans ſon Conſeil, & s'étoit laiſſé tranſporter un peu legerement aux feux de ſa jeuneſſe & aux perſuaſions de l'Evêque de Saint Malo & du Senéchal de Beaucaire, ſes deux favoris, que l'Hiſtoire du tems ſoupçonnoit, ou d'avoir été corrompus par les preſens de Ludovic Sforce, ou plus vraiſemblablement attirez par l'eſperance d'obtenir de leur

leur maître la confiscation de tant de beaux Fiefs dont le Royaume de Naples abonde, & de porter le Pape à leur accorder la disposition des plus riches Benefices, en faveur de leur famille ou pour leurs amis. Toutes les raisons de la Politique, & toutes les circonstances qui meritent tant soit peu de consideration dans la Morale, conspiroient à dissuader à ce Prince le voyage d'Italie; & certainement la conjoncture n'avoit jamais été si mauvaise, quoi qu'elle eût toûjours été fatale à la Maison d'Anjou, qu'elle paroissoit alors à tous ceux qui se donnoient la peine de l'examiner. Il s'agissoit d'entreprendre de gâyeté de cœur une guerre étrangere, & de faire passer toutes les forces du Royaume dans un Païs fort éloigné, en un tems où la France étoit en guerre avec tous ses voisins, & où le Roi des Romains ne respiroit que la vangeance de sa femme Anne de Bretagne enlevée.

L'Archiduc du Païs Bas ne cherchoit que l'occasion de recouvrer les biens de la Maison de Bourgogne, dont Louïs XI. pere de Charles s'étoit emparé. Le Roi d'Angleterre ne venoit se reconcilier avec Charles que parce que les efforts du Roi des Romains n'avoient pas répondu aux promesses par lesquelles il l'avoit engagé de mettre le siége devant Boulogne, & le Roi d'Espagne ne pensoit qu'aux moyens de rentrer dans le Comté de Roussillon. Il s'agissoit de hazarder toutes choses précisement sur la parole de Ludovic, c'est à dire, de celui des hommes qu'on accusoit le plus d'Infidélité, & dont on se devoit défier, d'autant plus qu'il negligeoit les vieilles maximes de sa Maison, & qu'il rejettoit l'exemple de son pere, qui seul avoit renversé tous les progrez de la Maison d'Anjou, quoi qu'il eût été sensiblement offensé par celle d'Arragon, qui n'avoit point d'égard au Conseil des autres Princes d'Italie, & qu'il renon-

çoit

çoit à ſes propres intérêts pour aſſouvir un appetit de vangeance, aprés laquelle on prevoyoit qu'il abandonneroit les François qu'il avoit engagez. Il s'agiſſoit de dépoſſeder un Roi qui avoit regné ſi long-tems paiſible, qui étoit en reputation d'homme de Cabinet, & qui avoit accrû ſon Eſpargne par la confiſcation des biens de ceux qui avoient été de la faction d'Anjou, qui montoient diſoit on, à des ſommes immenſes, & qui avoit un Fils qui paſſoit pour le plus hardi Capitaine de ſon tems. Si l'on prétendoit l'attaquer par mer, l'on trouveroit une armée navale à la conſervation de ſes côtes ſuffiſante pour les garder, & même pour hazarder le combat, on rencontreroit des poſtes bien munis de ſentinelles poſées dans tous les lieux élevez & ce qui étoit le plus important, on n'autoit point d'entrée dans le Royaume de ce côté-là, ce qui n'auroit pas manqué à Jean Duc d'Anjou, qui y avoit été introduit par le Prince de Roſſane; Si l'expedition ſe faiſoit par terre, il y avoit encore à ſurmonter de plus invincibles obſtacles dont les moindres étoient la difficulté de traverſer toute la longueur de l'Italie, l'incommodité de loger tant de gens en païs ennemi ſans deſordre, les cauſes ou du moins les occaſions legitimes de ſoupçon qu'on augmenteroit de jour en jour dans l'ame des petits Souverains, à meſure qu'on marcheroit ſur ou proche de leurs terres, la multitude des gens de guerre qu'ils avoient dans tout le Royaume de Naples, la facilité de faire de nouvelles levées & l'experience de leurs Chefs, & particulierement du Prince de Tarente, qui ſe retrancheroit ſur la frontiere, & prendroit tous les avantages contre une Armée qui ne pourroit éviter deux notables accidens; ſçavoir d'être extraordinairement fatiguée, & de ſe voir diminuée preſque de la moitié.

Alexandre Benedetti dans l'Hiſt. de Naples.

Mais la conquête de Naples étoit dangereuſe en elle

elle-même, & contenoit des inconveniens que la seule prudence ne pouvoit détourner. On peut dire qu'elle fût encore plus mal concertée ; & que les remedes qu'on employa pour reparer ou pour prevenir les maux qu'elle attireroit infailliblement, étoient pires sans comparaison, & ne pouvoient être balancez par le bien qui resulteroit du succés, au cas qu'il arrivât. On choisît des moyens ruïneux pour parvenir à une fin, qui sans cela n'auroit peut-être été que superfluë, & l'on enveloppa la Personne sacrée du Roi, & la fortune de son Royaume, dans une querelle qui ne pouvoit être que funeste, puis qu'elle devoit l'être à ces deux égards. On fit des playes incurables à la France pour lui donner du lustre, & l'on retrancha des membres vivans & contigus au corps de l'Etat, pour en substituer d'autres en la place, qui étoient trop éloignez pour en recevoir l'influence & la vie. On ne demanda point d'autre seureté à Ludovic Sforce que celle d'un Traité par lequel il promettoit de donner passage à l'Armée Françoise par le Duché de Milan, de permettre au Roi Charles d'équiper autant de Vaisseaux qu'il lui plairoit à Genes, d'entretenir auprés de lui cinq cens hommes d'armes, & de lui prêter deux cens mille ducats, en échange de quoi le Roi s'obligeoit reciproquement à le maintenir envers & contre tous, & à lui donner la principauté de Tarente aprés la conquête de Naples.

Ce Traité, qui n'étoit qu'imaginaire des deux côtez, fût suivi de deux autres d'autant plus funestes qu'ils étoient effectifs ; l'on donna le Comté de Roussillon au Roi d'Espagne, pour faire avorter le pernicieux dessein qu'il machinoit contre le Royaume en l'absence du Roi. On appaisa le Roi des Romains & l'Archiduc son fils qui n'étoient pourtant pas en état de faire du bruit, en leur restituant le Comté d'Artois, & si le Roi d'Angleterre

eût

eût fait davantage le difficile, il auroit obtenu quelque choſe de plûs qu'une penſion annuelle.

Cependant comme les manquemens que je viens d'obſerver dans la conduite des deux favoris du Roi Charles, n'étoient rien en comparaiſon de ceux que commettent les ennemis, ce n'eſt pas merveille qu'il en ait remporté la victoire, puiſque dans le cours ordinaire des choſes, le ſuccez devoit arriver à celui qui prevaloit à la campagne & dans le Cabinet.

Ferdinand Roi de Naples n'eût pas ſi-tôt appris que la France armoit contre lui qu'il commença d'agir en homme qui avoit perdu le jugement, & ſoit que la force de l'imagination eût produit en lui un de ces effets occultes & ſurprenans, par leſquels elle ſuſpend auſſi bien les facultez de l'ame pour un tems ou pour toûjours, qu'elle lie autant qu'il lui plaît les organes du corps ; ou ſoit que l'image de la mort que des incommoditez redoublées à l'âge de 70. ans lui figuroient à tous momens, ne pût compatir qu'avec de funeſtes idées ; il eſt certain qu'il ſe crût d'abord perdu ſans reſſource, & qu'il ne donna plus aucun ſigne ni de la prudence qu'il avoit témoignée en tant de rencontres, ni du rafinement en matiére de politique, dont les Ecrivains de ſon tems l'avoient ſi fort loüé. Il jugea que l'unique moyen d'éviter la tempête qui le menaçoit du côté de France, étoit de la conjurer. Il envoya Camille Pardoüe le plus fidéle & le plus adroit de ſes Miniſtres à la Cour du Roi Charles, ſous prétexte de mariage de la Fille de Frederic avec sõ Fils, qui y étoit élevé avec le Roi d'Ecoſſe ; pour corrompre les favoris par de magnifiques preſens, & mêmes pour faire des ſoûmiſſions au Roi, s'il n'étoit pas poſſible de le fléchir par une autre voye. Il attendit avec inquietude le reſultat de ces deux tentatives, & comme il s'apperçût que ni l'une ni l'autre n'avoient réüſſi, il s'aban-

Guichardin dans le I. Livre.

Fontano Benedetti Collectiõ d'Antoine de Palerme.

s'abandonna à une espéce de melancolie, qui lui donnant lieu d'examiner les predictions qu'il avoit ouyes en divers tems de la décadence de sa Maison, & se faisant apporter le Livre qu'on pretendoit avoir été tiré du sepulcre de S. Casau Evêque de Tarente, où sa perte étoit distinctement écrite, il le reçût comme si ç'eût été la copie de l'Arrêt que la justice Divine avoit prononcé contre lui. Et enfin quoi que ce soit une foiblesse, que la Philosophie Stoïque reprochoit agréablement à la plûpart des hommes, de presumer qu'on puisse pénétrer dans l'avenir, nonobstant cela nous recherchons avec superstition, lors que nous sommes dans l'adversité, ce que nous avions traité de ridicule dans la prosperité. Il supposa son propre malheur comme un principe incontestable, & se mit plûtôt en peine de le hâter, que de l'éviter; ainsi languissant dans un appesantissement letargique, & voyant que les Officiers du Prince son Fils vers les autres Souverains d'Italie n'étoient pas mieux venus que les siens; que Ludovic Sforce s'engageoit en même tems dans quatre Traitez differents, sçavoir avec le Roi Charles, le Roi des Romains, la République de Venise, & lui-méme, sous l'intention de n'en executer aucun; que les Venitiens n'avoient que des Conseils à lui donner, que les Florentins romproient mal-aisément à son occasion leur commerce avec la France, d'où ils tiroient leurs plus grandes richesses, & que le Pape menaçoit de le poursuivre comme ennemi, s'il ne lui remettoit le Cardinal S. Pierre aux liens, qui n'étoit pas pourtant à sa disposition, il fût enfin accablé d'un catarre causé par un debordement d'humeurs sur un corps consommé de vieillesse, & couché dans le cercueil au commencement de l'année 1494.

V. le dernier discours de Cassius dans la vie de Brutus chez Plutarque.

Alphonse Duc de Calabre son fils succeda plûtôt à son malheur qu'à sa Couronne, & ne demeura

sur

sur le Trône qu'autant de tems qu'il en falloit pour perdre la reputation qu'il avoit acquise avant que d'y monter, il s'imagina d'abord qu'il suffisoit d'intimider Ludovic Sforce pour l'empêcher de donner passage au Roi Charles dans l'Italie, & signala le commencement de sa conduite par deux célébres manquemens; l'un contre la Morale dont il s'étoit mêlé de donner des leçons, qui l'avertissoient que le desespoir avoit autant de force, & portoit aussi promptement des esprits de la trempe de celui de Ludovic Sforce qui étoit naturellement timide à des resolutions précipitées, que l'inconsideration, quand même elle faisoit le plus tyranniquement agir les plus téméraires; & l'autre ce principe de Politique, que les Poëtes mêmes n'ont pas ignoré, savoir qu'un Prince ne devoit témoigner que de la douceur à l'entrée de son regne. Ensuite au lieu de s'assurer de la ville de Gennes, comme il pouvoit facilement, en affoiblissant la Faction des Sforces qui prévaloit dans le Gouvernement, il consomma tant de tems à preparer la Flotte que son fere Frederic y devoit conduire, que Ludovic eût le tems d'y faire entrer le Bailly de Dijon avec deux mille François, & de gaigner les plus puissantes familles de cette République, qui étoient celles des Fiesques & des Adornes. Il avoit envoyé Ferdinand son Fils avec une armée dans la Romagne, pour disputer le passage aux François, où ce jeune Prince avoit soûtenu durant quelques mois sans désavantage, les efforts de la brigade d'Aubigny que le Roi Charles y avoit envoyé. Mais l'imprudence de *Pierre de Medicis* qui s'alla témérairement engager dans l'armée Françoise; & livra par un accord auquel il n'étoit pas reduit, les meilleures Forteresses de l'Etat de Florence, & la revolte de la Faction des Colonnes, qui s'étoit déclarée pour le Roi Charles, ayant levé tous les obstacles qu'il pouvoit rencon-

Bedenetti en a pris un livre.

trer

trer dans les Terres de l'Eglise, en obligeant le Pape de s'accommoder au tems & de faire une espece de compromis avec les françois, en exécution du quel sa Sainteté fût obligée de faire sortir de ses Etats le Prince de Naples, alors le Roi son Pére entra dans une émotion d'esprit, qui degénéra en un trouble universel par les accidens que je vais décrire.

Les Provinces d'Aquila & de l'Abruzze citerieure, qui sont les deux plus importantes du Royaume de Naples, n'eurent pas plûtôt senti les approches du Roi Charles qu'elles arborerent par tout ses enseignes, & *Fabrice Colonne* fit soûlever ailleurs des Places considérables où il avoit de l'intelligence. Les Napolitains même commencerent à donner des marques de leur haine contre leur Roi, par les plaintes qu'ils faisoient de son orgueil & de sa cruauté. Et venant à faire reflexion sur les violences du Regne précedant, & à se representer tout d'un coup tant de Maisons illustres ruïnées, & tant de Fiefs confisqués, tant de Seigneurs empriſonnez en divers tems, tant de Barons exilez qui paroissoient à la tête de l'armée Françoise, & demandoient à révoir leur Patrie aprés tant d'années, un si pitoyable aspect mit la Ville Capitale en état de tout oser, & donna lieu à la faction d'Anjou, qui n'étoit pas tout à fait éteinte, d'exciter un soûlevément qui fut d'abord presque Universel.

Le Roi Alfonse, qui certainement n'étoit pas même capable de suivre alors le conseil d'autrui, en prit un de lui même que je nommerois étrange si la bizarrerie de nôtre Siécle n'avoit produit au jour un événement presque semblable. Il n'eût plus d'égard ni à la réputation qu'il avoit acquise dans les guerres d'Italie, ni à l'opinion qu'il laisseroit à l'exemple de Galba, d'avoir parû digne du Sceptre, s'il ne l'eut jamais possedé, ni à

En la personne du Duc Charles de Lorraine.

la

la fidelité qu'il devoit à ſes peuples, & qui le feroient paſſer pour un déſerteur, s'il les abandonnoit dans un plus grand peril, ni à ſa propre gloire qui lui répreſentoit la conjoncture preſente, comme une matiére d'exercer l'acte le plus héroïque de la generoſité. Il reſoulut de quitter la partie & de reſigner ſon Royaume au Prince Ferdinand ſon Fils. Le raiſonnement qui le porta dans cette extremité, conſiſtoit en ce que d'un côté le droit des gens & ſa condition l'aſſuroient de trouver un azile dans quelque Cour étrangere où il fit deſſein de ſe retirer, & de l'autre, il eſperoit que l'averſion de ſes peuples pour lui ceſſeroit, auſſitôt qu'ils ne le verroient plus ſur le Trône, & qu'ils ralentiroient l'ardeur avec la quelle ils ſoûhaitoient la domination Françoiſe, ſi prévenant le cours de la nature, il ſubſtituoit en ſa place, avant que de mourir un jeune Succeſſeur, qu'on avoit ſurnommé *l'amour & les délices d'Italie*, & venoit de donner une preuve extraordinaire de vertu, en ce que le Pape, qui le faiſoit ſortir des Etats de l'Egliſe lui ayant voulû moyenner un paſſeport pour l'empêcher d'être chargé dans ſa retraite, il l'avoit courageuſement refuſé.

Ces 4. raiſons ſont alleguées par le Cardinal Bembo & par Antoine Monaco.

Mais le malheureux Alphonſe ne prenoit pas garde à la vieille maxime d'Ariſtote, que les remedes extraordinaires exigoient encore plus de proportion que les ordinaires en ce que comme ils avoient beſoin de pluſieurs circonſtances pour reüſſir, l'effet qui les devoit ſuivre ne pouvoit réſulter que d'un concours plus uniforme de ſes cauſes, & que la même action qui peut être n'auroit pas été tout à fait inutile, ſi elle eût été faite hors la conjoncture du progrez des armes Françoiſes, & quelques mois auparavant, lors que le Roi n'avoit pas encore penetré dans le centre de l'Italie, la même action, dis-je, n'étoit plus de ſaiſon en un tems où les Florentins & le Pape qui pouvoient

voient disputer le passage, avoient esté contrains de l'accorder : Il ne remarquoit pas non plus, que les maux de la Politique avoient cela de commun avec les autres, qu'il y avoit un point fatal, au delà duquel ils devenoient incurables, & que la prudence humaine pouvoit bien quelquefois s'opposer aux revolutions qui n'étoient pas encore formées ; mais non pas arrêter leurs mouvemens, ni corriger leur malignité, lors qu'on apercevoit déja les simptomes prochains de leur arrivée; Cependant il executa le dessein qu'il avoit pris, sans le communiquer à personne, non pas même à son fils à qui il cedoit sa Couronne, & se retira, sans autre escorte que de quatre Galeres subtiles, à Mazare Ville de Sicile, dont le Roi d'Espagne lui avoit donné le domaine, lors qu'il n'étoit que Duc de Calabre.

Aristote au Premier livre de la Politique.

Le nouveau Roi se mit d'abord en posture de se défendre, & s'alla camper à Saint Germain, ville qui estoit proprement la Clef du Royaume de Naples, & de qui l'importance ne peut mieux estre representée que par sa situation. Elle avoit à dos le Royaume, à droite les montagnes, à gauche un marais, & à la tête la Riviere du Garillan; mais les choses avoient déja ressenti le mouvement qui les poussoit dans le precipice, & l'exemple d'Alphonse, qu'on imputoit à lâcheté, joint au massacre que les François avoient fait dans la Ville de Saint Jean, qu'ils avoient forcé en un jour, quoi qu'on estimât qu'elle dût les arrêter plus de trois mois, avoit inspiré tant de frayeur à l'armée de Naples, que les principaux Officiers commencerent à desesperer du salut du Royaume, & à penser aux voyes de s'accommoder avec les vainqueurs ; de maniere que leur fidelité venant à diminuer à mesure qu'ils manquoient de courage, & les soldats craignans que la Faction Angevine ne les chargeât par derriere, durant que les François les attaque-

roient de front, ils n'eurent pas plûtôt apris que le Maréchal de Tecé approchoit avec l'Avantgarde Françoiſe, qu'ils fuïerent vers Capoüe, avec une precipitation qui ne leur permit pas d'enlever huit groſſes piéces d'artillerie qu'ils laiſſerent à l'ennemi. Ce fût là que Ferdinand ſe mit inutilement en peine de les raſſurer, parce que la ſedition s'étoit augmentée dans la Villes de Naples, & ſes plus affidez lui ayant mandé que ſa preſence étoit abſolument neceſſaire pour la calmer, à peine fût il ſorti de Capoüe que les gens de guerre ſaccagerent ſa maiſon, & ſe debanderent ou prirent parti avec les François. Les Ciroyens ſe voyant abandonnez prirent les armes, & ſçachant que leur Roi, aprés avoir donné quelqu'ordre pour la ſeureté de Naples, en eſtoit ſorti le lendemain & retourneroit à Capouë, ils lui envoyerent des Deputez, pour le prier de ne paſſer pas outre, & pour lui declarer la neceſſité où la defection de ſon armée les reduiſoit d'ouvrir les portes aux François. Ferdinand ne laiſſa pas de ſe preſenter & de demander les larmes aux yeux la permiſſion d'entrer; mais cet abaiſſement ne ſervit qu'à redoubler la precaution des habitans, en augmentant leur terreur, & qu'à perſuader ce jeune Prince, que les autres villes de ſon Royaume alloient ſuivre leur exemple. Cette erreur le porta dans le deſeſpoir, & le fit rebrouſſer du côté de Naples, où il ne fut pas plûtôt arrivé, que faiſant aſſembler le peuple dans la grande place du Château neuf, il lui fit un diſcours dans lequel, aprés avoir pris le Ciel & la Terre à témoins de ſon innocence, & reconnu que Dieu puniſſoit en ſa perſonne les crimes de ſon Ayeul & de ſon Pere, par un de ſes jugemens, qui pour être au deſſus de la raiſon, n'en etoit pas moins à reſpecter, il le diſpenſa du ſerment de fidelité qu'il lui avoit prété quelques jours auparavant, & lui conſeilla de ceder à la mauvaiſe

Leandre Alberti marque cette circonſtance.

fortune ; & d'adoucir la fierté des François, par une promte soûmission, ensuite il monta sur Mer & se retira dans l'Isle d'Ischia, abandonnant, sans coup ferir la plus belle partie de l'Italie à Charles.

Jusqu'ici la mauvaise conduite des Rois de Naples avoit donné l'avantage aux François, & justifie encor à present la premiere partie de la proposition que j'ay avancée. Il est tems de tourner la medaille, & de faire voir au contraires que la fortune cessa de favoriser le Roi Charles, aussi-tôt que ses fautes devinrent plus grandes que celles de ses ennemis, & que la même cause lui ravit la Couronne de Naples, qui la lui avoit acquise. A peine fût il en possession d'une si riche conquéte, qu'il negligea tous les moyens que la Politique lui suggeroit pour la conserver, & soit qu'il n'eût point alors auprés de soi des Ministres capables de luy donner les Conseils dont il avoit besoin, soit que la moderation, qui doit banlancer les prosperitez extraordinaires, fut une vertu trop élevée, pour être en usage de tant de differentes personnes, qu'il avoit interessées dans sa fortune, il abandonna la maniere d'agir qu'il avoit suivie, & s'attacha justement à celle qu'il venoit d'éprouver avoir esté fatale à ses ennemis. Il ne se mit point en peine de chasser les vaincus des Forteresses de Brinde & de Gallipoli ni de la Citadelle de Reggio, qui seules restoient dans le Royaume à reduire, & n'envoya point de gens de guerre dans les villes de Brindes & de Tarente, qui lui avoient envoyé demander garnison. Il refusa les offres que le Roi dépouillé lui fit faire, par Dom *Frederic* son Oncle, de lui ceder ses droits & ses pretentions sur le Royaume de Naples & de devenir son sujet, pourvû qu'il lui laissat le Duché de Calabre, quoi que le genie de ce malheureux Prince, qui étoit grand observateur de son serment,

C'est dans l'abregé des raisons qui chasserent les François de Naples.

rendit sa proposition fort plausible & qu'elle contint tout ce qu'il falloit pour assurer aux François leur nouvelles Conquête, & pour mettre hors du hazard ce qu'ils ne tenoient que de lui seul. De plus, Charles ne se voulut point conformer à l'ancienne coûtume qu'avoient les Rois de Naples, de donner à certains jours audience à leurs sujets, & renvoya la connoissance de tous les differens qui survenoient, entre les principales personnes de l'Etat, à ses Favoris, sans en faire jamais decider aucune en sa presence. Il établit des Magistrats & des Gouverneurs dont l'ignorance & l'avarice confondirent toutes choses, & ne donna point de recompense aux Barons qui s'estoient declarez pour lui, sa chambre ne fut point ouverte aux honnêtes gens Napolitains, & l'on n'observa point, en donnant accez auprés de lui, cette distinction de qualité & de merite, pour laquelle il y avoit eû des Charges établies sous les Regnes precedens. On fit naître des obstacles à contretems, & l'on differa trop à restituer les biens de ceux qui les avoient perdus, pour avoir persisté dans la Faction d'Anjou, & l'on ôta sans sujet des Charges pour les donner à ceux qui offroient de plus considerables presens. On distribua presque tout le domaine Royal aux Seigneurs François, qui avoient suivi le Roi, & la consequence de ce partage irrita d'autant plus les peuples, qu'ils se virent desormais reduits à faire toute la dépense de l'Etat, & de la Maison de leur Souverain. On traita les peuples qui s'étoient volontairement soûmis, avec presque autant de rigueur que s'ils eussent esté assujettis par le droit de l'espée; & les insolences que l'armée Françoise fit dans ses logemens, sans avoir égard si les Terres, où elles vivoient à discretion, appartenoient à la Faction d'Arragon, ou à celle d'Anjou, acheva de la decrediter envers ceux que

le mépris qu'elle faisoit des Napolitains, n'avoit point encore alienez de son Parti.

Voilà l'abregé des raisons, entre lesquelles, ceux qui se sont mélez d'écrire sur la matiere que j'éxamine, choisissent celles qui leur agréent davantage, pour leur impûter la disgrace du Roi Charles VIII. Mais il me semble qu'elles sont trop foibles, pour en tirer cette conclusion; & que quand méme on avoüeroit qu'elles eussent concourû toutes en general, & produit l'effet qu'on leur attribuë, ce que personne n'a pourtant osé soûtenir, le caractere de discernement que la Politique met entre les causes principales, & la disposition de chaque chose, & les moyens qu'elle donne de les connoître, m'obligeroient toûjours de les reduire à ce dernier ordre, quand j'aurois dessein de suivre l'opinion commune, & de les enfermer dans le premiér. Il faut donc rechercher ailleurs les veritables causes, qui chasserent en si peu de tems les François d'Italie, en les tirant du méme precipice qui les y avoient introduits, si l'on veut raisonner directement par la maxime des contraires, il en faut revenir à Ludovic Sforce, qui pour lors estoit du moins l'arbitre du mauvais destein de l'Italie, s'il ne l'étoit du bon, comme il se vantoit. Il faut confesser que le peu de soin qu'eût le Roi Charles de conserver celui à qui particulierement il estoit redevable de sa conqueste, fût la seule cause qui la lui fit perdre. J'ai remarqué ci dessus que le peu de resistance que les François avoient trouvé dans le Royaume de Naples, procedoit du passage qu'on leur avoit accordé par le Duché de Milan, & de l'inconsideration avec laquelle Pierre de Medicis avoit mis pour un tems entre leurs mains les meilleures Places de la Republique de Florence, d'où il s'ensuivoit que l'unique, ou du moins le principal interét du Roi Charles, consistoit à maintenir l'intelligence qu'il avoit avec Ludovic Sforce,

Bernardin Corio dans les faits de ce Prince.

particulierement depuis qu'il étoit devenu Duc de Milan, par la mort naturelle ou avancée de son neveu, & à conserver l'estime des Florentins s'il vouloit s'en tenir à la vielle maxime, qui lui conseilloit d'assurer la possession du Royaume de Naples par les mémes voyes qu'il l'avoit pris. Le temperament qu'il failloit garder en cette rencontre n'étoit pas si facile qu'on se l'imaginoit, parce que d'une part, l'envie que Ludovic avoit de recouvrer les villes de Pierre Sainte & de Sezzane, qu'il pretendoit que les Florentins eussent usurpées sur les anciens Ducs de Milan, & qui l'avoient induit en partie à faire venir les François en Italie, s'étoit si fort accrüe par la facilité qu'avoit eû le Roi Charles de s'en emparer, qu'il avoit redoublé les instâces qu'il faisoit à Sa Majesté Trés-Chrétienne de les remettre entre ses mains; outre que le delai qu'on apportoit à le mettre en possession de la Principauté de Tarente, suivant le Traité qu'il avoit fait avec le Roi, lui donnoit lieu d'insister d'autant plus hardiment sur cette demande, qu'il ne presumoit pas que le Roi pût se resoudre à le mecontenter absolument. D'autre côté, le Roi ne lui pouvoit remettre ses places, sans violer son serment, ni sans contrevenir au principal article du Traité, par lequel Pierre de Medicis & lui étoient convenus qu'elles seroient restituées de bonne foi à la Republique de Florence, incontinent aprés la conquéte de Naples. De maniere, que dans l'impossibilité toute évidente qu'il y avoit de satisfaire en méme temps à Ludovic & aux Florentins, il ne restoit que deux voyes à tenir au Roi, pour sortir de ce labyrinte, la premiere, de donner aux deux pretendans de belles esperances, dont il seroit aisé de prolonger l'execution, jusqu'à ce qu'il fût entierement établi dans le Royaume de Naples, qu'il venoit d'acquerir. Et la seconde, au cas que cette invention ne reüssit point, de

considerer serieusement l'amitié de qui, des Florentins ou de Ludovic, étoit la plus importante au bien de ses affaires.

Neanmoins le Conseil de France ne suivit ni l'un ni l'autre de ces expediens, & non seulement ne se mit pas en peine d'eviter les extrémitez que j'ai remarquées; mais encore il sembla qu'il eût affecté de s'y precipiter, pour ainsi dire, de gayeté de cœur, auparavant mesme que les choses fussent en état d'estre executées. On ne tint rien à Ludovic de ce qu'on lui avoit promis, & on ne lui fit pas méme esperer ce qu'il soûhaitoit avec tant d'avidité, le Roi Charles ne lui donna jamais de veritables marques de protection ni de confiance, & il échappa quelquefois des termes licencieux aux Favoris, en l'appellant traitre ou parricide, qui firent passer cet esprit ombrageux du mécontentement à la vengeance. Mais ce qu'il y eut de plus insupportable en cette conduite, ce fut que le rebut que l'on faisoit du Duc de Milan ne procedoit point de la resolution qu'on eût prise de conserver l'amitié de la Republique de Florence, & les François agirent en cette occasion avec aussi peu de temperament que s'ils eussent pû rompre impunément avec tous les Potentats d'Italie. Le Roi Charles ne voulut jamais entendre à restituer aux Florentins les Places qu'il leur tenoit, non pas mesme lors qu'il ne se vit plus en état de les conserver, & mépriſa les offres qu'ils lui faisoient de lui prester de l'argent pour son retour, & d'entretenir auprés de lui 300. hommes d'armes & 2000. fantassins, jusqu'à ce qu'il fût hors d'Italie. Il passa bien plus outre, il les offença, en la seule maniere qui les lui pouvoit rendre irreconciliables. Il se laissa fléchir aux païsans qui lui demandoient leur liberté, & sans considerer que ces peuples dépendoient de la Republique de Florence; & qu'il s'estoit engagé à ne rien innover sur

ſes Terres à ſon prejudice ; il répondit aux ſupplians qu'il n'empéchoit pas qu'ils s'affranchiſſent. Ceux-ci le prirent incontinent au mot, & détruiſirent en ſa preſence toutes les marques de leur ſujettion avec tant d'excez, que le Roi ſe repentant trop tard de ce qu'il avoit dit, voulût du moins conſerver les Magiſtrats que les Florentins y avoient mis; mais il corrigea la faute qu'il venoit de faire, par trois autres plus ſignalées. Il s'imagina de pouvoir diviſer cette ville en trois dominations inferieures, ſçavoir en delivrant ceux de Piſe, en leur impoſant neanmoins des Magiſtrats, qui pretendoient être leurs Seigneurs, & en ſe reſervant la plus forte des deux Citadelles, ce qui jetta les Florentins dans un tel deſeſpoir, qu'ils ne balancerent plus de traiter avec les Ennemis.

Ferdinand Roi d'Eſpagne, voyant que le mécontentement de deux ſi conſiderables Etats, achevoit de former la ſeule conjoncture, de laquelle on ſe pouvoit raiſonnablement promettre de chaſſer les François d'Italie, en quoi conſiſtoit la plus prochaine fin où il aſpiroit alors, ne manqua pas de la faire valoir autant que la prudence le permettoit, & les fit tous deux entrer dans la Ligue dont j'ai parlé ci-devant, en execution de laquelle il fit paſſer les Troupes qu'il avoit en Sicile au ſecours de Ferdinand Roi de Naples, & lui fournit de l'argent pour fomenter les intelligences, que la haine des peuples contre les François lui acquirent preſqu'en un moment, dans tout le Royaume.

Le Roi Charles n'en fût pas plûtôt averti qu'il aſſembla ſon Conſeil, où deux avis furent incontinent ouverts, l'un qui tendoit à le convaincre que ſa preſence étoit uniquement neceſſaire pour conſerver ſes nouvelles Conquêtes, & qu'il devoit ſe reſoudre, ou à les abandonner abſolument, ou à les

défendre jusqu'à la derniere extremité. L'autre plus moderé, qui tendoit seulement à lui persuader que le peril étoit trop grand, & sa Majesté trop necessaire en France, pour en être plus long-tems éloignée, qu'on pouvoit pourvoir à la sureté du Royaume de Naples, en y laissant toutes les Troupes qui l'avoient conquis, sans hazarder le Roi, qui pouvoit s'embarquer & être conduit sûrement en Provence, avant que l'armée Navale des Arragonois fût en état de lui disputer le trajet. Ces deux avis étoient tout ensemble les plus glorieux & les plus utiles, & contenoient tout ce que la Ligue apprehendoit le plus; sçavoir, ou que la France ne se maintint dans la possession de Naples, ce qui n'estoit pas impossible avec tant de forces, ou du moins qu'elle y fit durer la guerre autant qu'il lui plairoit, ce qui lui estoit facile, en y faisant couler de tems en tems des rafraichissemens.

Il fut proposé par M. d'Aubigni.

C'étoit le sentiment du Chancelier de Beauveau

Le Roi ne sçachant à quoi se determiner, & ne voulant choquer directement ni les uns ni les autres, en prit un troisiéme, qui sembloit tenir quelque chose des deux, & qui ne s'accordoit pas mal en apparence avec le temperament que les Italiens affectent par tout; quoi qu'au fond il fût impossible d'en choisir un pire, quand même il auroit abouti à ceder volontairement tout ce qu'on tenoit dans l'Italie. Il fût donc arrêté que le Roi laisseroit son armée navale pour combattre celle des Arragonois, en cas qu'elle parût sur les côtes de Naples; & qu'il diviseroit ses forces terrêtres en deux parties, dont il laisseroit l'une pour la défense du Royaume, & se feroit escorter par l'autre jusqu'à ce qu'il fût arrivé en France; d'où il s'ensuivit que les Troupes Françoises qui, devant cette division, n'estoient capables que d'un de ces deux effets, sçavoir, ou d'accompagner le Roi, ou de conserver Naples, devinrent, aprés qu'elle fût faite,

abſolument incapables de fournir à l'un & à l'autre, & que d'un côté les François n'agiſſant plus à la vûë de leur Maître, & les Napolitains ne redoutant plus ſon indignation, il ſe fit un ſi prompt changement dans le courage des uns & dans la foi des autres, que, le Roi dépoüillé, Ferdinand mit en fuite l'armée navale Françoiſe par ſa ſeule preſence, & recouvra ſon Royaume avec la même facilité qu'il l'avoit perdu. D'autre côté, le Roi Charles courut plus de riſque dans ſa retraite qu'il n'en avoit à craindre en s'arrêtant à Naples, & fût tellement incommodé par l'armée de la Ligue qui prenoit toûjours le devant, & qui lui retranchoit toutes les choſes neceſſaires à l'uſage de la vie, qu'enfin il eût peri entre les montagnes de l'Apennin & le torrent de Tare, ſi la valeur extraordinaire de ſes gens, ſon courage invincible, le peu d'experience de ſes ennemis, ou plûtôt la Providence, qui s'eſt particulierement attachée à conſerver la Monarchie Françoiſe, ne l'eût tiré du mauvais pas où l'imprudence de ſes Miniſtres l'avoit conduit, & n'eût ſurmonté tous les obſtacles qui l'empêchoient de retourner en France, où il mourût d'apoplexie peu de tems aprés.

DISCOURS SECOND.

A quelles difficultez étoit exposé le dessein du Roi Catholique de réünir la Couronne de Naples & celles d'Arragon & de Sicile, donc elle avoit été détachée. Qu'il étoit également impossible à l'Espagne de la recouvrer par ses propres forces, & de la tirer des mains des François si elle y retomboit. Que le juste milieu de ces deux extremitez consistoit à la partager avec la France, & par quelle voye elle en sçût faire naître l'envie au Roi Louïs XII.

LA retraite des François hors de l'Italie avoit bien satisfait indirectement l'ambition du Roi d'Espagne, en ce que le Royaume de Naples n'étoit plus au pouvoir d'une Puissance voisine & formidable, qui auroit pû s'y maintenir, malgré les pretentions d'Arragon, & renouveller quand elle auroit voulu les anciennes querelles de la maison d'Anjou pour la Couronne de Sicile; mais comme le Sceptre de Naples n'avoit point passé des mains du Roi de France dans les siennes, & avoit été fidellement rendu à celui à qui il avoit été ravi; l'on reconnût bien tôt que les motifs que Ferdinand le Catholique avoit eu d'assister son beau frere, dans ce recouvrement, venant à cesser avec la crainte qu'un tiers plus puissant ne le retint, & les mêmes raisons que j'ai ci-dessus alleguées, & qui servoient de pretexte à sa jalousie subsistant encore, il changea de conduite, ou plûtôt il renouvella le vieux dessein qu'il avoit formé

de conteſter les droits ; que ſon pere avoit tacitement cedez.

Dans la tranſaction entre les deux Maiſons de Naples & d'Arragon.

Mais l'execution n'en étoit pas ſi facile, qu'elle l'avoit été auparavant, & la maxime Politique, qui veut que les Puiſſances retablies, comme étoient alors celles des Rois de Naples, deviennent plus conſiderables par les preuves qu'elles ont données de leur affermiſſement, aprés tant de ſecouſſes, lui en éloignoit la penſée. Davantage, la chaleur que les Princes d'Italie avoient témoignée à maintenir la branche Royale de Naples, par la ſeule reflexion qu'ils avoient faite ſur les conſequences qui pouvoient reſulter de l'agrandiſſement des François dans leur Païs, lui faiſoient preſumer qu'ils n'agiroient pas avec moins de vigueur ni de jalouſie, quand il ſeroit queſtion de la défendre contre lui ; puiſque le peu d'intervalle qu'il y avoit entre les Etats de Sicile & de Naples, leur devoit rendre ſon voiſinage encore plus ſuſpect que celui du Roi Charles, qui n'avoit pas comme lui quatre lieües de traget par mer à faire ; mais toute la largeur de l'Italie à traverſer.

Ces deux inconveniens étoient ſuivis d'un troiſiéme ſans comparaiſon plus grand, & qui procedoit de ce que *Loüis* XII. Roi de France & Succeſſeur de Charles, étoit devenu Prince d'Italie, par la conqueſte du Duché de Milan, qu'il avoit ôté à Ludovic Sforce, pour venger la perfidie dont il l'accuſoit envers ſon Predeceſſeur, ou pour s'entrer dans un heritage que ce Roi pretendoit que le Pere de Ludovic eût uſurpé ſur *Valentine* ſon ayeule, Fille de *Galeaſſe Duc de Milan*, decedé ſans heritier mâle ; d'où il s'enſuivoit que le Roi de France étant devenu maître de la Lombardie & joüiſſant d'un Royaume, où l'abondance & la paix lui donnoient moyen de tout entreprendre, ne ſouffriroit jamais que l'Eſpagne acquît de nouveaux

Etats en Italie, tant parce qu'il n'en seroit plus l'arbitre, s'il permettoit qu'un autre aussi puissant que lui y mît le pied, qu'à cause des sujets de défiance qu'il avoit communs avec les autres Princes d'Italie, si les deux Couronnes de Sicile & de Naples venoient à se reünir sur une même tête.

Il falloit donc que le Roi Catholique suspendit le projet, qu'il meditoit depuis qu'il avoit achevé la reduction de Grenade, ou qu'il remediat aux trois inconveniens, qui le menaçoient infailliblement de mauvais succez. Il falloit, pour agir avec plus de rafinement, éviter le dernier, d'une maniere qui rendit les deux autres inutiles, & faire contribuer à son avantage la seule chose qui le pouvoit vraisemblablement empêcher. Il falloit en un mot accabler tout d'un coup ses Cousins de Naples sous de telles ruïnes, qu'ils n'eussent ni le cœur ni le tems de s'en retirer, & tenir cependant les Princes d'Italie dans une telle crainte, qu'il ne leur restat tout au plus qu'un desir inefficace de les assister. Il falloit, ou lier le mains au Roi de France, pendant qu'il le dépoüilleroit, ce qu'il sçavoit bien être impossible, tant par l'experience que Charles VIII. en avoit faite à son égard, lors qu'il lui avoit remis la Comté de Roussillon, que par le nouveau sentiment d'honneur survenu depuis, qui ne vouloit pas que Louis XII. demeurât sans action, lors qu'on disputeroit un Royaume d'où son Predecesseur avoit été chassé. Il falloit engager ce Prince par la plus forte consideration de la Politique, qui est celle de l'interêt dans la même entrepriſe. Il falloit enfin partager la Couronne de Naples avec les François, & se contenter d'une moitié de la dépoüille, qui faisoit lors tout le sujet de sa convoitise, en attendant que le tems & son adresse lui fissent naître l'occasion de voir l'autre à ses concurrens.

Ainſi le Roi de Naples, qui n'étoit pas encore remis de l'ébranlement qu'il avoit reçû, perdroit le jugement une ſeconde fois, à la veüe de deux puiſſans Rois conjurez contre lui, & reſteroit dans ce fatal ſaiſiſſement de tous ſes organes interieurs, & même des facultez exterieures, dont il y avoit eû déja des exemples dans ſa Famille. Ainſi la faction d'Anjou, qui duroit encore; ſe ſoûleveroit avec d'autant plus de vigueur, qu'elle ne recevroit plus d'oppoſition par une partie de celle d'Arragon, que Gonſalve avoit eû ſoin de gagner pour l'Eſpagne, durant qu'il aſſiſtoit le Roi de Naples contre les François, & les Bannis, qui étoient en plus grand nombre que jamais, reprendroient courage, à meſure qu'ils ſeroient plus fortement ſecondez. Ainſi le Pape ne ſeroit plus en état de faire valoir les exceptions de droit, qu'il avoit alleguées pour refuſer au Roi Charles l'Inveſtiture du Royaume de Naples, & des Princes d'Italie, qui pouvoient être à craindre, les plus puiſſans ne s'engageroient pas temerairement dans une querelle, où il n'y avoit qu'à perdre pour eux, & les moindres n'auroient pas les moyens de remuer ſeuls, quand ils auroient aſſez peu de conduite pour former une Ligue. Ainſi les paſſages étant ouverts de tous côtez, & perſonne n'oſant ſe déclarer pour le Roi de Naples, le Roi de France l'attaquant avec une puiſſante armée par mer, pendant que l'Eſpagne deſcendroit avec une autre ſur les côtes qui ſont vis à vis de la Sicile, les Napolitains étant diviſez en deux factions, & le Roi ne ſe trouvant appuyé d'aucune, les plus hardis de ſes ſujets étant peris dans l'expedition de Charles VIII. & les plus timides faiſant ſcrupule de tenir plus long tems pour un Prince, qui n'étoit pas ſitôt échapé d'un peril, qu'il tomboit dans un autre encore plus inevitable. Le Roi Catholique avoit raiſon de conclure, que tous les prejugez de la

Paul Iove dans le 2. liv. de ſa vie.

Alexandre 6. en fit faire un livre partic.

Politique, en ce qui regarde l'avenir, éroient faux, ou que la conjoncture presente suffisoit pour, ajoûter à ses autres Couronnes la moitié de celle de Naples.

Voilà precisement ce qui le fit resoudre de conclurre avec la France un Traité secret, par lequel les deux Rois entreprendroient à force & à frais communs la conquête de Naples, & pour éviter tous les differens qui pourroient survenir, diviseroient ce Royaume en deux parties égales, sçavoir la ville & les environs de Naples. Le païs de Labour & la Province de l'Abruzze pour un lot; & les Terres & Seigneuries compriſes sous les mots anciens & generaux de la Poüille & de la Calabre, pour l'autre; de telle maniere que le premier lot écheroit au Roi de France & le second au Roi d'Espagne, sans que ni l'un ni l'autre pussent être obligez aprés la conquête de venir à nouveau partage; que chacun des deux Rois seroit tenu de conquêter sa portion, sans que l'autre le dût assister directement, & qu'il suffiroit qu'ils ne s'entrefissent point d'obstacles, ou que l'un n'attentât point sur ce qui devoit appartenir à l'autre.

Il est tout au long dans le 5. vol. des traitez de la France & de l'Espagne.

Mais l'Article le plus mysterieux & sur qui le Roi d'Espagne avoit insisté davantage, consistoit en ce que les deux fissent leurs preparatifs avec le moins de bruit qu'il seroit possible, & que celui de France qui avoit le plus de pretexte, ne découvriroit son dessein à aucun de ses Alliez, jusqu'à ce que l'armée qu'il envoyoit par terre fût arrivée à Rome, où les Ambassadeurs des deux Rois presenteroient au Pape leur Traité que leurs Maîtres auroient signé, & l'accompagneroient d'un écrit, par lequel on tâcheroit de persuader à tous les Princes de la Chrétienté, que cette Cõvention n'étoit faite que pour le bien universel de la Religion Catholique, en ce que le Royaume de Naples apportant à celui qui le possederoit de justes pretentions sur la Couronne de Jerusalem, dont l'heri-

C'est l'abregé du traité qui est inseré dans le même lieu ensuite du traité.

tiere étoit entrée dans la Maiſon de Naples, les deux Rois qui s'eſtoient unis pour l'acquerir, auroient ſujet de faire paſſer leurs armées dans la Paleſtine, pour delivrer les lieux Saints de la Servitude des Infidelles ; qu'enſuite ils preſenteroient des Requêtes armées à ſa Sainteté, pour obtenir l'Inveſtiture de Naples en nouvelle forme ; ſçavoir de la partie qui devoit appartenir au Roi de France, non plus ſous le titre de Royaume de Sicile, comme elle ſe donnoit auparavant ; mais ſous celui de Jeruſalem & de Naples, & de celle qu'auroit le Roi d'Eſpagne, ſous la qualité de Duc de Poüille & de Calabre.

Je ne m'étonne point que le Roi Catholique cherchât des pretextes, pour couvrir l'avidité qui le tranſportoit vers le bien d'autrui, parce qu'il y a long-tems que j'ai remarqué dans les fragmens de Theophraſte, qu'il y avoit cette difference entre l'ambition & les autres irregularitez de la nature corrompuë, que celle ci ne ſe mettent plus en peine de ſe reveſtir des apparences de la vertu, lors qu'elles ſont arrivées dans l'excez, au lieu que celle là tâche de ſe déguiſer à meſure qu'elle eſt plus énorme, à cauſe, peut-être, qu'elle eſt d'un genie tout à fait contraire, & que comme les autres empruntent leur vigueur de leur ſimplicité, elle tire toute la ſienne du fard qui la déguiſe. Je ne m'étonne pas non plus qu'il employât tant de mauvaiſes raiſons, dans l'écrit dont j'ai parlé, pour alterer en quelque maniere la noirceur de ſon procedé, puiſque c'eſt une foibleſſe affectée à nôtre condition, de croire que ce que nous avons inventé, pour nous tromper nous-méme, ait le même effet pour ſurprendre les autres, comme ce fût la premiere marque d'égarement qu'on découvrit dans l'eſprit d'Adam, quand il crut être ſuffiſamment à couvert ſous des feüilles, du reproche qu'il ſçavoit bien que Dieu lui feroit de ſa faute.

Saint Auguſtin dans le livre des meurs de l'Egliſe.

Mais je m'étonne qu'il y ait eû des plus celebres Ecrivains d'Espagne & d'Italie, qui ayent osé soûtenir, aprés plus d'un siecle, la validité de ces raisons dans toute leur étenduë ; quoi que le Roi Catholique ne les eût alleguées que pour jetter de la poudre aux yeux, jusqu'à ce qu'il eût dépoüillé son Cousin ; & qu'ils ayent eû assez mauvaise opinion de la posterité, pour presumer de lui persuader ce qui n'avoit pas méme convaincu les plus grossiers, en un tems où la credulité dominoit dans l'Europe ; comme si la Religion Chrétienne eût eû plus d'interest que la branche legitime d'Arragon commandât à Naples que la bâtarde, ou si l'usurpation que les Infidelles ont faite de la Terre Sainte n'eût point esté assez notoire pour justifier les armes de celui des Princes Chrêtiens qui entreprendroit le premier de la recouvrer, sans qu'il fût besoin de recourir à des titres, qui estoient litigieux dans leur fonds, & peut-être falsifiez dans leur forme, & qui en effet étoient contestez par ceux qui avoient succedé à la Maison de Luzignan, en ce qui regardoit le Royaume de Chypre.

Paul Iove, les Corione, Brissa & Illescas.

Machiavel dans le 7. liv. de l'histoire de Florence. Mr. Puy dans ses recherches. Cassan dans ses recherches.

Mais la principale consideration sur laquelle ces Auteurs insistent davantage, & qui doit être examinée en ce lieu, est que le Roi d'Espagne avoit droit de dépoüiller de ses Etats la branche de Naples, parce qu'elle avoit eû assez de lâcheté pour offrir à la France de devenir sa Tributaire. Comme si cette accusation n'étoit point au nombre de celles qu'on appelle de fait, & qui ne subsistent qu'autant qu'elles sont prouvées, ce que pourtant ils ne sçauroient faire ; outre que le Roi de Naples nia toûjours constamment d'avoir fait cette proposition aux François, & que le Roi d'Espagne, qui la lui reprochoit, n'allegua jamais la moindre circonstance, qui servit à faire soûpçonner qu'elle fût tant soit peu vrai-semblable. Mais quand elle auroit été veritable, ce ne pouvoit estre

Guichardin dans le 5. livre.

que dans la conjoncture que j'ai ci-dessus exprimée de l'année 1494. où le Roi Ferdinand, qui étoit le premier de la branche de Naples, accablé de la défiance & des terreurs que j'ai representées, avoit envoyé son confident vers le Roi Charles VIII. pour commencer une negociation avec lui, qui n'avoit point esté terminée, & qui pour avoir esté ménagée avec un secret extraordinaire, donnoit lieu à tout le monde de l'interpreter chacun suivant sa passion.

Mais si le Roi d'Espagne avoit crû dés lors que ce Ministre eût offert de la part de son Maître au Roi Charles, de relever de lui, pourquoi n'en témoignoit-il pas du ressentiment sur l'heure, & pourquoi ne s'opposoit-il pas à la conclusion d'un Traité qui lui étoit préjudiciable, s'il étoit vrai qu'il eût des pretentions sur la Couronne qu'on parloit de rendre tributaire, & qui par consequent ne pouvoit être valable sans sa participation? Pourquoi ne se liguoit-il pas dés lors avec la France, comme il fit depuis pour en partager la conquête? & pourquoi se contentoit-il du Comté de Roussillon, qui ne valoit pas la dixiéme partie de ce qu'il pouvoit legitimement pretendre? Pourquoi ne traitoit-il pas d'ennemi le Roi qui venoit de commettre une si lâche action? & pourquoi ne s'appelloit-il pas son Ambassadeur d'auprés de lui, comme il le pouvoit faire, suivant le droit des gens? ou plûtôt pourquoi tâchât-il de le confirmer dans la resolution qu'il avoit qnittée de se défendre? Pourquoi assista-il le Roi Alphonse son Fils de Conseil & d'argent? & pourquoi moyena-t-il une Confederation entre les Princes d'Italie, l'Archiduc de Flandres, le Roi des Romains & l'Espagne, pour retablir son petit Fils Ferdinand sur le Trône? Pourquoi fit-il entrer une armée sous ses enseignes dans la Calabre, pour affermir la Couronne sur la tête de Frederic, qui avoit succedé à ces trois Princes

Paschal dans le traité de son Ambassade.

morts en moins de trois ans? Et de qui tenoit-il ce droit incommunicable de la Divinité, de visiter l'iniquité des Peres dans les Enfans, jusqu'à la trois & quatriéme generation, & de punir une faute, laquelle, quand elle auroit esté, ne pouvoit être que personnelle dans le quatriéme regne, aprés celui sous lequel elle avoit esté commise.

Mais quand je leur accorderois que Ferdinand eût esté coupable du fait qu'ils lui imputent, & que son Successeur au quatriéme degré, en dût estre puni. Cela se devoit-il faire par d'autres personnes que par celles qui y avoient interêt, & n'appartenoit-il pas au Pape, privativement à tout autre, de s'en formaliser, puis qu'il s'agissoit de partager un droit de l'Eglise Romaine, qui de tous tems avoit été indivisible, & de rendre tributaire un Fief qui ne relevoit que de sa saintetè? Ne falloit-il pas attendre ses Commissions, pour entrer à main armée dans le Royaume de Naples, & si le Pape negligeoit de reparer l'injure qu'on faisoit au Saint Siege, ou craignoit de plonger la Chrestienté dans un deluge de sang, en poussant cette affaire à bout, qui pouvoit desormais pretendre avoir lieu de la punir, que les peuples de Naples ausquels, contre toutes les maximes du droit des gens, on vouloit donner deux Seigneurs dominans, qui fussent independans l'un de l'autre, outre leur Roi particulier? Que si les Napolitains faisoient changer de nature au dommage qu'on leur faisoit, en y consentant, comme ils auroient fait sans doute, par la seule marque qu'ils pouvoient donner de leur aveu, je veux dire par le silence. Qui de tous les hommes en pouvoit rechercher leur Roi sans injustice; & qui de tous les hommes le pouvoit moins faire que le Roi Catholique? Le Pape n'auroit-il pas choqué le second ordre de la charité Chrestienne, en faisant perir le Roi de Naples par la main de son plus proche parent, & n'eût il

Baronius, dans le dixiéme tomo.

S Thomas dans la 22.

pas tombé dans l'espece,& même dans le cas de la plus noire infidelité que l'Ecriture reconnoisse, qui est celle de la supplantation, que David, en la personne du Sauveur du Monde, reprochoit avec tant d'éloquence à Judas,

Voilà qu'elles sont les extrémitez, où se reduisent ceux qui veulent excuser des choses qui ne le peuvent être, & qui n'ont pas assez d'ingenuité pour avoüer, avec un celebre Ecrivain d'Espagne, que cette action est veritablement une tache dans la vie de Ferdinand le Catholique, & que le moins severe nom qu'on lui puisse donner, est celui de l'ambition.

l'Evêque de Gironne dans l'abregé des actions de Ferdinand,

Quoi qu'il en soit,le Traité ne fut pas plûtôt ratifié par les deux Rois,que celui de France, qui s'étoit toûjours declaré de vouloir reconvrer ce que son Predecesseur avoit perdu,ne se mit point autrement en peine de cacher les preparatifs qu'il faisoit,& se contenta de couvrir une partie de la fin à laquelle ils étoient destinez, en faisant courir le bruit qu'il alloit à la conquête de Naples,de la même maniere que le Roi Charles VIII. avoit procedé ; & de fait il envoya son Armée de terre dans la Lombardie, sous la conduite du Seigneur d'Aubigny, avec ordre de se diviser à la sortie du Duché de Milan en deux gros,dont l'un marcheroit par la Toscane, & l'autre par la Romagne ; pendant que celle de mer composée de trois Caraques de Gennes,de seize Vaisseaux de Guerre, & de plusieurs autres Navires chargez de gens de guerre, partoit en même tems des côtes de Provence, sous la conduite du Commandeur de Ravestein.

Mais le Roi d'Espagne couvrit ses appresta d'une si fine dissimulation, que celui là même qui avoit le plus d'interêt à les découvrir fût le premier qui s'y laissa surprendre, en ce que le Roi de Naples Frederic, étant averti de l'entrepriſe de Loüis XII. & voyant que Gonsalve General des Espagnes as-

sembloit aussi dans la Sicile une armée, qui s'augmentoit de jour en jour par le concours des nouvelles Troupes qu'on y faisoit passer de tous les Royaumes d'Espagne, s'imagina mal à propos que le dessein du Roi Catholique n'étoit plus de le secourir en cachette, comme il avoit assisté ses Predecesseurs, à cause du Traité qu'il avoit fait avec Charles VIII. pour le recouvrement du Roussillon; mais de hazarder toutes les forces d'Espagne pour lui conserver sa Couronne; de peur que le Roi de France n'ajoûtât à la Conquête du Duché de Milan celle du Royaume de Naples. Sur ce fondement il redoubla la confiance qu'il avoit en la probité de Gonsalve, & renouvella l'intelligence qu'il entretenoit avec lui depuis les derniers troubles.

Gonsalve, qui n'étoit pas moins homme de Cabinet que de Campagne, & qui sçavoit le secret de son Maitre, aporta de son côté toutes les dispositions necessaires à le confirmer dans cette erreur, & sçût lui persuader avec tant d'adresse, que l'armée qu'il commandoit, étoit destinée pour disputer aux François l'entrée du Royaume de Naples, que ce pauvre Prince reduisit toutes les levées des gens de guerre, qu'il faisoit pour se mettre sur la defensive, au nombre de 1300. chevaux & de 6000. fantassins, dans l'opinion qu'il eût que ce nombre de soldats étant joint à l'Armée Espagnolle seroit plus que suffisant pour faire teste à l'Armée Françoise. Et faisant venir son Fils aîné, qui étoit encor enfant, de Tarante où les Princes de Naples étoient élevez suivant la coûtume, il attendit son malheur avec une preparation d'esprit, directement opposée à celle que j'ay remarqué dans ses Predecesseurs.

Paul Jove dans le 1. livre de la vie de ce General.

Cependant toute l'Italie estoit dans une merveilleuse suspension, & commençoit d'exercer le rafinement de sa Politique, avec d'autant plus

d'application, que les circonſtances des choſes répondoient moins à l'effet qu'elles en attendoient ; parce que d'un côté, l'Armée que le Roi de France envoyoit en Italie ne paroiſſoit pas aſſez forte, pour battre ni même pour ſoûtenir les forces d'Eſpagne & de Naples, quand elles ſeroient unies, puiſque tant s'en falloit que l'aggreſſeur prevalût en nombre ou en la Diſcipline Militaire, comme il étoit neceſſaire par les Loix de la Guerre, qu'il n'eſtoit pas meſme en état d'attendre de pied ferme les ſoûtenans, s'il leur prenoit envie de changer de poſture & de l'attaquer à leur tour.

Le Cardinal Bembo dãs le commencement de l'hiſtoire de Veniſe.

D'autre côté, la reputation ſi haute que Loüis XII. avoit acquiſe par la voye des armes en Italie, lors qu'il n'eſtoit que Duc d'Orleans, dans la ſurpriſe de Novarre, & dans la vigueur avec laquelle il avoit arreſté durant ſi long-tems devant les murailles de cette ville toutes les forces d'Italie, attachées à la recouvrer & les ruſes de Cabinet que le Cardinal d'Amboiſe, qu'il avoit choiſi pour ſon premier Miniſtre, avoit inventées, ou pour mieux dire, remiſes en pratique dans l'acquiſition du Duché de Milan, le faiſoient paſſer pour ſi grand Politique, principalement depuis qu'il avoit eû l'avantage ſur Ludovic Sforce, qui penſoit avoir rafiné ſur la prudence des anciens en toutes les formes de gouvernement, qu'il n'y avoit pas lieu de croire que la France eût renouvellé temerairement une entrepriſe, qui n'avoit pas réüſſi la premiere fois à faute de précaution, ni qu'elle eût deſtiné moins de Troupes pour attaquer le Roi de Naples, en un tems qu'il y avoit une puiſſante Ligue formée pour le conſerver, & que les armes d'Eſpagne marchoient pour la défenſe de ſes frontieres, qu'elle n'en avoit lors qu'il eſtoit abandonné de tout le monde, & que nonobſtant le Roi Charles avoit parû dans ſa retraite beau-

Aurelio Cuſta dãs ſon Traité de la Diſcipline Militaire.

Voyez les obſervations d'Antonio Monaco ſur la vie de ce Cardinal.

coup plus foible qu'il ne falloit, pour s'ouvrir le passage par force. De maniere que ces deux considerations arrestant les esprits; à mesure qu'ils se vouloient determiner en faveur de l'une ou de l'autre, & le genie des Italiens passant encore plus imperceptiblement que celui des autres, de la contemplation des choses particulieres à celles qui sont generales, quand l'obscurité des unes les rebute, à proportion que la fecondité que les autres fournissent à leur raisonnement les attirent, ils concluoient tous enfin que cette expedition devoit être la source d'une guerre, qui dureroit long-tems en Italie, & que si le feu dont ils appercevoient les étincelles, croissoit & se maintenoit, suivant la matiere qui paroissoit disposée à l'entretenir, les Couronnes de France & d'Espagne venant à s'ébranler l'une contre l'autre, & les Etats qui leur étoient inferieurs de force, ou de Police, étant obligez dans la suitte du tems, & par les bizarreries que produisent les armes en si grand nombre, de se declarer pour l'un des deux partis, l'Italie alloit devenir le Theatre d'une guerre eternelle, & seroit sujette aux inconveniens, qui sont inévitables, quand l'irruption des étrangers excite les desordres civils, & que ceux-ci travaillent à la subsistance de celle-là.

Paul Paruta dans le 2. livre de sa Politique.

Xenophõ dans le 2. livre de l'Institution de Cyrus.

Pendant que cette prevoyance leur donnoit de l'inquietude, les François traverserent le Duché de Milan & entrerent dans le territoire de Florence, où, au lieu des obstacles qu'on presumoit qu'ils y rencontreroient, la Ville de Pise leur ouvrit ses portes, sans attendre d'être sommée, & les Soldats François, qui avoient pris parti dans l'armée que le Pape entretenoit dans la Romagne, vinrent si promptement joindre ceux de leur Nation, que les autres Villes de Toscane prevenuës d'une terreur panique, & pour obliger le Roi Tres-Chrêtien par quelque signalé service à les preser-

ver du joug dont le *Duc de Valentinois* Fils du Pape les menaçoit, non seulement leur accorderent passage ; mais encore leur fournirent toutes les provisions dont ils avoient besoin.

Le Roi de Naples, surpris de cet évenement, depécha un Courier vers Gonsalve ; pour l'avertir qu'il estoit tems de partir de Sicile, & de venir s'opposer aux François. Gonsalve répondit qu'il estoit prest d'executer les ordres de son Maître & de sacrifier sa vie & celle de ses Troupes, pour la défense du Royaume de Naples ; mais la rupture qui s'en ensuivroit infailliblement entre la France & l'Espagne estoit si considerable, & le peril si grand, où les principales forces de sa Majesté Catholique seroient expoſées, s'il arrivoit du soulevement dans une partie du Royaume, lorsquelles tâcheroient de preserver l'autre de servitude étrangere, comme on avoit éprouvé sous les deux Regnes precedens ; qu'il n'estoit ni de la dignité de l'Espagne, ni de la prudence du General, de les engager sans avoir des Places de sureté, qui pussent assurer leur retraite, en cas de mauvais succez.

Cette réponce est raportée dans l'histoire de Iean Pontano.

Ce langage, qui n'estoit point encor en usage dans l'Europe, jetta d'abord le Roi Frederic dans quelque sorte de défiance de la fidelité de sa Noblesse ; mais comme il n'étoit pas capable de revoquer en doute la foi des Espagnols, & que d'ailleurs il avoit trop negligé de faire ses preparatifs, pour se pouvoir alors passer de leur assistance ; il permit à Gonsalve de mettre Garnison dans toutes les Places qu'il lui demanda, & même d'en fortifier quelques-unes qu'il disoit n'estre pas en assez bon estat. Mais l'Armée Françoise ne fut pas plûtôt entrée dans les Terres de l'Eglise, que les Ambassadeurs des deux Rois Confederez commencerent de lever le masque, & presenterent à sa Saintesé les articles dressez pour la division du Royau

Rocca dans ses observations Politiques.

Royaume de Naples, demanderent l'investiture pour leurs Maîtres aux termes qu'elle avoit été concertée, & s'efforcerent de persuader aux Cardinaux, en plein Consistoire, que cette innovation n'aboutissoit qu'à l'accroissement de la foi Catholique.

Voyez les harangues prononcées alors par l'Evêque de Tarbe pour la France, par Alphonse Fonceca pour l'Espagne.

Jamais nouvelle n'excita de plus longue, ni de plus generale suspension dans les esprits, & jamais nouvelle ne les trouva moins disposez à la croire que celle là; parce que d'un côté l'on ne pouvoit s'imaginer que le Roi d'Espagne eût si-tôt oublié ses vieilles maximes, qui tendoient à maintenir la branche d'Arragon en possession de Naples, & tant s'en faut que l'on remarquât que les raisons eussent cessé, pour lesquelles j'ai dit ci-dessus qu'il avoit sujet d'apprehender le voisinage des François, à cause du peu de distance qu'il y avoit entre les deux Royaumes de Naples & de Sicile, qu'au contraire elles devenoient plus pressantes par le pas qu'il venoit de faire, en ce qu'il n'y auroit plus de bras de mer, qui le separât des François, & que les limites qu'ils avoient dressées seroient purement arbitraires. D'autre côté le procedé du Roi de France qui ne paroissoit pas moins dérogeant à ses veritables interests, ni la prudence de son Conseil, moins irreguliere, en ce qu'il avoit reçû pour concurrent un Roi, dont la puissance lui pouvoit seule dans l'Europe inspirer de la jalousie, & n'avoit pas assez distinctement prévû les dangereuses suites, qu'il y avoit à craindre, si mépriſant l'importance qu'il y avoit d'être le seul arbitre des affaires d'Italie, comme il l'étoit sans contestation, aprés la Conqueste du Duché de Milan, il se donnoit un Compagnon à-soi-même, sans y être contraint par aucune consideration qui fût valable, & introduisoit dans ce beau Païs un Prince d'autorité presque égale, qui dans toutes les apparances deviendroit bien-tôt son rival, qui serviroit d'asile à tout ce

Antonio de Palerme dans la vie d'Alphonse.

Guichardin dans le 5. livre.

qu'il y auroit en Italie de mécontents contre la France, & qui avoit une si étroite liaison avec l'Empereur Maximilien, dont le Fils avoit épousé sa Fille, que comme la France n'avoit point de demêlé avec aucun de ses voisins dans lequel il ne pût prendre part, il n'y avoit point de conjoncture aussi qui ne le pût rendre son ennemi.

Mais comme le motifs qui faisoient concourir les Rois de France & d'Espagne à la même fin étoient pourtant divers & mêmes contraires, on remarqua bien de la differences dans la maniere dont ils userent pour executer leur action, & pour l'ôter, s'il étoit possible à la connoissance de tant de personnes qui se méloient de la censurer.

l'Italien Bernardo facet dans son livre.

Loüis XII. n'exposa dans son Manifeste que de foibles raisons, & soit que la candeur Françoise laissât toûjours échapper quelque marque de desaveû, à mesure qu'il les avançoit; soit que ce Prince ne se mit pas beaucoup en peine de persuader aux autres ce dont il n'étoit pas convaincu lui-même: il se contenta de representer qu'il avoit succedé aux sentimens aussi bien qu'au droit de son Predecesseur, & ne répondit point autrement à l'imprudence dont on accusa son Conseil, sinon que l'espée des François étoit assez tranchante pour remedier à tous les inconveniens, à mesure qu'ils se presenteroient, sans qu'il fût necessaire de negliger un bien present sur les pensées de l'avenir. Le Roi Catholique produisit le sien avec plus de precaution, & soit qu'il affectât dés lors une plus délicate constitution d'affaires, il le composa de maniere qu'il servit d'une part à faire valoir le pretexte de Religion dont il avoit déja fait la baze de sa Politique, & détourna de l'autre le pernicieux scandale qui resultoit dans toute la Republique Chrêtienne, s'il paroissoit que la seule convoitise d'usurper le bien de ses proches, l'eût fait entrer à main armée dans le Royaume de Naples.

Il commençoit par un long denombrement de pretentions du Roi son Pere que j'ai designées dans le discours precedent, & les divers égards qui l'avoient empêché de chercher la reparation de l'injure que le Roi Alphonse son Frere aîné lui avoit faite, disposant de la Couronne de Naples à son prejudice. Il exageroit en même style les notables subventions, que lui & son parti avoient envoyées aux trois derniers Rois, durant l'expedition de Charles VIII. pour avoir plus beau champ ensuite de se plaindre du Roi Frederic, sur lequel il vouloit tomber, & pour en tirer un nouveau sujet de lui reprocher son ingratitude en l'opposant à tant de bienfaits. Il ajoûtoit que les raisons qu'il avoit de se plaindre de lui n'étoient ni legeres, ni en petit nombre, & qu'il y avoit déja long-temps qu'il donnoit lieu de lui faire la Guerre par les pratiques secretes qu'il entretenoit avec le Roi de France à son desavantage, & qui n'avoient pû être si bien déguisées qu'elles ne fussent toutes arrivées à sa connoissance, qu'il auroit eû dés lors la volonté, aussi-bien que le pouvoir de s'en vanger; si les mêmes reflexions qui avoient suspendu l'indignation du Roi son Pere, n'eussent arrêté son bras; ou plûtôt si la charité Chrêtienne ne l'eut obligé d'oublier les injures qu'il avoit reçûes, en qualité de particulier. Que la même vertu l'auroit infailliblement retenu dans une perpetuelle suppression de ses ressentimens, si les autres circonstances qui devoient concourir eussent persisté dans le même état, & si l'inconstance des choses humaines n'eût tout à fait changé l'ordre des affaires, qu'il avoit avec la branche de sa Maison qui regnoit à Naples, & n'eût fait naître la necessité, qui le contraignoit malgré lui, de contribuer à la renverser du Trône. Que cette fatale necessité étoit procedé de la ferme resolution qu'avoit prise le Roi de France de re-

Dans le commentaire sur les constitutions de la Couronne d'Arragon.

couvert le Royaume de Naples, & de l'impoſſibilité qu'il y avoit de l'en empêcher preſentement; qu'il n'y avoit plus de Duc à Milan, qui pût s'oppoſer à ſon paſſage, & qu'il avoit un pied ſi conſiderable dans l'Italie, qu'il n'y avoit plus deſormais perſonne qui lui pût faire tête, lors qu'il entreprendroit de s'aggrandir. Que ces deux obſtacles (contre qui la fortune de Charles VIII. avoit échoüé) n'avoient pû reſiſter à Loüis XII. à ſon avenement à la Couronne, & que la priſon où Ludovic Sforce, étoit ſi étroitement gardé, étoit le dernier preſage que la Famille qui regnoit à Naples devoit attendre de ſa ruïne. Que ce peril preſſant & même inévitable, où ſes juſtes pretentions ſur la Couronne de Naples étoient expoſées, ſi elle venoit à être attachée à la Couronne de France, qui par ſes Loix fondamentales ôtoit aux étrangers l'eſperance de la poſſeder un jour, & qui nonobſtant introduiſoit une Loy Salique dans tous les Etats qu'elle acqueroit de nouveau; l'avoit enfin obligé de penſer à ſes interêts, & de prendre ſes meſures ſur ce raiſonnement, qu'il ſoûhaitoit que tout le monde ſe donnât la peine de l'examiner, parce qu'il contenoit la juſtification de ce qu'il alloit faire.

Il conſiſtoit en ce que Sa Majeſté Catholique ayant aperçû que le Roi Loüis XII. s'obſtinoit à recouvrer le Royaume de Naples, & qu'il n'y avoit ni prieres, ni menaces, ni diverſion, ni Guerre ouverte, qui puſſent alors en arrêter l'execution; elle avoit eſté reduite à choiſir l'une de ces deux extrêmes neceſſitez, ſçavoir de demeurer neutre en abandonnant le Royaume de Naples aux François, ou d'entrer dans la querelle en qualité de ſoûtenant contre de ſi formidables adverſaires, qu'il n'y avoit pas d'apparence de ſe mettre de la partie, à moins que de provigner en Italie les ſemences d'une Guerre immortelle,

& d'exposer son Royaume de Sicile, & par consequent toute la Chrêtienté au plus grand peril dont elle eût esté menacée, dans la conjoncture où les Turcs étoient entrez à main armée dans les Etats de Terre ferme de la Republique de Venise, pendant qu'on équipoit vers les Dardanelles une Flotte capable de lui enlever toutes les Isles, qu'elle tenoit dans l'Archipelage. Qu'il n'avoit pû non plus se resoudre à permettre que le Roi de France occupât le Royaume de Naples, qui lui appartenoit de droit, & qui dans la suite du tems devoit étre devolu à la Couronne d'Arragon au cas que la ligne du Roi Frederic vint à manquer; & qu'aprés avoir balancé long tems entre ce que la nature lui demandoit en faveur de son Cousin, & ce que le salut de ses peuples exigeoit de sa Justice, il n'avoit point trouvé de meilleur temperament, que d'écouter la proposition que le Roi de France lui faisoit de partager avec lui la Conquéte de Naples, & d'accepter la moitié d'un bien qu'il ne pouvoit l'exemter de perdre tout à fait. Qu'outre cette consideration, il y en avoit encore qui n'avoit pas peu contribué à le determiner, & qui lui faisoit esperer qu'aprés que la chaleur avec laquelle les François poursuivoient la Conqueste de Naples, seroit ralentie, & que cette Nation croiroit avoir satisfait à son honneur par la vangeance de l'injure qu'elle pretendoit avoir esté faite au Roi Charles VIII. il ne seroit pas peut estre absolument impossible de retirer de ses mains la moitié qu'elle auroit acquise, pourvû que l'autre moitié demeurât au pouvoir de l'Espagne, où pour le moins il ne le seroit pas tant que si elle étoit en possession de tout le Royaume; d'où il concluoit; par un serment solemnel qu'il faisoit, d'avoir plus d'égard en cette rencontre, aussi bien qu'en toutes les autres qui se presenteroient, au bien general de l'Italie qu'à son utilité particuliere; & que suivant qu'il le

jugeroit plus important à celui-là ; il se resoudroit ou de retenir les Duchez de la Poüille & de Calabre, ou de les rendre au Roi Frederic ; parce qu'il n'étoit pas juste que l'innocent portât la peine de l'aversion qu'il avoit conçûë contre son Pere, depuis qu'il avoit sçû que ce Prince avoit imploré l'assistance des Turcs, auparavant même que les François se fussent rendus Maîtres de Milan.

Il faut confesser que cette piece est un modelle achevé de l'esprit du Roi Ferdinand, & que l'ancienne Politique n'avoit point inventé de couleurs si propres à deguiser les actions de la nature de celles qu'il alloit entreprendre ; mais il faut avoüer encore à la gloire de la verité, que ce fard quelque délié qu'il fût n'en couvroit pourtant que la surface, & que le dedans conservoit toute sa premiere difformité. Il paroissoit toûjours que le Roi Catholique n'agissoit que par des principes éloignez de l'usage ordinaire, & tant d'excuses étudiées ne suffisoient pas pour empêcher les plus éclairez de remarquer au travers deux notables défauts dans la conduite du Roi Catholique, le premier regardoit sa probité blessée, en ce que la convoitise d'acquerir une portion du Royaume de Naples l'avoit armé contre son propre sang. Et le second lui reprochoit sa perfidie, dans tous les moyens qu'il avoit employez, pour amuser ou pour endormir son Cousin, pendant qu'il feroit les preparatifs necessaires à l'opprimer, & ternissoit la gloire qu'il avoit remportée de la Conquête de Grenade, en faisant soupçonner quel avoit esté le motif qui l'y avoit engagé.

Cependant comme les deux Rois demandoient une Investiture que le Pape n'estoit pas alors en état de leur refuser, elle fût accordé en la forme qu'elle étoit dressée, & la Cour de Rome pour conserver le droit de l'Eglise, feignit de consentir à ce qu'elle ne pouvoit empêcher en aucune maniere.

DISCOURS TROSIEME.

A quelles conditions la France & l'Espagne partagerent le Roiaume de Naples, le Conseil de Madrid tâcha de jetter de la poudre aux yeux de toute l'Europe : de couvrir l'ambition du Roi Catholique, & d'accorder la convoitise du bien d'autrui, qui paroissoit dans ce partage, avec le zele de la Religion qu'il pretendoit en être la cause ; sous quels pretextes il deguisa les preparatifs qui se faisoient dans l'Espagne & dans la Sicile. Et comment il faut resoudre ce fameux probleme de Politique ; quelle est la nature, & jusqu'où s'étent l'obligation du serment qui lie les sujets à l'égard de leur Souverain, pour sçavoir si le Grand Capitaine pouvoit être dispensé de celui qu'il fit au Duc de Calabre à la reddition de Tarente.

LA DECLARATION publique de la France & de l'Espagne contre le Roi de Naples, ni le resultat du Sacré College ne firent point quitter à Gonsalve les dissimulations qu'il avoit commencées, quoi qu'il semblât qu'elles ne fussent plus desormais de saison ; au contraire il tâcha de persuader au Roi Frederic, que la mine étoit d'autant plus couverte, qu'elle paroissoit plus éventée, & que les ordres secrets qu'il avoit reçûs du Roi Catholique étoient directement op-

poſez à ce que ſon Ambaſſadeur avoit fait dans Rome, pour s'accommoder au tems. Il lui donna de nouvelles aſſeurances qu'il marcheroit à ſon ſecours, & qu'il feroit la jonction de ſon armée avec la ſienne, avant que les François euſſent delogé du territoire de l'Egliſe ; & lui fit remarquer que le nœud de l'affaire conſiſtoit à defendre l'entrée de ſon Royaume, pour l'obliger de tenir ferme dans le poſte de Saint Germain ; mais le Roi Frederic qui n'eſtoit ni aſſez incredule pour ne pas ſe rendre à tant d'apparences, ni aſſez reſolu pour ne pas cacher, ſous une contenance intrepide, la faute qu'il avoit faite de ſe fier à ſon plus redoutable ennemi, voulut agir de maniere, qu'il ne ſemblât pas ajoûter une entiere croyance aux ſoupçons, que la renommée lui donnoit des Eſpagnols, ſans negliger pourtant l'uſage des moyens qu'un reſte de prudence pouvoit enſeigner à ceux, qui s'apperçevoient trop tard de l'extrémité dans laquelle ils s'eſtoient eux mémes reduits. Il envoya ſon Fils à Tarente ſous la direction du plus fidelle de ſes ſujets, & mit en deliberation dans ſon Conſeil de Guerre, s'il devoit attendre les François de pied ferme ; ou s'il ne ſeroit pas plus expedient de renfermer le peu de Troupes qu'il avoit levées, avec celles que Fabrice & Proſper Colonne lui avoient amenées, dans les plus importantes Places. Proſper Colonne Capitaine de haute reputation fût du premier avis, qui tendoit à tenir la campagne, & l'appuya d'une ſeule raiſon ; mais qui ne laiſſoit pas d'étre invincible. Elle conſiſtoit en ce qu'eſtant tout à fait impoſſible que le Roi Frederic pût reſiſter en méme tems à deux puiſſants Rois, qui l'attaquoient par les deux extrémitez de ſon Etat ; la méme Loy qui conſeilloit aux hommes le choix des moindres maux vouloit qu'il hazardât une bataille contre les François, puiſque l'eſperance de la gagner n'eſtoit pas

si fort éloignée, & que d'ailleurs quel qu'en pût être l'évenement, c'étoit toûjours en quelque maniere se rétablir, que de tirer le Royaume de Naples de la certitude où il étoit de perir, s'il étoit foiblement défendu, pour l'exposer à la plus incertaine de toutes les actions, qui se pratiquent à la Guerre.

Mais le Roi Frederic, qui peut-être avoit déja perdu l'esperance de conserver sa Couronne, & qui ne pensoit plus qu'aux moyens de la tenir un peu plus long-tems, suivit le deuxiéme avis, & distribua son armée dans trois Places qu'il jugeoit seulement à propos de défendre. Il fit entrer Fabrice Colonne dans Capoüe avec 300. hommes d'armes, trois mille fantassins, & quelques Cornettes de chevaux legers. Il confia la garde de Naples & de ses Châteaux à Prosper Colonne avec pareil nombre de gens de Guerre, & s'enferma lui même dans Averse avec le peu de Troupes qui lui restoient. Guichardin dans le 9. liv.

Gonsalve ne témoigna point de mecontentement au Roi de Naples, sur ce qu'il avoit suivi d'autres sentimens que les siens, & se contenta d'envoyer deux Galeres, avec ordre de le supplier de permettre que le Roi Catholique son Maître mît en lieu de seureté les deux Reines Doüairieres, dont l'une étoit sa Sœur, & l'autre sa Niece, jusques à ce que le jour de Naples fût plus tranquille. Prosper Colonne, qui se trouva present à cette demande, la prît pour la derniere desertion des Espagnols, & tâcha de persuader encore une fois au Roi Frederic de retenir les deux Galeres, & de les employer à la deffense de ses Côtes. Mais ce Prince lui répondit qu'il ne vouloit pas rompre le premier avec l'Espagne; il persista dans la resolution qu'il avoit prise de laisser entrer l'armée Françoise dans son Royaume, jusques à ce qu'il eût appris que le Seigneur d'Aubigni, qui la com-

mandoit avoit pris Monfortin ſans reſiſtance, & traverſé la Riviere de Vulturne ſans perte.

Mais ce foible Prince, ne croyant plus alors être en ſeureté dans Averſe, l'abandonna pour ſe retirer à Naples, & donna loiſir aux François de camper ſans incommodité devant Capoüe, & de la forcer pendant qu'elle parlementeroit, & s'aller enſuitte preſenter devant Naples, qui compoſa d'abord avec eux pour ſe delivrer du pillage.

Le Roi Frederic qui s'eſtoit retiré dans le Château neuf, ne voyant plus aucun lieu de reſource accepta les conditions qui lui furent offertes, de remettre au Seigneur d'Aubigni toutes les Villes, & les Fortereſſes qui ſe rencontreroient dans la portion qui eſtoit écheüe à la France ſuivant le partage que le Pape avoit agrée à la reſerve de l'Iſle d'Iſcluë qu'il retiendroit ſeulement pour ſix mois, au bout deſquels il lui ſeroit permis de ſe retirer par tout où il lui plairoit, excepté dans le Royaume de Naples, qu'il pourroit envoyer cent hommes d'armes à la défenſe de Tarente avec autant de munitions & de vivres qu'il en voudroit tirer du Château neuf, pourveu qu'elles ne fuſſent point marquées des Armes de Charles VIII. & qu'il y auroit amniſtie pour tout ce qui s'étoit paſſé durant la retraitte de ce Roi; en execution de laquelle il ſeroit permis aux Cardinaux Colonne & d'Arragon de joüir ou de diſpoſer des Benefices qu'ils avoient dans toute l'étenduë du Roi de France, ſans être obligez à changer de Faction.

Dans le 6. tome des Negociations de la France avec l'Eſpagne.

Gonſalve qui n'avoit crû devoir commencer l'entrepriſe, parce qu'il eſtoit bien-aiſe que les François ſe chargeaſſent de toute l'envie qui l'accompagneroit infailliblement, & que d'ailleurs il eſtoit neceſſaire que leurs progrés facilitaſſent les ſiens, & diminuaſſent l'oppoſition qu'il prevoyoit de la part des peuples de la Poüille & de la Calabre, qui haïſſoient naturellement les Eſpa-

Amirato dans ſes Diſcours Politiques ſur Tacite.

gnols, d'autant qu'ils aimoient les François, se servit admirablement du bonheur des armes du Seigneur d'Aubigni pour les intimider, & faisant entrer son armée en Calabre fit si bien concevoir aux habitans des Villes qui estoient libres du serment de fidelité qu'ils avoient fait à leur Roi, puis que c'estoit lui qui les avoit abandonnés le premier en se refugiant dans l'Isle d'Ischia, & leur representa le peril si grand, aprés que le Roi de France, de qui seulement ils pouvoient esperer du secours, les avoit expoſez à la discretion du Roi Catholique, & s'estoit engagé de ne les assister en aucune maniere; qu'il se rendit Maître sans coup ferir de tout le Païs, à la reserve des deux Villes de Nanfredovic & de Tarente, qui lui refuserent courageusement leurs Clefs. Il fit marcher toutes les forces d'Espagne contre la premiere; il usa de tous les artifices qu'il jugea capables de l'ébranler; il l'assiegea avec autant de vigueur, qu'elle en témoignoit à se deffendre, & quoi qu'il eût consommé beaucoup de tems à la reduire, & qu'elle eût sujet d'apprehender toutes les rigueurs où les Loix de la Guerre soûmettoient les Places, qui ne composoient qu'à la derniere extremité, il se laissa toucher à la generosité que ces Bourgeois avoient exercée contre lui, & leur accorda les plus avantageuses conditions qu'ils eussent pû soûhaitter, quand ils n'auroient point enduré de Siege, parce qu'il sçavoit bien que l'usage de la rigueur n'estoit pas neceſſaire pour asseurer un Etat, qui n'avoit plus à craindre la domination de ses anciens Maîtres, & les expediens qu'on avoit pris à la Cour de Madrid, pour y faire venir toutes le Familles Royalles de Naples, lui donnoient lieu de faire autant qu'il lui plairoit d'actions exterieures de clemence sans rien hazarder.

Grotius dans le droit de la paix & de la Guerre.

l'Université d'Alcala dans la vie du Cardinal Ximenés.

Il ne restoit plus que la Ville de Tarente où toutes les esperances du Roi Frederic étoient renfer-

mes avec ſon Fils, & la valeur de ceux qui la défendoient ne pouvoit eſtre rallentie par le deſeſpoir du ſecours, Auſſi Gonſalve ne s'amuſa point à les intimider, & fit approcher toutes ſes Troupes pour les aſſieger regulierement, & peut eſtre encore pour acquerir de la reputation par un Siege de cette importance, dont il eſtoit pourtant aſſeuré de venir à bout; Le Comte de Potenza que le Roy Frederic en avoit établi Gouverneur, & le Commandeur de Rhodes à qui il avoit confié la garde de ſon Fils avec celle du Château, juſtifierent le choix qu'on avoit fait de leur perſonnes, & travaillerent les Aſſiegeans en toutes les manieres que la precaution de leur ennemi leur laiſſoit mettre en uſage; mais aprés que leur Garniſon fût affoiblie, & qu'ils virent que les Bourgeois, de peur que la Ville ne fût emportée d'aſſaut, meditoient de faire leur compoſition à part, & d'ouvrir leurs Portes aux Eſpagnols, ils furent contraints de ſe mettre d'une Partie, qui n'auroit pas laiſſé de ſe faire ſans eux, & envoyerent leurs Deputez à Gonſalve, qui convinrent que la Ville & le Château lui ſeroient rendus, au cas qu'ils ne fuſſent point ſecourus dans un terme limité, pourveu qu'il leur fût permis de ſe retirer, & de tranſporter tout ce qui pourroit appartenir à leur Roy en tel lieu qu'il leur plairoit.

Cependant comme la perſonne de leur jeune Prince leur étoit d'une conſideration toute particuliere, & que le Roy leur avoit envoyé des ordres ſecrets de le mener à Tarente au lieu où il ſeroit; ils crurent que le droit naturel, ni celui des gens, n'auroient pas d'aſſez fortes chaînes pour lier la foy des Eſpagnols, & chercherent ce qu'il y avoit de plus inviolable dans la Religion Chreſtienne pour aſſeurer leur Traité. Il ſouhaiterent avant toutes choſes que Gonſalve jurât ſur la Sainte Hoſtie, qu'il laiſſeroit le Duc de Calabre en toute

liberté, & qu'il ne l'empeschoroit, sous quelque pretexte que ce pût estre, d'aller où il lui plairoit, & penserent avoir suffisamment pourvû à sa seureté par une voye si extraordinaire : Mais Gonsalve ne fût pas plustôt en possession de la Ville & du Château qu'il se saisit du Prince, & qu'il l'envoya sous une tres-étroitte garde à la Cour d'Espagne ; où il fut reçû avec toutes les demonstrations exterieures, qui pouvoient persuader qu'on avoit resolu de lui rendre le Sceptre de son Pere.

Tous les Historiens Espagnols, & François & Italiens en demeurent d'accord.

Comme il n'y a point eu d'action qui ait fait tant de bruit dans l'Europe que celle de Gonsalve, & que d'ailleurs le scandale qu'elle donna non seulement aux Chrestiens, mais encore aux Infideles, a été balancée dans la suite des tems par les grands avantages que l'Espagne reçût alors ; je ne trouve point aussi d'action qui ait êté plus diversement interpretée, ni qu'on ait tâché de representer à la posterité sous de plus differens caracteres. Les François ont épuisé leur bile, à la moindre occasion qui s'est presentée de la noircir, & n'ont pas pris garde à ces remarques de Quintilien, que l'exageration, en matiere de faits publics, estoit le moins propre de tous les moyens pour acquerir de la croyance, & que les plus déliez se défioient incontinent de ce qu'ils voyoient accompagné de passion & d'artifice.

Mariana Jesuite dans son Ferdinand le Catholique.

Ceux qui ont passé pour indifferens ont exercé leur stile, tantost à ralentir la vehemence, avec laquelle ils avoient observé que le procedé de Gonsalve estoit censuré, tantost à designer la foiblesse, ou la nullité des raisons, que les Espagnols alleguoient pour le justifier ; de maniere qu'aprés l'avoir examiné de part & d'autre, ils l'ont presque laissé au même estat qu'ils l'avoient rencontrée, & n'ont pas même assigné le genre & le degré moral sous lesquels elle devoit estre ex-

primée. Ceux qui se sont mis au dessus de toutes les actions humaines, pour juger de celle-cy, n'ont executé rien moins que ce qu'ils avoient promis, & se sont contentez d'admirer, tantost l'inconsideration humaine en ce qu'elle usoit de toutes sortes de voyes pour arriver à sa fin, tantôt l'excés dans lequel un Conquerant portoit d'abord toute la convoitise, qui se formoit dans sa volonté. Ceux qui se sont meslés de dresser des Panegyriques à la valeur de Gonsalve, ont appliqué leur fard avec assez d'artifice & même de succez à l'égard des simples, lors qu'il n'a esté question que de couvrir la perfidie dont on les soupçonnoit, & de rejetter la faute du General sur les Ordres exprez qu'il avoit de son Roy, ce qui passoit pour vray semblable icy plus qu'en aucun autre lieu; mais lors qu'ils se sont ingerez de confondre la nature des choses, & de decrediter l'estime que le droit des gens leur avoit assignez, depuis la premiere separatiton d'interest qui fût faite parmi les hommes, quand ils ont voulu faire passer pour un acte Heroïque un procedé revestu de toutes les apparences du crime, & charmer les yeux de leurs Lecteurs, jusques à leur faire observer le coucours de toutes les vertus dans une violence qui leur inspiroit de l'horreur; ce n'est pas merveille qu'ils ayent esté sujets au destin du fabuleux Icare; puisqu'ils s'élevoient avec autant de temerité que luy, ni que leur Art les ait abandonnez, lors qu'ils le vouloient faire agir au delà de sa Sphere; puisqu'ils aimoient mieux imiter les Philosophes, qui mettent si haut l'Idée de leur Sage, qu'on n'y sçauroit atteindre, que non pas les peintres, qui font consister l'excellence de leurs Portraits dans le juste rapport qu'ils ont à leurs Originaux.

Platon dans son Timée, & Seneque de la Providence.

Mais cette extremité n'est pas considerable, en comparaison de celle où se sont reduits les Ecri-

vains de la Maison d'Autriche qui se sont avisez long-tems aprés à l'occasion des differends qu'elle avoit à demesler avec la Couronne de France, de retoucher à cette action, & comme ils avoient aperçû qu'elle avoit toûjours esté foiblement défenduë, & que les conjectures par lesquelles on avoit pretendu l'excuser feroient plûtost contre que pour elle, ils se sont defiez de tous les moyens que la Rhetorique & la Philosophie en pouvoient fournir dans une si delicate matiere, & soit qu'ils se fussent engagez à l'examiner d'un air different, soit que la presomption d'avoir inventé de nouvelles preuves l'eût emporté sur l'incertitude où ils étoient du succez qu'elles auroient; ils ont eu recours à la Politique, & parce qu'il y avoit encore lieu de croire que cette Science ne seroit pas plus forte que la Morale, dont elle ne faisoit qu'une partie, ils sont allez chercher jusques dans la Theologie, des Principes capables de les soûtenir.

C'est là que leur hardiesse a degeneré en imprudence, & que leur égarement a esté d'autant plus éminent, parce que s'agissant d'executer une action, qui constamment n'étoit pas dans l'usage ordinaire; Il a fallu recourir aux moyens extraordinaires de l'établir, & comme ceux cy ne sont pas les plus proches ni les plus connus; il a fallu trouver des Principes éloignez, & des maximes occultes, qui fussent d'autant plus propres à suspendre le jugement de la Posterité, qu'elles ne paroissent plus embarrassée en elles-mêmes. En quoy leur dessein, si je l'ay bien compris, étoit d'éluder plûtost que d'adoucir la Sentence de leurs Juges, & de les detacher insensiblement de la connoissance du fait, qui étoit évident, pour les engager dans la discution des raisons, d'où ils prevoyoient que tant de difficultez naîtroient à mesure que leur entendement s'y appliqueroit davantage, que tous les efforts qu'ils pourroient faire

pour s'en dégager, n'aboutiroient qu'à les empécher de prononcer pour ou contre Gonſalve.

Mais comme on n'entreprend jamais impunement, en des matieres d'importance, & comme, dans le ſentiment de Platon, il n'y a non plus d'arreſt dans les fautes de jugement que dans les hautes chûtes ; il eſt arrivé que ces Ecrivains ont bien à la verité obtenu une partie de la fin qu'ils s'étoient propoſée, à l'égard de quelques-uns de leurs Lecteurs, dont l'eſprit avoit eſté laiſſé par la ſubtilité des raiſons qu'ils avançoient, ou qui n'ayant pû ſe donner le loiſir de les examiner toutes, avoient mieux aimé ſe priver de la liberté de conclure, que de l'acheter aux dépens d'une trop longue & trop ennuyeuſe lecture. Mais ils ſont en échange tombez dans des inconveniens beaucoup plus grands, que ceux qu'ils penſoient éviter, & l'on ne dira rien qui ſoit au deſſous de leur attentat, quand on ſoûtiendra qu'ils ont voulu ruïner la Societé Civile, pour excuſer un homme qui n'eſtoit plus de ſes membres, & qu'ils ont donné lieu de revoquer en doute les plus ſolides veritez de l'Ecriture Sainte, en les faiſant ſervir à l'établiſſement d'une infidelité. Ils ont examiné la nature du Serment en general, de la meſme maniere que les Pirroniens faiſoient les propoſitions des Dogmatiques, & aprés avoir apporté tous les myſteres de la Metaphyſique, pour ſubtilizer une choſe qui ne le pouvoit eſtre, puiſqu'elle eſtoit purement morale, ils ont prétendu que l'obligation qui en reſultoit n'avoit qu'autant de force qu'elle eſtoit ancienne, & qu'elle entroit en concurrence de plus fraîche datte ; de maniere que le premier Serment rendoit inutiles tous ceux qui ſe feroient deſormais, ou qui contribuoient directement ou indirectement à ſon préjudice, & n'introduiſoit pas une moindre nullité dans la matiere ſur laquelle ils ſeroient faits, qu'un premier ma-

riage à l'égard des mêmes personnes qui en voudroient contracter un second. D'où ils ont pris sujet d'étendre leur raisonnement, & de faire remarquer en deuxiéme lieu, que si le défaut de cette condition estoit suffisant pour infirmer les Sermens entre les personnes égales, il le devoit être à plus forte raison à l'égard des inferieurs, à qui la parfaite liberté venoit à manquer, & qui pour cela même ne pouvoient contracter avec toute l'indifference qui auroit esté necessaire, parce que les Sermens qu'on avoit fait aux Superieurs êtant independans de leur nature, & mesme suivant l'institution des hommes, il supposoit la personne qui le faisoit dans la meilleure disposition où elle pouvoit être, & par consequent la lioit d'une maniere si fort estenduë, qu'elle n'y pouvoit plus déroger dans la suitte des tems; ni se mettre en estat d'empécher desormais que tous les autres qu'elle feroit, ne fussent dependans du premier, & n'eussent qu'autant de pouvoir d'en juger, que celui-ci leur en avoit laissé.

De ces deux principes, qu'ils pretendoient être certains, & mesmes les premiers dans la question dont il s'agissoit, ils en ont tiré un troisiéme, toûjours plus approchant de la difficulté, & qui consistoit en ce que le Serment qu'un sujet avoit fait à son Souverain, principalement dans les Etats, où la succession avoit lieu, estoit d'un autre genre que celui que les particuliers pouvoient avoir ensemble, les Souverains à d'autres Souverains, & les sujets naturels d'un Prince à un autre Prince, parce que la même Societé Civile qui les avoit assujettis, les avoit rangez sous un ordre tout à fait different, & quoi que leurs interests fussent confondus, & qu'ils n'eussent point, à proprement parler, de droits qui pussent estre distinguez, il y avoit pourtant un si grand intervalle dans leurs

devoirs fondé ſur le caractere des uns & des autres, qu'autant que la fin eſtoit êloignée des moyens, & la felicité du reſte des actions humaines, autant l'attachement que les ſujets avoient à leur Souverain dans les communautez abſoluës eſtoit éloigné de ceux que le hazard, ou la neceſſité des conditions dans leſquelles il ſeroient engagez, pourroient exiger d'eux. De maniere que comme Ariſtote avoit introduit la methode d'établir la nature des vertus, par rapport à leurs objets, & comme les emplois notablement divers ſuffiſoient quelques fois en morale pour diſtinguer les habitudes, auſſi falloit-il avoüer que le ſermens, dont il s'agiſſoit, appartenoit à la pieté; ſi l'on n'avoit égard preciſement qu'à ſon eſſence ou à la Religion, ſi l'on n'y adjoûtoit l'inſtitution divine exprimée dans l'Epitre de Saint Paul aux Romains, au lieu que les autres ſermens n'appartenoient qu'à la fidelité, ou tout au plus qu'à la Juſtice.

Dans le 4. liv. de la Politique.

D'où il s'enſuivoit, comme ils ont ajoûté en quatriéme lieu, que l'obligation qui reſultoit de celui-ci poſſedoit deux avantages privativement à tous les autres; le premier qu'il eſtoit indiviſible, & par conſequent ne pouvoit eſtre affoibli par voye d'extenſion ou d'application à d'autres ſujets, & le deuxiéme qu'il eſtoit indiſpenſable, d'où il arriveroit qu'il ne pouvoit ſouffrir de temperament ni d'interpretation. Ainſi le devoir que Gonſalve avoit contracté à l'égard du Roi Catholique, au moment qu'il eſtoit né à Cordoüe Ville d'Eſpagne, non ſeulement le plus ancien de tous, puis qu'il n'avoit pas même attendu qu'il eût l'uſage de la raiſon pour l'obliger, mais encore le plus univerſel, puiſque c'eſtoit par lui que devoient être reglées toutes les actions qu'il avoit à faire, en qualité de membre d'un corps Politique; & qu'il avoit pris ſur lui toute l'autorité que peuvent pren-

dre ceux qui découvrent les premiers des Isles inhabitées & l'avoit lié si fortement, qu'il ne lui avoit laissé l'usage d'aucune action civile, qui fût exemte de sa direction.

Cette chaîne, au lieu de se relâcher dans la suitte du tems, comme il arrive aux choses qui font tant soit peu de violence, s'estoit renforcée, à mesure que Gonsalve s'estoit avancé dans l'âge, parce qu'il estoit devenu alors plus capable de la porter, & la sublimité des Emplois où sa bonne fortune l'avoient élevé, n'avoit fait que la resserrer davantage, au lieu de la rompre, ou de la rendre moins pesante; de maniere que non seulement dans la Guerre de Grenade, où il commandoit l'armée du Roi son Maître contre les Infidelles, il n'avoit pû rien faire qui choquât les interests, que l'Espagne avoit lors communs avec ceux de l'Eglise; mais encore dans l'expedition de Naples, qui ne regardoit pas directement la gloire de Dieu, & qui visoit peut-être aussi à des fins particulieres, tous les nouveaux engagements, où il étoit entré volontairement ou par contrainte, ne pouvoient être estimez avoir lieu, qu'autant qu'ils estoient conformes à celui qu'il avoit auparavant avec le Roi son Maître, & ne l'obligeoient à les accomplir, que parce que leur execution n'estoit pas incompatible avec celle-ci. D'où ces Ecrivains ont conclu que lors que Gonsalve avoit juré solemnellement de mettre en liberté le Duc de Calabre; le serment qu'il avoit fait étoit nul de sa nature, pour avoir rencontré des obstacles essentiels à sa formation, fondez sur une obligation precedente, & que je nommerois *dirimente* avec les Docteurs Canoniques, s'il m'étoit permis d'user d'un terme, que la chicane seule peut legitimer, ou s'il avoit eu la force de le lier, à cause de la bonne foi des parties avec lesquelles il transigeoit, ce lien avoit esté si foible qu'il avoit esté rompu dés

lors que le Roi Catholique avoit refuſé de le ratifier, parce qu'on devoit preſumer que ce Prince en avoit diſpenſé Gonſalve, par la meſme action, par laquelle il lui avoit denié ſon conſentement.

Voilà preciſément la voye que les plus ſubtils eſprits d'Eſpagne ont trouvé pour juſtifier Gonſalve, ſi toutefois il eſt poſſible d'en tenir de certaine dans un entier égarement, & voici la pierre de touche avec laquelle il ſera toûjours permis d'eſprouver ſi leurs excuſes ſont recevables. Il me ſemble que ces Meſſieurs, pour avoir trop rafiné ſur les êtres moraux, en ont oblié les differences eſſentielles, & qu'ils nous ont voulu propoſer la nature du Serment dêtaché de ſes principales proprietez, comme s'il empruntoit ſa vigueur de ſon authorité, & qu'une choſe qui lui eſt purement exterieure, & qui ne lui arrive que par hazard, pouvoit contribuer à ſa validité. C'eſt renverſer le ſeul ordre que les Philoſophes ont demeuré d'accord de reconnoître dans toutes les ſciences, & de confondre les ſciences les plus caſuelles avec ce qu'ils appellent *nature* dans châque compoſé; & de vrai quel pouvoir a le tems, qui eſt un eſtre phyſique, ſur le ſerment qui n'eſt que moral, & quelle réaction peut-on juſtement induire de celui-là, que ces auteurs meſmes font paſſer pour indiviſible? L'exemple qu'ils alleguent du mariage eſt-il à propos, & la concluſion qu'ils en veulent tirer ne détruit elle pas leur raiſonnement, au lieu de l'établir; ne ſçait on pas que cette eſpece de Societé plus étroite, qui ſe contracte entre les deux ſexes, a deux faces tout à fait differentes, ſous leſquelles elle peut eſtre conſiderée; ſçavoir comme Contract, ou comme Sacrement, & que par conſequent l'obligation qui reſulte de la premiere ne peut eſtre confonduë avec celle qui vient de la ſeconde? Y a-t-il, jamais

eû de Philosophes ou des Legislateurs, qui ayent osé soûtenir que le lien du mariage fût si resserré qu'il ne peut étendre ; & lisons nous en aucun lieu que la Polygamie ait choqué le droit naturel, j'entens d'une maniere directe, qui seule fait presentement à mon sujet ? L'autorité du Vieux Testament, qui souffroit le divorce, ne suffit elle pas pour persuader que la matiere où ils avoient lieu estoit indifferente, & peut-on soupçonner sans impieté que Moyse ait expliqué les intentions de l'Auteur de la nature aux dépens de la nature mémes ? Les Casuistes les moins scrupuleux, dont l'Espagne fournit tous les jours une incroyable multitude, ne confessent ils pas que le mariage ne contient rien en soi qui le perpetuë, & qu'il emprunte toute la vertu qu'il a de lier les mémes personnes durant leur vie de l'Institution Divine, & du passage de Saint Mathieu, qui défend à l'homme de separer ce que Dieu a conjoint, au lieu que le Serment n'a point d'obligation qui ne soit naturelle, & quoi que la Majesté divine y soit interessée, en ce qu'elle est employée pour y servir de témoin ? Cela ne suffit neanmoins pour l'élever dans l'ordre surnaturel, ni pour l'égaler au mariage ; autrement il faudroit attribuer les avantages, qui ne sont dûs qu'aux Sacremens, à toutes les actions dans lesquelles il plairoit à l'homme de faire intervenir quelques-uns des attributs Divins, comme la verité intervient dans celui du Serment.

Que si la chose est ainsi, à quoi peut servir la distinction qu'ils nous veulent obliger de faire, entre les Sermens qui sont prestez à des personnes égales, & ceux qui lient un inferieur à l'égard de son superieur, & la matiere des actions morales qui peuvent être exercées en cette rencontre, n'est-elle pas assez vaste pour remplir deux obligations qui n'ayent rien de commun ? Qui leur a dit

qu'un ſerment pour avoir eſté fait à une perſonne relevée en ſoit plus independant ; & depuis quand eſt-ce qu'on meſure la liberté, non plus à l'agent qui la produit ; mais à l'objet qui l'occupe ? D'où vient cette meilleure diſpoſition où l'on veut que l'inferieur ſe trouve alors ; & qui l'engage de maniere qu'il ne puiſſe ni déroger à ce qu'il aura fait, ni faire deſormais de ſemblables ſermens, puiſque quelqu'étenduë qu'on aſſigne aux premiers, il reſtera toûjours aſſez d'autres devoirs, qui n'y avoient point eſté compris, & que celui là-même qui l'avoit contracté n'avoit pas preuve ? Ie m'explique un peu plus en détail, & je poſe la queſtion dans le meſme cas, ou je penſe qu'elle doit eſtre propoſée. Il eſt certain qu'un particulier qui naiſt dans une Monarchie, dés le moment qu'il entre dans le Monde, eſt compris dans le ſerment que la Communauté dont il devient membre, a preſté à celui qui en eſt Souverain, ſans qu'il ſoit beſoin qu'il le confirme ou qu'il en faſſe de nouveaux. Il eſt encore certain que ce ſerment le lie durant tout le tems qu'il perſevere dans la qualité de ſujet, & qu'il ne s'en peut diſpenſer, à moins que de ſe rendre Citoyen d'une autre Republique ; mais il eſt bien plus évident que comme ce même ſerment a des bornes, à l'égard de celui qui l'établit proprement en qualité de ſujet ; puiſque nous voyons tous les jours des hommes, & des familles qui paſſent en des terres, & par conſequent ſous une domination étrangere ; comme il eſt fini, en ce qui regarde la Majeſté du Souverain, qui quelqu'abſoluë, & quelque vaſte que ſoit ſon authorité, ne la poſſede que d'une maniere que la Theologie appelle *participée*, c'eſt à dire expoſé à l'inconſtance de tous les évenemens naturels & civils, & comme il a des limites en ſa duré, en ce qu'il n'engage perſonne, ſi l'on parle des Souverainetez que la Religion Chreſtienne permet, que

pour le tems qu'on est Citoyen de l'Etat, ou que pour toute la vie, si l'on parle de celles qui sont tyranniques. De même il a des bornes en ce qui regarde son étenduë, & quoi qu'il ait droit de commander un grand nombre d'actions Politiques; il n'y a point eu de Princes dans les siecles passez, qui se soit avisé de dire que sa Jurisdiction soit infinie, ni d'Auteur qui ne se soit mêlé de la retrancher plus ou moins, suivant qu'il avoit le genie enclin à la Seigneurie, ou à la Republique.

En quoi je m'estonne que les sentimens ayent été partagez, puis qu'il n'y avoit rien de si facile que d'assigner une juste mesure à cette estenduë, ni rien de plus exposé en vûë que les allignemens sur lesquels elle devoit estre prise, il ne falloit que se donner la peine d'examiner les raisons, en consideration, desquelles la Communauté seroit premierement resoluë de prester le serment dont il s'agissoit; & l'on auroit trouvé que dans quelque estat ou l'on eût intention d'appliquer la chose, elle se reduisoit toute à deux; à sçavoir à la Justice qu'elle souhaitoit, & à la violence étrangere qu'elle apprehendoit. D'où il s'ensuivoit qu'un sujet n'estoit obligé de garder ce serment, que dans les seules rencontres, où il estoit question de rendre à son prochain ce que le Prince, comme dépositaire des droits particuliers, exigeoit de son équité, ou de concourir avec lui de sa personne, de ses Conseils, de ses biens, & même de sa vie, pour la défense de sa Patrie; & qu'à la reserve de ces deux cas, il n'y avoit point d'homme qui n'eût conservé toute la liberté que la naissance & le peché d'origine lui avoient laissé, & qui ne fût au même degré d'independance qu'Aristote assigne aux premiers Heros, qui voyageoient parmi le Monde auparavant qu'il y eût des Societez établies.

Mais quand on accorderoit aux Eſpagnols que cette obligation fût univerſelle, & que celles qui ſurviendroient enſuite n'euſſent qu'autant de valeur qu'elles auroient de conformité avec elle; pourroient ils rien conclurre qui ne fût à leur deſavantage, puiſque le premier de châque genre doit eſtre, rigoureuſement parlant, la meſure de tout le reſte; & ſi la primauté doit eſt moralement une marque d'independance, il faudra neceſſairement dire que le Serment, en faveur de qui ils veulent ſoûtenir ces deux propoſitions dans toute leur étenduë, aura bien moins de force que je n'avois deſſein de lui en donner, puiſque s'il eſt queſtion d'obſerver ici l'exactitude en matiere de terme, je me donnerai bien de garde de le reconnoître comme le premier que l'homme contracte au point de ſon origine, & je le ferai preceder par un autre à qui raiſonnablement il ne peut conteſter la preference; je veux dire le devoir qui nous lie comme creature à l'Auteur de la Nature, parce que ſi l'un (j'entens celui des Souverains de la Terre) eſt fondé ſur un Domaine que la Juriſprudence nomme *Seigneurial*; l'autre, ſçavoir celui de la Divinité, eſt fondé ſur un Domaine de proprieté qui ſans comparaiſon eſt mieux établi. Si l'un tire ſon origine de la Societé Civile, s'il ne ſubſiſte que par elle; l'autre emprunte la ſienne du fonds de ſa ſubſtance où il eſt attaché; de maniere que non-ſeulement elle n'a pû s'en exempter; mais encore il ſera toûjours impoſſible à l'entendement de concevoir un ſeul moment où il ſera vrai de dire, qu'elle n'y ait point eſté ſoûmiſe. Si l'un a ſon objet limité dans une partie de la morale, & ne s'étend ſur quelque action phyſique, que parce que celles-ci ſont commandées par les principes de celle-là, l'autre au contraire renferme en premiere inſtance, toutes les fonctions naturelles, & ne ſuppoſe pas à la verité les morales, comme a ſubtile

tilement remarqué le Cardinal de Cusa? mais il est toûjours asseuré qu'elle lui seront suiétes, sans qu'il se mette en peine de les ramener à soi, & quelque mouvement détourné que leur imprime la volonté de l'homme. Enfin si l'un n'affecte que les devoirs exterieurs, qui ne pourroient manquer, sans déconcerter l'ordre qu'Aristote nomme l'ame des corps Politiques; l'autre porte bien plus avant sa Iurisdiction, & ne s'étend au dehors qu'aprés avoir reglé non seulement toutes les actions interieures; mais encore la source d'où elles tirent leurs imperfections, aussi-bien que leurs vigueurs, je veux dire les passions.

Avec quel fondement peuvent-ils donc soûtenir en troisiéme lieu que le serment des sujets à leur Souverain est d'un autre genre que ceux qui sont en usage dans le reste des conditions civiles, & ne faut-il pas ruïner le plus ancien établissement de la Logique (c'est ainsi que Pomponace nomme les Cathegories) pour faire deux genres de ce qui tombe sous le mot de serment; ou plûtôt ne faut-il pas attenter d'introduire des Equivoques dans l'expression la plus familiére à l'Ecriture Sainte pour ôser pretendre qu'elle ait confondu deux genres sous une même signification, en tant de lieux differens où elle use de ce terme, sans donner aucun indice, qui fit éviter l'erreur, où Dieu prevoyoit bien que les hommes ne pourroient s'empécher de tomber? L'intervalle qui peut estre entre deux membres de la même Societé, & les differens caracteres qui les distinguent suffisent-ils pour composer une espece, bien loin de séparer un genre; & ne faut-il pas douter de l'empire que la Metaphysique exerce de tout tems sur les autres sciences, pour lui contredire dans le partage qu'elle a fait de leurs principes, & pour persuader que la distance qu'elle met entre la fin & les moyens, & le moyen qu'elle a donné

à la morale d'en faire de même, en ce qui regardoit la felicité & les autres actions humaines, pouvoit estre égalée par des sermens qui n'avoient au fond que la même definition, & qui n'ont été diviſez que par hazard? Ce qui n'eſt pas aſſez pour la diſtinction que les Eſpagnols prétendent. Mais par l'autorité de qui peuvent-ils confirmer la diſtribution qu'ils font de l'obiet des ſermens, & les deux maximes d'Ariſtote qu'ils alleguent ici pouvoient elles eſtre détournées en un ſens plus eloigné de la penſée de leur Auteur; Ne ſont ils pas tous compris ſous la même action qui prend à témoin la Divinité, & ne ſont ils pas employez pour confirmer de ſemblables choſes; Ne ſe propoſent ils pas tous également l'une des ces deux fins? ſavoir, ou d'acquerir de la croyance, ou de rendre les promeſſes plus autentiques; & qu'elle violence ne faudra-il point faire au paſſage des Péres, des Conciles, de l'Ecriture, pour leur faire attribuer le ſerment des ſujets envers leur Souverain à la Pieté & à la Religion? Nonobſtant qu'ils conviennent tous à leur donner indifferemment, tantôt le caractere de la fidelité, tantôt celui de la juſtice, ne ſuppoſent ils pas tous la même pureté dans l'entendement, la même liberté dans la volonté, & le même ſigne qui découvre au dehors l'intention de celui qui les fait? & n'exigent ils pas tous les mêmes circonſtances pour étre veritables & valables? Ce qu'il y a plus dans l'un que dans l'autre, d'où il doit eſtre conſideré d'une autre maniére, que celle dont les Juriſconſultes & les Théologiens regardent l'acceſſoire à l'égard du principal? & puis que les uns & les autres demeurent d'accord que cette difference n'eſt pas capable de diviſer le genre ni l'eſpece des choſes, pourquoi ſera-t'il permis d'en uſer autrement en la matiére des ſermens, vû principalement qu'ils ſont tous compris dans celle qui eſt défenduë par le ſecond Commandement de l'ancienne Loy, &

qu'ils empruntent leur grandeur ou leur legereté precisément des mêmes choses.

Que deviendra donc la remarque qu'ils font en quatriéme lieu, & les deux avantages qu'ils donnent au serment, qu'ils voudroient élever au préjudice des autres ? Ou plûtôt ne tombent ils pas avec le fondement qui les soûtenoit, que je viens de ruïner? Que peut-on inventer desormais qui le rende plus indivisible en soi-même, ou moins susceptible de division, en l'apliquant à de nouveaux sujets, aprés que j'ai montré que le principe d'ou pourroient résulter ces deux propriétez lui est commun avec tous les autres; & ne sera-t'on-pas réduit à chercher une quatriéme condition qui le rende indispensable ; puis que le troisiéme que les Casuistes se sont contentez d'alegguer jusques à present ne suffit pas?

Mais ce n'est pas assez d'avoir renversé le faux raisonnement de ces Ecrivains, en faisant voir, que non-seulement il étoit inutile, mais encore opposé directement à la conclusion qu'ils en vouloient tirer. La fecondité de la matiére que ie traite me permet quelque chose de plus. Il faut que je penétre jusques à la source de l'erreur qui les a surpris, ou qui leur a donné lieu de surprendre les autres ? & que je découvre un mystere de Politique, aprés lequel il me semble qu'il ne doit plus rester que l'obstination dans le parti contraire. Il est certain que les Souverains, qui ne se sont pas faits eux-mêmes par le droit de l'espée, & qui sont montez sur le Trône par de plus douces voyes n'ont point d'autre puissance que celle que leurs sujets leur ont transportée, ni de droit établi sur d'autre titres que sur leur convention. Or cette convention quoi qu'elle ait esté presque toûjours differente, suivant le genie des peuples qui l'acceptoient, ou suivant la nécessité plus ou moins grande qu'ils avoient de se soûmettre, a pourtant

eu deux regles, qui de tout tems ont servi pour la dresser, & pour empécher que l'une des parties ne tombât dans l'esclavage, & que l'autre n'affectât la tyrannie. La premiere que les peuples civilisez, qui vivoient dans l'Idolâtrie, ont constamment suivie, selon la remarque d'Aristote, a esté la vertu; & la seconde qui a esté introduite par tous les lieux où la Religion Chrêtienne a fait du progrez, & qui compose le plus important de tous les articles, est la cõscience. Celle ci n'a pas fait cesser la premiére comme la Loy de Grace a fait cesser la Loy de Nature; elle a seulement corrigé les imperfections, & puis elle s'est unie si étroitement avec elle, que tant s'en faut qu'il soit possible de les distinguer, que même l'Evangile a fait un crime capital de les partager dans la moindre de nos actions. De maniére que tous les Etats qui ont esté fondez depuis l'établissement de la foy Catholique, quelque révolution qu'ils ayent soufferte, ou quelque changement qu'il soit intervenu dans leurs Loix fondamentales, ont dû supposer cette clause préliminaire à leur formation; sçavoir que l'autorité que le Souverain auroit sur les peuples, & que l'obligation reciproque des peuples, à l'égard de leur Souverain n'auroient qu'autant de force, qu'elles seroient conformes à la vertu & à la conscience, & recevroient des exceptions dans tous les cas, qui choqueroient tant soit peu l'une ou l'autre; d'où il s'ensuïvoit que la Puissance Souveraine, qui procedoit de cette autorité, & que le devoir, qui résultoit de cette obligation, ne pouvoient être exercez que sur des matiéres qui fussent bonnes d'elles mêmes, ou tout au moins indifferentes, & que la moindre apparẽce de mal qui paroîtroit dans le commandement de l'un & dans l'obéïssance des autres suffiroit pour les rendre également illégitimes.

Ainsi les Chrêtiens, pour être entrez dans une Societé Civile, ne sont pas sortis de la Communion de l'Eglise, & pour s'être dépouillez, en faveur des Princes qui les gouvernent, de la liberté qu'ils avoient reçû de la nature, ne leur ont pas abandonné le choix de leur vertu, ni la disposition de leur conscience. Et la raison de cette difference, qui certainement est la derniére qu'on puisse alleguer sur le fait dont il est question, consiste en ce que comme leur bien & leur vie devoit être commise à la garde de celui qu'ils reconnoissent pour leur Roi; & comme elles étoient effectivement enfermées dans le bien-fait de la protection qu'ils esperoient de lui, & qu'il seroit obligé de leur rendre, tantôt en veillant pour leur seureté, & tantôt en les préservant de l'avidité des avares, ou de l'usurpation des violens? aussi n'y avoit il rien de plus raisonnable que leur Roi, pour s'acquiter de ces deux importantes charges qu'il devoit soûtenir, & qui lui fourniroit de l'exercice dans tout le cours de son Regne, fut armé de la force des particuliers, & secouru de leurs richesses, & qu'il pût exposer une partie de celle-ci pour conserver le reste. Mais comme ils n'avoient pas besoin de l'autorité de leur Souverain pour être maintenus dans la pratique de la probité, ni des autre devoirs qui sont en usage dans chaque condition de la République Chrêtienne, & que leur pouvoir ne se devoit étendre que sur le temporel? comme la Jurisdiction des autres, qui sont principalement interieurs étoient inutiles pour arriver à la fin qu'ils s'étoient destinée, & que leur execution regardoit une autre vie, où le même gouvernement n'auroit plus de lieu; comme l'Evangile les obligeoit également dans quelque état ou la Providence divine les eût reduits, & qu'ils devoient agir avec autant de pureté, sous la violence d'un Tyran, que sous l'Empire d'un Prince légitime

ainſi ne falloit-il pas qu'ils compriſſent dans l'étenduë du pouvoir qu'ils donnoient à leur Prince, une choſe qui n'étoit pas compriſe dans la fin de ſon inſtitution, ni qu'ils ſacrifiaſſent à l'utilité publique, cette ample moiſſon de recompenſe & de merite qui les devoit exercer pour une meilleure Communauté.

Appliquons maintenant ce que je viens de dire au fait de Gonſalve, & ne lui refuſons aucun des ajuſtemens dont les Eſpagnols ont tâché de le parer Repreſentons le genie de ce General ſuſceptible d'une obeïſſance aveugle, & donnons lui le temperament que la Politique a remarqué dãs les Nations de l'Orient & du Midi, qui leur fait ſouffrir avec tant de complaiſance le gouvernement abſolu; faiſons-le naître au milieu de Cordouë avec des ſentimens plus eſclaves, que les Mauriſque de Grenade, qu'il a domtez, n'en avoient pour leur Roi; & ne lui conteſtons plus que l'obligation qu'il avoit au Roi d'Eſpagne, ne fut la plus ancienne de toutes. Rendons-le redevable avant qu'il eût atteint l'uſage de la raiſon, & preſcrivons la même regle en qualité de membre d'un corps politique, comparant le droit que le Roi Ferdinand avoit ſur ſa perſonne, à quelque choſe de moins odieux, & de plus vraiſemblable, que celui dont il uſa pour s'emparer du nouveau Monde; & n'affectons pas même une maniere de parler figurée, pour empêcher cette mépriſe aux Ecrivains d'Eſpagne. Faiſons croître ce droit à proportion de l'âge, ou des emplois qu'on lui donnoit, & ſuppoſons qu'il étoit parvenu à ſon periode lors que le Roi ſon Maiſtre lui confia l'expedition de Naples. Accordons même à ces Meſſieurs plus qu'ils ne prétendent, & feignons de n'avoir point lû dans leurs écrits qu'il ſavoit le ſecret de ſon Maiſtre, faiſant ſemblant de croire

qu'il traitta de bonnefoi avec le Duc de Calabre, & que lors qu'il jura sur la Sainte Hostie, il avoit intention d'exécuter ce qu'il promettoit ; mais qu'il arriva précisement à tems un Courrier de la Cour d'Espagne, qui lui apportoit les ordres exprés d'arrester le Prince de Naples, & de l'envoyer auprés de leurs Majestez Catholiques. Disons que le Roi Ferdinand, avoit esté contraint d'en venir à cette extrêmité par des considerations bien pressantes, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen que celui là, pour empêcher que le Roiaume de Naples ne tombât tout à fait au pouvoir des François, comme il étoit infaillible, si ce jeune Prince se fust mis à leur teste, & leur eût mené le reste de la Faction d'Arragon qu'il vouloit suivre. Faisons consulter au Roi Catholique tous les plus fameux Jurisconsultes, & les Casuistes d'Espagne sur ce qu'il devoit faire en cette conjoncture, & supposons qu'ils répondirent d'une commune voix, que puisque Sa Majesté n'avoit rien sçû du serment que Gonsalve avoit fait, elle n'étoit tenuë en aucune maniere d'y consentir, ni de rélâcher une personne d'importance, pour lui donner le moyen de l'accomplir. Accordons leur enfin que Gonsalve agissoit par un principe de conscience erronée, & qu'il croioit invinciblement qu'il falloit obeïr à son Roi, au prejudice même de son honneur & de sa foi, lors qu'il exigeoit des choses injustes, pourveu qu'il les commandat absolument, & que s'il y avoit de la faute à ne point accomplir ce qu'on avoit confirmé par serment solemnel, elle ne pouvoit être imputée qu'au Souverain, qui usoit un peu trop de son autorité, en dispensant son Sujet d'observer ce qui seroit contraire à ses interests.

La defectuosité de l'action ne demeure elle pas

toûjours auſſi grande qu'elle l'étoit auparavant & toutes ces couleurs ont elles changé l'état de cette queſtion? Gonſalve ceſſoit-il d'être Chrêtien pour être ſujet d'un Roi Catholique, & les commandemens de Dieu ne devoient-ils pas l'emporter ſur ceux de Ferdinant ? N'étoit-il pas libre de traiter avec le Duc de Calabre, & la Religion Chrêtienne avoit-elle un plus redoutable ſerment, que celui qu'il fit ſervir de caution à l'accommodement ? Ne jura-il pas dans les formes, & refuſa-t-il de recevoir le fruit de la promeſſe reciproque qu'on lui avoit faite ? Ces diſpoſitions ne ſuffiſoient-elles pas, pour rendre le ſerment qui les ſuivit obligatoire, & ce qui pouvoit intervenir de la part du Roi d'Eſpagne, n'étoit-il pas tout à fait exterieur & par conſequent étranger à ſa Nature ; puis qu'il étoit impoſſible que le Roi l'eût fait General de ſes troupes, ſans lui donner pouvoir de terminer les affaires de la guerre, ſuivant qu'il le jugeroit à ſon avantage, & qu'il ne s'étoit point encore preſenté d'occaſion, où il en pût tirer de ſi notable en ſi peu de tems ? Il s'agiſſoit de prendre une ville tres-forte de ſituation pourveuë de genereux défenſeurs, & qui ne reſſentoient encore aucune incommodité du ſiége ; les conſequences de cette priſe ne pouvoient être plus grandes, puis qu'elle étoit au malheureux Roi Frederic, la derniere table qui lui reſtoit aprés le naufrage, & qu'elle ruïnoit toutes les eſperances qu'il avoit de recouvrer ſes Etats. Gonſalve étoit bien éloigné de l'emporter de force, ou de la reduire par famine, puis qu'outre les ſoupçons dont il étoit travaillé que les François, ne la ſecouruſſent, les plus fidelles de ſes ſoldats avoient déja commencé d'étranges ſeditions, & ſon armée étoit ſur le point de ſe débander faute d'argent, juſques-là même (s'il en faut croire *Paul*

Iove) qu'elle alloit prendre parti dans la Romagne, sous le Duc de Valentinois. Le Roi Catholique étoit-il lezé dans une convention, qui lui quittant la moitié d'un Royaume, & qui le delivroit de tant d'inquietudes en accordant un passeport? Et puis qu'il est constant qu'il en recevoit un si rare profit, n'étoit-il pas raisonnable, suivant la maxime de droit, que je trouve là moins contestée, qu'il en ressentit une legere incommodité? Concluons donc que le procedé de Gonsalve en arrestant le Duc de Calabre, aprés avoir juré de le laisser en liberté, ne peut-être excusé de parjure; mais n'étendons pas avec quelques Historiens François, la noirceur de ce crime sur les belles actions qu'il fit en cette guerre, & ne lui refusons pas la qualité de grand Capitaine, que la vanité des Espagnols lui donna pour lors, & que la voix publique a depuis confirmée.

DISCOURS QUATRIE'ME.

Quelle eſt la veritable cauſe à qui l'on doit imputer l'établiſſement de la domination étrangere dans l'Italie: Que le ſeul deſeſpoir du Roi dépoüillé Frederic, rendit ſa perte irréparable. Qui de la France, ou de l'Eſpagne apporta plus de précautions pour ſe maintenir dans la portion qu'elle avoit aquiſe, & quelles furent les occaſions éloignées, & le ſujet prochain de la rupture qui ſurvint entre les deux Couronnes.

IL NE RESTOIT plus au Roi Frederic, aprés la perte de Tarente, & la détention de ſon Fils, que la diſpoſition de ſa propre perſonne; & l'on croyoit qu'il la dût ménager avec d'autant plus de ſoin qu'en lui ſeul conſiſtoit deſormais toute l'eſperance, que les Italiens avoient conçûë, de réparer la honte que leurs gens de guerre avoient ſoufferte dans les deux precedantes révolutions, en établiſſant ſur le trône de Naples un Prince qui pouvoit paſſer pour être de leur nation; puis qu'encore qu'il fut né d'un pere Eſpagnol, il avoit pourtant été élevé dans l'Italie, & ne poſſedoit point d'Etat qui n'y fuſſent enfermez.

Il y avoit donc aparence que ce Roi dépoüillé ſuivroit l'exemple de la plus part de ceux qu'un ſemblable malheur avoit accuëillis dans les ſiecles paſſez, & qu'il cederoit à la mauvaiſe fortune

en attendant qu'elle se lassat de le persecuter. En quoy l'on peut dire qu'il y avoit des raisons particulieres dans sa conjoncture qui n'étoient point intervenuës dans celles des autres Princes malheureux ; ce qui ne passoit dedans eux que pour une action, où la seule necessité les engageoit, seroit consideré dans sa personne, comme une de ces révolutions opportunes, que la prudence, qu'il auroit toûjours conservée, suggeroit quelquefois dans les extremitez.

Le Partage que les Rois de France & d'Espagne avoient fait du Royaume de Naples, étoit le plus mal concerté qu'on eût encore veu ; & il ne falloit pas emprunter beaucoup de lumieres de la Jurisprudence, ny de la Politique, pour prévoir qu'il ne seroit pas de longue durée. Les deux Nations qui s'étoient unies pour cette division, étoient naturellement ennemies ; & le contrepoids qu'elles commençoient à se donner l'une à l'autre, devoit plus vraisemblablement augmenter qu'éteindre leur aversion ; les interêts qui les avoient portez à cette confederation ne pouvoient être ni plus differens, ni plus incompatibles ; & le seul hazard plûtôt que la conduite avoit sçû faire qu'ils fussent arrivez à la même fin, aprés avoit marqué par des routes si contraires, qui étoient celles que j'ay designées dans le discours précedant : il n'y avoit point de limites assignées qui separassent la Jurisdiction des uns & des autres, & la clause qu'ils avoient inserée dans leur Traité, que les Terres comprises sous les termes anciens de la Poüille & de la Calabre feroient un des Lots, suffisoit quand il n'y auroit point eû d'autre pretexte pour fournir une matiere eternéle de procés entre les Sujets, & même de rupture entre les deux Couronnes, puisqu'il ne restoit point de Topographie ancienne, qui fût assez exacte pour fonder le partage d'une chose, dont il n'y avoit

point de veſtige qu'elle eût été jamais diviſée, & que par conſequent il n'y avoit point de Loix poſitives, ni de Droit écrit qui pût decider les procez qui naîtroient de la diſtribution des heritages.

On n'avoit point eu ſoin d'établir un Tribunal ſuprême mi parti de l'une & de l'autre Nation, à qui l'on euſt donné l'autorité de juger definitivement toutes les conteſtations de cette nature, & d'aſſigner de nouvelles bornes par tout où les anciennes manqueroient, où tomberoient en litige, & les Fiefs enfermez dans une des portions avoient tant de redevances compriſes dans l'autre, qu'on ne pouvoit éviter la confuſion qui viendroit des hommages, que les Seigneurs François demanderoient aux Eſpagnols, & que les Eſpagnols pretendroient ſur les François: De plus le Roi de France, pour s'être accommodé avec le Roi d'Eſpagne, ne lui avoit pas cedé les droits qu'il avoit ſur la portion qui lui étoit échüe, & le Roi d'Eſpagne n'avoit pas renoncé par la même raiſon au Lot de ſon Concurrent, lui qui demeuroit toujours le Chef legitime de la Famille d'Arragon, & qui pouvoit conteſter ce qui lui manquoit du Royaume de Naples, comme ayant été ſeparé mal à propos des autres Etats de ſa Maiſon par le teſtament du Roi Alphonſe ſon Oncle. On n'avoit point touché à la qualité d'Arbitre d'Italie, qui ſembloit être jointe à la Couronne de Naples, peut-être à cauſe que les deux Rois avoient cru qu'elle étoit indiviſible de ſa nature, & qu'elle ſeroit mieux poſſedée par indevis. Cependant il n'y avoit point de moyen plus ſubtil, pour leur inſpirer de la jalouſie, ni de nouveauté ſi legere qui ne leur donnât lieu de l'exercer au préjudice l'un de l'autre. De maniere que le ſujet des vieilles querelles ſubſiſtant toujours, & l'inconſtance

des affaires du monde étant suffisante de causer une rupture, aussi-tôt que la joye qui les transportoit dans la joüissance de la nouvelle Conquête seroit alleutie, quand même toutes les autres sources de mécontentement, dont la Politique fait une si longue deduction, seroient taries; il étoit aisé de conclure que le Roi Frederic pouvoit recouvrer son Royaume à la premiere mesintelligence, qui éclateroit entre la France & l'Espagne, avec autant de gloire que le Roi Ferdinand son prédecesseur en avoit eu aprés la retraitte de Charles VIII. s'il choisissoit un azile, où il pust vivre en toute liberté, & qui ne fust ni trop prés du Royaume de Naples, de crainte que ceux qui venoient de lui ravir ses biens ne se saisissent de sa Personne; ni trop éloigné pour étre en terme d'acourir incontinent par tout où la faction d'Arragon, qui ne manqueroit alors de se reveiller, lui feroit signe de se rendre.

Mais comme s'il eust esté arrêté que la plus riche & la plus vaste Portion de l'Italie, se devoit perdre sans ressource par les mêmes voies qu'elle avoit été déja deux fois si proche de sa ruïne, je veux dire par des fautes de jugement: Il arriva que le Roi Frederic choisit le conseil le plus funeste, que ses ennemis mêmes lui eussent pu donner. Et soit qu'il se jugeât lui-même incapable de supporter l'inquietude, qu'une trop longue attente de son bonheur lui renouvelleroit à tous momens; ou soit que la Nature ne lui eust rien donné de Royal que le caractere, & que toutes ses inclinations tendissent à la vie privée, il n'écouta plus que le ressentiment qui le transportoit contre l'Espagne, & fit servir toutes ses passions à la vangeance de l'outrage qu'il avoit reçu du grand Capitaine.

Il est vrai que, comme il n'avoit pas beaucoup de courage, & que d'ailleurs le mouvement dé-

reglée qui le poſſedoit, empêchoit preſque tout l'uſage qu'il pouvoit faire de ſes facultez ſpirituelles aprés une ſi grande perte. Il prit le contrepied de ce qu'il devoit faire ; & ſe donna le coup mortel, pour imprimer une legere atteinte à ſes ennemis ; Il crût que la perfidie dont il accuſoit les Eſpagnols devoit être punie par un évenement contraire à celui qu'ils en attendoient, & qu'il falloit abandonner ſa propre perſonne aux François, pour avoir au moins la ſatisfaction de leur ſervir d'inſtrument, pour ôter quand il leur plairoit au Roi Catholique la Poüille & la Calabre.

Tous les Hiſtoriens d'Italie ne demeurent pas d'accord de cela; mais Guichardin & Granier l'avoüent.

Dans cette penſée il envoia demander ſaufconduit au Roi Louïs XII. & fit voile avec cinq Galeres ſubtiles du côté de Provence, où il fut reçû magnifiquement, & devint Sujet du Roi de France, en acceptant le Duché d'Anjou, & quelques autres qui lui furent donnez, juſques à la concurrence de 330000. Ducats de rente.

Mais il n'eût pas plutoſt executé cette réſolution qu'il eut ſujet de s'en repentir, & l'eſperance qu'on lui avoit donné d'une prochaine diviſion entre la France & l'Eſpagne étoit ſi bien fondée, qu'elle éclata même plutoſt que ceux qui l'avoient prévenuë ne l'oſoient eſperer.

Le Royaume de Naples dans ſon établiſſement avoit été diviſé en quatre Province ; à ſçavoir en celles de Labour, Abruzze, Poüille & Calabre, & cette diviſion avoit été obſervée par tous les Rois des Familles de Normandie, d'Allemagne, & d'Anjou, qui avoient ſuccedé l'une à l'autre, juſques à ce qu'Alphonſe, qui étoit le premier de la Maiſon d'Arragon, étoit parvenu à la Couronne. Celui-ci pour accroître le revenu de ſon Domaine, qui ne conſiſtoit qu'en entrées, (comme diſent preſque tous les Hiſtoriens) ou plutôt pour avoir plus de Gouvernement à diſtribuer aux Sei-

gneurs qui l'avoient servi contre la Maison d'Anjou. comme il y a plus d'apparence, fit une nouvelle division de tout le Roiaume en six Provinces, dont les premieres retirerent leurs anciens noms, & les deux dernieres furent apellées pour des raisons, qui ne font rien à mõ sujet la *Principate*, & la *Basilicate* Encore ne s'arrêta-t-il pas précisemẽt à ces limites ; & comme il restoit plusieurs personnes de mérites, dont les services ne pouvoient être recompensez, suivant l'usage d'Italie, que par des fiefs qui fussent independans; il soûdivisa celle de la Poüille en trois autres, qu'il nomma *Bary*, *Otrante* & *Capitanat* : Ces deux innovations ne changerent pas seulement la face du Royaume, mais encore elles y confondirent une partie des Juridictions, en ce que les noms de la premiere division, qu'on avoit retenu mal à propos, étant appliquez à des choses qui n'avoient pas coûtume de signifier, & la Province du Capitanat aiant de tout tems été cõprise sous celle de l'Abruzze, dont elle étoit contiguë, & la seconde division l'ayant enfermée sous le nom de la Poüille, quoy qu'elle en fut separée par la riviere de l'Ofante, auparavant qu'elle eût esté erigée elle-même en Province, par la troisiéme division. Les François & les Espagnols ne furent pas plutost maître du Royaume de Naples, qu'ils pretendirent également que cette Province leur devoit appartenir. Ceux-là comme Propriétaires de l'Abruzze ; & ceux-cy comme Seigneurs de la Poüille. Les raisons que les François alleguoient consistoient en ce que l'article du partage qu'ils avoient fait avec le Roy d'Espagne, portoit en termes exprés que les terres anciennement comprises sous les mots de *Labour* & *Abruzze* leur appartenoient, comme ceux qui avoient été anciennement comprises, sous ceux de la Poüille & Calabre seroient

laissées au Roi Catholique: d'où ils concluoient que comme les Espagnols ne pouvoient ignorer que le Capitanat n'eût toûjours relevé de l'Abruzze, avant la déposition du Roy Alphonse, ils n'avoient point aussi de droit de leur en disputer la possession. Ils ajoûtoient que si leur Lot venoit à souffrir une si notable diminution, on ne pourroit pas dire que le Roiaume de Naples eût été divisé en deux parties égales; comme il étoit certain que les deux Rois de France & d'Espagne en avoient l'intention, & qu'ils l'avoient assez notoirement expliquée dans l'article, qui precedoit celuy du partage, ou le terme d'égal estoit inseré, & dans tous les autres, où l'on avoit eû soin d'éviter toutes les expressions qui sembloient attribuer tant soit peu d'avantage à l'une des deux Parties, ou de prejudice à l'autre, que le principal revenu du Royaume consistoit dans les impositions qui se levoient sur les pâturages, & il n'y avoit pas d'apparence que le Roi leur Maître y eût renoncé absolument, ny qu'ils s'en fût privé, sans aucune consideration naturelle ou civile; comme il auroit fait en cedant le Capitanat, dont le Domaine valoit 10000. écus de rente, & qu'enfin les Provinces de Labour & de l'Abruzze qui leur étoient échûës étant steriles en bleds, qui naissoient en abondance dans celles des Espagnols, il n'y avoit pas lieu de croire que le Roi Loüis XII. n'eût pas retenu le Capitanat, qui seul en fournissoit autant qu'il en falloit pour y nourrir sa portion du Roiaume, ni qu'il eut voulu dépendre de la fantaisie de ses voisins en ce qui regardoit la plus necessaire subsistence de leur vie; & reduire ses Sujets à mourir de faim, toutes les fois qu'il plairoit au Roi d'Espagne de fermer les greniers de la Poüille & de la Sicile, ou d'interdire à leurs Sujets le commerce avec ceux du Roi de France.

Les Espagnols insistoient au contraire que le Traitté qu'ils avoient fait avec les François ne leur ajugeoit le Capitanat en aucune maniere, & que l'intention du Cõseil d'Espagne n'avoit point été d'entendre par le mot d'ancienne division la premiére de toutes, dont il y avoit long tems qu'on ne parloit plus en Italie; mais seulement la seconde qui, suivant l'institution du Roi Alphonse avoit separé de l'Abruzze la Province qui étoit en litige pour la joindre à la Pouille, & par consequent l'avoit enfermé dans le Partage de sa Majesté Catholique. Que la lezion que les François alleguoient n'étoit pas recevable par les maximes de la Jurisprudence, qui ne permettoient point aux personnes majeures de se faire relever de leurs conventions, lors que d'un côté elles avoient procedé avec connoissance de cause, & dans une entiere liberté, & de l'autre elles ne pouvoient justifier que le dommage, qu'elles en recevroient excedât la moitié du juste prix; ce qu'il étoit impossible aux François de prouver dans le cas dont il s'agissoit, puis que la sterilité des bleds qui étoit la seule exception, qu'ils avoient à produire, étoient abondamment recompensée par le titre du Royaume de Naples qu'ils devoient seuls porter, & par la possession de la Ville Capitale, qui pour la situation & la défense devoit étre pour le moins autant estimée à part qu'une Province entiere. Ils ajoutoient à leur tour qu'il n'y avoit pas d'apparence que les anciens Fondateurs du Royaume de Naples eussent eu si peu de jugement, que de comprendre le Capitanat dans l'Abruzze, puisqu'à peine eut-on pu trouver sur la terre deux plus differentes regions, & que l'Abruzze avoit des montagnes qui la bornoient naturellement; au lieu que le capitanat consistoit dans les plaines; d'où ils

pelveda ur le remier iv. de la olitique l'Ariſto. e.

concluoient ſuivant leur genie, que puiſque l'affaire étoit douteuſe en elle-même, comme tout le monde avoüoit; cette ſeule circonſtance devoit ſuffire pour leur donner gain de cauſe, parce qu'autant qu'on pouvoit colliger des réponſes des Juriſconſultes, qui ſont couchées dans le Droit Civil, & dans les écrits des Empereurs, lors qu'il y avoit conteſtation en ce qui regardoit la diverſité des noms, ou les confins des Provinces, il falloit toujours s'arreſter à l'uſage preſent, ou du moins au plus proche: & que par conſequent il falloit ſuivre la deuxiéme, ou troiſiéme diviſion qui leur ajugeoit le Capitanat, & non pas la premiere qui ſembloit en quelque maniere favoriſer les pretentions des François.

Ces raiſons furent ſoûtenuës de part & d'autre avec tant de chaleur, que les François, & les Eſpagnols, furent obligez de conſentir à un accord Provincial, qui fut arreſté par leurs amis communs, à condition que les deux Nations partageroient le revenu provenant de la Doüane de la Capitanate, juſques à ce qu'on euſt decidé pleinement à qui des deux Rois aparteneit cette Province. Cet expedient, qui certainement eſtoit ſalutaire, ne fut executé ni de part ni d'autre, parce que les Eſpagnols, ſoit qu'ils affectaſſent d'eſtre demandeurs à leur tour, ou qu'ils cruſſent que le meilleur moyen d'empieter le Capitanat eſtoit de feindre des pretentions immoderées, publierent que les deux Provinces de la Principate, & de la Bazilicate leur apartenoient auſſi cõme faiſant partie de l'ancien Duché de Calabre, & que la Vallée de Benevent les devoit auſſi reconnoitre, comme ayant eſté membre du Duché de la Poüille, & délegueront incõtinent des Officiers à Tripalde ville de cette Vallée pour adminiſtrer la Juſtice, avec ordre d'en chaſſer ceux que les François y avoient établis.

Les Barons de Naples, qui prévoyoient que cette voye de fait seroit la derniere disposition d'une nouvelle guerre, accoururent pour éteindre le feu dans son commencement; & le Prince de Melphe, que la prudence & l'integrité signaloient entre les autres, redoubla ses offices pour accommoder les deux Nations à mesure qu'il y rencontroit plus de difficulté; jamais on ne vit une égale obstination des deux parties dans une plus differente posture, & celui qui estoit effectivement inferieur à l'autre ne pouvoit jamais déguiser sa foiblesse avec plus d'artifice. Loüis d'Armagnac, Duc de Nemours, & Vice-Roi de Naples pour la France, avoit trop de courage pour faire une action qui fut soupçonnée de lâcheté, & l'inégalité des forces qu'il commandoit avec celles d'Espagne, lui semblerent être une raison suffisante de faire pancher la balance de son côté, dans la contestation dont il s'agissoit; le grãd Capitaine qui connoissoit encore mieux que les François, le foible de son armée, & qui l'avoit déja mise en quartier d'hyver, d'où il estoit impossible qu'il la pût ramasser avec assez de vitesse, & de promptitude s'il estoit attaqué, mit en pratique l'instruction qu'il avoit receuë de son Maître, & chercha par des voyes occultes à terminer la chose par negotiation, pendant qu'il affectoit à l'exterieur une fierté capable de couvrir ce qui lui manquoit; il accepta donc avec autant de joye, qu'il feignoit de contrainte, l'entremise du Prince de Melphe & lui témoigna que le Roi Catholique, feroit toûjours en disposition de commettre les differents qu'il avoit contre les François, plutost à l'équité des loix qu'au sort des armes: il consentit même que ce Prince portât parole au Duc de Nemours, que l'Espagne ne viendroit jamais à rompre avec la France, tant qu'il y auroit apparence d'accommodement, &

Elle est inserée dans le manifeste qu'il fit publier alors.

que celle-ci ne reduiroit pas les choſes dãs la derniére violence ? parce que l'ordre le plus précis qu'il avoit reçû de Sa Majeſté Catholique, conſiſtoit à ne l'engager point dans une nouvelle Guerre, dont l'effet ne ſeroit pas peut-être ſi conforme à ſa prévoyance, qu'avoit eſté la derniére qu'il avoit entrepriſe, & qu'il n'attendit point à compoſer les differens qui pourroient ſurvenir, que la Fortune ne ſe fut tant ſoit peu déclarée.

Paul Jove dans le 2. livre de la vie de Gonſalve

Sur cette aſſurance le Prince de Melphe, moyenna une entreveüe de ces deux Chefs dãs une Egliſe champeſtre, ſituée entre deux Villes de ſa Principauté ? où aprés avoir fait leur devotion, ils eurent une longue conference ſur l'uſage des limites anciens ou modernes, & ſur la maniere dont on devoit interprêter les principaux Articles du partage fait entre les deux Rois. Le Grand Capitaine employa l'éloquence qui lui eſtoit naturelle à repréſenter les raiſons que j'ai rapportées ? & le Duc de Nemours, qui n'eſtoit pas ſi grand homme de Cabinet, ſe contenta de lui repartir que l'intention du Roi Trés-Chrétien n'étoit pas de contrevenir au Traité d'union qu'il avoit fait avec l'Eſpagne, ni de débatre au Roi Catholique, la portion qui lui étoit échûë, mais que les Provinces de la Capitanate, & de la Bazilicate, n'ayant eſté compriſes dans aucun article en termes expres, il étoit bien plus vrai ſemblable qu'elles devoient appartenir aux François, pour les dédommager de la ſterilité du Labour & de l'Abruzze, qu'aux Eſpagnols, dont les droits ſur le Royaume de Naples n'eſtoient pas ſi clairs, & qui nonobſtant poſſedoient ſeuls toute l'abondance de la Poüille & de la Calabre. Cette reponſe donna lieu à de grandes contenſtations, qui furent terminées par un ajuſtement qui portoit que les Provinces dont il s'agiſſoit apartiendroient à la France ; & à l'Eſpagne par indivis, & que l'autorité

des deux Rois y seroit également reconnüe, jusqu'à ce qu'on eût informé leurs Maîtres de ce qui se passoit,& qu'on les eût consultez pour sçavoir qu'elle avoit esté leur intention dans le Traitté qu'on avoit conclu, & dans quel sens ils voudroient soûtenir l'explication de ces articles. Le Grand Capitaine profitat de cet intervalle en deux maniéres, parce qu'il eût le loisir d'affermir au service de l'Espagne ses Troupes, qui d'ailleurs estoit mal satisfaites, & de leur assigner un rendez vous général en cas de rupture, pendant qu'il concurroit avec son Maître de l'économie & des moyens, qu'il devoit tenir pour acquerir un tout, dont il tenoit la meilleure partie. Il dépêcha plusieurs Courriers à la Cour de Madrid, qui tous étoiét charges de deux differentes dépesches, les premiéres estoient Publiques, & se communiquoient toujours au Prince de Melphe, qui estoit le Médiateur; elles ne consistoient qu'en des humbles priéres que ce Général faisoit à Sa Majesté Catholique de vouloir expliquer nettement quelle avoit esté sa pensée sur la difficulté dont il s'agissoit, ou qu'en des objections qu'on lui faisoit par forme de replique sur les réponces qu'il avoit faites. Les secondes estoient mémes inconnües au Secretaire du grand Capitaine, & traitoient, non plus la maniére d'éviter la guerre, que l'Espagne souhaitoit, mais de la faire à son avantage, & d'en attirer toute l'envie sur les François. Guicha din da le 9. li

Le Roi Catholique de son côté répondoit admirablement à cette collusõ, & ne manquoit jamais d'envoyer autant de divers ordres; les premiers sembloient estre conçus dans une entiére irrésolution, & ne portoient tous que la méme proposition, que le Roi Catholique répetoit toujours en de nouveaux termes; sçavoir qu'il avoit fait avec la France, un Traité de bonne foi, où par consequent il n'avoit que la pensée génerale de

retenir la moitié du Royaume de Naples, & que les diviſions particuliéres qui formoient le debat ne pouvoient pas mêmes eſtre tombées ſous la prévoyance, bien loin d'avoir eſté décidées par anticipation, puis qu'il avoüoit ingenûment de n'avoir pas eu pour lors toutes les lumiéres qui auroient eſté néceſſaires, pour proceder à une exacte diviſion; mais que pour témoigner à la France, qu'il vouloit agir avec ſincerité, il eſtoit contant de remettre à la prudence du Grand Capitaine, la déciſion de tous les differens qui s'étoient formez entre les deux Couronnes, ou qui naîtroient deſormais, en ce qui regardoit le Royaume de Naples, & qu'il lui continüéroit toûjours la même commiſſion, tant qu'il ſeroit en Italie. Les ſeconds, qui ſe nommoient proprement le ſecret d'Eſpagne, défendoient preciſément au Grand Capitaine de rien terminer juſque, à ce qu'il fût en état de faire teſte au Duc de Nemours; parce qu'il ſeroit toûjours aſſez aiſé de rompre avec la juſtice, lorſqu'on le pourroit faire commodément, & que la principale fin où il devoit viſer, eſtoit l'intereſt d'Eſpagne. Il y falloit ajuſter tout ce qu'il ſeroit deſormais, & porter en tout cas la diſſimulation au dernier point, où elle pourroit aller.

Cette piéce eſtoit joüée ſi délicatement, que le Mediateur même ne la preſſentit jamais, parce que quand il preſſoit le Grand Capitaine, d'uſer du pouvoir qu'il avoit reçû d'Eſpagne dans toute ſon étenduë & de paſſer outre l'accommodement celuici lui repartoit, que l'honneur que le Roi ſon Maître lui faiſoit de remettre en ſes mains les droits de ſa Couronne, eſtoit ſi delicat qu'il eſtoit impoſſible d'en uſer, ſans en abuſer en même tems, & qu'il eſtoit, à le bien prendre, de la nature de ceux qui ſont toûjours brillans, tant qu'ils s'arreſtent preciſément à la ſpeculation,

mais

mais toûjours funestes depuis qu'ils descendent à la pratique. Que les differends survenus, en ce qui regardoit le partage du Royaume de Naples, ne pouvoient estre terminez que par une explication positive du Traité conclu entre la France & l'Espagne ; & que cette interprétation ne pouvoit estre legitime, si elle ne procedoit des mêmes personnes qui avoient établi la chose qui devoit estre interprêtée, tant qu'elles seroient en état de pouvoir estre consultées. Qu'enfin le Roi Très-Chrêtien & le Roi Catholique, estoient les deux seuls Jugés competans, dans l'affaire dont il s'agissoit, & que comme il ne se pouvoit faire qu'ils communicassent à leurs sujets le caractére de Souveraineté, il ne se pouvoit faire non plus que le Duc de Nemours, ou lui, sans attenter sur la plus jalouse de ses propriétez, qui consistoit à regler définitivement le differend, entreprissent de déclarer de leur Chef l'intention de leurs Princes.

Ces raisons obligeoient le Médiateur à presser les François, de prolonger le terme, & le Roy d'Espagne, venant tous les jours moins intelligible dans les réponses, le Grand Capitaine employa tant de nouvelles défaites, que non seulement il eut le loisir de se mettre sur la défensive; mais encore il fut assez heureux, pour tirer d'un évenement bizzarre le prétexte de rompre ; ce qu'il avoit en vin esperé de l'inconstance des François. Les gens de Guerre des deux partis, qui ne connoissoient point de plus grand ennemi que la paix, prévoioient bien que si les differens se vuidoient à l'amiable, il leur estoit inévitable ou d'estre licentiez, ou d'estre transportez en quelqu'autre lieu, ou il n'y auroit pas tant de butin à faire que dans l'Italie, résolurent de porter les choses à l'extrémité, & se chargerent si brusquement, à mesure qu'ils se rencontroient hors de

leurs Garniſons, que ceux qui avoient eu du pire voulans recouvrer leur honneur, & leurs Officiers ne faiſans pas tout ce qu'il falloit pour les retenir, le deſordre, qui n'avoit commencé que dans quelques compagnies, ſe coula inſenſiblement entre les Chefs. Le Grand Capitaine, qui n'avoit pas deſſein de l'appaiſer, donna lieu à l'accroître par une retraite précipitée, qu'il fit à contre tems de la Ville d'Atelle où il eſtoit vers l'autre extrêmité du Royaume, où celle de Barlette eſt ſituée.

Cet incident, quoi qu'il ne fut pas tout à fait contre l'intention du Grand-Capitaine, ne laiſſa pas de le ſurprendre en ce qu'il arriva beaucoup plus promptement qu'il ne ſouhaittoit, & que par conſequent il rendoit inutiles les empêchemens qu'il avoit fait naître à la concluſion de l'ajuſtement, & les ecours trop lent qu'il attendoit d'Eſpagne. L'argent qui lui manquoit l'avoit empêché de mettre ſon armée en état de tenir Campagne, & la plupart des Villes de ſon partage avoient conſervé quelque reſte d'inclination pour les François, qui lui donnoient de la jalouſie. Les ordres qu'il avoit reçûs de ſon Maître lui défendoient abſolument de commettre à la diſpoſition de la fortune une acquiſition, qu'il avoit coûtume de nommer l'ouvrage de ſon Conſeil, & le défaut de munitions qui ſuit toûjours celui des finances, lui faiſoit prévoir la diſſipation de ſon armée, comme étant infaillible au cas qu'il ſe renfermât dans quelque Place où les François ne manqueroient pas de les inveſtir.

Dans l'irréſolution où le réduiſoient tant d'inconveniens, il aſſembla les principaux Chefs pour déterminer le lieu, qui devoit eſtre le Théâtre de la Guerre, & dans lequel des deux Duchez de la Poüille où de la Calabre, il ſeroit plus avantageux à l'Eſpagne de les ſoûtenir, puiſque ſes forces

ces ne lui permettoient pas de les porter dans le Labourt ni dans l'Abruzze. Les Officiers qu'il y fit appeller estoient, ou Espagnols naturels, ou Italiens. Les Espagnols n'avoient point d'autre but que le service de leur Roi & la gloire de leur nation ; mais les Italiens estoient divisez comme en trois factions. La premiere avoit été de tout-tems engagée avec la Maison d'Arragon, & ne servoit l'Espagne, que parce que celle d'Anjou avoit pris parti avec la France. La seconde étoit des Seigneurs qui devoient servir le Roi d'Espagne, à cause des fiefs qu'ils possedoient dans la Poüille, & dans la Calabre, & qu'ils couroient risque de perdre si les François prévaloient. Et la troisiéme estoit composée de ceux qui non-seulement avoient interêt que l'Espagne vainquît, mais qui prévoient leur perte inévitable, & presque necessaire, au cas que les François eussent de l'avantage ; & de cette derniere estoient les deux Colonnes Prosper & Fabrice ; ces deux Chefs s'étoient déclarez pour la France, au commencement de la guerre d'Italie, à cause de la haine qu'ils portoient au Pape Alexandre VI. & des soupçons qu'ils avoient de sa mauvaise foy, & n'avoient pas peu contribué dans la facilité qu'eût le Roi Charles VIII. à traverser l'Italie, & dans la conquête de Naples, dont ils avoient été si magnifiquement recompensez, que les autres Seigneurs d'Italie, qui suivirent le Roi dans cette expedition avoient sujet de leur porter envie. Ce Roi leur avoit donné les Comtez d'Albe & de Taglicozzo, dont il avoit dépoüillé la Famille des Ursius, qui étoit la Capitale ennemie de la leur & par consequent étoit devenuë fort inferieure aprés cette perte, & comme s'il n'eût pas suffi de leur obtenir une prémineence que leurs ayeuls avoient inutilement poursuivies depuis deux siécles, il avoit abaissé les deux seules Maisons qui leur pouvoient faire om-

Dans les éloges de la famille des Colonnes.

bre deſormais dans la ville de Rome, en ôtant le Duché de Trajet & de la ville de Fondi à celle des Gaëtans, & le Montfortius avec les autres villes de ſa dependance à celle de Contis pour les en revêtir. Cependant il eſtoit arrivé par un de ces renverſemens de conduite qui trompent les prejugez de la prudence humaine à meſure qu'ils paroiſſent les mieux établis, que la même voie que le Roi Charles avoit tenüe, pour attacher inviolablement les Colonnes à ſon parti fut celle qui les en detacha, & que l'excez de la liberalité dont il les avoit comblez, ſervit principalement à les jetter dans la plus noire des ingratitudes, parce que l'abondance des biens dont ils avoient eſté mis en poſſeſſion leur avoit fait changer d'interêt, ou du moins ayant fait ceder les deux intereſts particuliers, que j'ay deſignez, à celui de les conſerver. Le Roi qui ſe portoit aſſez facilement dans l'extrêmité des choſes, aiant fait des careſſes à *Virginie Vrſin* & au *Comte de Petillane*, qui l'étoient venu viſiter à ſon retour, ſoit qu'il s'imaginât alors avoir beſoin de tout le monde, ou qu'il ne fit point autrement reflexion ſur la conſequence de cet accueil; les deux Colonnes n'eurent pas plutoſt aperçû que les affaires des François, commençoient à décliner, qu'ils abandonnerent leur parti, ſon pretexte de cette reception, & traiterent avec Ferdinand Roi de Naples, à condition qu'ils ſeroient maintenus dans leurs nouvelles aquiſitions.

Ce même ſentiment leur avoit fait continüer au Roi Frederic, les ſervices qu'ils avoient rendus à ſon Predeceſſeur, & j'ai marqué ci-deſſus qu'il auroit infailliblement évité le malheur qui lui ſurvint, lors que la France & l'Eſpagne l'attaquoient de concert, s'il eût voulu ſuivre les conſeils de Proſper Colonne en deux memorables récontres. Mais ce Prince aiant contribüé plus que la mau-

vaise fortune à sa disgrace, la troisiéme revolution de Naples estoit arrivée avant que les Colonnes eussent pensé à changer de Maistre, & les avoit presque reduits au desespoir de conserver ce qu'ils y tenoient, lors que le grand Capitaine, qui pensoit déja (comme Paul Jove est ici contraint de l'avoüer) aux moyens de frustrer les François de la portion qu'ils venoient de recouvrer, ou qui prévoyoit du moins, pour dire quelque chose de plus doux, que cette Nation boüillante ne pourroit s'empêcher de faire naître un sujet de rupture, changea le dessein de ruïner les Colonnes en celui de les proteger. Et parce que les avantages que l'Espagne en a tirez depuis ont obligé les écrivains de la Maison d'Autriche de faire passer cette action pour une idée de prudence Politique ; il est important que je désigne dans le discours suivant les raisons qui émurent le Grand Capitaine à chercher les expediens d'attirer les Colonnes dans le parti du Roi Catholique, aprés avoir remarqué celles qui obligerent cette Maison de s'y jetter, & qui sans doute étoient les mêmes qui lui avoient fait quiter le Roi Charles VIII.

DISCOURS CINQUIE'ME.

Quelles ſont les inventions que l'Eſpagne mit en uſage, pour ſe mettre en poſſeſſion de tout le Royaume de Naples, au prejudice de la France ; & combien il lui eſtoit important pour y parvenir d'attirer les Colonnes dans ſon parti ; avec quelle adreſſe elle ménagea le mécontentement, & la crainte des deux Chefs de cette famille, & qu'elle agit avec autant de précaution & de bonheur dans le Cabinet, lors qu'il fut queſtion de conclure où ſeroit le theatre de la guerre, que la France eût de malheur à déterminer l'endroit où elle la devoit porter.

QUELQUE moderation qu'on vueille juger du projet de l'Eſpagne, en ce qui regardoit la conqueſte de Naples, & quelque prévoyance qu'on attribuë à ſon Conſeil pour les choſes de l'avenir ſur la mesintelligence qui pouvoit ſurvenir entre les deux Couronnes ? il eſt certain qu'il lui eſtoit d'une merveilleuſe conſequence d'engager la Famille des Colonnes le plus avant qu'il lui ſeroit poſſible dans une Communauté de droit avec elle, & qu'il n'y avoit rien qu'elle dût épargner pour y parvenir. Elle eſtoit ſans difficulté l'une des illuſtres d'Italie, & ne cedoit pas mêmes à celles qui eſtoient couronnées. Elle eſtoit alors plus nombreuſe qu'on ne l'a vûë depuis, & qu'elle n'a-

voit esté auparavant, & la qualité des personnes de l'un & de l'autre sexe ne pouvoit être plus considérable pour la réputation, ni pour le merite. Tous les hommes qu'elle portoit s'estoient signalez, ou par la valeur dans la profession des armes, ou par l'integrité dans les plus hautes dignitez de l'Eglise; & les Dames non seulement par la pudeur, qu'elles se vantoient de posseder par héritage, estoient devenues si fameuses; mais encore par les sciences qu'elles avoient eu soins d'apprendre, & par les rares production de leur esprit, qu'on les égaloit à celles de l'ancienne Grece. Mais en particulier Prosper & Fabrice, avoient tellement gagné le cœur des soldats Italiens, dans les derniéres guerres, qu'ils ne vouloient plus combatre sous d'autres Chefs, & disoient, qu'ils suivroient le parti que choisiroient les Colonnes. La conjoncture même où ils se rencontroient, servoit à les faire davãtage cõsiderer, & l'on pouvoit dire que l'adversité les avoit rẽdus plus rédoutables, en ce que les afaires de la Maison Royale de Naples, étant déclinées tout d'un coup, & tout ce qu'elle avoit de partisans dans le Royaume n'ayant pas eu le loisir de se mettre à couvert de la foudre, la proximité du même péril qu'il falloit éviter, & l'estime particuliére qu'ils faisoient des Colonnes les avoient tous cõtrains, sans deliberer, de recouvrir à eux, comme aux seules personnes qu'ils jugeoient capables de les en préserver. La Faction d'Arragon, entre les autres, surprise d'une atteinte imprévûë, & ne pouvant se résoudre ni à chercher la clemence des François, qu'elle sçavoit avoir esté prevenus à son préjudice par celle d'Anjou; ni l'assistance des Espagnols, qu'on voyoit avoir abusé de la sincerité du Roi Frederic, estoit entré avec eux dans une étroite union, & leur avoit remis l'entiere disposition de sa Fortune. Ce bonheur, qui leur

eſtoit arrivé dans le point où l'on croyoit qu'ils fuſſent perdus ſans reſſource, avoit donné lieu de prévoir aux Politiques du tems, que les deux Nations conquerantes eſſayeroit à l'evi de gagner ces Chefs, qui trainoient aprés eux une ſi longue ſuite; & les plus ſubtils eſtimoient qu'elles y procederoient avec d'autant plus de chaleur, & moins de réſerve, que chacun d'elle s'imagineroit en particulier de ravir à ſa concurrente ce qu'elle obtiendroit pour elle-même, & craindre que ſa rivale ne proffitât de ſon imprudence, au cas que la tentative qu'elle feroit devint inutile. De maniér que la condition & la vertu des Collonnes ayant fait de longues impreſſions ſur l'eſprit du grand Capitaine, & les deux conſequence qui en réſultoient, ſçavoir d'acquerir avec elle une Faction, qui depuis cent ans avoit toujours eſté victorieuſe de l'autre; & d'ôter aux François le fruit qu'ils pouvoient tirer de la déclaration pour eux d'une ſi Puiſſante Famille ayant achevé de le determiner, il avoit non ſeulement diminué de ſa fierté naturelle, en n'attendant pas qu'ils le recherchaſſent les premiers d'accommodement; mais encore il leur avoit offert, outre la conſervation de tout ce qu'ils tenoient dans le Royaume de Naples, & l'inveſtiture de pluſieurs autres Fiefs, la ſeconde charge de ſon armée, qui conſiſtoit dans la Lieutenance générale.

Ces deux attraits, dont on flattoit en meſme-temps leur convoitiſe & leur ambition, les avoient ſi fortement attachez à l'Eſpagne, que les ſoins du Cardinal d'Amboiſe pour les en détacher avoient eſté ſuperflus, auſſi bien que les offres contraires qu'ils avoient fait de leur donner le méme commandement dans l'armée du Roi de France, & de plus belles terres encore dans le Duché de Millan. Et parce que le grand capitaine leur

avoit tenu exactement ce qu'il leur avoit promis, & même affecté de paroitre genereux à leur égard dans certaines rencontres, il les avoit rendus si scrupuleux Partisans de l'Espagne, que comme il n'y avoit point desormais de Maison qui fut plus interessé que la leur à procurer quelle se maintint au moins dans la possession de ce qui lui étoit écha, par le traité de partage. Il n'y en avoit point au moins qui travaillât plus utilement aux moyens de la lui conserver, & ce fut précisement dans cette conjoncture que le grand Capitaine, ayant assemblé le conseil de guerre, pour sçavoir quelle en devoit estre le Siége, tous les Chefs Espagnols & même tous les Italiens, à la reserve des Colonnes, furent d'avis qu'il falloit la Calabre. Le leur consistoit en ce que l'inégalité des forces d'Espagne, ne lui permettant pas tant de sçavoir quand & où l'on porteroit la guerre, que de prévoir ou l'on pourroit la recevoit avec moins d'incommodité; & par consequent la difficulté ne pouvoit avoir lieu qu'à l'égard de deux seules Provinces, puis que les autres étoient trop ouvertes à l'invasion des François, sçavoir la Poüille & la Calabre, que la Poüille n'estoit pas tout à la devotion du Roy Catholique, puisqu'outre les meilleures Places maritimes que les Venitiens y tenoient, on estoit encore averti que Monsieur d'Aubigni y entretenoit des intelligences pour les François, qui ne manqueroient pas d'éclater opportunement. Il ne restoit donc que la Calabre sur qui on peut jetter les yeux, & qui d'un costé n'estoit pas sujette aux mêmes inconveniens; & de l'autre avoit deux avantages, qui seuls lui devoient ajuger la preference. Le premier regardoit la fertilité du lieu, qui pouvoit fournit assez de provision pour nourrir l'armée Espagnole, sans qu'il fut besoin de

recourir ailleurs, comme ils étoit neceſſaire au cas qu'elle fut retranchée dans la Poüille. Et le ſecond regardoit la ſituation du même lieu, qui n'étoit pas aſſez étendu, pour permettre aux François d'uſer commodement de leur cavalerie, où conſiſtoit pourtant leur principale force, ny aſſez dépourvu de forteresſes, pour ne leur donner pas de l'exercice durant pluſieurs campagnes; que dans cet intervale, ou la fortune provoquée par leur inconſtance ſe laſſeroit elle même de les favoriſer; où les voiſins, qui tous avoit intereſt de s'oppoſer à leur progrez, auroient le temps d'en concevoir de la jalouſie, & d'aſſiſter ſecretement les Eſpagnols, ſi le ſuccez des choſes étoit penible ou douteux; ou même à découvert, s'il leur arrivoit quelque diſgrace.

Ces raiſons ſont plus étendues dãs les paralipomenes d'Eſpagne.

Mais Proſper Colonne, à qui il étoit fatal (comme j'ai déja remarqué) de donner des Conſeils déciſifs, ſecondé par ſon Frere ſur l'experience generale qu'il avoit de l'art Militaire, & ſur la connoiſſance particuliere des lieux dont il s'agiſſoit, qu'il avoit tantoſt attaqué avec Charles VIII. tantoſt repris avec Ferdinand, & tantoſt défendu avec le dernier Roi Frederic, entreprit lui ſeul de faire changer d'opinion à tous ceux qui venoient d'établir la leur, & voici l'abregé des raiſonnemens qu'il emploia pour en venir à bout. Il ſuppoſa, comme une maxime, qu'on pouvoit nommer juſtement la plus neceſſaire de l'art militaire; dont ils faiſoient tous profeſſion, à ſe prévaloir des avantages du lieu, où elle devoit eſtre faite, & à meſurer la reſiſtance, non pas tant à la vigueur dont on étoit attaqué, qu'aux circonſtance qui la devoient rendre plus ou moins obſtinée; d'où il prit occaſion de dire, qu'il y avoit lieu de s'étonner que les Chefs qui ayant harangué devant lui, aprés avoir demeuré d'accord du

Ils ſont touchés plus au long dãs l'hiſtoire des Colonnes.

même principe, en eussent tiré une conclusion si éloignée dans l'affaire dont il s'agissoit, que de choisir la Calabre pour être le Téatre de la Guerre, à l'execusion de la Poüille, puis qu'il estoit certain que l'expérience, qui seul pouvoit acquerir de l'autorité parmi les armes, & la raison qui devoit alentir leur fierté, contribuoient également à faire rebuter celle-là pour s'attacher à celle-ci, comme il promettoit de faire voir dans les deux parties de son discours.

Dans la premiére, aprés avoir demandé pardon de ce qu'il alloit faire le Politique en présence de tant de grands hommes, & représenter un personnage qui lui sieroit si mal, il faisoit remarquer insensiblemẽt, que le veritable secret des trois derniéres revolutions de Naples consistoit en ce que les quatre Princes qui les avoient souffertes, avoient tous mal concerié quel devoit estre le liéu qui devoit estre conservé preferablement à tous les autres; & que les Rois Alphonse & Ferdinand avoient esté contrains de ceder à l'impetuosité des François, pour s'estre trop avancez sur la Frontiére de leur Etat, & pour avoir donné le tems aux seditieux de la Faction d'Anjou, qu'ils laissoient derriére, de solliciter & même de surprendre la fidelité de leurs peuples. Que Charles VIII, aprés avoir abandonné sa conqueste si fort à contre-tems, avoit laissé des ordres à *Gilbert de Montpensier*, & à Monsieur d'Aubigni, qui avoit fait recouvrer le Royaume à la Famille d'Arragon en ce que les forces Françoises ayant esté divisées suivant les divers lieux, où les Chefs avoient de l'emploi, la Ville de Naples s'estoit perduë nonobstant les progrez de Monsieur d'Aubigny dans la Poüille. Et la fortune qui faisoit semblant de s'obstiner à le suivre avoit esté invité de le trahir, aprés quelle avoit observé que le gain de cette ba-

raille étoit de bien loin inferieur aux pertes que le parti de France, reçevoit par tout ailleurs. Qu'il n'y avoit personne qui ne sçût que l'infortune du Roy Frederic, estoit procedée du funeste dessein qu'il avoit tâché inutilement de luy faire changer, & de partager ce qu'il y avoit de guerre dans les trois Places qu'il avoit resolu de defendre en même tems, & que l'évenement avoit justifié, que la menace qu'il avoit alors faite à ce malheureux Prince, qu'il verroit perir par pareelles, ce qu'il refusoit de sauver tout entier, estoit une veritable Prophétie. Que si maintenant on prenoit la peine d'appliquer ces exemples à la conjoncture presente, il seroit facile de remarquer, que comme on affectoit de suivre la même route que ces Princes infortunez avoient tenuë, on s'engageoit aussi sans y penser dans le même destin. En effet quelle difference pouvoit on assigner entre l'avis qui venoit d'estre ouvert, & le Conseil du Roy Frederic? Ne tendoient-ils pas tous deux à faire prendre la même résolution, si ce n'est que le sien aboutissoit seulement à partager ce qu'il avoit de Troupes dans les Villes de Naples, d'Averse & de Capoüe, au lieu que celui qu'on agitoit presentement estoit bien plus outré, & vouloit qu'on les distribuât dans sept Places qui seules estoient dans la Calabre en état de défense?

Aprés avoir exageré les suites, qui procederoient de cette fausse imitation, il passoit à la seconde partie, où il établissoit d'abord pour fondement qu'il falloit que la détermination qui se devoit prendre évitât les inconveniens qui avoient causé les trois révolutions dont il avoit parlé, & que parconsequent on ne pouvoit plus desormais, ni transporter toutes les forces sur une frontiére comme l'on avoit fait dans la premiére, ni

les employer dans deux differentes Provinces, ce qui avoit si mal réussi dans la seconde, ni les renfermer dans les meilleures Places, ce qui n'avoit servi qu'à rendre la troisiéme plus prompte, & (ce qu'il ne pouvoit dire sans soupirer) irréparable. Qu'il ne restoit donc plus qu'un avis à produire, & qu'il ne doutoit point qu'il ne fut accepté, puis qu'il estoit non-seulement salutaire, mais encore absolument nécessaire, si l'expérience des choses ne l'abusoit point en cette rencontre. Il consistoit à donner le rendez-vous général dans la Poüille à toutes les troupes qui servoient Sa Majesté Catholique en Italie, & à ne choisir en cette Province qu'une Ville aux environs, dans laquelle elle pussent estre logés commodément, sçavoir la Barlette; que si l'on se vouloit donner la peine d'examiner la situation de cette Place, & de la comparer avec l'état des choses presentes, on verroit que la nature sembloit l'avoir destinée pour décider à qui des deux Nations demeureroit le Royaume de Naples, & pour estre comme l'azile, à la faveur duquel la patience Espagnole devoit triompher de la précipitation Françoise? que les Rois précedens n'avoient point eu soin à la verité de la fortifier regulierement, mais que nonobstant elle ne laisseroit pas de fournir aux ennemis des occasions inévitable de manifester leur vice originel, & que son port, pour n'estre que l'ouvrage des ses Citoyens, pour n'avoir d'abry qu'à la faveur d'un mole, estoit pourtant capable de reçevoir quelques galeres, & d'esperer toutes sortes de rafraichissemens qui pourroient arriver par la mer Mediterranée? que ses habitans avoient été de tout tems devoüez à la faction d'Arragon, & qu'on pouvoit d'autant plus s'asseurer de leur fidelité, qu'ils avoiét éré les premiers à secoüer le joug incontinent aprés la retraite de Charles VIII que les Places abondoient en toutes sortes de provisions,

pour n'avoir pas été sujettes aux logemens de Guerre, & qu'aprés en avoir tiré tout ce qui seroit nécessaire pour soûtenir un long siége? il n'y avoit rien de plus facile que de les rendre inutiles aux ennemis, puis qu'elles estoient toutes situées en raze Campagne; d'où il résultoit que si les François avoient la temerité d'attaquer l'armée Espagnole, lors qu'elle seroit retranchée sous le Canon de Barlette, ou même postée derriére ses murailles si le cas le requeroit ainsi, ils perdroient inutilement leurs meilleures Troupes, & les affoibliroient de maniére qu'elles ne seroient plus en état de paroître devant celles du Roi Catholiques lors que le secours seroit arrivé; que si leur dessein au contraire ne tendoit qu'à couper les vivres, & qu'à la ruiner par l'indigence de toutes choses, il étoit encore certain qu'ils n'y reüssiroient pas, par plusieurs raisons qu'il supplioit de remarquer.

La premiére, que comme les choses violentes ne pouvoient estre de durée, & que l'art de prolõger la Guerre n'étoit ni de l'usage, ni du genie de cette hazardeuse Nation; comme elle ne possedoit pas toutes les vertus capables de former un siége de cette nature, & que d'ailleurs elle n'avoit pas fait toutes les provisions qui seroient nécessaires; aussi la cõstance de tant de vaillans hommes n'auroit pas plûtôt ralenti leur premiére furie, qu'elle se rebutteroit d'elle-même, & laisseroit le siége imparfait ou le continueroit avec tant de négligence, qu'elle donneroit le loisir à l'Espagne de se fortifier, & de lui disputer à son tour la Campagne.

La seconde, que comme les peuples de Naples étoient desormais las de chãger de Maître & que la longueur du siége de Barlette, leur feroit craindre que la Guerre ne devient éternelle, ils prendroient infailliblement une résolution commune de se déclarer pour le parti, qui dans les aparences

la pourroit terminer plûtôt, ce qui ne pouvoit être qu'en faveur de l'Espagne, puisque quand l'armée qui seroit renfermée dans Barlette succomberoit, les Neapolitans ne seroient pas pour cela paisibles, puisque la Sicile demeurant toûjours au Roi Catholique, & le mauvais succez n'ayant fait qu'irriter les Espagnols, la Guerre commenceroit aussi-tôt que leurs forces seroient rétablies & les côtes de Calabre & de la Poüille seroient du moins sujettes à de perpetuelles descentes. Au lieu que si les François étoient chassez une seconde fois, comme ils n'avoient point d'Etat qui fût proche le Royaume de Naples, & que ce qu'ils tenoient dans l'Italie en étoit fort éloigné, aussi ne leur seroit il plus desormais possible d'y porter la Guerre, comme ils avoient fait, lors qu'il ne s'agissoit que de détrôner une Branche illegitime, & que de signer une Confederation avec le Roy Catholique, pour lui faire perdre la volonté de se défendre.

La troisiéme, que les Princes d'Italie qui n'avoient pu souffrir les progrez de Charles VIII. dans leur Païs, & qui s'étoient si genereusement liguez avec sa Majesté Catholique pour les traverser, ne manqueroient pas de sentir les mêmes émotions de courage & de jalousie, lors qu'ils verroient son Successeur aux termes de posseder tout seul, non seulement tout le Royaume de Naples, mais de le posseder en l'ôtant à la seule Puissance de l'Europe qui le pouvoit tirer de ses mains: & ce qu'il y avoit de plus important, de le posseder, aprés avoir usurpé le Centre, & la plus belle Portiõ de l'Italie (il vouloit dire le Duché de Milan) que ces Princes observoient à la verité d'abord la conjoncture avec des yeux fort desinteressez, & par consequent avec des sentimens peu favorables aux deux Parties; mais qu'aussi tôt qu'ils auroient donné le loisir à leurs interêts de corriger

leurs premieres reflexions, ils appercevroient la choſe d'une bien differente maniere; qui les porteroit à deſirer enſuite que puis qu'ils ne pouvoient empêcher que le Royaume de Naples ne vint tout entier au pouvoir de l'un ou de l'autre des deux Rois étraugers, qui l'avoient deia partagé? il falloit tâcher de le procurer à celuy dont le voiſinage ſeroit le moins à craindre, & de qui les projets pourroient être plus facilement arreſtez, au cas qu'il attentât ſur le reſte de l'Italie; que comme ces deux conditions concouroient en faveur de l'Eſpagne en ce qu'elle n'eſtoit pas à beaucoup aprés ſi entreprenante que la France, & que d'ailleurs elle n'eſtoit ni aſſez peuplée pour innonder, quand il luy plairoit, l'Italie, d'un déluge de Soldats, ni aſſez proche pour y faire paſſer de nouvelles Recrûës. Et comme au contraire la ſituation de la France & le temperament de ſes peuples contribuoient également à faire naître, & à confirmer les mêmes ſoupçons; auſſi étoit on bien fondé de croire qu'ils ſe determineroient enfin pour l'Eſpagne contre la France, & qu'en une ſi dangereuſe, & ſi délicate conjoncture qu'étoit celle dont il s'agiſſoit, ils s'en tiendroient à la maxime qui conſeille toûjours le choix des moindres maux.

Qu'ainſi le Pape animé contre Loüis XII. par la defenſe qu'il avoit faite au Duc de Valentinois ſon fils de toucher l'Etat de Florence, en un tems où il lui eſtoit facile de l'uſurper; & dans l'incertitude que le Roi de France ne s'oppoſât encore au deſſein que le même Valentinois avoit ſur la Romagne, s'il demeuroit le Maître de la portion de Naples, qui ſervoit de frontiere aux terres de l'Egliſe, ſa Sainteté ſe porteroit au moins ſecrettement en faveur des Eſpagnols pour l'une de ces deux conſiderations ſçavoir? ou pour obliger la France de ſe relâcher en ces deux articles qui tra-

verſoient l'agrandiſſement de ſa Famille, ou pour y faire conſentir le Roi Catholique aprés les avoir obtenuës du Roi tres Chrétien; que le Senat de Veniſe qui faiſoit les choſes avec tant de circonſpection favoriſeroit l'Eſpagne dans cette rupture, à meſure qu'il ſe donneroit la peine d'en examiner la ſuite avec des ſentimens plus épurez, & ne perdroit pas une ſi belle occaſion de ſe délivrer de la jalouſie qui le poſſedoit d'autant plus contre les François, qu'ils venoient de lui ravir la fonction d'Arbitre d'Italie, qu'il avoit exercée durant pluſieurs ſiécles en y faiſant entrer deux Puiſſances étrangeres, dont la moindre eſtoit plus formidable que la ſienne. Que dans les tranſports de cette paſſion qui remuë bien plus vigoureuſement les corps politiques que les animez, & qui n'eſt jamais plus à craindre, que lors qu'elle eſt animée dans les déliberations publiques? les Venitiens auroient plus d'égard à la neceſſité des choſes préſentes, qu'à la qualité des promeſſes, que leur Ambaſſadeur avoit faites à la Cour de France, parce qu'ils tenoit par engagement les meilleures Villes Maritimes du Royaume de Naples, & qu'ils eſtoient aſſez judicieux pour prévoir que ſi les François avoïent l'avantage, ils ne penſeroient incontinent qu'à les dégager ce qu'ils apprehendoient d'autant plus, que ſi ces Places leur échappoient, ils ne ſeroient plus les ſeuls Maîtres de la Mer Adriatique. Il y avoit aparence que cette raiſon, qui ſeule avoit ſuffi pour les faire entrer dãs la Ligue contre Charles VIII. auroit bien encore la force de leur faire jeter des vivres dans Barlette, ou de permettre du moins que les Galeres de Sicile en fiſſent proviſion dans les Ports de leur Golfe, ſur l'opinion qu'ils auroient, que ſi le parti d'Eſpagne prévaloit à Naples, il leur ſeroit plus facile de conſerver ce qu'ils y tenoient, que ſi le bonheur panchoit du coſté de la France, qui ne recevoit jamais de raiſon, quand elle demandoit des effets.

C'eſt icy que Proſper, aprés avoir montré que le plus proche & le plus certain eſpoir de ſecours devoit étre fondé ſur cette Republique, demandoit pardon de la liberté qu'il prenoit de conclure autrement que les autres, & excuſoit ſa temerité ſur l'obligation qu'il avoit de ne diſſimuler pas, dans une ſi célebre aſſemblée, ce que ſa conſcience lui ſuggeroit; & ſur le zele qu'il faiſoit profeſſion de porter toujours dans l'excés, lorſqu'il s'agiroit des moindres interêts de ſa Majeſté Catholique.

Cette Harangue fit revenir tous ceux qui avoient ouvert le premier avis, & le Grand Capitaine, ſoit qu'il fût ennemi des conſeils violens, ſoit que l'expedient des Colonnes fût plus conforme aux ordres de Madrid, que j'ai déſignez ci-deſſus, l'autoriſa dans toutes ſes circonſtances, & travailla dés le demain à l'accomplir. Mais dans quelque rafinement qu'il eût été conçû, & quelque nouvelle matiere de prolonger la Guerre que ſon Auteur eût inventé, en attendant que l'Eſpagne eût rempli le vuide qui paroiſſoit dans ſes Troupes & dans ſes Magazins, il faut portant avoüer que l'inégalité de ſes forces étoit toûjours ſi grande, quand on les comparoit à celles de France, & qu'elles leur étoient tellement inferieures en nombre & dans la qualité des perſonnes qui les compoſoient, qu'il n'y avoit pas même apparence que la Barlette les pût empêcher des perir, ſi les François les pourſuivoient avec chaleur juſques dans ſes murailles; & tous les raiſonnemens de Proſper n'euſſent retardé ſa ruïne que de quelques jours, ſi les François au lieu d'agir comme ils avoient accoûtumé, ne ſe fuſſent amuſez à déliberer à leur tour, & n'euſſent pris enſuite la ſeule réſolution, qui pouvoit rendre ſalutaire l'avis des Colonnes.

Guichardin dans le 9. liv.

Le Duc de Némours, aprés avoir appris que les

Espagnols se retranchoient aux environs de Barlette, voulut consulter ses principaux Officiers sur ce qu'il y avoit à faire, & quoique la commission qu'il avoit du Roi ne fût limitée en aucun article, & que le Cardinal d'Amboise eût jugé necessaire de la faire expedier de la sorte, à cause de la distance des lieux & de la longueur qu'on évitoit plus soigneusement en France qu'ailleurs, il crût neanmoins que ce seroit faire tort à l'experience de tant de braves Capitaines qui l'environnoient, que de les conduire dans un lieu dangereux, sans avoir demandé leur sentiment : & peut-être encore que se défiant à contretems de sa bonne fortune, il aima mieux meriter un peu moins de gloire, en cas de succez, que de s'exposer à tous les reproches qui resultoient sur lui seul, en cas de disgrace. Quoiqu'il en soit, la deliberation du Vice Roi fut opposée en toutes choses à celle du grand Capitaine, excepté que dans l'une & dans l'autre, les Chefs des deux Factions ouvrirent leurs meilleurs avis.

André Mathieu Aquaviva Duc d'Artie étoit sorti d'une Famille attachée de tout tems aux interêts d'Anjou, & n'avoit pas peu contribué aux desseins du Roi Charles VIII. sur l'Italie. Il avoit fait soûlever une partie de l'Abruzze contre les Rois Alphonse & Ferdinand, avant même que les François eussent paru sur la frontiere du Roiaume, & la creance qu'il avoit sur les peuples leur avoit fait ouvrir les portes des meilleures Places, sans attendre de sommation. La fortune, qui avoit sitôt quité la France, n'avoit pourtant point obligé ce Duc à changer de parti, & l'exil qu'il avoit volontairement souffert depuis, ni les disgraces qui l'avoient accompagné, n'avoient servi qu'à le rendre plus considerable à ceux de sa nation. Il n'avoit point agi avec moins de vigueur dans l'expedition du Roi Loüis XII. & quoiqu'il

Voyez l'éloge du Duc d'Artie.

eût ignoré sõ partage avec l'Espagne,&qu'il l'eût desaprouvé dés qu'il l'avoit sçû;il n'avoit pas néanmoins laissé de rendre des services importans à la Couronne d'Espagne,pendant qu'il n'avoit été question que de détrôner la Maison d'Arragon ; mais aussitost que la rupture estoit intervenuë, il n'avoit point balancé à se déclarer pour la France & son autorité ou son exẽple avoit suffi pour affermir dãs le même parti presque tous ceux de la faction d'Anjou, qui avoient des biens à perdre dans le partage d'Espagne,aussi l'avoient-ils déslors reconnu pour leur Chef,& la reputation qu'il avoit aquise à la guerre, jointe à la connoissance des belles lettres,qu'il avoit cultivées nonobstant l'embarras de sa profession, l'avoit rendu parmi les soldats Italiens de l'armée Françoise,ce qu'étoient les Colonnes à l'égard d'eux qui servoient l'Espagne. Ce fut en cette qualité qu'il remontra d'abord au Duc de Nemours,que si la promtitude de l'execution estoit celle des causes qui contribuoient le plus dans les evenemens militaires, on pouvoit dire qu'elle estoit comme le Genie dominant de la nation Françoise,& le premier mobile qui l'avoit toûjours mené à ses plus hautes entrepriſes,qu'aussi l'experience qu'il étoit inutile de raporter ici,avoit fait observer que la fortune avoit pris plaisir à suivre les François,durant tout le tems qu'ils s'étoient hâtez, & qu'elle ne s'étoit souvenuë de son inconstance, que lors qu'ils avoient relâché de leur vigueur,ou qu'ils avoient fait semblant de s'arrester un peu pour prendre haleine ; qu'il ne doutoit point que le Vice Roi n'eût déja remarqué cette vérité, & que tant de personnes genereuses devant lesquelles il avoit l'honneur de parler n'en ressentissent la preuve au dedãs d'elles mêmes,& qu'il ne s'élevât au milieu de leurs cœurs, à mesure que la parole lui sortoit de la bouche,les mêmes emportemẽs de courage

qui

leur avoit fait vaincre tant de fois avant que de rencontrer leurs ennemis en état de défense qu'il se contenteroit donc de leur montrer dans la suite de son discours, la plus fameuse occasion de l'exercer qui se fût jamais présentée, & qu'il laisseroit faire le reste à la Nature, aprés avoir averti que les voyes specieuse n'étoient pas toûjours celles qui conduisoient à la Victoire, & qu'il y avoit cette notable difference entre l'art militaire & les autres professions de la vie civile; que dãs celles-cy on ne pouvoit acquerir de l'honneur & du profit tout ensemble, ou que du moins on n'avoit égard au profit qui en revenoit qu'à proportion qu'il estoit compatible avec l'honneur, que l'artisan s'étoit dû proposer avant toutes choses; au lieu que dans la guerre celui à qui le profit demeuroit, en remportoit touj urs l'honneur, & toutes les Nations de la terre s'étoient accoutummées à distribuer la gloire qui provenoit des armes, suivant la mesure des avantage que le Heros ou les Nations entieres en avoient tirés; qu'il ne s'arrêtoit pas maintenant à discuter, s'il y avoit de la justice ou de l'injustice dãs cette distribution, & qu'il en prétendoit seulement induire qu'il n'i avoit riẽ de plus facile, que d'obtenir les deux fins qu'Aristote proposoit à sõ Magnanime, sçavoir de vaincre seulement, & de vaincre sans perte, pourveu qu'on fit marcher présentement l'Armée contre la Ville de Barri sans la divertir à nulle autre entrepriſe; que cette expedition deconcerteroit tout à fait les desseins du gr. Capitaine, & rendroit inutile sa retraite dans Barlette; en ce que comme il n'avoit choisi cet azile que sous espoir de tirer de Barri toutes les choses necessaires à la subsistance de son Armée; c'étoit le contraindre de déloger, & lui montrer combien il s'étoit abusé dans son préjugé que de la forcer à sa barbe; qu'il n'y avoit point de

Cæsa
dans le
livre d
ses Com
mentai-
res.

Philipp
de Com
nes.

Dans l
livre d
la moral
à Nico
maque.

Ville ni plus proche du Camp ennemi; ni plus engagée dans les interêts d'Espagne, & que pour se résoudre à tenter toutes les dernieres extremitez il ne falloit que se représenter qu'encore qu'elle ne fût commandée que par une femme, elle étoit pourtant telle que les plus fameux Capitaines ne devoient pas la dédaigner; qu'il y avoit des raisons particuliere qui porteroient les François à la chasser, quand il ne s'agiroit pas au fond d'un coup de partie, & qu'il suffisoit de dire que c'estoit *Isabelle d'Aragon* fille & sœur des derniers Rois de Naples, qui avoit conçu une haine implacable contre la France, à laquelle elle imputoit la ruine de la Maison d'où elle sortoit, & de celle où elle étoit entrée; que cette Princesse ayant été plutôt compagne de prison que du lit de Jean Galeas Duc de Milan, que Ludovic Sforce maltraita si long-tems, & fit empoisonner, lors que le Roi Charles VIII, traversoit l'Italie, elle s'étoit imaginée que les François avoient trempé dans cette detention, & peut étre encore dans cette mort, parce qu'elle avoit peine à se figurer que Ludovic eut pu se résoudre d'exécuter un si détestable projet, qui devoit armer contre lui & le Ciel & la Terre, sans estre asseuré d'une puissance étrangere, capable d'empêcher les Milanois de vanger l'usurpation de leur Souveraineté, & d'arrester tout ce qu'il y avoit de Princes interessez dans une si barbare action. Elle s'étoit confirmée dans cette aversion elle même, lors que le Roi Loüis XII. aprés la conqueste de Milan sur le même Ludovic, avoit fait conduire en France le Fils unique que cette Princesse avoit eu de sõ Mariage avec Iean Galeas, pour y estre élevé dans un Cloitre, & pour perdre dans cette éducation l'esperance de recouvrer l'Estat de sõ Pere; de maniere que comme elle n'avoit point humilié ses pensées par l'état de sa Maisõ ni par celui de sa fortune & que toute

D'étoit niéce Roy Espa-

l'alteration, qui s'étoit faite dans son cœur, ne consistoit qu'à passer du desespoir de revoir ses parens sur le Trône, & la Couronne Ducale sur la teste de son fils, dans un extrême desir de vangeance, qui l'avoit portée à lier une entiere intelligence avec le Grand Capitaine; aussi ne falloit-il rien esperer de sa part, que ce que la fureur & l'obstination, quand elles entrent en communauté d'interêt exigent, d'une irreconciliable ennemie; si l'on ne commençoit de bonne heure à la reduire dans l'impuissance de nuire, & si l'on ne tranchoit la racine de l'autorité qu'elle avoit conservé parmi les peuples, ce qui ne pouvoit arriver qu'en assiegeant Barry; qu'au reste on étoit asseuré de se rendre maître de tout le commerce de la Mer Adriatique en prenant cette ville, où il y avoit le Port le plus commode, & d'obliger les deux villes les plus prochaines de Betunte & de Juveniſſe de porter les clefs au Vice-Roi; d'où le Duc d'Atrie concluoit que la campagne demeurant aux François, & les Espagnols étant desormais enfermez dans leurs rétranchemens, les villes, qui leur resisteroient, ne pouvant plus entretenir de commerce avec eux, ni les fortifier au besoin de leurs Garnisons, le Grand Capitaine manqueroit presque également d'argent & de munition de guerre & de bouche, & toutes celles qu'il devoit esperer, devant passer une neceſſité devant le Port de Barri, & par conſequent se venir comme presenter à la discretion de celui qui en seroit Gouverneur; l'armée Espagnole estant pour la pluspart compoſée d'Etrangers, & l'experience du siege de Tarente ayant montré combien ils étoient prets d'entrer en sedition à la moindre indigence; il falloit neceſſairement que le Grand Capitaine se vint rendre luy-même au Camp des François, & leur apportât une derniere victoire, qui ne leur auroit coûté

que la peine qu'ils auroient prises d'ajuſter leur courage à l'exigence des choſes preſentes.

Jamais diſcours prononcé avec moderation ne produiſit deux effets plus contraires, que celui du Duc d'Atrie, & jamais une ſimple maniere d'exprimer des ſentimens particuliers ne ſervit mieux d'origine à deux ſi violétes paſſions. Tous les Seigneurs Néapolitains feúdataires de France, & tous les Italiens à qui elle avoit donné de l'employ, ſe laiſſerent tranſporter à la force de ſes raiſons, & témoignerent qu'ils en étoient non ſeulement cõvaincus, mais encore perſuadez, qu'il falloit marcher droit a Barry. Mais les jeunes Gentils hommes François, qui n'étoient venu à l'armée que pour ſignaler leurs premieres Campagnes, & qui ne laiſſoient pas de compoſer le plus grand nombre du Conſeil; parce qu'encore que l'experience leur manquât, la conſideration de leur Naiſſance, & les Compagnies d'ordonnance qu'ils avoient levées à leur dépens, & qui étoient l'élite des troupes, leur donnoient entrée dans les plus importãtes deliberations, écouterent le Duc d'Atrie avec tant d'indignation, qu'aprés en avoir exprimé tous les ſimptomes ſur le viſage pendant qu'il parloit, & même témoigné par un bruit aigre & confus le peu d'état qu'ils faiſoient de ſon avis, ils perſiſterent dans une contenance inquiete, juſqu'à ce que les Seigneurs d'Alegre & de la Paliſſe qui paſſoient pour les braves de l'armée eurent rétabli le ſilence par les conjectures qu'ils donnerent de réverſer ce que le Duc avoit établi. Ils parlerent l'un aprés l'autre avec beaucoup de civilité; mais en échange dans un emportement, qui permettoit à peine qu'on pût diſtinguer l'ordre & l'application de leurs penſées, & qui n'avoient rien de meilleur, pour infirmer l'opinion precedente, ſinon que la ſeule idée d'engager tant de vaillans hommes contre une femme, eſtoit couverte de

tant d'infamie, & menaçoit d'une si remarquable flétrissure l'honneur des François qu'il y avoit de l'indignité à la souffrir, seulement durant quelque tems dans l'imagination, bien loin d'en faire l'estime qu'on pretendoit, & de la destiner pour la fin de leurs armes. Que si la bienseance au contraire étoit une maxime universelle, & qui devoit regler aussibien toutes les actions guerrieres, que celles de la paix, il y en avoit bien plus à chercher un objet qui fût digne de leur indignation & de leur colere, qu'à la décharger sur une autre, qui n'étoit considerable que par sa misere, & que la Fortune n'avoit point été si peu favorable aux Frãçois que de leur refuser un adversaire qu'il fut glorieux de vaincre, puisqu'elle avoit enfermé devant eux le grand Capitaine dans les murailles de Barlette avec la fleur de ses valereuses troupes, qui venoient de chasser les Maures de Grenade, & l'élite des gens de guerre avec lesquels les Arragõnois avoient recouvré leur Roiaume; qu'elle leur avoit encore opose deux objets capables d'irriter leur vengeance en la personne des Colonnes, & que comme il y alloit de l'honneur de la France de laisser plus long-tems impunie l'infidelité de ces deux Chefs, il y aloit aussi de la gloire particuliere de cette armée de poursuivre cette defectiõ, elle qui avoit si long-tems combatu en leur compagnie, & sur qui rejailliſſoit par consequent le contrecoup de leur trahison. Que si les choses se conservoient par les mêmes voies qu'elles étoient aquises, ne faloit-il pas avoüer que comme les François avoient déja pour deux fois conquis le Royaume de Naples par cette heureuse promtitude, qui leur avoit fait terminer la guerre, avant même qu'il semblast qu'elle dût estre commencée, ils devoient presentement agir avec la mesme impetuosité, & s'attacher

d'abord au lieu, tel qu'il pût être, dont le General auroit fait le centre de la guerre, quand il ne s'agiroit que de maintenir la reputation qui les avoit signalez sur toutes les Nations, par de semblables impulsions de courage, qui étoient toûjours heureuses, parce qu'elles étoient toujours imprévenuës. Que ce dessein, pour flatter la passion dominante des soldats dans la partie la plus sensible, ne s'accordoit pas moins avec la prudence des Chefs; & qu'après tout Barlette n'étoit point une Place qui ne pût estre forcée, que ses murailles étoient faites à l'antique, & qu'on n'avoit eû soin de les revêtir d'aucunes fortifications nouvelles au devant, ni par derriere, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elles pussent endurer en cet état plus de deux volées de canon, sans ouvrir une brêche raisonnable; & qu'enfin disoient-ils, concluant à la Françoise, puisque le grand Capitaine n'avoit point encore eu le loisir de les mettre en défense, & n'avoit pas ramassé toutes les troupes qu'il avoit destinées de loger sur les rempars, il falloit rendre sa negligence irréparable en la prevenant.

Cet avis, quoique fort inferieur à l'autre, & dont l'execution étoit d'autant plus dangereuse, que celle où visoit le Duc d'Atrie étoit solide, n'étoit pourtant pas le pire de tous ceux qui pouvoient estre suivis en cette rencontre, parce que la difference qu'il y a quelquefois de la speculation à la pratique, & le mal-entendu que celle-cy fait presque tous les jours observer dans la prévoiance humaine, pouvoiét changer l'état present des affaires, quand il ne seroit point survenu de nouvelle cause à la traverse, outre que l'action paroissoit d'elle-même si conforme au genie des Entrepreneurs, qu'il n'y avoit point d'inconvenient qu'elle ne réüssit, par la maxime de Morale qui tire ordinairement l'origine des effets extraordi-

ordinaires, de la disposition occulte de leurs principes. Mais comme s'il eut esté arrêté que les François devoient estre chassez d'Italie, faute de conseil : il arriva que leur Vice-Roi, qui ne pouvoit manquer de vaincre, en suivant le premier avis, & qui du moins auroit mis en compromis la resolution du grand Capitaine, en executant le second, ne defera par malheur ni à l'un ni à l'autre, & parce que d'un costé les raisons du Duc d'Attie l'avoient convaincu, & que de l'autre la promixité du sang qui le lioit à Messieurs d'Alaigre & de la Palisse, & l'estime que les soldats faisoient de leur valeur le tenoient en suspens, il crut qu'il y avoit de l'adresse à ne s'attacher précisement à aucun des sentimens, qui avoient esté proposez, & de la prudence à ne pas donner sujet de mécontentement à tant de personnes, qui auroient embrassé celui qui seroit rebuté, qu'il attireroit peut-être ceux de tous les autres au sien, s'il en inventoit un dont on ne fut point encore avisé, lequel sans étre trop proche ni trop éloigné des precedens, retint les précautions qui rendoient considerable le premier, sans perdre l'occasion éclatante ou convioit le second. C'est ce qui le fit resoudre à chercher une opinion moiéne qui tint quelque chose des deux, & qui pourtant ne fut pas la même : & voici l'expedient qu'il proposa pour estre le résultat de l'assemblée, il dit que puisque les raisons que le Duc d'Attie avoit alleguées pour dissuader l'attaque de Barlette de vive force étoient invincibles : il n'y falloit plus desormais penser, non plus qu'à mener l'armée devant Barry, puisque les Officiers y témoignoient tant de repugnance, & par consequent qu'il jugeoit à propos de partager les Troupes, & d'en envoyer un tiers dans le Duché de Calabre, sous la conduite de Monsieur d'Aubigny, pendant qu'il employeroit lui-même les

deux autres tiers pour bloquer Barlette ; qu'il étoit d'autant plus confirmé dans cet avis, qu'il ne le voioit point sujet aux incõvéniens des deux autres,& que pourtant il ne laissoit pas de rendre à la même fin, quoique par une route un peu plus détournée ; que Monsieur d'Aubigni n'auroit pas plûtost déployé les enseignes dans la Calabre, qu'il la feroit toute soûlever, parce qu'outre l'autorité qu'il avoit dans ce Roiaume, en qualité de Lieutenant General, il avoit aquis tant de reputation parmi les peuples, lors que le Roy Charles VIII. l'avoit envoyé vers eux pour recevoir leur serment de fidelité, & depuis encore il avoit eu tant de soin de gagner leurs amitié, quand il avoit été établi leur Gouverneur en agissant avec eux avec toute la moderation, & dans toute la fidelité, avec laquelle un peuple à demi-Grec, tel qu'étoit celui de Calabre, vouloit être traité, qu'ils ne l'avoient abandonné que lors qu'il estoit devenu lui-même incapable de les proteger, & qu'au contraire ils l'avoient si puissamment assiste de toutes choses dans l'entrepriſe de Seminare; qu'aprés avoir dissipé toutes les forces d'Arragon & de l'Espagne dans une seule rencontre, il auroit pû conserver à son Maître la conquête de Naples, si la négligence des autres Gouverneurs n'eut corrõpu le fruit de sa victoire ou s'il eut été secondé précisément au tẽs qu'il étoit necessaire de pousser l'avãtage qu'il venoit de remporter dans cette fatale étenduë de bon succez, qui viennent toujours à la suite des actions décisives en matiere de guerre: Que pour ce qui le regardoit en son particulier, il n'esperoit pas avoir moins de bonne fortune devãt Barlette, puisque le grand Capitaine n'avoit point fait de provision avãt la rupture, & que celles qu'il pouvoit avoir depuis tumultuairement assemblées, ne le pouvoient faire subsister que fort peu de tems. Davantage

qu'ils avoit encore moins d'argent que de vivres, & que les galeres de Sicile, qui lui devoient apporter dequoi payer aux soldats les montres qui leur étoient deuës, & même leur en avancer d'autres, ne paroissoient point ailleurs, que dans les depêches qui venoient d'Espagne, qu'elles ne se presenteroient pas plutost sur la coste de la Poüille, qu'elles seroient attaquées par le Commandeur Ravestin, qui avoit ordre de les combatre; d'où il conclud que puisque la victoire ne dépendoit que de l'exécution, il alloit travailler à faire présentement partir Monsieur d'Aubigni, & qu'il ne souhaitoit autre chose des gens de guerre qu'il réservoit pour soi, sinon qu'ils ne souffrissent pas que leurs camarades eussent loisir de les venir aider, aprés avoir reduit toute la Calabre.

DISCOURS SIXIE'ME.

Quelle fut la suite & le mélange des artifices qu'employa le grand Capitaine pour alentir l'ardeur du Duc de Nemours devant Barlette: par quelles voyes il retint ses gens dans le devoir, quoi qu'ils manquassent de toutes choses, pendant qu'il amusoit les François par des combats singuliers; Quelle justice Paul Iove & les Historiens d'Espagne font en ce point au Chevalier Bayard & quelles dispositions apporterent les Espagnols pour ménager le retour de la bonne Fortune, qui sembloit les avoir abandonné au commencement de la guerre.

LA resolution du Duc de Nemours eut le même destin, dont la Politique a toûjours ménace ceux où il interviendroit tant soit peud'imprudence, je veux dire qu'il fut plus heureux au commencement qu'il ne meritoit de l'étre,

& que les disgraces, qui le suivirent, balancerent non seulement ces légeres prosperitez; mais les convertirent même à la rüine de ceux à qui elles étoit arrivées, tant il est veritable que la prudence & la fortune pour être quelque fois mal ensemble ne deviennent jamais irreconciliables, & que celle-cy malgre son incõstance ne manque point de vanger tôt ou tard les contraventions qui se font à celle-là. Monsieur d'Aubigny reçût dés le premier jour de sa marche la nouvelle que la Maisõ de Saint Severin (qui estoit la plus considerable du Duché de Calabre) avoit quitté le parti d'Espagne pour suivre celui de France; & que les trois Princes qui en étoient Chefs; sçavoir *le Duc de Bisigna, le Prince de Salerne* & *le Comte de Melito* assembloient des Troupes pour les joindre aussitôt qu'il seroit arrivé. Il s'avança avec une diligence extraordinaire; & faisant avertir ses anciennes intelligences, il fit son irruption tellement à propos, qu'il n'y eut point de Villes qui ne lui ouvrissent les portes, non pas même Consence, où les Espagnols avoient mis une forte Garnison; de maniere que les esprit se trouvant disposez à la revolte, & les François étãt reçus par tout où ils se presentoient, ils traverserent sans obstacle cette vaste Province, & se rendirent vers le Détroit de Messine; Cependant les Espagnols qui avoient esté chassez de leurs garnison firent un petit corps d'armée, & demanderẽt secours à *Hugue de Cardonne* Vice Roi de Sicile, qui ramassãt tout ce qu'il y avoit de troupes dãs l'Isle pour le Roi Catholique s'embarqua pour l'Italie, & se rendit à Regge avec 3000. de pieds, & 300. Chevaux, où aprés s'estre joint avec ceux qui l'avoiẽt appellé, il dissipa les lévées du Comté de Milet, dégagea Ramire Colonel Espagnol, qui estoit investy dans Terre-neuve, désola cette Place pour la rendre inutile aux

ennemis ; & mit en desordre les Troupes du Prince de Rossano, qui s'estoit avancé pour arrester ses progrés. Mais Monsieur d'Aubigny, qui prévoyoit que le coup de partie consistoit à battre les Espagnols, avant que les peuples, qui l'avoient appellé se pussent repentir des leur défection, se joignit avec une viteſſe incroyable aux Trouppes du Duc de *Bisignan*, & du Prince de Salerne, marcha deux jours & deux nuits par un chemin écarté, sous la foy de deux Calabrois, qui s'étoient offerts de conduire l'armée, & de se laisser lier pour plus grande seureté, pendant qu'il avoit fait semer le bruit parmi les Espagnols qu'il ne pouvoit arriver de deux jours il les surprit lors qu'ils estoient sur leur départ, pour s'aller retrancher dans les Montagnes de l'Appenin à la faveur du Fort de Saint Georges qui tenoit pour eux, & les chargeant sans prendre halaine, les défit absolument.

Le Vice Roi de son côté s'aprocha de Barlette, se saisit de tous les postes qui étoient aux environs, disposa des gens de guerre sur les passages, & rallentit la fureur de ses gens, en ne leur permettant que d'enlever des convois, & d'empêcher autant qu'il leur seroit possible la sortie des Espagnols. Il faut avoüer que le grand Capitaine fut alors réduit dans une étrange extremité, & qu'il s'écoula des journées toutes entieres ou toutes choses lui manquoient, à la reserve du cœur & de l'esperance. Il se résolut pourtant à la défensive, avec une ostentation extraordinaire, & le premier soin qu'il eut, fût de prévenir l'esprit de ses soldats, en leur persuadand qu'on équipoit en Espagne une puissante Flotte, qui non seulement devoit apporter assez d'argent pour continuer la guerre ? mais encore débarquer dans la Poüille une Armée de terre, qui seroit superieure en nombre à celle des Fran-

des François, & qui les surprenant à l'impourvu dãs les fatigues du Blocus, les obligeroit de se retirer avec infamie. Il leur representa qu'outre cette ressource, il en avoit encore une autre fondée sur un Traité, que le Roi Catholique avoit fait avec l'Empereur Maximilien, pour avoir un corps d'Infanterie Allemande plus considerable, que celui des Suisses qui servoient la France, & que cet Empereur se mettroit d'autãt plus en devoir de l'exécuter, que ses interêts étoient desormais mêlez avec ceux de l'Espagne: en ce que le fils unique du Roi d'Espagne étant decedé, & sa fille aînée qu'il avoit mariée en Portugal n'ayant point d'enfans toute la succession regardoit la Cadette, que Philipe Archiduc du Pais bas fils de Maximilien avoit épousés, & devoit par consequent attirer les forces d'Allemagne à la défense d'un Royaume dont le fils de l'Empereur avoit déja pris la qualité d'heritier présomptif. Il ajoûta qu'il avoit nouvelles qu'un convoy de vivres, capable de nourrir l'armée durant plus de six mois, étoit prest à Palerme, & n'attendoit plus que l'escorte des Galeres de Tarente pour faire voile. Enfin il leur montra des lettres de change, qui devoient être payées à veuë par les plus riches Marchands de Venise, à qui elles étoient adressées, & qui lui devoient faire toucher des sommes immenses dãs les Villes Maritimes, que cette République tenoit sur la côte de la Poüille à son choix. Enfin il les sçût prendre si parfaitement par le foible de leur genie, qui n'étoit point à l'épreuve des promesses, quand elles étoient cençûës en termes magnifiques, qu'il retint long tems en devoir des hommes mercenaires, qui n'avoient point d'argent, & qui pourtant étoient obligez d'acheter les necessitez de la vie à un prix excessif, qui estoient à demy-nuds, & qui le plus souvent étoient obligez d'aller en faction en cette posture, ce que

Mariana dans les gestes de Ferdinand.

je ne puis attribuer qu'à sa mine relevée, qu'aux charmante qualitez exterieures, dont il animoit ses discours, & qu'au discernement des esprits, par lequel il entroit si profondement dans le sentiment de chacun d'eux en particulier, que ceux-là même qui étoient convaincus de la fausseté de ses paroles, & de l'impossibilité de leurs effets, ne laissoient pas d'aider à se tromper & de les écouter, comme si elles fussent sorties de la bouche d'un homme, qui raisonnoit sur des principes inconnus à tous les autres, & qui penetroit dans les secrets de l'avenir.

Aprés avoir introduit la discipline dans son armée autant que les loix de la necessité presente le pouvoient souffrir; il tâcha d'inspirer de l'émulation aux Espagnols, en leur faisant tantost accepter, & tantôt entreprendre des combats singuliers contre les François; & ce fut par un duel de cette nature, qu'il exerça la valeur du *Chevalier Bayard* contre *Sottomajor* l'un de ses plus hardis Capitaines. Je sçai bien que les Ecrivains d'Espagne font tout ce qu'ils peuvent pour déguiser cette action; & je me suis quelque fois étonné de voir, que Paul Jove ait employé le plus éloquent endroit de ses ouvrages à lui dérober une partie de la reputation qu'il s'est aquise, & tous les secrets de l'art, sans en excepter un seul, pour la décrediter; puis qu'outre que la déposition de tant de témoins qui y assisterent suffisoit pour la convaincre d'imposture. Il est certain que tout l'avantage qu'il pouvoit tirer de ses Lecteurs consistoit à leur faire dire, que jamais plus beau fard n'avoit esté appliqué avec moins de fruit; & qu'il y en avoit eû beaucoup plus qu'il n'en falloit pour les persuader, si la Rhetorique eût esté capable de défendre efficacement une mauvaise cause. En

Il est merveilleusemẽt bien décrit dans la vie de ce graud personnage.

Dans le 2. liv de la vie de Gõsalve.

effet que lui ſert-il d'éluder le ſuccez du cõbat, en avoüant dés-le commencement de ſon recit, que Sottomajor eſtoit coupable, puiſque cette circonſtance étoit le meilleur préjugé qu'il pouvoir donner, pour faire revoquer en doute tout ce qu'il aloit dire ? A quoi bon ajoûter que le grand Capitaine lui en avoit fait un affront en public, & qu'il ne lui permit d'accepter le défy, que pour l'une de ces deux raiſons, ſçavoir ou qu'il repareroit la honte dont il s'étoit couvert s'il eſtoit vainqueur, ou qu'il porteroit la peine de la cruauté qu'il avoit exercée s'il étoit vaincu, puiſque ſuivant les loix d'une bonne guerre la conduite du General ne peut ni legitimer des actes vitieux, avant qu'ils ſoient commis, ni changer l'eſtimè que les hommes en doivent faire? Pourquoi imputer ſa défaite à la honte qui l'avoit ſaiſi, & qui l'empêchoit de parer aux atteintes de ſon adverſaire, ſi l'humeur brutale, avec laquelle il eſt dépeint quelques lignes auparavant, le rendoit incapable de ce ſymptome ; & pourquoi conclure ſa narration par un éloge du vainqueur emprnuté de ſes autres exploirs, dans le même-tems qu'il lui deroboit la gloire de celui qui lui avoit le premier aquis de l'eſtime parmi les gens de guerre ; ſinon pour lui faire une reparation tacite de ſon vol ; ou pour le déchirer en ce lieu avec d'autant plus d'impunité, qu'il paroiſtroit jaloux de le loüer en tous les autres ? J'ay fait cette legere diſgreſſion, parce qu'il eſtoit important de prévenir les eſprits, en leur montrant quelle eſtime ils devoient faire de la ſincerité de Paul Jove, dans les autres combats qu'il raconte enſuite, puiſqu'il en avoit eû ſi peu dans la deſcription de celui-ci, & de faire juger par anticipation quel eſtoit le degré de créance qu'il meritoit, lorſqu'il y auroit d'autant plus lieu de le ſoupçonner, que les rencon-

tres qu'il alloit dépeindre devoient étre plus longues, & plus considerables, en ce qui regardoit le nombre; & que comme il y avoit un traitement plus rude à craindre pour les François de la part de cet Historien; il y avoit aussi plus de précautions à prendre pour s'empêcher d'étre trompé.

Cependant le Duc de Nemours, aprés avoir défait un parti d'Espagnols à Barlette, à dessein d'enlever le bétail qui paissoit dans les prairies de Cerignolles, s'alla présenter devant la Ville de Canose, où le fameux Navarre s'estoit enfermé avec 600. fantassins Espagnols, le battit en ruïne, lui fit donner l'assaut durant trois jours consecutifs, & le prit enfin par composition, sur les ordres précis que le grand Capitaine envoya à ce Gouverneur de lui conserver cette infanterie, qui estoit l'élite de ses Troupes Ce fut dans cette conjoncture que la Fortune invita les François inutilement à vaincre, & qu'elle leur montra qu'il estoit encore tems de recouvrer l'occasion qu'ils avoient perduë, & de décider la querelle, du Royaume de Naples, en marchant dans cette ardeur guerriére qui les avoit saisis à l'assaut de Canoze, & qui les eut fait transporter encore contre les retranchemens des Espagnols, qui n'étoient pas plus à l'épreuve de leur Canon, qu'avoient esté ces murs qu'ils venoient de renverser. Mais le Vice Roi s'étant plus que jamais confirmé dans la retenuë, qu'il ne pouvoit ignorer avoir toûjours esté fatale à ceux de sa Nation, se contenta d'envoyer un Trompette au grand Capitaine, pour lui présenter la bataille, & de ranger son armée à la veuë des ennemis. Le grand Capitaine joyeux autant que surpris de ce procédé, y répõdit de maniere qu'il n'ôtoit point tout à fait l'espoir au Vice-Roi de le voir l'épé à la main; sans néanmoin déterminer rien ni du Champ de bataille

ni des autres circõſtances qui le devoient accompagner. Il dit au Trompette que ceux de ſa Nation n'avoient point acoûtumé de combatre toutes les fois qu'il plaiſoit à ſes ennemis, & que s'il y avoit de la prudence dans l'art Militaire, elle conſiſtoit à regler les actions déciſives par l'occaſion & non pas ſuivant le caprice: que nonobſtant il ne laiſſoit pas d'avoir toute l'eſtime qu'il devoit du courage du Duc de Nemours, & qu'il ſe ſentoit beaucoup obligé de ſes offres, mais qu'il le feroit bien davantage, s'il avoit la patience d'attendre que les Chevaux de ſes Cavalliers fuſſent ferrez, & que les armes de ſon infanterie fuſſent fourbies, puis qu'il ne luy manquoit rien que ces deux choſes pour ſe produire avec éclat, ſur le champ de bataille. Je ne veux pas faire ce tort à la réputation du Vice Roy, que de préſumer qu'il eût ajoûté foy à cette réponſe; mais je ſçay bien qu'il s'imagina d'avoir pleinement ſatisfait à ſon honneur par ce deffi, & qu'il retint l'impetuoſité de ſes coureurs, dont il y en avoit déja quelques uns avancez à deſſein d'obſerver de plus prés le Camp des Eſpagnols. Mais pendant que les deux armées s'exerçoient ſeulement à des cõbats particuliers, la République de Veniſe, qui pour des raiſons que j'ay marquées auparavant, avoit intérêt que les Eſpagnols ne ſuccombaſſent point, conſentit en ſecret ou du moins ne ſe mit pas en peine d'empécher, que divers marchãds de ſes Etats ne fiſſent des Magazins de vivres & de munitions pour Sa Majeſté Catholique, à deſſein de les introduire par mer dãs Barlette, & qu'ils n'y jettaſſent, malgré toutes les oppoſitiõs de l'armée Navalle des Frãçois, du ſecours à diverſes repriſes; de maniére que les aſſiegez reçûrent, en une ſeule fois, deux Vaiſſeaux, dont l'un étoit chargé de bled & l'autre de Chapeaux & d'habits, de ſoüilliers, & de linge. Il eſt vray que toutes les formalitez exercitées du commerce y furent curieuſement

Dans la leur des xemples Eſpagne.

observées, & que le Grand Capitaine fit semblant d'emprunter des hauts Officiers de son armée dequoi paier une partie en argent comptant, & fit servir de caution la Reine Isabelle & les plus riches habitans de Barri pour l'autre partie. Il y eut même des particuliers Venitiens assez hardis, pour acheter le butin que Mr. d'Alaigre avoit fait en saccageant une bicoque de la Poüille, où il y avoit abondance de bleds, & pour les conduire directement dans la Ville assiegée en un tems, où les vaisseaux François s'étoient écartez pour combattre leurs adversaires de Sicile.

La nouvelle de ces infractions arrivée à la Cour de France, tira des grandes plaintes de la bouche de Loüis XII. contre le Senat; mais il n'en pût avoir d'autre réponse, sinon que le Senat n'avoit rien sçû de ce que les Marchands, dont on se plaîgnoit avoient entrepris, & qu'aprés tout il estoit impossible d'empêcher que dans un état parfaitement libre, comme estoit celui de la Republique, on empêchât les particuliers de trafiquer, en la maniere qu'ils jugeroient la plus utile, & qui n'estoit pas defenduë par les Loix de l'Estat dont ils étoient Citoyens. Cette réponse que la Republique de Venise avoit conceuë dans le plus haut point de grandeur, où elle soit montée depuis son origine, fut cause de la plus signalée de toutes les disgraces qui lui survinrent depuis. Et parce que la suite de mon sujet m'obligera de l'examiner en son lieu, je me contente de remarquer ici par avance, que comme le Senat de Venise a toujours fait profession d'une conduite uniforme, il ne s'en est jamais éloigné tant soit peu, que son égatement ne l'ait trãsporté sur le bord du precipice, & que comme il a donné le moins de part qu'il pouvoit à la fortune dans son gouvernement, & qu'il a pris un soin particulier d'éviter les occasions de se commettre avec elle: de même il semble que pour

Jann
dans le
liv. de
Repub
que d
Venis

s'e vanger, elle an pris plaisir d'observer à son tour jusques aux moindres incideus, où la bizarrerie des affaires politiques auroient rendu sa prudence excessive ou défectueu e, & qu'elle ait pris son tems de lui faire alors tout le mal, dont elle se pouvoit aviser.

Cependant le Roi Catholique ocupoit son conseil à chercher les moyens de secourir le grand Capitaine & travailloit avec d'autant plus de soin à hater ses levés, qu'il étoit bien averti que les nouvelles que Louis XII. avoit reçüës à Milan du progrez de ses armes dans la Poüille & dans la Calabre l'avoient empêché de retourner en Provence, pour faire embarquer les provisions & les rafraîchissemens necessaires au Vice-Roi de Naples ? & l'avoient rendu negligent de continuer les recruës, qu'il avoit la cõmodité de faire passer de tems en tems; & que si elles fussent arrivées au cõmancement de l'annee 1502 elles eussent peut estre détourné cet étrange revers que ma plume ne peut encore à present décrire, apres tant d'années qu'il est arrivé, sans quelque sorte de repugnance. *Le Cardinal Ximenés* principal Ministre d'Espage avoit fait équiper, nonobstant les rigueurs de l'hyver, sur les côtes d'Espagne que baigne la Mer Mediterranée, une nouvelle Flotte, dont on avoit donné le cõmandement à *Porto Carrero* beau-frere du grand Capitaine à sa consideratiõ & peut-estre encore parce qu'il y avoit apparence que le double lien d'alliance d'amitié, qui les attachoit l'un à l'autre, affermiroit les intelligences, que les affaires d'Espagne en Italie exigeoient, qu'ils entretinsent dans le dernier degré. Mais Porto Carrero étant mort de maladie dans la Sicile, où la tempeste l'avoit obligé de relâcher, il n'avoit pas laissé de rendre à son Maître dans l'agonie, le plus important service qu'il pouvoit souhaitter de lui, en choisissant le

emie r
ne de

le plus valeureux Officier de sa Flotte, qui se nommoit *Andrade*, pour luy en confier la conduite à l'exclusion de tant de Seigneurs Espagnols qui l'accompagnoient, & qui contre toutes les apparences & nonobstant leur condition ne refuserent point de lui obeïr, ou parce qu'ils étoient tous les admirateurs, aussi-bien que les témoins de sa vertu, ou par un mouvement de soumission dont il faut advoüer, à la gloire de cette Nation, qu'elle est plus susceptible que les autres en certaines rencontres. De maniere qu'Andrade, devenu sans y penser general, avoit mis aussitôt à la voile, & pris terre à Regge sans obstacle, d'où il s'étoit avancé jusques à Terre-Neuve, & avoit fait la jonction de ses troupes avec celles que Hugues de Cardonne, avoit pû recueillir de sa defaite, lors que Monsieur d'Aubigny, s'avança pour les reconnoitre, & les trouva rétranchez dans le même poste de Seminare, où il avoit remporté sept ans auparavant une memorable victoire contre Ferdinand Roy de Naples, & le Grand Capitaine.

D'abord la presence d'un lieu, qui l'avoit rendu si fameux dans le monde, & la proximité d'un autre où il avoit défait depuis trois mois une partie des mêmes troupes qu'il voioit, & qui paroissoient dans une posture qui ne pouvoit estre soupçonnée de frayeur, reveilla son ardeur guerriere & lui fit envoyer un Trompette aux ennemis, pour leur presenter le combat, aprés avoir fait avancer son Infanterie à la ville de Gioie, qui n'estoit qu'à une demi lieuë de Seminare, & posté sa Cavalerie à Lozarne pour empêcher les Espagnols de passer la riviere, au cas que leur dessein fut de se retirer sans combatre; mais eux avant choisi une matinée dont le broüillard étoit fort épais, firent avancer leur avantgarde commandée par *Benavide*, & tirerent. Mons. d'Aubigni, dans une conference affectée

où ils faiſoient sébiant de parlementer, pour avoir libre leur ſortie hors de la Province, juſqu'à ce que l'arrieregarde ſuivie de la bataille eût pris un grãd détour, & paſſé la riviere une lieuë au deſſous de Gioie, ce que Monſieur d'Aubigni n'eût pas plutôt apris qu'il rompit la conference & fit marcher ſon armée ſans artillerie, pour avoir le tẽs de combatre les ennemis, avant que leur avantgarde eût paſſé pour les ſoutenir. Il les trouva déja tous rãgez en bataille, & fut reçû d'eux avec tant de vigueur que la précipitation de ſa marche aiant mis les ſiens en deſordre; & ſon Infanterie par malheur n'aiant point été couverte par la cavalerie au premier choc, il fut rompu en moins d'une heure, & contraint de ſe ſauver dãs le Château d'Angitolle, où l'avantgarde Eſpagnole, qui n'avoit point encore cõbattu le ſuivit avec tant de diligence qu'il fut aſſiégé quelques heures aprés y avoir entré.

C'eſt ainſi que ſe termina le plus bizarre effet que nous aions à mon ſens de l'inconſtance de la fortune, & qu'elle trahit un homme ſur le même champ, où il avoit triomphé deux fois, aprés l'avoir ſuivi ſans intermiſſion en douze batailles rangées. D'autre côté le Grand-Capitaine avoit à ſoutenir, dans les retranchemens de Barlette, deux plus fiers ennemis que n'étoient les Frãçois, je veux dire la famine & la peſte, & ne ſuſiſtoit déja plus que par artifice, tantoſt en donnant eſperance à ſes gens de deux mille fantaſſins Allemands, que le neveu des Colonnes devoit mener au camp, tantoſt en les aſſurant que les Princes d'Italie, venoient de conclure une ligue avec ſa Majeſté Catholique pour chaſſer les François, dont ils verroient les effets dans peu de jours. Mais il arriva que le même défaut qui s'étoit éternellement opoſé à la conſervation des cõquêtes que la France avoit faites ſur les étrangers, lui ravit encore celle-cy & l'empêcha de ruiner une

armée que toutes les nécessitez de la nature humaine luy alloient sacrifier, si elle eût eu persevera ce d'attendre leurs derniers effets qui sont toûjours entiers & toûjours irréparables. Les habitãs de Castellanette située entre Brinde & Tarente s'étoient rendus au Vice Roy par les soiens du Duc d'Atrie, à condition qu'ils ne seroient obligez que d'entretenir deux Cõpagnies d'hommes d'Armes en Garnison, qui devoient estre employées à reprimer les courses de ceux de Tarente, & l'avoient ainsi mis en possession d'une Place d'autant plus considérable, qu'elle empêchoit la communication des Villes qui restoient aux Espagnols dans la Poüille avec Barlette. Ces deux Compagnies sans faire réflexion qu'elles n'étoient pas les plus fortes, s'émancipérent en tant de rencontres, que les Bourgeois furent enfin obligez de traiter avec ceux de Tarente, & de les introduire la nuit dans leur murailles, avec cette moderation pourtant qu'ils se contenteroient d'ôter aux François, leur armes & leurs chevaux, & n'attenteroient pas à leur liberté, ni sur leurs vies. La nouvelle de cette perfidie jetta le Vice-Roi dans de si violens transports de colere, qu'il résolut de partir sur l'heure même pour la punir, sans avoir égard aux remõtrances du Duc d'Atrie, qui vid une secõde fois son éloquence inutilement employé à l'empêcher de partir. Il luy représenta que la misere des Espagnols, étoit assez grande pour les faire sortir de leurs taniéres (c'est ainsi qu'on nommoit Barlette dans le camp des François) aussitôt qu'ils auroient appris son éloignement, quand même leur Chef ne se mettroit point en peine de profiter de l'occasion, & qu'il n'auroit pas plûtôt levé le blocus, qu'il apprendroit indubitablement la perte de quelqu'une des Places voisines, qui servoient à le fermer. Mais ses remontrances furent étouffées par la repartie qu'on luy fit, que le voyage ne seroit que de peu de

jours, & que l'armée retournenoit dans ſes premiers poſtes auſſitôt qu'elle auroit puni ceux de Caſtellanette. Le Vice-Roy fit donc avancer ſes Troupes jour & nuit vers cette fatalle Ville, & inſpira tant de frayeur aux habitans, qui n'attendoient alors rien moins que ſa préſence, que les Eſpagnols qu'ils avoient appellez n'étant pas en nombre ſuffiſant pour la deffendre, & les larmes de leurs fémes & de leurs enfans leur empéchant de prendre une réſolution vigoureuſe, ils voulurent faire une groſſe cõtribution, qu'ils offrirent de lui donner préſentement. Le Vice-Roy de qui la colere s'eſtoit augmentée par cette ſoûmiſſion, leur en demanda trois fois autant, & ne leur donna que deux heures de délay, pour détourner le ſaccagement de leur Ville. Cette propoſition qui certainement eſtoit exceſſive, les fit paſſer de l'impoſſibilité où ils eſtoient d'y ſatisfaire, dans le deſeſpoir, & leur inſpira la réſolution de courir ſur leurs ramparts, ſans diſtinction de ſexe, & de repouſſer quelques avanturiers qu'on avoit fait monter à l'aſſaut. Le Vice-Roi d'autant plus ſurpris de cette réſolution, qu'il l'avoit moins préveûë rallentit tout d'un coup ſon indignation, & ſe donna le loiſir de conſulter ſes principaux Officiers, ſur ce qu'il devoit faire : mais la deliberation fut interrompuë par l'arrivée d'un courrier qui portoit que le Grand Capitaine, la nuit d'aprés le depart des François, eſtoit ſorti de Barlette avec toutes ſes Troupes & ſon Artillerie, ſans autre précaution que de mener avec luy les principaux hebitans, pour luy ſervir d'ôtages, & avoit pris ſa marche vers la Ville de Rubos, éloignée de quatre lieües de Barlette, où Monſieur de la Palliſſe étoit en Garniſon avec 200. Cavaliers & 300. fantaſſins. Il y étoit arrivé avan le jour & l'avoit forcée par un aſſaut de ſept heures, ſans que la valeur du Gouverneur, ni l'addreſſe dont

il avoit usé, pour le soutenir en opposant ses chevaux bardez à la bréche & rangeant par derriere des Arquebuziers Gascons à genoux, qui sans pouvoir estre incommodez ne tiroient point en vain, eût empêché la perte ou la prison de tout ce qu'il y avoit de Citoyens & de gens de guerre. Cette nouvelle obligea le Vice-Roi de partir avec la même précipitation qu'il étoit venu. Mais au lieu d'empêcher la retraitte des Espagnols, comme il s'estoit imaginé, & de les prévenir avant qu'ils pussent estre sortis de Rubos, il n'eut que le deplaisir d'apprendre en arrivant à Canose, qu'ils s'estoient retirez dés le lendemain, & que pour comble de bonheur ils avoient enlevé cent Lances, qu'il avoit envoyées pour surprendre un Convoy, qui leur devoit arriver de la ville de Crani.

Cependant le Grand Capitaine, qui venoit d'éprouver aux dépens des François, avec combien de circonspection il faloit menager le retour de la bonne fortune; aprés avoir remarqué que l'avantage qu'ils avoient remporté dans les precedentes guerres venoit de leur cavalerie, qui ne trouvoit rien d'assez ferme pour soutenir sõ choc, entreprit de la ruïner, & pour y parvenir, quoiqu'il fut convenu avec le Vice Roi dés le commencement de la rupture, du prix qu'il seroit payé desormais pour la liberté des Cavaliers, il ne vouloit point accepter de rãçon pour les 700. qui avoient esté faits prisonniers dans les trois dernieres expeditions; mais affectant des pretextes de civilité, dont les François, ne reconnurent l'importance que long-tems aprés il les enferma dans une tour de la Barlette, & donna leurs armes, & leurs chevaux aux plus agguerris de ses fantassins, sous l'esperance que l'emploi extraordinaire où il les appelloit toucheroit leur vanité, de maniere qu'ils ne refuseroient point d'occasion, Gratien dans son heros.

quelque périlleuſe qu'elle fut, de peur de paroître indignes d'un bien qu'ils avoient reçû ſans y prétendre : d'où il arriva que la Cavalerie Françoiſe fut extrêmement affoiblie, & que la ſienne qui n'avoit point oſé l'attendre auparavant fut en peu de tems auſſi leſte, & pour le moins auſſi nombreuſe.

DISCOURS SEPTIE'ME.

Sur quelles maximes eſtoit fondé l'expedient qu'inventa le Roi Catholique pour ſe délivrer de la jalouſie que lui donnoit le ſejour de l'Archiduc Philippes ſon gendre à la Cour de Madrid, & pour dégager en même tems le Grand Capitaine bloqué dans Barlette. Par quelle ruſe il fit contribuer la premiere de ces deux fins à la ſeconde. Quel état on doit faire du Traité de Blois, en raiſonnant dans toutes les rigueurs de la Politique & par quels motifs il eſt plus vraiſemblable que la France & l'Eſpagne ſe porterent à cette Négotiation.

TOUTES les proſperitez, que je viens de repreſenter arrivées au Grand Capitaine, dans une conjoncture, où il ſembloit que le malheur tout ſeul euſt envié le triomphe de l'Eſpagne, ſans emprunter le bras des François, euſſent peut-être diminué l'inquietude du Roy Catholique, s'il en euſt reçû la nouvelle opportunément, ou ſi la diſtance qu'il y avoit d'Italie en Eſpagne, euſt permis au Grand Capitaine de l'avertir en tems & lieu de l'état de ſes propres affaires. Mais comme l'armée navale Françoiſe, ob-

servoit curieusement les côtes de la Poüille, & que d'ailleurs le trajet de la mer n'est pas ordinairement si prompt, ni jamais si cõmode que celuy de la terre? on estoit aussi cõtraint à la Cour de Madrid, d'agir par raisonnement, & sur de conjecture plûtôt que sur des faits, & ce fut dãs cette incertitude que le Roi Catholique, s'imaginant que tout ce qu'il avoit à faire presentement consistoit à conjurer la tempête qui menaçoit les siens enfermez dans Barlette, s'avisa d'un expedient, qui par un surcroît de bonheur, ne laissa pas de luy réüssir, à l'égard des choses qui survinrent au tems de son opération, quoi qu'il eût été pris sur de mesures tout à fait éloignées de celles qui parurent, quand il fut question de s'en servir.

Il y avoit deja long tems que l'Archiduc Philipes estoit allé de Flandre en Espagne, visiter son beau pére, sous prétexte de le consoler sur la mort de son Fils unique; mais en effet pour contempler à son aise la riche succession que ce Jeune Prince, venoit de luy ouvrir, & pour confirmer dans le cœur de la Reyne Isabelle, que les Médecins prévoyoient devoir bientôt mourir, les sentimens de Mere pour l'Archiducheſſe sa Fille, qu'il craignoit que l'absence, le tems, & peut être encore les artifices du Roy son Mary qui pouvoit se remarier, n'eussent alterées en quelque maniére.

La presence du Gendre, qui avoit produit à la Cour de Madrid des effects, capables d'inspirer de la jalousie au Beau-Pére, & la conversion de la plûpart des Courtisans du côté du Soleil levant (c'est ainsi qu'ils nõmoient déja l'Archiduc) sembloit avertir le Soleil couchãt de péser à la retraite, ou du moins à quiter les Royaumes annexez à la Couronne de Castille, dont il ne joüissoit qu'à cause de la dot de sa femme, lesquels par cõsequent il seroit obligé de restituer tous entiers à ses héritiers, incontinent aprés son decez. Davantage la

tendreſſe, que la Reyne avoit témoigné à ſa Fille & ce général épanchement des cœurs, & méme des penſées que la nature a coûtume de cauſer entre les perſonnes de même ſang, quand elle ſe revoyent aprés une abſence, qu'elles avoient crû devoir étre éternelle, ne s'accordoient pas bien avec le Teſtament qu'il avoit deſſein de luy faire ſigner, ni avec l'eſperence qu'il avoit de ſe faire donner l'uſufruit de ſes biens durant ſa vie, au préjudice de ſa Fille & de ſon Gendre. Cette derniere conſidération eſtoit peut-étre celle qui luy avoit fait porter plus impatiemment, la qualité que l'Archiduc & ſa femme avoient priſe de Princes d'Eſpagne, ſans l'en avertir, & même ſans attendre qu'il le leur permit & l'ombrage qu'il avoit pris de leur procedé eſtoit ſi grand, parce qu'ils s'imaginoit que ce fut un attentat contre ſon autorité, que toute ſa diſſimulation n'avoit point eſté aſſez profonde pour le couvrir, quoi qu'il y eût un notable intéreſt pour le cacher, au moins à la Reyne Iſabelle. Mais on peut dire qu'il avoit été piqué au vif, dans l'endroit le plus délicat où ſon ame étoit ſuſceptible de douleur, lors qu'il avoit obſervé que la bõne mine de l'Archiduc je veux dire, que ce cõcours de perfections exterieures, qui ſervant à ravir les cœurs par les yeux, & qu'il regardoit avec d'autant plus de jalouſie dans la perſonne de ſon gendre, qu'il ne les avoit luy-même jamais poſſedées, avoient fait une ſi profõde & ſi générale opération parmy les grands d'Eſpagne, qu'il y en avoit déja la plus grande partie qui s'étoient dévoüez à ſon ſervice ſans aucune réſerve ? de maniére que pour peu que ſon ſejour fut plus long à la Cour de Madrid il y avoit à craindre l'une de ces deux extrêmitez, ſçavoir qu'il ne fut en érat ou de ſe mettre luy-même en poſſeſſion des Royaumes de Caſtille, en

cas que la mort de la Reine arrivât avant son depart, ou d'obliger Sa Majesté Catholique de se retirer en Arragon, quelque déposition testamentaire qu'elle pût alleguer au contraire.

Il falloit donc tirer avec adresse l'Archiduc hors de l'Espagne, & pour en venir à bout, trouver un pretexte, qui fut non seulement plausible, mais encore intéressé; il lui falloit proposer un objet étranger capable de reveiller son ambition, qui sembloient être assoupie par une si riche succession, où il avoit été appellé presque sans y penser, & lui faire esperer la joüissance anticipée d'une partie de l'héritage, qu'il ne devoit esperer qu'aprés sa mort. Il falloit dresser un piege à la Reyne Isabelle, en lui persuadant que le Roy son mary ne pensoit qu'à l'aggrandissement de leur Fille, & dissiper l'inquiétude qui la travailloit de sçavoir ce que deviendroit l'Espagne, quand l'union de la Castille avec l'Arragon, seroit rompuë par son trépas. Il falloit accoutumer insensiblement les grands d'Espagne, à revoir plus celuy qu'ils adoroient, & les faire repentir de la déclaration precipitée qu'ils avoient faite en sa faveur, en l'obligeant de tourner ailleurs ses rayons & ses influences. Il falloit enfin donner le loisir au tems, de reparer le vol que son gendre avoit fait de l'inclination de ses peuples, & faire rentrer ceux-cy dans leur devoir, en les réduisant à ne considerer plus desormais que lui seul.

Cette entrepriſe n'étoit plus si facile qu'elle l'avoit esté quelques mois auparavant, & les suites qu'elle faisoit apprehender estoient si dangereuses qu'il n'y avoit point de rafinement, qui ne dut estre occupé tout entier à les concerter. Mais de joindre par un effort de prévoiance la peine que son gendre lui faisoit à Madrid, avec celle qu'il se donnoit volontairement pour ce qui regardoit

les affaires de Naples, & de se délivrer de l'une & de l'autre par un même moyen, c'étoit ce que l'industrie humaine, quelque secondée qu'elle fut de Politique, ne devoit pas vtai-semblablement entreprendre, & ce fut pourtant ce que le Roy Catholique exécuta de la maniére que je vay décrire.

Un jour à la sortie du Conseil d'Etat, où les opinions avoient esté fort partagées sur la forme qu'on donneroit aux affaires de Naples, & sur la qualité du secours que le Gr. Capitaine pouvoit esperer d'Espagne, le Roy prit artificieusement son tems pour représenter à l'Archiduc, par voie de confidence particuliére, qu'il estoit averti que ses affaires alloiẽt encore plus mal en Italie, qu'on ne venoit de proposer dans la délibération, & que s'il n'avoit pas communiqué à ses Ministres toutes les lettres qu'il en avoit reçeûës, il avoit crû devoir agir aussi par une des suppressions que la prudence conseilloit toujours à ceux de leur naissance, quand il estoit question de reveler les defauts de leur Etat à des personnes incapables d'y remedier; que les Neapolitains en général haïssoiẽt les Espagnols, à cause de la peine qu'ils avoient à se soûmettre à un gouvernement étranger; mais encore parce que le luxe & la prodigalité Françoise, qu'ils avoient approuvée diverses fois s'accordoit bien mieux avec leur humeur avare, que le ménagement & la simplicité des Espagnols, qu'ils ne pouvoient excuser en eux, parce qu'ils ne comparoient ces qualitez à l'autre, qu'à l'egard de leurs interéts presens, sans considerer les raisons qui pouvoient les obliger à cette reserve; que cette aversion estoit parvenuë à son dernier periode; lors qu'on leur avoit ôté le Prince de Tarente, & qu'ils avoient interpreté ce transport necessaire, comme si la Cour de Madrid, eût resolu de con-

vertit leur Roiaume dans une Province annexée à l'Espagne, & de leur ôter pour jamais la pensée de joüir de la presence de celui qui seroit leur Prince ; que cette présupposition avoit fait passer l'élite de leur Noblesse dans le parti contraire, & qu'il n'étoit demeuré dans le sien que quelques mercenaires & ceux de la faction d'Arragon, qui n'avoient point esperé de quartier parmi les Frãçois; que c'estoit de ce seul principe qu'étoit dérivée l'étrange inégalité de forces qu'on avoit remarquée entre celles du Roi Loüis XII. & les siennes, lorsque la rupture estoit survenuë, & qu'il ne falloit point recourir ailleurs, pour trouver la raison qui avoit contraint le grand Capitaine de se renfermer dans Barlette, que c'estoit pour cela seulement que le plat Païs s'étoit soûlevé, & que le Duc de Nemours, n'estoit pas plutost entré dans la Poüille, qu'il avoit reserré toute l'autorité d'Espagne dans les Villes maritimes, qui pour ne pouvoir être promtement secouruës tomberoient infailliblement au pouvoir des François ; que la même fantaisie de ceux de la Poüille avoit obsedé les Calabrois, avec d'autant plus de fondement que le Fils aîné des Fils de Naples, avoit toujours pris le titre de leur Duc, & qu'ils avoient non-seulement appellé Monsieur d'Aubigny, mais encore fortifié ses troupes par leurs levées, & receu comme à l'envi ses troupes en Garnison, que ces commencemens desavantageux avoient occupé durant plusieurs mois le Conseil d'Espagne, & que nonobstant il falloit avoüer que toute prudence avoit échoüé, dans l'application des moyens qu'elle avoit inventez pour appaiser ces deux défections populaires : qu'il estoit veritable que les mesures qu'il avoit prises pour les arrester toutes deux estoient devenuës irregulieres, plutost par une continuation de mauvaise fortune, & par

ce fatal enchainement qui ſe fait plus ſouvent entre les mauvais qu'entre les bons ſuccez, que par la cooperation des perſonnes qui les avoiét priſes, & des mains qui les devoient ajuſter, mais que le dommage n'en étoit pour cela ni moins grand, ni moins irreparable; & qu'encore que la reputation d'Eſpagne ne courut point de riſque, dans la perte de Naples, comme ce Royaume n'en ſeroit pas moins perdu pour elle, elle ne laiſſeroit pas d'être expoſée à ce reflux d'ignominie qui accabloit toujours les vaincus, quelques legitimes que fuſſent les excuſes qu'ils avoient à produire; qu'ainſi ſi l'on ne s'amuſoit pas à conſiderer que l'Eſpagne avoit fait des éforts extraordinaires pour éteindre le feu qui s'éſtoit alumé dans la portion du Roiaume, qui luy eſtoit échevë, ni qu'elle avoit prepaté à même-tems, deux ſecours ſuffiſans de lui conſerver la Poüille & la Calabre, qu'elle avoit équippé une flotte dans ſes Ports de la mer meditarranée, qui devoit debarquer une armée de terre dãs celle cy, pendant qu'elle avoit fait un parti avec l'Empereur pour la levée des trouppes Allemandes, qui ſeroient neceſſaires pour degager le grãd Capitaine inveſti dans celle-là, ni qu'elle avoit induſtrieuſement fait agir l'adreſſe, par tout où la force manquoit, pour arreſter la rapidité du progrez de ſes ennemis; mais qu'on remarqueroit ſeulement que la Flotte deſtinée pour la Calabre avoit eſté battuë de l'orage, & que la maladie & la mort de Porto Carrero qui la commandoit avoit retardé ſon action; que les levées d'Allemagne avoient été plus lentes que ne requeroit le beſoin des Eſpagnols bloquez dans Batlette, & qu'il y avoit ou trop d'intervalle entre les promeſſes de l'Empeteur Maximilien, & les éfets qui les devoient ſuivre; que les François eſtoient deſormais les maitres de tout le Roiaume de Na-

pies,

ples, à la reserve de cinq ou six Places, & que l'Espagne, bien loin de leur disputer leur portion comme ils publioient n'étoit plus en êtat de leur conteſter la ſienne, que Monſieur d'Aubigny n'avoit plus d'ennemis en Calabre, & que la famine délivreroit bientôt le Duc de Nemours des ſiens dans la Poüille, que la fortune avoit ôté toutes choſes aux Eſpagnols, excepté le bon droit & le cœur; & qu'un délaiſſement ſi general n'étoit point un ſigne qu'elle eût envie de retourner vers eux, qu'il ne reſtoit donc plus que la prudence dont on pût ſe prévaloir dans cette conjoncture, & que c'eſtoit à elle ſeule deſormais à détourner tant d'inconveniens, que tous les expediens qu'elle ſuggeroit, les uns regardoient le recouvrement de l'amitié des Neapolitains, & paroiſſoient tous impoſſibles, & les autres conſiſtoient à retarder le progrez des François, & ne ſe raportoient en aucune maniere à l'êtat preſêt des choſes. Que le coup de partie êtoit par conſequent de trouver un moyen qui comprît ſeul tous les deux enſemble. Il vouloit dire qui reconciliât les Eſpagnols avec les Neapolitains, en même tems qu'il feroit décamper le Duc de Nemours de devãt Barlette, & qui par un ſurcroît d'induſtrie produiſit ces deux effets ſurprenans l'un par l'autre. Qu'aprés avoir medité long-tems ſur cette matiere, il croyoit avoir inventé ce fatal expedient, & que c'étoit à lui ſeul qu'il s'adreſſoit pour le découvrir, parce qu'il ne pouvoit choiſir d'autre dépoſitaire de ſes ſecrets, que celui là même à qui il avoit donné ſa fille, & qui devoit être ſon heritier, qu'il conſiſtoit à tenter par ſon entremiſe une eſpece de Négociation avec le Roy de France, pour l'obliger à donner Claude ſa fille au fils aîné de l'Archiduc, & à luy tranſporter pour ſa dot la portion du Royaume de Naples, qui êtoit échuë à la France, cõme il eſtoit prêt de ſa part d'accorder la ſienne

à ſon petit fils, & de l'inveſtir préſentement des Duchez dela Poüille & de la Calabre, en faveur de cette alliance; que cette ceſſion mutuelle feroit ceſſer l'émulation qui regnoit entre ces deux Nations, & qui les avoit portez à la rupture, & feroit retirer le Duc de Nemours; en rétranchant le ſujet qui l'avoit attiré dans la Poüille; que Monſieur d'Aubigny pourroit ſortir avec bien-ſéance de Calabre, lors qu'il ne ſeroit point obligé de remettre les Places, qu'il y avoit priſes entre les mains des Eſpagnols, mais ſeulement en celles de l'Archiduc, qui ne les tiendroit que juſques à la conſommation du mariage de ſon fils avec la Princeſſe de France, & les précautions que les François affectoient pour conſerver leur honneur, & qui ne pouvoient avoir lieu en d'autres cas ſeroient ſcrupuleuſement gardées en celui-cy. Que la reputation d'Eſpagne y ſeroit à couvert, en ce que non ſeulement elle ſe maintiendroit en poſſeſſion d'un bien qu'elle alloit perdre; mais ſe prévaudroit encore dés à preſent de tout l'avantage qu'elle avoit pû pretendre, quand elle auroit chaſſé les François de Naples, puis qu'elle introduiroit par ce Traité toutes les diſpoſitions néceſſaires à faire tomber cette Couronne ſur la teſte de celuy qui devoit eſtre Roy d'Eſpagne. Et qu'enfin ce qu'il y avoit à conſiderer ſur toutes choſes, c'étoit que les Neapolitains, ſe voyant aſſeurez d'avoir un Roy particulier étoufferoient les ſentimens de haine qu'ils avoient pour l'Eſpagne, lors qu'ils croiroient n'avoir plus à dépendre d'elle, & favoriſeroient d'autant moins les François, qu'il y auroit à craindre pour eux que cette Nation volage ne ſe repentît de la donation qu'elle auroit faite, s'ils luy donnoient occaſion de la rompre.

Il faut avoüer que cet expedient eſtoit merveilleux, & que l'Eſpagne n'en a point produit de mieux concerté, depuis qu'elle ſe mêle de raffiner ſur la Politique des anciens. Il contenoit en ſoy le

dernier degré de bõté, que la Philosophie attribuë au bien utile, en ce qu'il visoit purement au bien de celui qui l'avoit inventé, sans l'exposer à la moindre risque Il faisoit contribuer tant de moyens divers & mêmes contraires, tant d'instrumens animez, & mêmes raisonnables à sa fin particuliére, avec une adresse qui non-seulement leur ôtoit la connoissance de ce qu'ils faisoient pour ses interêts; mais encore les rempliſſoit d'une fausse idée de procurer les leurs propres, par la même action qu'ils employoient à faire reüssir les siens; je veux dire qu'il délivroit Ferdinand, par la plus douce voye qui fut imaginable, d'un Prince qu'il ne consideroit plus dans sa Cour que comme son Rival dãs le poinct le plus délicat de jalousie qui regarde la Souveraineté, depuis que la mort de son fils unique, & l'indisposition de sa femme l'avoient mis en danger d'estre dépoüillé des Couronnes de Castille, avant de mourir. Et par un trait, qui n'avoit point d'exẽples dans les siécles passez, il obligeoit ce Rival à travailler lui-même à son éloignement, & l'engageoit dans une conjoncture, où l'honneur & la bien-seance vouloient qu'il lui demandât son congé. Il donnoit autant d'asseurãce à la Reine Isabelle, qu'il y en poüvoit avoir dans les choses humaines, qu'il estoit bien éloigné de conteſter un jour à leur fille les Etats qui viendroient de la succession de sa mere, puis qu'il s'ôtoit dés à present la moitié d'une Couronne, pour la mettre sur la tête d'un de ses enfans, & lui procuroit l'autre moitié en faveur de la plus haute aliance qu'il pouvoit esperer dans la Chrêtienté. Il détachoit insensiblement les Grands d'Espagne de l'affection, qu'ils avoient conçûë pour l'Archiduc son Gendre, en rendant son entremise desormais inutile auprés de leurs Majestez, qu'il employoit toute entiere à leur obtenir des graces. Il prenoit adroitement son temps pour se les acquerir, avant que le decez de la Reyne Isabelle eut ouvert la succession de

Castille. Il attaquoit le Roy Louis XII. par le seul endroit que quelques historiens ont appellé son foible, je veux dire une demangeaison de faire la paix à contre tems, dont il fut travaillé durant toute sa vie, & il apportoit tant de précautions pour luy jetter de la poudre aux yeux, qu'il estoit moralement impossible qu'il n'en fût offusqué, parce qu'il ne lui envoyoit pas un simple Ambassadeur pour négocier, comme c'étoit la coûtume, mais un Prince en réputation d'estre bien intentionné pour la France, dont il êtoit né feudataire, un Prince interessez dans l'accommodement; un Prince enfin, qui dans la sincerité qui êtoit alors en usage, ne pouvoit être soupçonné de collusion, ni de desaveu. Sa qualité, qui ne permettoit pas aux Frãçois d'examiner son pouvoir de si prés, lui permettoit de le cacher avec toute l'obscurité qu'il lui plairoit, & la bonne opinion que l'Archiduc avoit de soi-même lui faisoit présumer, & certes avec raison, qu'il ne se contiendroit iamais dans les bornes que le droit des gens assigne aux Plenipotentiaires, mais qu'il outrepasseroit infailliblement ses ordres, & laisseroit par consequent à sa liberté de ratifier ce qu'il auroit conclu suivãt les bonnes ou mauvaises nouvelles qu'il recevroit en ce tems là d'Italie. Il traitoit le Cardinal d'Amboise conformément à son genie, qui s'arrêtoit un peu trop aux circonstances extraordinaires, en lui donnant un Principe pour négocier avec lui, & lui faisoit des propositions de paix, qui paroissoient dautant plus avantageuses à sa fortune, que le Comte de *Chaumont* son neveu, qu'il avoit dessein d'avancer, possedoit en un plus haut degré les qualitez d'un Courtisan, que celles d'un General d'armée, & se produiroit par consequent avec plus d'éclat aux yeux & à la suite du Roy, dans les délices de la paix, qu'il n'acquerroit de réputation dans l'embarras des affaires d'Italie;

qu'il estoit incapable de terminer. Il dressoit un piege à la Reyne de Frãce *Anne de Bretagne*, qui estoit trop délicat & trop conforme à son ambition pour estre évité, en luy faisant esperer une alliance pour sa Fille, dans la même Maison qu'elle avoit manqué pour elle-même, & en lui donnant lieu de faire éclater ses sentimens pour la Maison d'Autriche, qu'elle n'avoit jamais sçû tout à fait dissimuler, depuis qu'elle avoit esté destinée à l'Empereur Maximilien, quoi que la necessité de ses affaires l'eût obligée ensuite à se marier avec Charles VIII. & depuis encore avec son Successeur, ce qui avoit porté le Duché de Bretagne, dont elle estoit héritiere, dans la Maison de France. Il fut averti que cõme cette Princesse n'avoit point élevé de Fils de ses deux mariages, elle estoit possedée de la même passion que la Reyne Isabelle sa femme d'aggrandir sa fille aînée sans mesure, & qu'il n'y avoit rien de si difficile, qu'elle n'entreprît, au cas qu'on luy proposât le plus riche parti du Monde, tel qu'estoit alors Charles Fils de l'Archiduc, qui devoit recueillir les Païs Bas, les Provinces héreditaires de la Maison d'Autriche, & l'esperance de l'Empire du côté paternel, avec tous les Roiaumes annexez à l'Espagne du côté maternel, & qui venant à recevoir, pour le dot de sa femme, le Royaume de Naples, le Duché de Bretagne, & les droits de la Maison d'Orleans sur le Duché de Milan, fonderoit la plus puissante Monarchie, qu'on eût veuë dans l'Europe depuis plusieurs siécles. Il avoit appris les oppositions qu'elle faisoit au Roy son mary; qui pour des raisons que ie rapporteray plus bas, destinoit leur commune Fille à *François Duc d'Angoulême* premier Prince de son Sang, & héritier présomptif de sa Courõne, & il prévoyoit, que pourvu qu'il fit esperer à cette Princesse l'alliance de son petit fils, elle augmenteroit l'aver-

ſion qu'elle avoit pour la Maiſon d'Angouſéme, & redoubleroit ſes intelligences dans le Conſeil de France, & ſes efforts ſur l'eſprit de ſon mari. pour lui faire preferer la grãdeur de ſa fille au bien de ſon Etat, & pour lui ceder dés à preſent la moitié d'une Couronne ſous eſpoir de lui en faire porter un jour ſi grand nombre d'autres. Enfin il ſe reconcilioit avec les Neapolitains, dans un tems, où ſon armée ne pouvoit plus ſubſiſter ſi elle les avoit contraires. Il retenoit dans ſon parti ceux de la Faction d'Arragon, que le progrés des armes Françoiſes avoit étonnez. Il propoſoit une amorce preſqu'inévitable à ceux de la faction d'Anjou, & des prétextes ſpecieux, pour ſoûmettre leurs ſentimens & leur ancienne querelle à l'établiſſement d'un Prince qui les devoit terminer abſolument, puis qu'il réüniroit par ſon mariage les prétentions de deux Maiſons qui avoient déchiré le Royaume de Naples, comme en deux parties; & pour dernier comble de raffinement, il faiſoit lever un blocus d'où dépendoit la perte d'un Royaume avec tant de circonſpection, que les aſſiegeans & les aſſiegez croyoient également avoir ſatisfait à leur honneur & procuré leurs propres intereſts le plus avantageuſement qu'il leur eſtoit poſſible.

Voilà les motifs qu'eut le Roy Catholique de porter ſon Gendre à négocier avec la France, & non pas tant d'autres que les Ecrivains d'Eſpagne, ont accoûtumé d'accumuler ici, & que je croiois réfuter autant qu'il eſt néceſſaire, en avertiſſant que pour peu qu'on ſe donne la peine de les appliquer aux deux pierres de toûche que la Politique fournit pour les éprouver, je veux dire pourvu qu'on les compare à l'apparence de verité qu'ils pourroient avoir, aux principales circonſtances de l'affaire que j'examine, & aux ſuites où ils demeurent eux mêmes d'accord qu'il les faut

ajuster. On verra bien qu'ils sont indignes de la Majesté des plumes qui les alleguent, & que j'aurois soüillé la sincerité de la mienne, si je les avois transcrites.

Mais comme le discours du Roi Catholique estoit trop artificieux, pour ne surprendre pas l'esprit de son Gendre, & pour n'exciter point dans son ame toutes les passions composées, que l'ambition & l'intéreſt ont coûtume de former, suivant le mélange où elles entrent, & par raport aux alterations qui survienent dans la faculté qui leur sert de siége. Aussi l'Archiduc ne luy répondit que par des remercimens des soins qu'il prenoit de son Fils, en un âge où il estoit incapable de les reconnoître, bien loin de les avoir pû mériter, & que par de profonds témoignages de déference, par lequel il offroit à Sa Majesté l'entiére disposition de sa personne dans toutes les rencontres, où elle lui feroit l'honneur de l'employer. Le Roi de son côté lui repartit toutes les choses, qui servoient à le confirmer dans l'opinion que c'estoit la seule consideration de son Fils qui le faisoit agir; & l'on ne parla plus desormais dans le Conseil de Madrid, que des plus courts moyens de faire réüssir cette Négociation. Le Cardinal Ximenez qui vantoit ordinairement l'adresse des Pilotes, en ce qu'ils tournoient le dos où ils vouloient arriver, crût que, pour faire plûtôt resoudre les François à traitter, il falloit que l'Espagne, en témoignât moins d'envie, & conduisit la chose par un déguisement, qui tiroit son commencement de trop haut pour estre remarqué. On publia le départ de l'Archiduc, & de sa femme pour le mois prochain, aprés que leurs Majestez Catholiques eurent fait exterieurement tous leurs efforts pour les arrester, & l'on envoya des Commissaires dans tous les ports de la mer Oceane, pour leur équipper une es-

corte digne de leur rang, comme si on eût supposé que le voyage d'Espagne en France se dût faire par mer. Puis l'on vit tout d'un coup l'Archiduc, prie leurs Majestez Catholiques de luy permettre de s'en aller par terre, & leurs Majestez s'opposerent à ce dessein de toutes les manieres dont elles se pouvoient aviser, tantost elles laissoient agir les sentimens de la Nature, qui leur faisoit apprehender pour leur fille les incommoditez, qu'il y avoit à traverser les monts Pyrennées, & tantost elles alleguoient la grossesse de cette Princesse, comme une disposition qui la mettoit hors d'état de traverser tant de Provinces; tantost elles interressoient la Politique dans ce projet, en representant à leur Gendre toutes les raisons qu'elle suggere pour empêcher un Souverain, de confier sa personne à un autre Souverain, principalement lors que leurs Etats sont limitrofes, & que par consequent il ne se peut faire qu'ils n'ayent plusieurs choses de longue main à démêler ensemble, comme estoient les Païs-Bas à l'égard de la France, & que l'Archiduc devoit traverser dans toute sa largeur, & tantost elles tâchoient de luy persuader que la grandeur & la bien seance de sa condition vouloient qu'il ne se reduisit point aux termes d'avoir des obligations au Roy Loüis XII. de la nature de celle qu'il alloit contracter, sans y estre engagez par quelque bien pressante occasion. Mais enfin l'Archiduc ayant montré de la fermeté dans son intention, & l'envie de faire ce voyage fournissant à son bel esprit assez de reparties, pour éluder les inconveniens dont on le menaçoit, leurs Majestez Catholiques feignirent que sa perseverance, qu'elles nommoient obstination, avoit triomphé de leurs craintes, & qu'elles s'estoient relachées en sa faveur, pour ce qui regardoit la route qu'il devoit prendre. Ensuite elles agréerent qu'il envoyât demander passage au Roy Loüis XII. & pre-

parerent tout ce qui pouvoit rendre son voyage plus magnifique.

Le Roy Trés-Chrêtien qui s'imaginoit aussi-bien que son premier Ministre que l'Archiduc avoit heritez de Marie de Bourgogne sa mere, l'inclination particuliere qu'elle avoit toûjours eüe pour la France, & qui n'estoit point encore fortement convaincu par soi-même, que les Princes ne reglent leurs affections que par leurs interests, accorda le passeport, qu'on luy demandoit en toute son étenduë, & pour luy donner un caractere de civilité Françoise, qui servit à la posterité, pour le distinguer de tous les autres qu'on lisoit dans l'histoire, il envoya des principaux Seigneurs de sa Cour dans les Terres de l'Archiduc, pour luy servir d'ôtages jusques à ce qu'il eût traversez le Royaume de France. L'Archiduc surpris de cet excez de franchise, & croyant qu'il alloit de sa gloire à imiter la generosité du Roy ne fut pas plûtôt entrez dans la France, qu'il envoya des ordres en Flandres pour relâcher les ôtages, qu'on avoit reçûs à Gand pour sa sureté, & se confia absolument à la parole d'un Monarque qu'il tenoit pour inviolable. Ce renvoy veritablement heroïque, & ce mépris de précautions de part & d'autre, qui paroissoit dautant plus merveilleux, qu'il ne sembloit plus estre en usage parmi les Souverains, donna commencement à la plus magnifique reception qu'on eût veüe depuis plusieurs siecles, qui fut faite à l'Archiduc par toutes les Villes du Royaume qui se trouverent sur sa route, & principalement à Lyon, où il fut accueilli de leurs Majestez Trés-Chrestiennes avec une pompe, qui ne pouvoit estre surpassé que par la sincerité de laffection qu'elles luy témoignerent.

Le Roy Catholique voyant que la France apportoit tant de dispositions à faire réüssir le projet

qu'il avoit formé avec son Gendre, & qu'il estoit tems de travailler à l'exécution, lui fit ouvrir quelques propositions au Roi Loüis XII. par lesquelles l'Archiduc, faisoit entendre que si Sa Majesté vouloit accepter son entremise, il se promettoit d'accommoder à l'amiable les differens survenus au Royaume de Naples. Le Roi l'écouta avec une demonstration de joye sur le visage, qui découvroit un peu trop ses veritables sentimens, & qui ne fut pas plûtôt sçûë en Espagne, que le Roi Catholique accepta publiquement la mediation de son Gendre, en tout ce qu'il avoit à demêler avec la France, il lui fit un transport de ses interêts, qui ne pouvoit estre tout ensemble ni plus spécieux, ni plus reservé. Il lui dépêcha des courriers qui portoient les instructions pour traiter, & feignit de se rapporter absolument à sa prudence pour le succez de la chose, en le dispensant de l'avertir de tems en tems de ce qui se passeroit dans la suite de la Négociation. Il est vrai que comme le déréglement de nôtre nature nous rend presqu'également difficiles ces deux extrêmitez, de dissimuler toûjours, & d'estre toûjours sincere, & comme le Roi Catholique avoit contracté une telle habitude à chercher des précautions en toutes choses, qu'il le faisoit non-seulement sans y penser; mais encore lors qu'il avoit une intention contraire; de même il arriva que le déguisement qu'il affectoit à contre-tems, en envoyant à la Cour de France, deux Ambassadeurs qui devoient assister à toutes les conferences du Traité, & sans lesquels l'Archiduc, ne pouvoit rien conclure de valable, pensa gâter tout le mystere, & corrompre le fruit que l'Espagne en esperoit. Cela faisoit soupçonner au Cardinal d'Amboise, que l'Autorité de l'Archiduc ne servoit que de couverture à quelqu'autre entreprise: mais le Roï Catholique y remedia si promptement, par une longue déduction des raisons qui

l'avoient obligé d'avoir ainsi, lesquelles il tiroit en partie de la dignité de l'Archiduc, qui ne devoit pas seul porter le faix de la Négociation, & en partie de l'autorité des Etats d'Arragon, qui devoient intervenir par tout où il s'agissoit des droits de leurs Couronnes.

L'Archiduc de son côté fit tant de scrupule de négocier sans la participation des Ambassadeurs d'Espagne, parce disoit-il, qu'il estoit né homme lige du Roi Trés-Chrêtien, que le Conseil de France passa par dessus les soupçons du principal Ministre, & termina l'accommodement en la maniére que l'Espagne l'avoit desiré vers les commencement de l'année 1530.

Les principales conditions de ce Traité qui fut appellé de Blois, consistoient en ce que la partage que les deux Rois avoient fait du Royaume de Naples, seroit inviolablement observé dans tous les articles qui ne souffroient point encore de contestation, & que pour ce qui regardoit les Terres, Seigneuries & Provinces, qui avoient donné lieu à la rupture, elles seroient déposées & mises en sequestre, du consentement des deux Nations, entre les mains de l'Archiduc, jusques au terme qui seroit plus bas specifié, que Charles Fils aîné de ce Prince & petit fils de leurs Majestez Catholiques, épouseroit Mademoiselle Claude de France fille du Roi Trés-Chrêtien, & qu'en vertu de ce mariage les deux époux prendroient dés à present la qualité de Roy de Naples, & de Duc de la Pouille & de Calabre, que les actes publics se feroient desormais sous leurs noms, & qu'ils seroient reconnus pour tels, sans que le prétexte de leur inhabilité à gouverner pût estre d'aucune considération, tant à l'égard des Neapolitains, pour differer à les accepter, que des François & des Espagnols, pour se maintenir dans le Royaume,

qu'ils luy cedoient par le Traité presẽt. Et parce que les bas âge des deux Epoux les rendoit incapables de consommer le mariage, il estoit arresté que la partie du Royaume que le Roy Trés-Chrêtien, donnoit à sa Fille seroit administrée par tel Seigneur François, qu'il plairoit à Sa Majesté d'y commettre, comme aussi celle que le Roy Catholique donnoit à son petit fils seroit gouvernez immediatement par l'Archiduc Philippes son Pere, ou par celuy qu'il luy plairoit de nommer sous ses ordres, sans que l'Espagne y eût à voir, jusques à ce que les deux Epoux eussent atteint l'age porté par les sacrez Canons, pour accomplir le mariage, & que pour lors l'Archiduc Pere de Charles, seroit obligé de remettre à son fils precisement, & de bonne-foy la libre joüissance des Duchez de la Poüille & de Calabre, qui luy auroient esté consignez, & des terres qui seroient en litige, & que pareillement le Roy Trés-Chrêtien mettroit en effet sa fille en possession de l'autre partie du Royaume de Naples, sans qu'il y pût rien excepter, ni reserver pour en joüir eux & leurs hoirs mâles & femelles jusques à l'infini.

DISCOURS HUITIEME.

Sur quels préjugez étoit appuyé le refus que fit le grand Capitaine d'executer le Traité de Blois: Antitheſes politiques de cette action avec celle de Loüis XII. *en ce qu'aprés avoir reconnu la mauvaiſe foy des Eſpagnols, il ne laiſſa pas de permettre à l'Archiduc de ſe retirer hors de France, quoy qu'il l'euſt pû retenir pour la garantie du Traité. Quel jugement on doit faire des raiſons que les Ecrivains d'Eſpagne alleguent pour juſtifier ce refus, & de celles qu'ils auroient pû leur ſubſtituer avec plus d'apparence; Dans quelle juſtice ils ont prétendu que le Roy Catholique en rejettât toute la faute ſur le grand Capitaine.*

APEINE cette convention eut elle eſté concluë & juré ſolemnellement ſur les Evangiles par le Roi Tres-Chrêtien d'une part, & l'Archiduc de l'autre, que Sa Maieſté commença de bonne foi de l'exécuter, en envoyant les ordres par tous les lieux, où l'autorité Françoiſe eſtoit reſpectée, pour ſuſpendre les preparatifs qu'on faiſoit par mer & par terre pour envoyer à Naples, & quoy qu'il eût reçu des avis certains de Marſeille, qui portoient qu'on équipoit dans tous les Ports d'Eſpagne de

Majorque & de Sicile des Vaisseaux & des Barques avec une diligence extraordinaire, pendant qu'on observoit dans la levée des gens de guerre, qui se faisoit en chaque Province de ce Royaume un silence, qui ne pouvoit souffrir que de sinistres interpretations. Quoy que *Iean d'Albourg* Evesque de Vvorme, personnage qui depuis dix ans s'estoit declaré pour la France, & qui prenoit ses interêsts en qualité d'Agent à la Cour Imperiale, eû dépêché des Courriers au Cardinal d'Amboise à diverses repriſes, pour lui faire sçavoir que les Commissaires Espagnols hâtoient les levées en Allemagne avec plus de chaleur, à mesure qu'ils apprenoit que le Traité s'avançoit entre les deux Couronnes, & que le Neveu des Colonnes, qui les devoit commander les faisoit avancer à grandes journées vers la Republique de Venise, où il y avoit des Vaisseaux qui les attendoiẽt pour les embarquer Le Roi Trés-Chrestien prévenu de l'opinion, qu'il conservoit encore de la sincerité du Roi Catholique, nonobstant ce qu'il avoit vû arriver, ou trompé par les sermens que l'Archiduc avoit sçû revestir de tous les signes exterieurs, qui servoient à confirmer sa creance, mit de sa propre main la derniere disposition qui devoit rendre la perte du Royaume irréparable pour la France, en écrivant à Monſ. de *Persi* qui s'étoit avancé jusques à Gennes avec 300. hommes d'armes & 3000. fantassins qu'il menoit au Duc de Nemours, & qu'il alloit faire embarquer, quand il reçut le paquet du Roi, qu'il eût à licentier ses Troupes, & à revenir presentement en France, parce que la paix estoit faite.

Toute ces raisons sont rapportés dans la vie du Cardinal d'Amboise.

Cette dépêche fut suivie d'une autre que Sa Majesté Trés-Chrestienne, & l'Archiduc envoyerent conjointement au Royaume de Naples, pour y faire cesser toutes actes d'hostilité entre

le Duc de Nemours & le grand Capitaine, avec ce temperamment que le Roy d'une part avertissoit le Vice-Roy du Traitté de Blois, lui en envoyoit une copie signée de sa main, & de celle de l'Archiduc, lui commandoit en general de l'accomplir suivant sa teneur & specifioit en particulier qu'il eût à se retirer presentement dans les Provinces de Labour, ou de l'Abruzze. D'autre part l'Archiduc instruisoit le grand Capitaine de la même negociation, lui en envoioit la copie signée du Roi Tres-Chrêtien & de lui même, & de deux Ambassadeurs d'Espagne; lui commandoit de mettre bas les armes, & lui marquoit distinctement les ordres, qu'il entendoit estre desormais suivis dans les Provinces de la Poüille & de Calabre, qu'il devoit administrer durant la jeunesse de son fils. Le Duc de Nemours reçût le Paquet qui lui étoit adressé, avec toute sorte de respect, & fit sçavoir incontinent à son adversaire qu'il estoit prest de se retirer. Mais le grand Capitaine feignit une surprise extraordinaire à la veuë du sien; puis répondit froidement après l'avoir lû, qu'il ne reconnoissoit point les ordres de l'Archiduc, & qu'il n'étoit point obligé de les recevoir, tant qu'il plairoit à Dieu de conserver leurs Majestez Catholiques; que c'étoit d'elles seules qu'il tenoit immédiatement le General de leurs Troupes, & qu'il n'omettroit rien de ce qui regardoit l'execution de cette charge, jusques à ce qu'elles lui eussent fait l'honneur de le lui mander; qu'il étoit infiniment fâché de ne pouvoir donner à l'Archiduc la premiere satisfaction qu'il avoit souhaittée de lui; mais qu'il croyoit que ce Prince l'excuseroit, lors qu'il se donneroit la peine de considerer qu'un sujet ne doit jamais agir que dans les formes; & que la der-

niere choſe qu'il devoit tenter, eſtoit d'exceder ſon pouvoir en recevant d'autres ordres que ceux de ſon Maître.

Ce refus fit connoiſtre au Roi Tres-Chreſtien ce qu'il avoit dû préſſentir auparavant, & fit naître tant d'agitations dans les eſprits, & de diviſion entre les Miniſtres du Conſeil de France, qui rejettoit la faute les uns ſur les autres, comme ceſt l'ordinaire, qu'elle fiſt conſumer en des conteſtations inutiles le reſte d'un tems précieux qu'ils avoient commencé de perdre, & leur fit negliger d'envoyer incontinent par tout des mandemens contraires aux précedens, leſquels s'ils fuſſent arrivez à tems, euſſent peut-eſtre rencontré les choſes en eſtat d'eſtre reparées, & les gens de guerre qui n'étoient point encore congediez: mais la principale conſternation fut celle que l'Archiduc en reſſentit, & pour la dépeindre auſſi vivement que je puis, il ſuffit de repreſenter combien il en avoit de ſujet.

Le Cardinal d'Amboiſe & Loüis de la Trimoüille.

Il eſtoit enfermé au milieu de la France, & par conſequent entre les mains d'un Roi, qui venoit de recevoir la plus ſenſible iniure, qui pouvoit eſtre faite à ſa Majeſté; & la ſeule de toutes à la vangeance de laquelle le droit des Gens, ni le conſentement des Nations qui l'avoient ſuivi n'avoient point aſſigné de bornes. Tout ce qu'il y avoit d'apparence dans les effets, & de délicateſſe dans le raiſonnement, conſpiroit à perſuader aux Frãçois, que l'Archiduc étoit venu dans leurs propres Etats abuſer de leur franchiſe, en prophanant la Religion; & quelque reſervé que fût le jugement qu'on pouvoit faire de ſon procedé, il eſtoit difficile de s'empêcher d'en tirer l'une de ces deux conſequences à ſon préjudice; ſçavoir ou qu'il avoit eû part dans l'infidelité du Roi d'Eſpagne, ou qu'il lui avoit du moins ſervi d'in-

strument. L'exemple de Loüis XI. detenu dans Peronne, par Charles de Bourgogne son ayeul, lui frappoit l'imagination avec des circonstances encore plus affreuses qu'il ne les avoit leuës dans Philippes de Comines ; & toutes les differences qu'il remarquoit dans cette conjoncture à la sienne redoubloit sa terreur, au lieu de la dissiper. Il sçavoit que le Roi Loüis XI. n'estoit allé trouver le Duc de Bourgogne, qu'aprés avoir envoyé vers lui le Cardinal Balve son favory, qui en avoit apporté la derniere marque de seureté publique, je veux dire un sauf-cõduit écrit & signé de sa main; au lieu que l'Archiduc s'étoit engagé dans la France, sans avoir obtenu qu'un simple passeport, qui ne lui donnoit d'asseurance que pour traverser le Royaume, & non pas pour y sejourner, comme il avoit fait. Loüis XI. avoit eu soin de faire inserer dans le sien, qu'il seroit valable aussi longtems que dureroit la negociation, qui l'obligeoit de se transporter à Peronne, au lieu que l'Archiduc n'avoit fait aucune mention du traité dans le sien. Loüis XI. n'avoit rien conclu dans Peronne, lors qu'on delibera dans le conseil du Duc s'il falloit l'arrester, & par consequent n'avoit rien fait de nouveau qui donnast lieu d'interpreter le sauf-conduit en changeant la face des choses, & les réduisant à d'autres termes qu'elles n'étoient, lors qu'on l'avoit expedié ; au lieu que l'Archiduc s'estoit démis, pour ainsi dire, de la qualité de passager, qui seule pourtant estoit specifiée dans son passeport, pour prendre celle de resident, d'Ambassadeur extraordinaire, de Plénipotentiaire, de Mediateur, qui ne le faisoit plus agir, ni considerer de la même maniere qu'il l'étoit auparavant ; Loüis XI. n'avoit pû se rendre garant, puis qu'il n'avoit point encore contracté, au lieu que l'Archiduc avoit mis en dépôt sa pro-

pre perſonne, pour l'obſervation de ce qu'il avoit arreſté. Loüis XI. ne pouvoit eſtre réputé avoir rien cedé de ſes droits, puis qu'il avoit attendu le retour du Cardinal Balve, & la verification du ſauf conduit qu'il apportoit avant que de ſe mettre au pouvoir du Duc de Bourgogne; Au lieu que l'Archiduc ſembloit avoir renoncé à toutes les ſeuretez, que le droit des gens lui pouvoient procurer, en faiſant élargir les ôtages qu'on luy avoit donnez, ſans en étre requis. Loüis XI. n'avoit rien contribué du moins directement, dans l'attentat des Liegeois contre le Duc de Bourgogne, au contraire il l'étoit venu rechercher d'accommodement dans une de leurs Villes, lors que cet accident ſurvint; au lieu que l'Archiduc ne pouvoit nier qu'il n'euſt eſté le principal agent dans le Traité de Blois. Loüis XI. pouvoit deſavoüer, comme il fit effectivement, les émiſſaires qu'il avoit envoyez aux Liegeois pour les faire ſoulever, parce qu'il ne les avoit autoriſez par aucun caractere public; au lieu que l'Archiduc n'avoit point fait d'action ni de ſignature qui ne ſervir à le convaincre. Loüis XI. ne pouvoit point eſtre accuſé d'autre choſe, ſinon que de n'avoir point appellé ceux par leſquels il avoit fait ſolliciter les Liegeois, lors qu'il étoit party pour aller à Peronne, ce qui ne paſſoit tout au plus que pour une commiſſion; au lieu que l Archiduc eſtoit venu luy meſme de propos déliberé, pour commencer & pour réſoudre un accommodement qui paroiſſoit captieux dans toutes les parties. Loüis XI. pouvoit s'excuſer ſur ce que la guerre eſtant ouverte entre luy & le Duc de Bourgogne, il avoit pû tenter la fidelité des Liegeois, juſques à ce que la paix fût concluë, nonobſtant l'entreveuë & le pourparler de Peronne; au lieu que l'Archiduc n'avoit

rien de ſolide à repliquer, quand on luy reprochoit qu'il eſtoit venu trouver ſon Seigneur dominant, pour abuſer de ſa franchiſe, & pour empêcher le progrez de ſes armes victorieuſes, par une feinte négotiation. Enfin Loüis XI. n'avoit point fait de mal, qu'il ne put reparer, quand il luy plairoit, & la rumeur populaire qu'il avoit excitée étoit ſi peu de choſe, qu'il n'avoit qu'à preſter quelques unes de ſes Troupes au Duc de Bourgogne, pour l'appaiſer & le punir en meſme tems : au lieu que l'Archiduc avoit fait perdre aux François la conjoncture de conquerir la moitié d'un Royaume, & les expoſoit au peril prochain de perdre celle qu'ils tenoient déja, ſans qu'il y pût apporter aucun remede.

Toutes ces fâcheuſes penſées obſedoient tout d'un coup l'imagination de ce Prince, & l'abſence de ceux de ces Miniſtres qu'il eſtimoit le plus l'empêchant de ſe déterminer ; la duplicité de ſon Beau-pere lui paroiſſant d'autant plus noire, qu'il avoit employé de déguiſement pour la faire réüſſir, & ſa foy lui devenant ſuſpecte deſormais en toutes choſes, parce qu'il avoit commencé par lui meſme à la decréditer ; l'abus qu'il avoit fait de ſon entremiſe excitant dans ſon ame tous les reſſentimens, dont une ambition couverte & déguiſée, comme la ſienne, eſtoit capable, & les veritables raiſons qui l'avoient fait ſortir d'Eſpagne par une ſi fine voix devenant lors acceſſibles, & ſe preſentant toutes à ſa penſée, la ſincerité du Roi Loüis XII. lui faiſant des reproches ſecretes à chaque moment, qu'il la voyoit ſi mal reconnuë, & la qualité du dommage qu'il venoit de cauſer faiſant preſſentir que la premiere & la plus facheuſe ſuite en devoit rejaillir ſur luy-meſme, chaque particularité du Traité de Blois eſtant ſuffiſante de le jetter dans le

deſeſpoir d'en ſortir jamais & la bonté du Roi, qu'il avoit offenſé, ne laiſſant de lui faire luire des rayons d'eſperance de tems en tems, par un de ces reflus de mouvemens bizarres, à qui la Philoſophie Stoïque avoit coûtume d'imputer l'attachement des hommes à la vie. L'inquietude qui lui cauſoit tant de confuſes apprehenſions eſtant devenuë inſupportable, & quelques étincelles de raiſon, qu'il appercevoit encore, lui conſeillant d'employer ce qui lui reſtoit de courage pour ſe mettre en repos, quand même il arriveroit que ſa hardieſſe, au lieu de le mettre en liberté, ne ſervit préciſement que pour hâter ſa détention, il envoya un de ſes Gentilshommes au Roi Loüis XII. pour lui témoigner qu'il eſtoit au deſeſpoir de la mauvaiſe foy du Roi Catholique ſon beau pere, non pas tant à cauſe de l'injure qu'il en avoit reçûë, que pour celle à laquelle il lui avoit fait ſervir d'inſtrument, & qu'aprés la conſolation que lui fourniſſoit le fond de ſa conſcience, il n'en attendoit point d'autre, que l'opinion que Sa Majeſté Trés-Chrêtienne lui feroit l'honneur d'avoir de lui; qu'il n'avoit rien ſçû de la tromperie, & que s'il avoit aidé à le ſurprendre, c'eſtoit aprés avoir eſté abuſé le premier, qu'au reſte il ne lui faiſoit pas cette remonttance pour le prévenir à ſon avantage, ni pour détourner les dernieres reſolutions qu'il avoit à prendre en l'occurence qui ſe preſentoit, parce qu'il ſçavoit bien que la courtoiſie de ſa Majeſté quelque exceſſive qu'elle eût eſté déja, devoit avoir des bornes, & les formes qu'elle dévoit obſerver à l'égard d'un de ſes vaſſaux, tel qu'il eſtoit, devoient eſtre reglez par le bien general de l'Etat, dont il n'étoit qu'un membre à demy-détachée, que la maniere dont on diſpoſeroit de ſa perſonne luy ſeroit toûjours agreable, ou du moins ſupportable, pourvû que ſa reputation fût à couvert

de calomnie, & qu'il n'y avoit point de traitement si rude, qui pût tirer des plaintes de sa bouche, pourvû que tout le monde fût aussi bien instruit de la veritable raison qui le lui feroit endurer, que l'accident qui le rendroit fameux, & qui nonobstant pouvoit estre déguisé en faveur de l'Espagne.

Le Roi Trés-Chrestien, qui comprit d'abord le sens de ces mysterieuses paroles, ne voulut pas laisser l'Archiduc languir davantage, dans l'incertitude où il estoit de ce qu'on avoit résolu touchant sa personne, & lui fit dire par le Cardinal d'Amboise que Sa Majesté n'avoit pas de coûtume de juger si temerairement des choses, que de leur assigner precisement le caractere de mépris ou d'estime, sur l'apparence dont elles étoient revestuës la premiere fois qu'elles se produisoient à l'imagination; & qu'elle se donnoit le loisir d'attendre que le tems leur eût donné la juste proportion qu'elles devoient avoir avec sa connoissance; que cette suspension l'avoit jusques à present empêché de confondre l'occasion des personnes, qui concouroient à la même fin, que l'experience lui avoit appris, que les unes se contentoient de recevoir l'impression qui venoit d'ailleurs, & n'agissoient qu'autant qu'elles étoient menées; au lieu que les autres se reservoient tout le projet, & ne partageoient avec les premiers que la difficulté de l'exécution; qu'il y avoit lieu de croire que le procedé du Roi Catholique & de l'Archiduc dans le Traité de Blois avoit esté compris sous cette inégale subordination, & que quand la chose ne seroit point allée ainsi, il y avoit de la gloire à sa Majesté de la présumer de la sorte; qu'elle ne faisoit donc pas de difficulté de se persuader, que le Roi Catholique étoit seul coupable du crime dont l'Archiduc prenoit tant de peine à se laver, & qu'elle

eſperoit que le Ciel l'aſſiſteroit pour cela meſme, quand il ſeroit tems d'en tirer raiſon ; mais que ce n'étoit pas cette conſideration qui luy faiſoit continuer la franchiſe qu'elle ne devoit plus à l'Archiduc, non pas même par droit de bienſéance, ni qui ſuſpendoit les reſolutions que ſes Miniſtres lui conſeilloient de prendre à ſon préjudice, & que l'infidelité de ſon Beau-pere, & la rigueur du droit des gens rendoient plus que legitimes;que ſa Majeſté agiſſoit ainſi contre les ſentimens d'autruy & contre ſes propres reſſentimens, par une maxime plus relevée, qui luy faiſoit pratiquer, ce qu'il y avoit de plus brillant & de plus difficile tout enſemble dans la vertu de genéroſité, & qui l'inſpiroit de tirer de l'injure qu'elle avoit reçûë du Roy Catholique, de quoy lui rendre le bien pour le mal, en la perſonne de ſon propre Gendre,qu'il ne s'étoit pas ſoucié de ſacrifier à ſes intereſts ; que c'étoit préciſement dans cette veuë que l'Archiduc pouvoit ſe retirer preſentement dans ſes Etats, & méme s'il lui plaiſoit dans l'Eſpagne en toute liberté, & que comme Sa Majeſté Trés-Chrêtienne eſtoit incapable de manquer par exemple, elle eſtoit bien aiſe d'attirer toute la juſtice de ſon côté, & de mettre les ennemis dans leur tort, du conſentement de tout le monde.

Je ne doute point que cette action de Loüis XII. qui fut incontinent aprés ſuivie de la retraitte de l'Archiduc vers le Duc de Savoye ſon Beau frere, ne ſoit toûjours heroïque, ſous quelque aſpect qu'on la conſidere, & c'eſt ce qui me conſole dans la neceſſité que je me ſuis impoſée de la déſigner ſeulement, comme eſtant étrangere à la matiere que ie traitte ; ſi ce n'eſt qu'on ſe donne la peine de profiter de mon travail en appliquant à ce que ie vais dire la regle des contraires, & la comparer à

celle du Roy Catholique, que ie suis obligé de representer, parce qu'elle est en effet l'une des plus delicates pieces de son Cabinet. Il est vray que les Ecrivains d'Espagne ont agy d'une maniere directement opposez à celle que j'ay examinez dans le Discours Troisieme, & qu'on ne trouvera peut-estre en point tant de gros Volumes qu'ils ont mis en lumiere, depuis un siecle & demy, deux incidens traittez avec plus de difference, & mesme de contradiction, que l'obeïssance du grand Capitaine à Tarente, & le refus qu'il fit d'obeïr à Barlette. Les uns, comme Paul Jove, aprés avoir épuisez tous les artifices aussi bien que les fleurs de la Rethorique, à travestir la premiere de ces deux actions, sont demeurez courts à la seconde, & par un silence qui seroit certainement merveilleux, s'il n'estoit pas d'ailleurs coupable, ont mieux aimé qu'on leur reprochât icy leur peu d'exactitude, que d'ajoûter à la perte de leur sincerité qu'ils avoient déja faite, celle du peu de creance qu'il leur restoit. Les autres qui croyoient avoir appris, par l'experience de Tacite, qu'il n'y avoit point de déguisement qui fût impossible au fard de la politique, quand on se donnoit le loisir de le rafiner, avant que de l'appliquer, & qui ne pouvoient souffrir qu'on leur reprochât une omission aussi grossiere, que leur sembloit estre celle des précedens, se sont imaginez qu'il n'y avoit qu'à renverser l'ordre qu'ils avoient tenu, excusant la premiere action pour justifier la seconde, & qu'avec cette précaution leur secret pourroit estre encore une fois utile sans estre découvert, & qu'il pourroit mesme en un besoin recompenser icy le peu d'effet qu'il avoit eu la premiere fois, pour peu que le hazard s'en vouluſt mesler. C'est ce qui les a vray semblablement obligez à changer de stile,

& au lieu qu'ils avoient employé dans l'affaire de Tarente le fort de leurs raiſons, pour détourner ſur le Roi Catholique l'obligation du ſerment dont on imputoit le parjure au grand Capitaine, dans l'opinion qu'il n'y auroit rien de plus facile, que d'en purger ce Prince incontinant aprés qu'ils auroient attiré ſur lui toute la haine qui en rejalliſſoit ſur Gonſalve, ils ont pris juſtement le contrepied quand il s'eſt agy d'excuſer le deſaveu que le même General avoit fait du Traité de Blois. Et pour conſerver à leurs Majeſtez Catholiques une réputation d'innocence, qu'elles avoient déja perduë dans cette pratique, ils en ont rejetté toute la faute auſſi bien que l'envie ſur le grand Capitaine. Ils ont ſoûtenu que leurs Majeſtez avoient agy ſincerement dans le projet, que j'ay décrit au diſcours precedent, & que le deſir particulier qu'avoit le Roi Ferdinand n'étoit que de s'en ſervir comme d'un prétexte pour tirer honneſtement ſon gendre de la Cour de Madrid: c'eſt ainſi qu'ils avoüent ſans y penſer, la particularité du fait qui ſembloit la plus incroyable: & n'empêchoit pas que le Roi, la Reine Iſabelle & ſon Conſeil n'euſſent en general toutes les bonnes intentions poſſibles de conclure avec la France un accommodement ſolide, & d'exécuter ponctuellement juſques à la moindre circonſtance de ce qui ſeroit arreſté par leur Gendre & par leurs Ambaſſadeurs; que leurs Majeſtez Catholiques [illegible] donc bien éloignez d'en exclurre la ratificatio[illegible] comme les François leur reprochoient, & qu'elles n'auroient pas manqué de l'employer en la meilleure forme, ſi tant d'accidens, qu'ils n'avoient pû [illegible] n'euſſent alteré la face des choſes, en faiſant naiſtre d'invincibles obſtacles à l'accompliſſement du Traité dans le tems qui devoit ſervir pour leur en donner la nouvelle; que les mêmes incidens eſtoient

les

les seules causes qui avoient empêché qu'on ne sçût rien à la Cour de Madrid de ce qui avoit été resolu dans la ville de Blois, jusques à ce que le Grand Capitaine eût averti leurs Majestez Catholiques, qu'il avoit chassé les François de tout le Royaume de Naples. Et pour lors comme les affaires n'étoient plus dans l'état, où le principal article du Traitté supposoit qu'elles fussent, & que le changement qui leur étoit survenu ne regardoit pas seulement quelques-unes de leurs circonstances, mais le fond, & pour emprunter des Jurisconsultes un terme qui m'est necessaire, le capital de leur essence : comme la France n'avoit plus de portion à conserver, & que la fortune venoit d'adjuger à l'Espagne, par le droit de l'épée, non-seulement les Provinces de la Capitanate & de la Basilicate qui estoient en litige, mais encore tout le reste du Labour & de l'Abruzze, il faloit proceder à de nouvelles conditions, puis que celles dont on étoit convenu ne pouvoient plus être accomplies, & pratiquer cette vieille maxime de politique, qui défendoit de remettre sur le tapis ce que le hazard avoit une fois decidé. Il falloit assigner une autre dot à la Princesse de France, puis que le Roy n'étoit plus en état de luy donner celle qui luy avoit promise ; & dans cet entre-tems, comme le Roy Catholique ne demeuroit lié par aucune obligation naturelle, ni civile, au Traité de Blois qui ne subsistoit plus, il étoit en sa disposition d'agir, & de prendre ses avantages, de la même maniere, que si ce Traité n'eut jamais été commencé, ni conclu.

Voilà précisement ce que les Auteurs Espagnols alleguent pour la justification de leur Roi & qu'ils estiment avoir tant de force, qu'ils ne se mettent point en peine de chercher de meilleures raisons. Mais il me séble que le sujet meritoit bien qu'ils

exerçaſſent un peu davantage leur invention, & que ſi la défiance étoit ſuivant le proverbe qu'ils ont établi, la plus ſûre choſe du monde, ils avoient ici lieu de la mettre particuliérement en uſage, puis qu'aprés tout il n'y avoit rien de plus facile que de renverſer ce qu'ils venoient d'établir Et de vrai, ſi la Morale ne reconnoit, & ſi la Phiſique ne ſouffre rien que ſoit ſans fondement, par quelle loi leur étoit-il permis de faire le tranſport qu'ils ont ſupoſé tous au commencement de leur apologie, en détournant ſur le grand Capitaine ce qui pouvoit directement ſur la perſonne du Roi Catholique, & de quel pretexte pouvoient ils pallier le préjudice qu'ils faiſoient à la poſterité en alterant d'abord un fait, qu'ils avoient deſſein de lui faire aprouver, je ne dis pas ſeulement dans les termes, je dis même en ce qui regardoit le fond de la difficulté? Mais leur préoccupation eſt bien plus étrange en ce qu'ils ſe ſont imaginez d'excuſer leur Prince par la même voye qu'ils acuſoient ſon Général, & quand aprés avoir fait la ſupoſition que je viens de dire, ils ont employé l'aigreur de leurs plumes à noircir le procedé de celui-ci, comme s'ils euſſent crû que la multitude des charges qu'ils alleguoient contre lui, pouvoient ſuffire à la décharge de celui-là. Sur quoi la plus favorable opinion qu'on puiſſe avoir de leurs raiſonnemens eſt, qu'ils les ont tirez d'un principe dont ils n'avoient pas aſſez examiné la ſolidité, ou que du moins ils ont manqué dans l'aplication qu'ils en devoient faire, parce qu'ils ont fait ſemblant d'ignorer, que comme une faute pouvoit être attribuée à pluſieurs cauſes, elle pouvoit auſſi être répanduë dans pluſieurs ſujets, & que le mal n'étoit pas moins communicable que le bien, dans quelque ordre qu'on le voulut examiner; d'où il reſultoit qu'encore que le Gr. Capitaine fut coupable pour avoir refuſé d'obéïr, le

Roy Catholique ne laisseroit pas encore de l'être en deux manieres, l'une, sçavoir, si l'on justifioit qu'il eut convié à ce refus; & l'autre s'il paroissoit qu'il eut continué dans la faute de son Général, pour en recüeillir le succés. Mais quand ils eussent répondu à ces deux objections, qu'ils étoient obligez de prévoir, s'ils avoient envie de garantir ce qu'ils prétendoient autoriser par cette voye; & quand même on leur eut accordé leur supposition dans toute son étenduë, ne voyent-ils pas qu'il leur restoit encore à venir à bout d'une chose impossible? Je veux dire que le Roi Catholique avoit pu legitimement profiter du crime du grand Capitaine, sans être obligé de le réparer tant soit peu, non pas même en ce qui dépendoit purement de luï; ce qui dans toutes les apparences leur seroit d'autant plus difficile à persuader que cette proposition conçuë en termes généraux & détachée du fait particulier dont il s'agissoit, n'avoit point encore été contestée dans la Morale des Casuistes, dont il sembloit que le demon de l'Espagne eut pris plaisir d'embarasser la Théologie, il n'y en avoit pas un seul qui les eut osé soutenir.

Cependãt c'étoit la maxime qu'il falloit établir avãt toutes choses, & non pas recourir à des defaites, qui manquoient & de verité dans le fond, & d'exactitude dans les circonstances, & sur lesquelles on devoit pourtant insister davantage. Il ne falloit point abuser de la facilité des lecteurs, en leur imposant dans le mesme discours, où l'on amplifioit les intentions paisibles de sa Majesté Catholique, ni faire des reproches à contre tems en determinant l'état precis d'une execution, qui n'eut point de lieu en effet, qui vraisemblablement n'en devoit point avoir, & qui ne pouvoit pretendre d'autre subsistance, que celle que les Theologiens d'Espagne attribuoient

à la ſeconde eſpece qu'ils ont inventé des eſtres poſſibles,& qu'ils n'ont pû deffendre ni méme expliquer d'une autre maniere, qu'en accordant à la Divinité une ſcience moyenne,que les anciens n'avoient point obſervé parmi le nombre de ſes perfections. Mais il falloit bien moins inſiſter ſur la force, que pouvoient avoir les incidens en Morale, & ſur la nature des obſtacles qu'ils avoient apportez à l'accompliſſement du Traité,puiſqu'on ne demeure pas d'accord dans cette ſcience qu'ils ayent toujours le pouvoir de changer l'ordre des choſes, ce qui eſt bien éloigné d'attenter à leur eſtre ; & quand on ſe relâcheroit en ce point, qui ne regarde que la ſpeculation, il faudroit deſcendre toujours à la Pratique, & debattre en particulier ſi dans le fait dont il s'agiſſoit les incidens eſtoient tels, qu'ils fuſſent auſſi bien indépendans de la direction du Roy Catholique, ſur la ſuite naturelle ou morale des effets qu'ils devoient produire, comme ils avoient eſté independans de ſa prévoyance avant qu'ils fuſſent arrivez. Voilà le point, ſur lequel on devoit s'arreſter, & le nœud principal qu'il falloit trancher tout d'un coup, pour delier les autres ſans peine. Voilà le ſeul endroit qui avoit beſoin d'éclairciſſement, & qui, comme il n'a point eſté touché par ces Ecrivains, non pas même en paſſant, ne peut auſſi contribuer en aucune maniere à l'eſtabliſſement de ce qu'ils ajoûtent. Il ne leur ſert de rien d'alleguer que l'Eſpagne reçût en même-tems les nouvelles du Traité conclu,& de l'entiere conqueſte du Roiaume de Naples, ni de vouloir perſuader une choſe qui, outre qu'elle choque également la Chronologie & le ſens commun, & qu'elle eſt convaincuë de fauſſeté par tous les Hiſtoriens du temps, où l'on pretend qu'elle ſoit arrivée, ne

laisse pas d'estre encore tout à fait inutile à la défense qu'ils entreprennent. Il ne leur sert de rien d'accuser de nullité le contract de mariage du Prince Charles avec la Princesse Claude, sous ombre que le hazard avoit fait que la dot avoit esté mal assignée; puis qu'outre que le Roi d'Espagne n'étoit ni la partie interessée, ni le Juge Competant dans cette difficulté, il a esté jusques à present inoüy dans la Jurisprudence, qu'un accusé ait osé produire pour sa justification des empêchemens, qu'il faisoit naître luy-mesme de gayeté de cœur, & qu'il estoit en son pouvoir de faire cesser quand il lui plairoit, & c'est là pourtant le personnage que ces Apologistes font representer à leur Majestez Catholique.

Cependant le mauvais succez de ces Ecrivains, m'a quelquefois obligé de chercher s'il n'y avoit point d'autre voye de maintenir la reputation d'Espagne, que je vois si foiblement défenduë, & je me suis imaginé qu'on le pourroit faire, non pas en rejettant la faute du Roy sur le grand Capitaine, mais en tâchant de les justifier également l'un & l'autre. J'ay crû qu'il faloit commencer par le grand Capitaine, parce qu'il m'a semblé que son innocence devoit estre le préjugé formel de celle de son Roy, & je l'ay mis dans une si haute posture, qu'il ne fut point obligé de reconnoistre d'autres ordres que ceux qui lui venoient directement de la Cour de Madrid. Ie me le suis representé si étroitement assiegé dãs Barlette, qu'il n'avoit rien sçû de la negociation qui se faisoit entre ces deux Couronnes jusques à ce que le Courrier de l'Archiduc fût arrivé & j'ay fait un effort, pour persuader que le dernier mandement qu'il avoit reçu d'Espagne estoit contraire au résultat qu'on lui envoyoit de Blois. I'ay supposé que ce resultat lui avoit esté signifié, dans le tems que la Fortune venoit de se

déclarer pour les armes qu'il commandoit, & qu'elle n'en pouvoit donner de plus indubitables signes, que ceux que j'ay marquez cy-dessus, que la vigueur Françoise s'estoit rallentie par la longueur du blocus, & que les Espagnols au contraire n'avoient tiré de la necessité de toutes choses, où ils avoient languy tant de mois, qu'un endurcissement à toutes les fatigues, & qu'une généreuse résolution d'en chercher la vangeance, que la Cavalerie du grand Capitaine étoit accruë par la diminution des armes du Duc de Nemours & qu'elle estoit montée aux dépens de celle des ennemis, & que le dernier combat singulier, d'où vingt des siens estoient sortis avec avantage, avoient excité dans leurs camarades un de ces sympromes extraordinaires que les loix & l'art militaire défendoient constamment aux Généraux de laisser passer sans les punir? Enfin j'ay porté la licence des François dans un point qui desesperoit les Neapolitains, & qui les excitoit d'autant plustôt à secoüer le joug que le secours d'Allemagne aprochoit? & de toutes ces particularitez ensemble j'ay tâché de former une conjoncture qui permit au grand Capitaine de surseoir l'exécution du Traité de Blois, jusques à ce que le Roi son Maître lui eut envoyé de nouveaux ordres.

Ensuite je me suis engagé dans la justification du Roy Catholique en faisant remarquer qu'il n'importoit icy de sçavoir quelle avoit esté l'intention qui l'avoit porté à négocier avec la France, puisque le caractere des actions humaines devant estre tout à fait exterieur, il estoit inutile de chercher une chose qui ne pouvoit estre découverte & qui quand elle le seroit n'éclairciroit pas beaucoup l'état de la question, puis qu'il ne s'agissoit pas tant de savoir si les desseins d'Espagne estoient sinceres, que de montrer précisement en quoi elle s'estoit éloignée du droit des Gens, dans les effets qui avoient paru; que suivant ce principe

il falloit désigner deux choses pour agir directement contre l'Espagne, sçavoir la qualité du crime qu'on imputoit à sa Majesté Catholique & l'endroit précis, où l'on vouloit qu'il eut été faite, & qu'il n'y avoit point assez d'evidence dans les choses qui s'étoient alors passées pour marquer distinctement en quoy consistoit l'un & l'autre ; que pour le premier point il estoit certain que sa Majesté ne pouvoit estre convaincuë de tromperie, puisqu'elle n'avoit fait aucun avance pour rechercher la France d'accommodement, & qu'elle n'avoit employé aucune des moyens directs & indirects qui sont en usage parmy les Nations differentes, & même parmy les ennemis, qui veulent se reconcilier, bien loin d'avoir employé ces discours mysterieux, sur lesquels les François appuyoient leur principale accusation, qu'elle ne pouvoit pas non plus étre soupçonnée d'infidelité puis qu'elle ne s'étoit engagée, par aucune promesse de vive voix ni par écrit, & que tout ce qu'on avoit à lui reprocher consistoit dans un pourparler avec l'Archiduc, qu'elle n'étoit point obligée d'autoriser dans toute son étenduë. Que ce qui regardoit le second point étoit sans doute plus difficile à resoudre, en ce qu'il ne paroissoit aucune circonstance qui servit à déterminer ce crime prétendu, qu'on ne pouvoit dire qu'il eut été commis auparavant que l'Archiduc entrat dans la France, puisque le pouvoir qu'il apportoit de Madrid étoit autentique, & que les deux Ambassadeurs qui l'accompagnoient étoient autant de signes que leurs Majestez Catholiques avoient eu soin d'observer toutes les formes requises. On ne le pouvoit non plus assigner dans le tems que dura la négociation de Blois, puisque l'Archiduc durant cet intervalle ne reçut aucune instruction de la Cour d'Espagne qui l'obligeat à changer de conduite, ou du moins il n'en communiqua

point aux Ministres François qui traitoient avec lui, & les choses qui se passerent depuis le Traité montroient bien que sa Majesté Catholique n'en pouvoit être convaincuë, puis que si on observa bien à son égard la moindre des qualitez que le droit des Gens avoit établies pour valider les conventions publiques, on ne l'avertit point de la conclusion du Traité, & l'on ne se mit point en peine de le luy faire ratifier ? on ne lui fit aucune des sommations qui sont en usage entre les Souverains, & pour derniere preuve que la France n'insistoit pas alors plus que de raison sur cet ajustement, elle ne fit aucune démonstration exterieure de s'en vouloir servir, & n'interpella jamais l'Archiduc pour se joindre à sa cause, jusques à ce que le Roi Catholique son Beau-Pere lui eut tenu parole, ce qu'il sembloit du moins qu'elle dût faire, puis qu'elle avoit négligé de retenir cet Archiduc en qualité de garant.

Ces raisons qui m'avoient ébloüy d'abord, ont cessé de me prévenir aussi-tost que je les ay examinées, & je me suis desabusé moy mesme lors que je travaillois à m'engager plus avant, dans l'erreur ; j'ay remarqué que la tentative que je faisois de justifier le grand Capitaine, aussi bien que le Roy son Maître, étoit bien à la verité plus conforme que les précedentes aux regles du bon raisonnement qu'Aristote avoit établies, mais qu'en échange elle ne faisoit qu'ajoûter une impossibilité nouvelle au fait, & que le surcharger d'un manquement qui serviroit à découvrir sa derniere difformité, que la dignité du grand Capitaine devoit avoir rendu plus soumis, & qu'en quelques termes qu'on eût expedié sa commission de Général à la Cour de Madrid, elle ne le pouvoit dispenser de reconnoistre, ni d'executer un Traité qu'il voyoit avoir esté fait sur un ample pouvoir de leurs Majestez Catholiques, dõt

on avoit eû soin de lui envoier l'original ; un traité conçu par un Prince, qui devoit être un jour son Souverain, & dans la participation de deux Ambassadeurs, dont il ne revoquoit en doute, ni la dignité, ni le seing. Que les ordres qu'il avoit reçûs auparavant, en quelque maniere qu'ils fussent exprimez, ne pouvoient être que particuliers, & devoient par consequent ceder à ceux qu'on lui presentoit, qui non seulement étoient plus autentiques dans leurs formes, mais encore avoient pour sujet principal & pour fin prochaine la plus importante de toutes les affaires publiques, je veux dire la Paix ; que le retour de la bonne fortune, la résolution des soldats Espagnols, le changement des Neapolitains, & la licence des François qui leur avoit attiré l'aversion generale, étoient bien veritablement des causes, dont le concours pouvoit faire naître une occasion capable de tenter la vertu du grand Capitaine, en lui montrant la conjoncture favorable de conquêter ce qui manquoit à l'Espagne du Roiaume de Naples ; mais que comme elles étoient tout à fait étrangeres à l'action de déference, & que son maître & la voix publique exigeroit alors seulement de lui, comme elles n'étoient point entrées dans la negotiation, non pas même en qualité de causes morales, puis qu'elles étoient ignorées par les contractans, & comme elles n'avoient rien contribué à la conclusion du Traité, d'où resultoit immédiatement l'obligation, qui étoit imposée au grand Capitaine de mettre bas les armes, aussi ne pouvoient-elles justifier son refus, & toute l'impression qu'elles étoient capables de faire sur les esprits, consistoit à l'excuser aussi foiblement que fit Adam la premiere de toutes les desobeïssances, lors qu'il allegua la tentation pour cause de son crime, quoiqu'elle n'en eût été que l'instrument.

Ces lumieres, empruntées de la Morale & de la Theologie, m'ont fait appercevoir le second égarement où j'étois tombé d'entreprendre la défense d'une cause déplorée, par des moyens qui n'avoient rien de plus considerable que leur nouveauté, & qui pour chercher la verité plus avant que les autres, ne l'avoient pas plus heureusement rencontrée. J'ay conçû distinctement que les principes que j'avois établis étoient fondez sur une équivoque, qui pour être commune dans la Politique, n'en estoit pas moins dangereuse, sçavoir sur ce que je distinguois trop subtilement l'intention des choses d'avec leur execution, de peur d'attribuer à l'une ce qui ne devoit appartenir, & composoit même l'essence de l'autre; d'où j'avois pris occasion de conclurre que la difficulté devoit être terminée sur ce que l'Espagne avoit dessein de faire, & non pas sur ce qu'elle avoit fait, comme si les actions humaines ne consistoient que dans l'exterieur, & si l'intention, en quelque tems qu'elle eût été conçûë, ne leur donnoit pas le veritable caractere aussi-bien que leur forme. Aprés avoir découvert l'origine de mon erreur, j'ay redressé la conclusion que j'en avois tirée, & j'ay commencé par l'établissement de cette maxime, que l'action qu'il falloit examiner étoit proprement un être moral composé de deux parties, sçavoir d'un projet concerté dans le Cabinet de Madrid, & de la négotiation de Blois qui étoit sa fin; de maniere que comme, à parler en general, ces deux choses ne pouvoient être separées dans la morale sans ruïner la nature de l'être, que leur seule union avoit formé, elles ne pouvoient non plus souffrir de division dans le cas particulier dont il s'agissoit, sans ruïner en même temps la supposition toute entiere, & sans faire cesser ainsi l'état de la question. Ensuite j'ay remarqué qu'il n'y

avoit rien de plus facile que d'arrêter en quoi consistoit le manquement de l'Espagne, & déterminer en second lieu le tems auquel il étoit arrivé; que pour le premier il ne falloit point hésiter & prendre ses mesures sur la qualité du devoir que le Roi Catholique avoit violé, & que comme il étoit constant que ce devoir l'obligeoit à tenir de bonne foi ce que son Gendre & ses Ambassadeurs promettoient de bonne foi suivant le pouvoir qu'il leur en avoit donné; aussi la contravention devoit consister dans le mouvement & dans les actions exterieures, qui l'avoient empêché d'accomplir ce que tous les droits ensemble exigoient de lui; d'où il resultoit que l'action irreguliere, telle qu'elle fut, estoit opposée à la justice, & devoit estre comprise sous l'une des especes où la Philosophie avoit renfermé tous les déreglemens contraire à cette vertu. Qu'à l'égard du second il falloit dire que la faute avoit précisement commencé du côté de l'Espagne, lors que le grand Capitaine avoit refusé d'exécuter les ordres que l'Archiduc & les deux Ambassadeurs lui avoient envoyez, ensuite de l'accommodement de Blois, & qu'elle estoit parvenuë à son comble, dans le moment que le Roi Catholique, aprés avoir sçû la desobeissance de son General, ne s'estoit pas mis en peine de la reparer, en satisfaisant à la France qui y estoit intereſſée. Que comme il n'y avoit point eu de circonstances capables d'empêcher que le grand Capitaine ne la contractât; puis que le seul refus qu'il avoit fait suffisoit pour cela; aussi n'y en avoit-il point qui pussent dispenser le Roi Catholique de la commettre, supposé qu'il negligeât de donner satisfaction à la France, ce que les Ecrivains mêmes, auſquels je répons, ne desavoüent pas. Enfin j'ay reconnu que c'estoit agir par

un principe de chicane que de pretendre qu'il falut d'autres ſommations, que le cõmandement de l'Archiduc à Gonſalve, & les pourſuites que l'Ambaſſadeur de France fit à la Cour de Madrid, pour la verification du Traité, & que quand il auroit été neceſſaire d'ajouter d'autres formalitez à ces deux intimations, leur omiſſion n'auroit pas regardé le fonds de l'affaire ni contribué par conſequent à la juſtification du Roi Catholique. Que ſi la France n'avoit point agi dans toute la rigueur, que le manquement de foi des Eſpagnols lui pouvoit permettre, & ſi elle avoit fait une plus haute profeſſion de generoſité dans le tems que l'Eſpagne obſervoit une conduite plus intereſſée à ſon égard; ſi Loüis XII. n'avoit pas fait arrêter l'Archiduc, pour empêcher ſon Beau-pere d'achever la tromperie qu'il avoit commencé de lui faire, & ſi depuis que ce Prince ſe fut retiré dans les Etats du Duc de Savoye, le Roi ne le preſſa point de ſe joindre avec lui, pour tirer raiſõ d'une injure, qui lui étoit auſſi honteuſe qu'elle apportoit de préjudice à la France, ce fut indubitablement, ou parce que le Roi perſevera dans les mêmes ſentimens que j'ai dit ci-deſſus qu'il avoit fait dire à l'Archiduc par le Cardinal d'Amboiſe; ou peut être parce qu'il jugea que ſi l'Archiduc étoit cõplice de la faute de ſon Beaupere, comme il y avoit grande apparence, toutes les ſommations qu'ils lui pourroit faire, ne ſerviroient qu'à retarder la réparation qu'il en vouloit tirer, & qu'à méler un ennemi nouveau dans la querelle, qui traverſeroit tous ſes deſſeins; & s'il ne l'étoit pas, le Roi Catholique étoit aſſez jaloux de ſe conſerver l'autorité qu'il avoit ſur toute l'Eſpagne, pour profiter d'une détention, dont il n'auroit été l'auteur que par accident, & pour laiſſer languir en priſon un gendre, qui

(s'il étoit en liberté) lui auroit pû contester la moitié de ses Couronnes, aprés la mort de la Reine Isabelle.

Mais quelque motif qu'eût le Roi Loüis XII. de suspendre l'effet de son ressentiment à l'égard de l'Archiduc, il est certain que le Roi Catholique n'en pouvoit tirer avantage, puisqu'il étoit déja coupable. Au lieu de justifier son procedé, il le noirciſſoit d'autant plus, que celui qu'il venoit de tromper, agiſſoit envers lui dans le plus haut point de franchiſe, qui se pouvoit imaginer.

Il ne me reste donc plus, pour accomplir le precepte de Politique, qui m'ordonne de flatter au moins la curiosité des Lecteurs, quand il m'est impossible de la contenter pleinement, que de porter la question que je traite dans le dernier état où je pense qu'elle peut être examinée, & de rechercher maintenant qu'elles ont été les raisons, qui peuvent avoir obligé le grand Capitaine à ce fameux refus. Surquoi j'estime que ce General ne se resolu d'agir ainsi que par un resultat de raisonnement, qu'il fondoit sur la parfaite cõnoissance du genie & des inclinations de son Maître; & qui fit bien voir par le succés, qu'il ne s'étoit pas abusé dans sa prévoyance. L'experience des affaires passées de négociations & de guerre, qu'il avoit executées sous ses ordres, l'avoit suffisamment instruit qu'il n'y avoit rien que le Roi Catholique ne hazardât pour l'empêcher de perdre ce qu'il avoit une fois aquis; & le refrain de toutes les instructions qu'il avoit reçûës d'Espagne, depuis le partage du Roiaume de Naples, consistoit en ces termes; „ Au reste considerez desor- „mais la portion, que vous avez aquise, comme „un fleuron qu'il importe sur toutes choses à l'Es- „pagne de conserver, & même d'accroître préfera-

„ blement à toutes les Couronnes qu'elle tient dé-
„ ja, & n'apprehendez pas de trop hazarder,
„ quand il s'agira de parvenir à l'une ou à l'autre
„ de ces deux fins. D'où il étoit aiſé de conclu-
re, que le Roi ſon Maiſtre donnoit le premier rang dans ſa Politique aux affaires de Naples, & leur ſubordonnoit generalement toutes les autres, ſans en excepter ſes Roiaumes hereditaires, ni le centre même de la moderation, d'où il avoit ſi bien pris ſes meſures. Il n'y avoit pas d'apparence de croire qu'il eut en ſi peu de tems renverſé le premier principe de ſa conduite, ny que pour procurer une alliance à ſon petit fils, qui n'étoit pas encore en état de la contracter, il ſe privât d'un bien dont il n'avoit preſqu'encore point joüi, d'un Eſtat qu'il avoit deſiré de toute l'étenduë de ſon ambition, & d'une Couronne dont la ſeule idée avoit été capable de le faire ſoûpirer. dans le tems même qu'il ſembloit ne le devoir faire que pour la conqueſte de Grenade.

Sur ce fondement le Grand Capitaine avoit lieu de préſentir qu'il falloit qu'il y eût du myſtere dans la negociation de Blois qu'il n'entendoit pas, & que dans l'impoſſibilité qu'il ſuppoſoit toute entiere, que l'Eſpagne eut ſitôt paſſé d'une extrêmité à l'autre, il ne pouvoit moins faire que de ſoupçonner un milieu, qui pour eſtre caché ne laiſſoit pas d'eſtre un effet, ni de l'obliger par conſequent à ſuſpendre l'execution qu'on exigeoit de lui, juſqu'à ce que le tems, où le Roy Catholique ſon Maiſtre lui expliquât l'Enigme qu'il ne pouvoit comprendre, fut venu. Ce milieu n'étoit pas ſi difficile à deviner, pour peu que l'on fut inſtruit dans le train ordinaire des affaires d'Eſpagne, où tout autre eſprit que celuy de Gonſalve, & moins exercé que le ſien dans le ſtyle du Conſeil de Madrid, auroit jugé d'abord s'il avoit conduit ſon raiſonnement juſques-là,

que le traité de Blois n'avoit été qu'un artifice du Roi Catholique, pour arrêter le progrés des Frãçois dans la Poüille & dans la Calabre, que la renommée publioit plus grand qu'il n'étoit en éfet. Mais un autre esprit que le sien n'auroit pas agi de la même maniere ensuite de ce préjugé, & l'on aura de la peine à trouver dans l'Histoire d'Espagne un rafinement mieux entendu que celui-cy, quoiqu'il ne fût appuyé que sur de simples conjectures. Il s'imagina que puis que le Roy son Maistre avoit consenti à l'accommodement, il ne l'avoit fait que pour l'une de ces deux raisons, sçavoir, ou parce qu'il avoit crû qu'il étoit impossible de conserver autrement sa portion du Royaume de Naples, ou parce qu'il avoit craint que les Espagnols qui s'étoient retranchez dans la Barlette, pressez de la famine, ne fussent obligez de condescendre à des conventions plus honteuses. Si sa Majesté Catholique avoit agi par le premier de ces deux motifs, il y avoit autant d'imprudéce de lui obeir, qu'il étoit aisé de voir qu'elle s'étoit trompée dans sa supposition, & que ce manquement, dont elle s'étoit toûjours excusée par l'ignorance où elle étoit de l'état des affaires, deviendroit irremissible à l'égard de son General, qui comme il étoit sur les lieux pouvoit reconnoitre plus exactement le mécomte de son Prince, & par consequent devoit interpreter ses intentions, non pas suivant le dernier témoignage qu'il en avoit donné, puis qu'il le soupçonnoit d'abus, mais suivant les maximes, dont il ne l'avoit jamais vû s'éloigner en nulle autre rencontre. Si sa Majesté n'avoit agi que par le second motif, il étoit encore plus évident qu'il falloit suspendre l'execution de ses ordres, parce que comme il n'avoit pensé qu'à profiter du temps, aussi la disposition hardie qu'il voyoit dans ses Trouppes lui fai-

soit esperer d'employer si utilement celui qu'on venoit de luy procurer, que pour peu qu'il lui arrivât de secours, il remporteroit tant d'avantages sur le Duc de Nemours, avant que la ratification lui fut envoiée de la Cour d'Espagne, que le Roi Catholique cherchoit les moyens de rompre une convention qui lui seroit desavantageuse, & renvoyeroit encore une fois le different à la décision de la Fortune, ce que son ambition lui faisoit alors souhaiter uniquement.

Enfin, comme le grand Capitaine étoit fort sçavant dans l'histoire, on peut dire qu'il avoit appris du jeune Pompée, qu'il y avoit des choses délicates & dangereuses tout ensemble, que les Princes étoient quelquefois bien aise que leurs Ministres executassent sans leur en demander permission, soit qu'ils eussent une satisfaction plus pure & moins troublée, par le souvenir des inquietudes passées, lors qu'ils recüeilloient des fruits qu'ils n'avoient pas semez; soit qu'ils estimassent que l'utilité qui leur en reviendroit seroit d'autant moins traversée par la Providence Divine, qu'ils auroient eu moins de part dans l'injustice de l'action, d'où elle seroit resultée; soit enfin qu'ils fussent prévenus de cette maxime, que comme l'honneur des Souverains est de plus grande importance que celui des particuliers; il est à propos de ne le hazarder jamais que dans les occasions où celui-ci ne peut être substitué, & que dans les affaires où la societé civile profitoit aux dépens d'un seul de ses membres, la raison d'Etat vouloit qu'on passât outre, sans se mettre en peine de ce que la Morale pourroit lui reprocher, d'où Gonsalve concluoit, que comme le jeune Pompée répondit au Pilote qui luy demandoit la permission de lever l'Ancre du Vaisseau, dans lequel

il regaloit Auguſte & Marc Antoine, qui l'eſtoient venu trouver ſur ſa foi, tu devois l'avoir fait ſans me le dire ? auſſi le Roi Catholique ſeroit peut-eſtre ravi qu'il profitât de la conjoncture qui ſe préſentoit, en attendant la ratification du Traité de Blois, ſur ce fondement que ſi la Fortune ſe déclaroit pour lui, ſon Maître ne feroit aucune difficulté de l'avoüer, & ſi le ſort des armes lui eſtoit contraire la ratification arriveroit d'Eſpagne, préciſement à tems pour réparer la faute qu'il auroit commiſe, & qu'en tout évenement, un deſaveu formel de ſes actes d'hoſtilité ſeroit toûjours ſuffiſant pour mettre à couvert les affaires, & même la réputation de Sa Majeſté Catholique.

DISCOURS NEUFVIE'ME.

Ordres du Duc de Nemours pour ramaſſer des troupes, défaite du Duc d'Atrie, réſolution du grand Capitaine de ſortir de Barlette, embarras des François qui ſe réſolurent à combattre les Eſpagnols, leur attaque précipitée, la mort du Vice Roi, leur défaite, les fautes qu'ils firent aprés cela, & les avantages que les ennemis en tirerent.

QUELQU'INJUSTICE qu'il y eut dans ce procedé du grand Capitaine, il ne laiſſa pas d'eſtre heureux, & ſoit que la derniére révolution du Royaume de Naples fut trop proche, pour être arrêtée par les moyens ordinaires ; ſoit que les Eſpagnols fuſſent les plus propres inſtrumens, que la Providence pouvoit choiſir, pour humilier cette fiere Nation par un

long esclavage il arriva presque en un momẽt que toutes choses se déclarerẽt en faveur de l'Espagne, & que le secours d'Allemagne, qu'on n'attendoit presque plus parut le lendemain à la rade de Barlette. Le grand Capitaine ne l'eût pas plutôt aperçû qu'il resolut de faire un dernier effort pour sortir d'une Ville où il y avoit déja sept mois qu'il étoit investy, & manda au brave *Navarre* & à *Louis d'Herera* son cousin, qu'ils eussent à le venir joindre avec le plus de gens qu'ils pourroient tirer de Tarente. Le Duc de Nemours rapella de son côté toutes les Troupes qu'il avoit dispersées, à la reserve de celles que Monsieur d'Aubigny commandoit en Calabre, & prit un soin particulier de mander le Duc d'Attie & *Louis d'Ars* Colonnel François, parce qu'il ne jugeoit point à propos d'entreprendre rien d'important sans le conseil de celui là, ni d'executer rien de hazardeux, sans le bras de celui cy. Les ordres qu'il leur envoya ne pouvoient étre ni plus judicieux, ni mieux concertez à l'état present des choses, puisqu'ils portoient expressement que pour éviter les embûches qui leur seroient dressées par la Garnison de Tarête, ils ramassassent leurs troupes qui se rafraîchissoient vers Ostravie, qu'ils fissent leur jonction dans Conversano, ou dans Ostramuro, & sur tout qu'ils ne se separassent pour aucune rencontre qui leur pût survenir jusques à ce qu'ils fussent arrivez à Canose où il les attendoit.

Mais comme s'il eut esté arrêté que le hazard tout seul décideroit en dernier ressort les affaires de Naples, ou comme si le desordre des François, ni l'adresse de leurs ennemis n'eussent pas été suffisans d'opprimer tout ce qui restoit de discipline & de vertu dans le Camp du Vice-Roy, un accident également imprevû & de la part de ceux qui en profiterent, & du côté de

ceux, dont il creusa le précipice, fut le premier signe qui découvrit au Duc de Nemours sa prochaine disgrace. Et parce que les Ecrivains d'Espagne ont encore alteré la verité de cet évenement pour des raisons que je ne comprens pas, il est important que j'en établisse les particularitez quoi qu'elles n'appartiennent qu'indirectement à la politique d'Espagne. Louis d'Ars apres avoir reçû les ordres du Vice-Roi, convint avec le Duc d'Attie, qu'il l'attendroit dans Altamure pour y faire la jonction de leurs troupes, jusques à un certain jour qui fut désigné de part & d'autre, & prépara cependant les choses necessaires à leur commune marche. Mais un espion lui estant venu donner avis que la Garnison de Tarente étoit sortie pour enlever un convoy que le Duc d'Attie faisoit venir à Conversano, il crut ne devoir pas perdre une si belle occasion d'aller joindre son général, & se mit en Campagne, aprés avoir averti le Duc d'Attie de sa marche, l'avoir induit à prendre la même commodité pour aller vers le rendez-vous général, sans se mettre en peine que deviendroit un convoy, qui luy seroit aussi-bien inutile. Mais l'avis de Louis d'Ars estoit suiet à l'inconvenient, où sont exposez presque tous ceux qui viennent de la part des espions, je veux dire qu'il estoit veritable en l'une de ses parties & faux dans l'autre. Il estoit veritable en ce que Herrera & Navarre étoient sortis en effet de Tarente, avec tous les soldats qu'ils avoient pû tirer de la garnison & des postes voisins, dont la conservation n'étoit pas alors de si grande importance; mais il étoit faux en ce que la sortie n'estoit pas faite à dessein de surprendre le Convoy, qui marchoit du côté de Conversano, dont les Espagnols n'avoient aucun avis, mais pour aller recevoir la Ville de Butiliano, qui

venoit implorer le ſecours d'Eſpagne, aprés avoir défait dans une ſedition la Garniſon Françoiſe, qu'elle avoit demandée quelque mois auparavant. De maniére que le Duc d'Atrie s'imagnant que ceux de Tarente, s'étoient allez ſaiſir du port de Matere où il y avoit un défilé, par où ſon convoi devoit néceſſairement paſſer, & n'ayant rien appris de la revolte de Rutiliano, parce que perſonne ne s'en eſtoit ſauvé, il partit en diligence, & prit ſa marche du côté de cette fatale Ville, où ſes coureurs, pour s'être engagez trop avant, tomberent entre les mains des Eſpagnols, & furent cauſe que le Duc d'Atrie ne connut le peril, que lors qu'il n'étoit plus tems de l'éviter. Il ne témoigna pourtant dans cette extrêmité aucune marque de ſurpriſe, au contraire il tâcha de tourner la ſurpercherie que la Fortune lui faiſoit au deſavantage de ſes ennemis, en perſuadant à ſes ſoldats qu'elle leur amenoit les Eſpagnols, comme autant de victimes qui devoient eſtre immolées ſans reſiſtance puiſque la longue traite que leur infanterie venoit de faire, la mettoit hors de combat. Il mit ſes troupes en bataille, avec la froideur du jugement qu'on avoit admiré en luy, mais l'infanterie Eſpagnole combattant avec plus d'obſtination & de vigueur que la marche qu'elle avoit faite durant la nuit ne ſembloit permettre, la Françoiſe étant beaucoup inferieure en monde celle cy fut rompuë, aprés un long combat, & demeura preſque toute priſoniere avec ſon Chef, qui vit perdre avant de ſe rendre ſon frere unique, avec toute ſa Cavallerie, qui ſe trouva malheureuſement engagée entre celle des ennemis & leur Infanterie victorieuſe.

Le Grand Capitaine interpreta ce ſuccez en la maniére qu'il devoit eſtre expliqué par un adroit Général d'Armée c'eſt à dire qu'il en uſa ſubtilement, pour faire concevoir à ſes ſoldats, que com-

me le dernier signe que la providence Divine donnoit de l'abandonnement d'un homme paroissoit lors qu'elle lui ôtoit le jugement ; aussi le dernier caractere que la même Providence pouvoit exprimer de la desertion qu'elle avoit faite des François, consistoit dans la perte qu'ils venoiét de faire d'un Chef qui composoit tout seul la meilleure partie de leur conseil. D'où il inferoit, en continuant sa comparaison, que comme une personne aprés avoir perdu l'usage de sa premiere faculté naturelle, ne faisoit aucune demarche, qui ne la conduisit au bord du precipice, & ne pouvoit tirer que de tres dangereux offices de son esprit, & de ses autres fonctions que la nature avoit soûmise à sa volon é ; de même ce qui restoit de courage dans l'ame du Vice-Roy, & de vigueur dans ses troupes ne serviroit qu'à renverser la conduite de l'un ; & à hâter la ruine des autres, en ce que l'absence du Duc d'Arrie rendant inutiles les deliberations que l'on prendroit desormais dans le conseil de guerre, & la consequence de sa personne devant paroître aux François dans toute son étenduë, que lors qu'ils apperçevroient que parmi tant de bras, il ne restoit plus une seule teste, ils consumeroient le tems en des resolutions inutiles, & se determineroient tout d'un coup avec une précipitation, qui les feroit exposer tout nuds au fer de leurs ennemis.

Ce discours fut suivi de cris, que les Espagnols firent qu'on les menât contre les ennemis, & le grand Capitaine pour leur inspirer une resolutiõ capable de produire des éfets extraordinaires de valeur, ouvrit en leur presence une dépêche qui venoit de Sicile, & qui l'avertissoit que le *Chancelier de Prejam*, qui commandoit quatre galeres de l'armée Navale Françoise, ayant esté poursuivi par celle d'Espagne, s'étoit sauvé dans le port d'Otrante, où le Gouverneur de la Repu-

blique de Veniſe l'avoit aſſuré, qu'il ne lui ſeroit fait aucun dommage ; mais que non obſtant les Galeres de Sicile ayant été reçûës dans le même Port, & les Conferences ſecretes du Marquis de Villemarine, qui les commandoit, avec ce Gouverneur ayant fait croire à Prejam qu'il étoit trahi, il s'étoit reſolu d'empécher du moins que ſes ennemis ne profitaſſent de ſa perte, avoit fait couler à fond ſes Galeres, aprés avoir fait débarquer ſes gens, & mis en liberté les Forçats. La lecture de cette Lettre fut ſuivie d'un murmure confus parmis les Eſpagnols, qui ne laiſſoit rien oüir d'articulé, ſinon qu'il falloit aller tout à l'heure achever ce que la fortune avoit commencé par mer & par terre, & le grand Capitaine reconnoiſſant dans la contenance des ſiens la diſpoſition guerriere qui lui devoit ſervir de ſignal, les conduiſit vers Cerignole ville ſituée à trois lieuë & demie de Barlette, & de Canoſe où étoit l'armee Françoiſe, & qui comparée à ces deux autres villes formoit juſtement un triangle. Mais les François qui dans cet intervalle avoiẽt appris la deroute de Monſieur d'Aubigni à Siminaire, dont j'ai parlé, & la captivité du Duc d'Atrie à Rutiliano, ne ſçavoient à quoi ſe reſoudre, & les divers ſentimens qui partageoient le Conſeil de guerre les occupoient, de maniere qu'ils ne battoient plus la campagne avec la même exactitude qu'auparavant. C'eſt ce qui les empêcha de ſçavoir preciſement le nombre & la qualité du ſecours, que les Eſpagnols avoient reçu, & qui les fit même douter ſi toute l'Armée étoit ſortie de Barlette, où s'il n'y en avoit qu'une partie qui voulut eſſaier de s'ouvrir le chemin du côté de Cerignole. Mais cõme ce dernier procedé ne paroiſſoit pas aſſez conforme à la maniere d'agir du gr. Capitaine, & que d'ailleurs, quand il auroit été veritable, il étoit aiſé de preſsẽtir, qu'il

ne laisseroit point allentir l'ardeur de ses gens, sans les employer à faire un dernier effort pour se dégager. Les principaux Officiers de l'Armée Françoise furent appellez, pour déliberer si l'on iroit trouver les Espagnols à Cerignole, pour les combatre, ou si l'on se retireroit dans quelque bonne ville en attendant le renfort que Monſ. de Persy conduisoit, & qu'on avoit sû étre déja à Gennes. Ce dernier avis fut apuyé par le Prince de Melphe, qui depuis la prison du Duc d'Attie étoit devenu le Chef de la faction d'Anjou, par *Chandieu* Capitaine general des Suisses, en qui l'experience & la sagesse étoient également respectées, par tout ce qu'il y avoit de vieux Chefs dans l'Armée Françoise, sur ce qu'encore que la guerre fût un jeu de hazard, où les plus hardis remportoient pour l'ordinaire l'avantage, on avoit pourtant observé que pour être heureux il faloit avoir bien concerté sa partie, & que la fortune quelque bizarre qu'elle fut ne se déclaroit presque jamais pour ceux qui n'étoient en aucune maniere disposez à la recevoir; que suivant cette maxime, dont l'Histoire de tous les siécles témoignoit qu'elle ne s'étoit point éloignée, il étoit aisé de prévoir qu'elle ne favoriseroit pas les François dans une rencontre, où toutes les circonstances concourroient à leur disuader le combat, & qu'elle ne s'écarteroit point en leur faveur de sa route ordinaire, elle qui faisoit déja tous les signes de les abandonner, que l'Armée Espagnole venoit de recevoir un redoutable renfort, & que la Françoise au contraire étoit diminuée par les pertes que sa Cavalerie avoit faite à Rubos, & à Castelnete. & beaucoup plus encore par le débandement que la longueur du blocus avoit introduit presque dans toutes les compagnies, que la haute opinion d'elle-même, dont elle étoit prévenuë, la réputation parmi les peuples qui la faisoit subsister dans la

Poüille étoient ceſſées en même temps ; l'une par les combats particuliers, dont les François n'étoient pas toûjours demeurez victorieux, & l'autre par les deux ſuccez que les Peuples avoient eu dans leur ſoûlevement contre leurs Garniſons ; que pour exprimer en un mot l'état préſent des affaires, il ſuffiſoit de dire que la défaite de Monſieur d'Aubigni venoit de montrer à tout le Monde ce que l'Italie eſtimoit impoſſible, ſçavoir que les François fuſſent vaincus par les Eſpagnols en Bataille rangée ; que cette nouvelle avoit déja produit parmi les Soldats ce fatal ſaiſiſſement, qui faiſoit toûjours déſeſperer les Capitaines de la victoire, quand ils l'appercevoient, & qu'encore que les Eſpagnols ne ſçuſſent rien du ſuccez que leurs Camarades avoient obtenu vers Seminare, la diſpoſiton ne laiſſoit pas d'être aſſez grande pour empécher qu'on ne leur oppoſât des gens étonnez par la diſgrace de leurs meilleures Troupes, & du plus-fameux Capitaine de leur parti ? d'où ils concluoient faire retirer l'Armée dans Melfes, ou dans quelqu'autre Ville voiſine, juſqu'à ce que le ſecours de Perſy fût arrivée, ou que la ratification des deux Roys fit poſer à même tems les armes aux deux partis, & ceſſer le retardement que Gonſalve aportoit à la tranquilité publique.

Cet avis qui devoit être d'autant plus cõſideré, que celui qui l'ouvroit parloit contre ſes intérêts, & propoſoit génereuſement ſes Terres pour ſervir de retraitte à l'Armée, quoi qu'il fut aſſûré qu'il ne les pourroit en ce cas empêcher d'être déſolées, fut généralement rebuté par les autres Chefs, & même par le Vice-Roi, qu'on ne vit jamais plus de perſonnes obſtinées à perir, ni qui cherchaſſent dans la ſubtilité de leur eſprit, plus de raiſonnemens pour en obtenir la permiſſion, & pour perſuader aux autres de les ſuivre dans le

préci-

précipice. Ils representerent au Prince de Melte, que la maxime qu'il avoit alleguée étoit veritable dans les commencemens de la guerre, & lorsque les choses étoient encore dans une integrité, que la fortune n'avoit point encore alterée; mais qu'elle étoit d'un visage également dangereux & difficile, quand des incidens que la prudence n'avoit pû prévoir, avoit tellement changé la face des affaires, qu'il étoit plus facile de leur donner une nouvelle forme, que de les retablir dans l'etat dõt elles étoient decheuës. Qu'il ne falloit point exiger d'autre preuve de cette distinction, que la conjoncture presente, où quelques évenemens particuliers avoient mis une si notable difference de ce que l'armée avoit été, lorsqu'elle entreprit le blocus de Barlette, à ce qu'elle étoit maintenant, que la même conduite, qui vraisemblablement la devoit alors faire triompher sans combattre, la feroit succomber maintenant sans coup ferir, si elle estoit suivie. Que la seule utilité que la France pouvoit tirer de l'expedition du Roi Charles VIII. consistoit à remarquer les fautes qui l'avoient renduë inutile, & que tout le monde étoit demeuré d'accord, que la principale étoit procedée de la fatale resolution, qu'avoit prise le Duc de Montpensier Vice-Roi de Naples, de renfermer dans les meilleures Places, des troupes qui pouvoient tenir la campagne, d'où il étoit arrivé que les mêmes soldats, qui lors qu'ils étoient unis avoient renversé tout ce qui leur osoit resister, avoient été contrains, aprés leur division de ceder au soulevement des peuples, & s'étoient vûs perir, sans avoir eu le temps, ni la facilité de se défendre par le plus infame genre de mort; où la fortune, quand elle étoit en colere, pouvoit condamner les braves, ils vouloient dire dans une sedition. Que si aprés avoir comparé les choses presentes avec celle du Regne passé, on se donnoit

la peine de les examiner en elles-mêmes, on trouveroit que l'armée Françoiſe n'étoit pas beaucoup inferieure à celle d'Eſpagne, & que la valeur dont elle avoit donné tant de preuves, ſuffiſoit à ſuſpendre la balance, nonobſtant l'arrivée des troupes d'Allemagne, pourvû qu'on n'attendit pas que la diſgrace de Monſieur d'Aubigny l'eût faite pancher du côté des Eſpagnols, comme il arriveroit ſi on leur donnoit du loiſir pour l'apprendre, & qu'on ajoûtât le redoublement de courage, qu'elle leur inſpireroit, aux mauvais préſage dont elle avoit troublé l'imagination des ſoldats François. Qu'on ne pouvoit faire de fondement ſur le renfort que conduiſoit Monſieur de Perſy, puiſque les choſes en eſtoient reduites au point où il falloit prendre une reſolution preſente, & non pas inſiſter ſur ce qui paroiſſoit de plus incertain, ſçavoir ſur le jour & l'heure qu'il arriveroit; & que cependant il étoit aiſé de voir que ſi Gonſalve avoit refuſé la paix en un tems où elle ſembloit devoir lui être avantageuſe, il s'obſtineroit bien davantage, quand il auroit appris le ſuccez des Eſpagnols en Calabre, & qu'aprés avoir joint l'armée victorieuſe à la ſienne, il auroit la liberté de s'attacher à l'entrepriſe qu'il jugeroit la plus utile, ſans rencontrer d'obſtacles. Qu'il étoit bien plus ſeur de decider le different du Roiaume de Naples ſur un champ, ou la force eſtoit la ſeule choſe qu'on mettoit en pratique, que de l'expoſer à de petites rencontres, où l'on avoit preſque toûjours obſervé que la fineſſe des Eſpagnols prévaloit ſur la ſincerité des François, & que puiſque la France ne devoit ni pouvoit preſentement s'empêcher de riſquer, la prudence lui conſeilloit de preferer le tems preſent, ou l'eſperance de vaincre étoit égale entre les deux parties, à l'avenir, ou l'on ſavoit que les Eſpagnols auroient plus de pré-

tentions à la victoire. Que les ordres qui venoient de la Cour de France devoient passer plûtôt pour de simples avis, que pour des commandemens exprés, parce que la distance des lieux l'empéchant de connoitre presentement l'état & l'importãce des affaires, rendoit les remedes plus lents, qu'il n'auroit été necessaire, & par consequent sa prévoyance presque toûjours superfluë, & qu'encore qu'il fallût avoüer que les derniers qu'on avoit reçus ne pouvoient être plus judicieux, principalement en ce qu'ils défendoient à tous les Chefs de rien hazarder, il étoit pourtant veritable que cette défiance supposoit que l'armée de Monsieur d'Aubigny prévalût en Calabre, & que comme elle avoit été défaite avant qu'on eût fait sçavoir à ce General la volonté du Roi, elle ne devoit non plus être considerée que si le Vice Roi ne l'avoit point reçûë : d'où ils concluoit, que puisque l'état de la guerre étoit absolument changé, il falloit aussi changer la resolution qu'on avoit prise depuis sept mois, & combattre des gens affamez, que la derniere de toutes les miseres plûtost qu'une impulsion extraordinaire de courage avoit chassez de leurs retranchemens.

Cet avis fut presqu'aussitost executé que suivi, & l'on vit les deux armées ennemies marcher vers le même lieu de Cerignoles avec autant d'empressement, que si elles s'y fussent donné le rendez-vous l'une à l'autre ; leur marche ne pouvoit être, ni plus embaraſſée, ni plus incommode, & l'artillerie, dont elle étoit presque également pourvûë, s'embourboit à tous momens dans les prairies qu'il falloit traverser. La chaleur du jour étoit extraordinaire, & quoique cette journée ne fut que la deuxiéme du mois de Mai, les raions du Soleil étoient aussi brûlans dãs cette cõtrée, qu'ils ont accoutumé de l'être à la Canicu-

le. L'Infanterie fut laſſée des deux côtez avant qu'elle eut fait la moitié du chemin, & la Cavalerie fut obligée de la recevoir en croupe. La pouſſiere & la chaleur cauſerent tant d'alteration aux ſoldats & aux chevaux, que ſi les Generaux n'euſſent eu ſoin de faire voltiger entre les Compagnies des gens qui portoient de l'eau dans des pots, la ſaiſon ſeule auroit ſuffi pour exterminer les deux armées, & pour executer par avance ce qu'ils avoient une ſi grande démangeaiſon de s'entrefaire l'une à l'autre. Les précautions des Chefs ne purent pourtant pas garantir tout à fait les Soldats, & l'on en vit pluſieurs qui ne regrettoient autre choſe en expirant, que de n'être point arrivez ſur le Champ de bataille.

Mais comme les Eſpagnols étoient partis les premiers, & que leurs Canons n'étoient pas ſi gros, ni par conſequent ſi difficiles à remuer que ceux des François, la cavalerie des Colonnes parut la premiere à la vûe de Cetignolle. Avec ce qu'elle avoit porté d'Infanterie Eſpagnole juſques-là, elle commença à ſe loger dans les vignes, où le Grand Capitaine avoit aſſigné ſon quartier; parce que le principal choc qu'elle avoit à ſoûtenir, devoient être de la part des hommes d'armes François, il y avoit apparence qu'ils n'entreprendroient pas de la forcer dans un poſte ſi avantageux, ou que s'ils le faiſoient ils ne le pourroient, qu'aprés s'être mis eux-mêmes en deſordre; ſa prévoyance s'étendit encore plus avant, en ce que non contant d'avoir fait travailler à l'enclos de ſon Camp, il fit tirer une longue tranchée qui le couvroit entierement. Il en commit la garde aux plus leſtes de ſes Mouſquetaires, & ce travail prodigieux & même inconcevable, vû la laſſitude de ceux qui le ſoûtinrent, étoit preſque achevé quand les coureurs

François s'avancerent pour le reconnoître Leur rapport obligea le Vice Roi de faire halte, & d'assébler le Conseil de guerre, où sa raison étant éclairée, & prévenuë par cette infusion extraordinaire de lumiere qui ne manque jamais d'arriver aux Heros, quand ils approchent de leur fin, & dont Aristote avouë ingenuëment qu'il n'a pû découvrir la source, il témoigna aussi peu d'envie de hazarder le combat, qu'il en avoit témoigné d'ardeur quelques heures auparavant. Son principal motif consistoit en ce que les Espagnols étant deia retranchez, & ne restant plus qu'un demi heure de Soleil, il estoit impossible & superflu tout ensemble de les forcer, impossible en ce que le jour venant à mãquer dés le commencement du choc, la cõfusion qui seroit alors inévitable aux François les empécheroit de distinguer les endroits du fossé qui pouvoient être plus aisément combiez, & leur feroit même employer leurs effors contre ceux de leurs camarades qui l'auroient traversé, au lieu de les soûtenir. Il estoit superflu, par ce que les Espagnols, ne pouvant recouvrer, ni vivres, ni fourages dans le poste qu'ils avoient tumultuairement occupé, leur General seroit contraint de l'abandonner dés le lendemain, & de paroître en plaine campagne, de peur de s'engager entre une Ville ennemie qu'il avoit à dos, & l'Armée Françoise qu'il avoit en tête.

Le Prince de Melphes, Loüis d'Ars, & quelques autres Capitaines furent convaincus par ce raisonnement; mais le Baron d'Alegre suivi d'un plus grand nombre le rebuta avec des termes si picquans, que le Vice-Roi voyant qu'on s'attaquoit à son honneur, & ne pouvant souffrir qu'on le soupçonnât de lâcheté, repartit brusquement, que puisque les conseils salutaires n'a-

n'avoient plus de lieu, parmi des gens qui ne ſçavoient pas diſtinguer la temerité d'avec la veritable valeur, il étoit content de ſatisfaire du moins par une mort honorable à ſa réputation, qu'on traitoit avec tant d'indignité, puis qu'il eſtoit aſſez mal heureux pour ne pouvoir faire executer les ordres qu'il avoit reçûs de ſon Roi. Et de fait il conduiſit incontinent ſa Cavallerie avec précipitation ſur le bord du foſſé, qui ſe trouvant plus creux & plus large qu'on n'avoit rapporté, il fut contraint de faire volte-face, pour aller ſonder un autre lieu, qui ne paroiſſoit pas ſi difficile & comme le flanc de ſes eſcadrons étoit alors expoſſé à l'arquebuſade des Eſpagnols, il en reçût lui même une qui le tua ſur le champ; cette mort fut accompagnée d'un jeu de la Fortune, qui vouloit dõner aux Eſpagnols la moitié de la peur en ce que le feu s'étant mis à leur poudre, & les ayant toutes conſommées ſuſpendit leur ardeurs par un ſaiſiſſement univerſel, dans le même tems qu'elle tenoit la Cavalerie Françoiſe immobile à l'aſpect du corps mort de ſon General. Mais le grand Capitaine détourna ce coup, par un trait de prudence, qui merite bien d'étre conſideré, parce qu'il ne cede en rien à ce que les anciens ont écrit de leurs Chefs, en ce qui regarde la vertu de plus difficile uſage, dans les combats je veux dire la preſence d'eſprit. Il écouta ſans émotion le bruit que cauſoient tant de Caques enlevées en même tems, & faiſant remarquer à ceux qui l'environnoient les tourbillons des flames qu'elles avoient excitées, il leur dit d'une contenance qui ne paroiſſoit agitée que par la ſeule gayeté, courage mes Compagnons, la victoire eſt à nous, voyez les feux de joye que la Fortune en vient d'allumer par avance, & le ſignal qu'elle vous donne, qu'il eſt tems de

quitter vos arquebuses, & de mettre l'épée à la main.

Une explication si fine & si mysterieuse passa de rang en rang, & r'assura tellement les Espagnols étonnez de ce prodige, que non-seulement ils soûtinrent la seconde attaque qui leur fut livrée par les Suisses, & firent trebucher leur General Chandiu mort dans le fossé; mais ils sortirent à leur tour pour attaquer le corps de bataille de l'armée Françoise qui n'avoit point combatu, & qui ne sçavoit à quoi se resoudre aprés la mort du Vice-Roi, & le prenant dans cette irrésolution, ils le rompirent presque sans resistance.

Comme la victoire ne pouvoit être plus grande, pour le peu de tems que la bataille avoit duré, elle ne pouvoit aussi avoir de suites plus importantes à l'interêt d'Espagne, que celles que je vais décrire: & parce que je prévois que leur nombre & leur importance étonneroit la plupart de ceux qui se donneront la peine de les lire ici, il est necessaire que j'en découvre l'origine, & que je fasse remarquer, que la décadence des affaires de France dans l'Italie, doit être principalement imputée à la mauvaise conduite de ceux que le sort avoit épargnez, à la bataille de Cerignolle. Au lieu de s'entre-donner un rendez-vous general, comme il étoit facile à des gens qui fuyoient presque de compagnie; au lieu d'assigner une ville prochaine, entre tant de Places qu'ils occupoient, où les deux tiers des troupes qu'ils n'avoiẽt point combattu, & l'autre qui n'étoit pas beaucoup endõmagé se fussent retirez en ordõnance, pendant que les Chefs eussẽt deliberé du lieu qui leur seroit le plus cõmode à se rétrãcher, en attendant le secours de Frãce; ils desespererẽt tous également de rétablir les affaires de Frãce aprés cette disgrace,

& ſe comporterent en perſonnes qui n'avoient plus d'autre ſoin que celui de leur conſervation particuliere. Ils ſe retirerent confuſement, chacũ au lieu que ſon imagination obſedée de la peur lui ſuggeroit le plus éloigné de la pourſuite des ennemis ; & Loüis d'Ars & le Baron d'Alegre qui s'étoient rencontrez en leur fuite, ne laiſſerent pas de ſe refugier en deux differentes Provinces. Ils n'agirent pas avec plus de reſolution aprés que le temps eut diſſipé leur premiere terreur, & le deſſein qu'ils formerent de ſe reünir dans un lieu capable d'empêcher aux victorieux l'accez de la ville de Naples, ne fut non plus executé que l'autre, qui lui ſubſtituerent, de ſe retrancher ſous les murailles de la même Ville. Enfin ils contribuerent plus que leur ennemis à leur propre malheur, & ſoit qu'il faille imputer la cauſe à la nature de l'adverſité, qui fournit tous les jours de nouveau ſujets de frayeur, quand elle eſt arrivée à ce degré fatal que la Philoſophie morale n'a pas encore preciſement déterminé ; ou bien à cette diſpoſition dont la Providence ne s'éloigne jamais, ſçavoir de repreſenter aux vaincus une multitude de difficultez qu'ils n'avoient point prévûës avant le cõbat, & qui croiſſoient toûjours à meſure qu'elles ſubſiſtent dans l'imagination. Il eſt certain qu'ils prirẽt le pire de tous les partis qu'ils avoient à choiſir, en ſe retirant aux environs de Gayette; parce que de-là vint que tous les Seigneurs Neapolitains dont les terres étoient enclavées dans leur portion, crurent être diſpenſez du ſerment qu'ils avoient prêté à la France, puis qu'elle les abandonnoit la premiere, & que par cette deſertion elle ſembloit renoncer à leur ſouveraineté Delà vient que Monſieur d'Aubigni, que j'ai laiſſé ci-deſſus aſſiegé dans Angito, étãt averti de la défaite du Duc de Nemours, & aiant obte-

nu la permission d'envoyer reconnoître l'état des affaires de France aprés cette disgrace, jugea qu'il y auroit de la folie à se tenir plus longtems dans un Château, qui ne pouvoit être secouru, & racheta la liberté de tous ceux qui l'avoient suivi aux dépens de la sienne. De là vint que le grand Capitaine, non seulement ne trouva point d'obstacles dans le traict de Gerignolles à Naples; mais encore reçût en passant les Clefs de toutes les Villes qu'on lui venoit offrir, sans attendre de sommation. De là vint qu'il ne trouva point d'autre sujet d'exercer sa generosité sur le chemin, que le Prince de Melphies. Encore lui fut-elle inutile, en ce que ce Prince encore plus genereux refusa les offres qu'il lui faisoit de le rétablir dans ses biens, & n'accepta que le sauf-conduit de se retirer en France avec sa femme & ses enfans seulement. De là vint enfin que les Neapolitains mêmes ne voyant plus les François en état de deffendre leurs murailles, allerent au devant du grand Capitaine, le prierent de souscrire à leurs privileges, prêterent entre ses mains le serment au Roi Catholique, & lui decernerent la même entrée dont on avoit accoutûmé d'honorer les triomphateurs en ce qu'ils le reçûrent sous le Daiz.

DISCOURS DIXIE'ME.

Quelle étoit l'inſtruction qui fut donnée aux deux nouveaux Ambaſſadeurs envoyez à Blois pour amuſer le Roi Loüis XII. pendant que le grand Capitaine aſſiegeoit les Châteaux de Naples? avec quelle ruſe, & quel ſuccez ils s'en aquitterent, d'où proceda le démélé qu'ils eurent avec l'Archiduc, & leur ſortie de la Cour ſans rien conclure, & dans quels excez de proſperitez redoublées le grand Capitaine acheva ſa conqueſte.

LE Conſeil d'Eſpagne uſoit cependant de toutes les défaites qui pouvoient retarder la ratification du Traité de Blois. Ni la Politique ancienne, ni la moderne n'en fourniſſoient aucune, dont il ne trouvat bon de hazarder le ſuccez, pour ſe deffendre des importunitez de l'Ambaſſadeur de France, & du Gentilhomme que l'Archiduc avoit expreſſement envoyé à Madrid. Tantôt on les remettoit au retour du Roy Catholique, qui pour éviter leurs ſolicitations avoit fait un voyage en Arragon, ſous prétexte de remedier à quelques déſordres populaires, qu'une impoſition nouvelle avoit excitez dans les Royaumes héréditaires; tantôt on rejettoit la faute ſur la neceſſité, où la Reine Iſabelle avoit été de partir de Madrid, avant le retour du Roi ſon Mari, pour aller ſur les confins de l'Eſtramadure, renouveller l'alliance qui

subsistoit depuis si long tems entre les Couronnes de Castille & de Portugal ; tantôt on alleguoit que comme les interêts de leurs Majestez Catholiques pouvoient étre divisez par la mort de l'une ou de l'autre, il falloit que l'expedition se fît en présence des deux ; tantôt on feignoit d'apprehender que le grand Capitaine ne refusat encore une fois d'obeir, s'il ne voyoit la ratification signée des mêmes mains, dont il tenoit l'autorité générale qu'il exerçoit au Royaume de Naples ; tantot on témoignoit ouvertement que leurs Majestez étoient interessées en plusieurs articles de l'accommodement ; tantot on se contentoit d'insinuer la raison générale qu'elles avoient d'en étre mal satisfaites, & qui consistoit en ce que leur gendre avoit outrepassé sa commission; tantot on accusoit l'Archiduc d'avoir négligé les interêts d'Espagne, pour avoir la direction de la moitié d'un Royaume sous le nom de son fils; tantot on se reduisoit à dire en termes plus modestes, mais aussi plus passionnez, qu'il n'avoit pas fait assez de reflexion sur le peu de rapport qu'il y avoit entre le bas âge de l'Archiduc Charles, & de la Princesse Claude de France d'une part, & leur mariage futur de l'autre, en ce qui regardoit la disposition présente des affaires de Naples. Ainsi l'on tâchoit de prolonger le tems, sans s'avancer plus outre, & le dessein d'Espagne ne visoit seulement qu'à regler une plus exacte connoissance de l'avenir, par la confirmation, ou la rupture du Traité de Blois.

Mais les Rois Catholiques étant à méme tems retournez à Madrid, & la nouvelle des deux victoires remportées sur les François, leur étant arrivée par le même Courrier, on prit d'autres resolutions sans changer de conduite, & j'aurois de

la peine à croire qu'on eût pû seconder si ponctuellement les effets d'une Armée agissante dans l'Italie, d'un Cabinet aussi éloigné que celui de Madrid, si le consentement de tous les Historiens ne déterminoit absolument le mien. On ne delibera plus s'il faloit accorder la ratification, & l'on supposa pour fondement, qu'il ne falloit avoir non plus d'égard au Traité de Blois, que s'il n'avoit jamais été negocié, sous les ordres d'Espagne. On ne s'arrêta plus qu'au moyen de le rompre, en suivant les apparences de l'honneur & de la bonne foi, qu'il importoit sur toutes choses de conserver, & on jugea que pour y parvenir il étoit à propos que leurs Majestez Catholiques ne se découvrissent pas si-tôt à leur gendre, parce que d'un côté la consequence de l'injure qu'on faisoit au Prince, en le rendant le promoteur & l'instrument d'une perfidie, vouloit qu'on se mit en devoir d'empêcher qu'il n'en fût la nouvelle, qu'aprés qu'elle seroit assaisonnée de la seule douceur qui pouvoit en corriger l'amertume; je veux dire de la certitude qu'elle lui donneroit de posseder lui-même un jour la Couronne de Naples, au lieu que si le Traité de Blois subsistoit, il ne pouvoit esperer que de la voir sur la tête de son Fils; encore ne seroit-ce qu'en faveur d'un mariage, qui comme il pouvoit manquer par le défaut de la moindre circonstance qui précederoit sa consommation, que le bas âge des partis differoit pour tant d'années pouvoit aussi tirer de sa maison le Royaume qu'il y avoit apporté. D'autre côté comme le Roi de France étoit alors sans contestation le plus puissans Prince de l'Europe, & que la situation & l'abondance de ses Etats lui donnoient des ressources dont l'Espagne étoit absolument privée, il y auroit toujours à craindre qu'il ne fit passer par

mer & par terre des forces capables de rétablir ſes affaires au Royaume de Naples, tant qu'il lui reſteroit des villes à ſa dévotion, & la paix qu'il venoit de conclurre avec les Suiſſes rendoit cette apprehenſion non ſeulement vraiſemblable, mais encore preſſante, en ce qu'elle lui donna moyen de diſpoſer d'une armée aguerrie, qu'il tenoit au Duché de Milan, & qui n'étoit pas moins nombreuſe que les deux que l'Eſpagne entretenoit à Naples.

Il faloit donc faire durer encore le ſommeil lethargique, où le Traité de Blois tenoit le Roi tres Chrétien ſi profondement enſeveli. Il faloit continuer la tromperie qu'on lui faiſoit, juſques à ce qu'il ne fut plus en état d'y remedier, lors qu'il l'appercevroit. Il faloit l'empêcher de faire les proviſions neceſſaires au ſecours de Gayette, & des autres Places qui n'avoient point encore ôté les armes Françoiſes de deſſus leurs remparts. Il faloit l'empêcher de faire embarquer promtement les troupes qu'il avoit à Gennes, de peur qu'elles n'arrivaſſent aſſez tôt pour ramaſſer les reſtes des deux armées diſſipées, & pour retenir dans ſon parti ceux de la faction d'Anjou; mais afin de le confirmer dans une ſi bizarre ſuſpenſion, durant tout le tems que l'Eſpagne en auroit beſoin, il le faloit tenter par la plus foible facilité de ſon ame, qui ſouhaitoit toûjours la paix à contretems, & lui fournir une occaſion nouvelle d'eſperer de joüir, ſans trouble de ſes conquêtes d'Italie.

C'eſt ce qui fit reſoudre le Roi Catholique à perſiſter dans une feinte que le procedé du Gr Capitaine n'avoit déja que trop évantée, & qui lui fit envoyer de nouveaux Ambaſſadeurs à Blois, avec des inſtructiõs qui font douter encore maintenant laquelle des deux prévaloit en elles de la foupleſſe ou de la mauvaiſe foi; elles portoient

expreſſément qu'on amuſât le tapis durant quelque tems, ſous prétexte de certaines clauſes, dont leurs Majeſtez Catholiques demãdoient l'éclairciſſement, avant que de ratifier le Traité. Enſuite on leur ordonnoit de faire naître adroitement un ſujet de conteſtation avec l'Archiduc, ce qui ne ſeroit pas beaucoup difficile, quand on retoucheroit aux articles, dont il ſe ſentiroit obligé par honneur, d'empêcher que les termes ne fuſſent alterez, aprés qu'il les avoit ſignez. On leur marquoit diſtinctement les reproches qu'ils lui feroient chaque jour, en de nouvelles choſes, d'avoir excedé ſon pouvoir. Que ſi ce Prince leur paroiſſoit agité d'une nouvelle indignation, qui partit du fond de l'ame, & qui fût excitée par le reſſentiment de la tromperie où ſon beau Pere l'avoit engagé, ils avoient ordre de rompre la negotiation, & de retourner en Eſpagne, aprés avoir proteſté que leur départ ne procedoit que de la mauvaiſe humeur de l'Archiduc, & de la crainte qu'ils auroient à la miſintelligence de leurs Majeſtez Catholiques, avec un Prince qui leur étoit ſi étroitement alié, & qu'ils retourneroient auſſi tôt qu'ils remarqueroient dans ſa perſonne & dans les choſes plus de diſpoſition à la douceur. Mais ſi la colere de l'Archiduc ne leur paroiſſoit pas ſi violente que l'injure le requeroit, & s'ils avoient lieu de ſoupçonner que ſes emportemens ne vinſſent pas tant d'une conſcience abuſée, ou d'un honneur proſtitué, que de la neceſſité où cét artifice l'auroit reduit, de feindre des tranſports de vangeance, pour ſe retirer du mauvais pas où ſon imprudence & la Politique d'Eſpagne l'avoient engagé, on leur permettoit en ce cas de s'ouvrir entierement à lui, pourveu qu'ils le viſſent reſolu de partir au plutôt de Blois, ſans avoir égard aux voyes que la bienſéance lui ouvroit

pour faciliter sa retraite ; & l'on vouloit qu'ils le persuadassent de se retirer dans ses Etats, ou dans ceux de l'Empereur son Pere.

Les premiers de ces ordres furent ponctuellement executez, en ce que les Ambassadeurs tinrent durant quelques jours les Ministres de France occupez, sur l'explication des Articles qu'ils prétendoient estre exprimez en termes equivoques. Ils réüssirent encore mieux dans la contestation qu'on leur avoit ordonné de faire naître ; mais comme il n'est rien de plus indefi y dans le monde que les actions humaines, & qu'entre celles-cy les passions irascibles ont des suitte qui tombent le moins sous la prévoyance des jugemens les plus solides, il arriva que comme l'Archiduc estoit d'un temperament bilieux, & que d'ailleurs les délais affectez de son Beau-pere lui faisoit soupçonner une partie de la verité, qu'on évitoit avec tant de soin de lui découvrir, il se piqua si vivement des reproches qu'on lui faisoit, quoi qu'ils ne puissent estre énnoncez d'une plus modeste maniere, & leur fit des reparties, qui marquoient si distinctement ce qu'il en pensoit, sans faire réflexion que le Cardinal d'Amboise & quelques autres Seigneurs François étoient présens, que ces Ambassadeurs pour cacher leur jeu furent contraints de lui dire, qu'ils avoient ordre de leurs Majestez catholiques de lui témoigner qu'elles avoient esté merveilleusement étonnées de la conduite, qu'ils avoient observée dans la negociation dont il s'agissoit, en ce qu'il avoit eu si peu de déference à leur égard, que de contrevenir à leurs volontez presqu'en tous les articles ; qu'il étoit veritable que la grandeur de sa naissance, & l'honneur qu'il avoit eû d'entrer dans l'alliance, les avoient obligez de le traitter plustost en Gendre qu'en Plenipoten-

tiaire, & de lui donner un pouvoir qui ne pouvoit eſtre ni plus vaſte dans ſon étenduë, ni moins déterminé dans ſa forme; mais qu'il étoit encore veritable que cette faveur extraordinaire avoit été plûtoſt attachée à ſa perſonne qu'à ſa commiſſion, & que pour en avoir une marque infaillible, il ne falloit avoir recours qu'aux inſtructions qu'ils avoit reçûës en partant de la Cour de Madrid, pour apercevoir que leurs M. C. n'avoient point entendu que l'honneur qu'elle lui faiſoit préjudiciât à leurs affaires, & qu'on les trouveroit limitées dans tous les point qu'elles prétendoient avoir été violé qu'encore qu'elles n'euſſent point uſé de cette précaution, à l'égard d'un Prince qu'elles reconnoiſſoient déja pour leur préſomptif heritier, & qu'elles l'euſſent traitté avec aſſez de créance & de familiarité, pour ſe contenter de lui témoigner verbalement leurs intentions, il ne s'enſuivoit pas neanmoins qu'il eut eſté plus libre de les exceder; au contraire il avoit dû proceder avec plus de circonſpection, à meſure qu'il étoit mieux autoriſé, quand il n'y auroit eu que cette ſeule conſideratiõ, que ſes manquemens ſeroiẽt moins réparables, s'il en arrivoit quelques-uns, puiſqu'ẽ fin la qualité des choſes qu'on avoit réſervées à ſa diſcretion l'avertiſſoit de s'impoſer de plus étroites bornes, que n'auroient été celles qu'on eut pû lui dõner, au lieu de le cõvier à les outrepaſſer.

L'Archiduc ſurpris autant qu'indigné en ce diſcours, leur répondit d'un ton qui ne laiſſoit pas d'étre ſincere, nonobſtant les tranſports de colere dont il étoit interrompu, qu'il n'avoit point manqué de reſpect à l'égard de leurs M. C. & que s'il y avoit de ſa part de l'erreur en ce point elle étoit plutoſt du coſté de l'excés, que du coſté du deffaut; que la meilleure preuve qu'il en pouvoit dõner étoit, d'avoir negligé de tirer d'el-

les une déclaration par écrit de leurs intentions, avant que de s'engager dans le Traité de Blois? mais que puisqu'il étoit desormais impossible de la reparer, il ne lui restoit plus qu'à prendre le Ciel à témoin de son innocence; que c'étoit de là qu'il esperoit d'estre justifié de la calomnie qu'on lui imposoit d'avoir excedé son pouvoir; comme c'étoit du même lieu qu'il devoit attendre la manifestation d'une verité, qui pour n'étre pas maintenant susceptible de convictions, à cause que les artifices de son Beau pere les avoient toutes retranchées, n'en étoit pas moins certaine; sçavoir que les instructions qu'il avoit reçûës à la Cour de Madrid étoient égales en toutes choses au pouvoir qu'on lui avoit donné, & qu'elles n'avoient jamais esté écrites par leurs Majestés Catholiques, ni par aucun de leurs Ministres; comme on prétendoit qu'il n'étoit point intervenu d'autre mystere dans la negociation qu'il avoit entreprise, sinon qu'aprés avoir conferé long tems avec elles sur les conditions qu'elles demandoient, & qui étoient les mêmes que celles dont le Roi Tres-Chrétien étoit demeuré d'acord par le Traité de Blois elle s'étoient contentées de luy témoigner leurs inclinations pacifiques, & la sincerité de leurs discours en ce qui regardoit l'alliance qui devoit terminer leurs differens avec la France; qu'ensuite elles s'étoient fait aporter l'Evangile & la figure du Crucifix, pour étre les dépositaires du serment solemnel qu'elles aloient faire, & qu'en apliquant leurs mains sur ces deux choses, qui certainement étoient les plus Augustes de nôtre Religion, elles avoiét juré de tenir des à présent pour fait, & ratifier (quand elles en seroient requises) tout ce qui seroit attesté dans sa negociation avec la France? qu'on n'avoit pas encore parlé jusques là des deux Ambassadeurs, qui le devoient accompagner, & qu'il ne les avoit reçûs, lors qu'ils lui avoient esté

preſentez à ſon depart que pour eſtre les témoins des conferences qu'il auroit avec les François, & non pas pour entrer directement, ou indirectement, en qualité de parties, ou d'aſſociez dans la negociation? que ſi nonobſtant, il s'étoit encore relaché dans ce point, & s'il n'avoit point eû d'égard à ce que Dieu l'avoit fait naître, pour ſouffrir qu'ils intervinſſent avec lui, dans toutes les déciſions, il avoit entendu que cela ſe fit de maniere que ces Ambaſſadeurs empruntaſſent de lui ſeul toute l'authorité qui les faiſoit agir, & qu'ils n'en euſſent aucune qui fut détachée de la ſienne? que cette preſuppoſition étoit ſi veritable, que ces Ambaſſadeurs n'avoient point montré de pouvoir avant que d'entrer en conference, comme il auroit eſté neceſſaire, s'ils euſſent eû quelque caractere particulier: qu'en effet ils n'en avoient point appo té d'Eſpagne qui fut venu à ſa connoiſſance, & qui eût eſté communiqué aux Miniſtres du Roi Trés Chreſtien; que c'étoit donc lui ſeul qui les avoit introduits dans la Conference? & que puiſqu'il eſtoit aſſez malheureux pour eſtre accuſé d'avoir manqué de déference, aprés avoir non ſeulement accepté, mais encore recherché la concurrence de deux hommes, qui n'avoient rien de plus conſiderable que la qualité de ſujets de leurs Majeſtez Catholiques, il prétendoit ſauver le peu de réputation, qui lui reſtoit, en demeurant à Blois en ôtage, juſques à ce qu'il eût ſatisfait de ſa perſonne, pour la mauvaiſe foy d'autruy.

Ces dernieres paroles qui deſignoient une réſolution, que l'Eſpagne apprehendoit ſur toutes choſes, déconcerterent tellement les Ambaſſadeurs, que ne trouvant point dans leurs inſtructions de remede à ce mal, que le conſeil de Madrid n'avoit point prevû, & la diſtance des lieux leur ôtant la commodité d'en avoir de nou-

veaux ordres; ils s'aviserent d'un expedient, qui n'avoit rien qui le pût empécher de réussir, sinon qu'il étoit trop subtil. Ils tâcherent de broüiller l'Archiduc avec le Roi Loüis XII. en proposant au Cardinal d'Amboise, que leurs Majestez Catholiques seroient cõtentes de renoüer le Traté pourvû, que le Royaume de Naples fût restitué présentement au Roi Frederic, & non pas remis à la consommation d'un mariage qui n'arriveroit peut estre jamais; leur dessein estoit de picquer l'Archiduc de jalousie, en le ménaçant de perdre une Couronne qu'il pensoit avoir asseurée à son fils, & de l'obliger à sortir de France pour détourner ce coup.

Mais comme entre les simples, ceux dont la vertu est plus active font plus rarement leur operation que les autres, parce que leur vigueur estant plus reünie en elle-mesme, & devant agir en moins de temps, il ne faut que le moindre empêchement pour la suspendre & la retenir tout entiere, pourvû qu'il survienne précisement au point qu'elle commence d'agir, aussi le moyen que ces Ambassadeurs avoient inventé faillit dés la premiére tentative qu'ils firent de l'exécuter; & le Cardinal d'Amboise leur representa si distinctement, le peu d'aparence qu'il y avoit que leurs Majestez Caholiques consentissent à remettre sur le Trône un Prince qui n'y prétendoit plus, & qui s'estoit accoûtumé à la vie privée, aprés avoir employé toutes sortes de voyes pour l'en faire descendre, qu'ils n'insisterent pas davantage sur la proposition qu'ils avoient faite, & se retirerent aussi tost que le Roy Trés Chrestien leur eût déclaré, qu'il n'écouteroit rien de ce que l'Espagne mettroit sur le tapis, jusques à ce qu'elle eût ratifié le traité de Blois, & qu'elle eût desavoüé publiquement les dernieres actions de Gonsalve.

Leur retraite fit cõprendre au Roi Loüis XII. le

préjudice de la négociation de l'Archiduc avoit apporté dans ſes affaires, & comme ceux qui ont été piquez par les dragons de Numidie voulant ſe delivrer du mortel aſſoupiſſemẽt qui les avoit ſaiſis, font des efforts qui paroiſſent plus grands que leur ſanté ne leur pourroit permettre, quand elle ſeroit dans ſon integrité; & qui ſemblent ne pas ſortir d'un principe dont le venin devoit avoir infecté non ſeulement la ſubſtance des nerfs, mais encore leur origine? de même les preparatifs, que la France fit pour rétablir ſa réputation perduë au Royaume de Naples, ſurpaſſerent de beaucoup ceux que les autres Rois avoient aſſemblez pour leurs expeditions precedentes. Et l'on peut dire que ſi l'on excepte les dernieres années du Regne paſſé, & quelques unes de celuy-cy, nôtre Monarchie n'a jamais produit aux yeux de l'Europe une plus magnifique, ni plus formidable montre de puiſſance, que celle dont elle appuya les juſtes reſſentimens de ſon Roi. Elle équipa la plus ſuperbe flotte que l'on cûë veuë dedans ſes ports, depuis celle dont Charles V. menaça l'Angleterre, & les ſoins extraordinaires que le Cardinal d'Amboiſe prit d'y faire travailler, dans tous les ports que ſon Maitre poſſedoit dans la mer Mediterranée, ne diminuerent en rien ceux qu'il apporta pour faire aſſembler une armée de terre, où l'on voyoit preſqu'autant de Gentilshommes que de Cavaliers, & de vieux ſoldats que de fantaſſins. Outre ces deux ſecours on en diſpoſa un troiſiéme, qui devoit partir ſur les Vaiſſeaux qui ſeroient prêts à mettre à la voile, & porter des rafraichiſſemens dans Gayette & dans les Chateaux de Naples le Commendeur de Raveſtin, General de ces Vaiſſeaux, avoit ordre de ſe tenir enſuite ſur la coſte, & de s'oppoſer aux renforts qui pourroient arriver d'Eſpagne au grand Capitaine, de peur qu'il n'arrivât aux troupes du

Marquis d'Alegre le même accident qui avoit causé la deroute de Mr. d'Aubigny. Enfin pour ajoûter la diversion aux autres voies, dont la France méditoit de tirer raison de l'Espagne, on envoya des Commissions dans la Guyenne & le Languedoc, pour y mettre deux nouvelles armées sur-pied, dont l'une devoit entrer dans les Royaumes hereditaires du Roy Catholique du côté de Fontarabie, & l'autre attaquer le Comté de Roüssillon, pendant qu'une autre armée navale descendroit sur les costes de Catalogne & de Valence, & profiteroit de l'occasion qui auroit obligé les Rois Catholiques à la dégarnir de soldats

Mais les manquemens, que j'ay designez au discours precedent, & la promtitude des Espagnols à poursuivre la victoire rendirent inutiles tous ces superbes armemens. Et comme les choses naturelles qui tõbent, se précipitent bien plus vitement vers la fin que dans le commencement de leur chutte; soit que cela procede de l'étrange inclination qui les fait toutes courir au changement, quoiqu'ils n'y puissent arriver qu'aux dépens & par la ruïne de leur estre, soit qu'il en faille attribuer la cause à des redoublemens occultes de violence, qui leur soient alors imprimez par quelque agent exterieur que la Physique n'ait point encore reconnu; de même quelque rapide que fut le mouvement qui emportoit les affaires des François à Naples, dés le cõmencement de leur décadence, & quelque difficulté qu'il y eust à concevoir que le malheur pût estre desormais plus prompt; aprés leur avoir fait perdre en huit jours deux batailles rangées; on apperçut pourtant dans la suite des effets plus surprenans & moins interrompus, & le branle qu'avoient pris les conquestes du Roi Charles VIII. aprés son retour d'Italie, n'avoient rien en comparaison de celui que je vais décrire.

Aussitôt que le grand Capitaine eut eté dãs la ville

de Naples, il fit avancer son artillerie contre la Tour de S. Vincent située à côté du Chasteau neuf, & la battit avec tant de violence, que les assiegez furent contraints de la rendre, au bout de trois jours. Ensuite le brave Navarre prit la commission de forcer le Chasteau neuf, & planta son artillerie sur l'éminence du Mont Martin, comme s'il eut eû dessein de forcer les fortifications de ce côté-là, qui n'étoient point regulieres, pendant qu'il commençoit à faire le premier usage que l'Europe eut vû de l'invention des mines à la faveur de la nuit, sous les murs de la Citadelle. Son travail n'étoit point interrompu par les François, parce qu'ils n'en sçavoient point encore l'importance, & le bruit des mineurs qui n'étoient point encore accoûtumez à cet exercice, leur donnant plus d'étonnement que de crainte; ils avoient des momens, qui leur inspiroient de la joye, de ce que les Espagnols s'attachoient à la sappe, dans l'opinion qu'aprés avoir consommé beaucoup de tems sans avancer l'ouvrage, ils seroient reduits à le laisser imparfait. Et il y en avoit d'autres, où la finesse des Espagnols leur faisoit presentir quelque chose du peril qui les menaçoit, en leur inspirant des soupçons, qui, pour peu de reflexion qu'ils y eussent fait davantage, les auroient avertis de leur propre disgrace. L'infanterie Espagnole estoit attentive à ce que produiroit cet ouvrage si nouveau, & se tenoit rangée en bataille, sans pénetrer dans le projet de son General, quand elle aperçût la terre s'entrouvrir, & les remparts de la Citadelle qui étoient les plus proches, voler tout d'un coup en l'air, par la violence du feu. Une si favorable occasion d'entrer dans la Place les animant alors, beaucoup plus que n'auroient pû faire les exhortations de leurs Chefs, ils monterent à l'assaut, sans attendre le signal, & s'étoient déja

rendus maitres de la Citadelle, lors que les François qui étoient dans le Château-neuf, accoururent pour la prendre, avant que les Espagnols eussent asseuré leur logement. Mais le nombre de ceux-ci qui croissoit toûjours, à mesure qu'il entroit des soldats par la brêche, les contraignit bientost de se retirer en tel desordre, que les assaillans entrerent dans le Château-neuf pesle-mêle avec les assiegez, & s'emparerent de la principale entrée, qui n'étoit pas encore défenduë par le Tourion que Gonsalve y fit élever depuis, ou ils introduisirent leurs Compagnons, & contraignirent tous les François de se rendre à discretion.

Ce malheur, outre les consequences que je remarquerai ci-dessous, fut d'autant plus grand, qu'il arriva deux heures aprés de Gennes une flotte Françoise composée de six gros vaisseaux, chargés de deux mille Fantassins, de munitions d'armes & de vivres, qui donna tant de terreur à la flotte Espagnole, que Villemarine qui la commandoit, ne se croyant point en sureté dans le Port de Naples, se retira vers l'Isle d'Ischie. La Françoise approcha sans obstacle du Chasteau-neuf; mais le trouvant déja perdu, tout ce qu'elle put faire fut de mettre à la voile pour aller chercher ceux qui la fuyoient. Mais les Espagnols s'étoient rangez avec tant d'avantage dans un port de cette Isle, qu'aprés avoir enfoncé des vaisseaux pour empêcher l'accez, que les François furent contraints de rélâcher vers Gayette, pour éviter une tempeste qui les auroit brisez inutilement contre les rochers d'Ischie, & laisserent aux Espagnols le passage libre, pour retourner dans le port de Naples.

Il ne restoit plus aux François que le Chasteau de l'Oeuf, qui n'estoit pas à la verité de si grande importance que celuy qu'ils venoient de perdre, mais qui ne laissoit pas de leur donner esperance de le recouvrer,

quand le ſecours qu'ils attendoient ſeroit arrivé. Navarre enflé du ſuccez, qu'il venoit de remporter, entreprit de le forcer de la même maniere, & fit ſes approches du côté de Pizi Falionne à la faveur de la nuit dans des barques couvertes, avec tant de ſilence que les François ne s'apperçurent point du travail des mineurs, juſqu'au bout de trois ſemaines la mine fit ſon operation juſtement ſous le lieu où le Gouverneur de la Place tenoit conſeil avec ſes Officiers, & les fit perir avec un tel ſaiſiſſement de leurs ſoldats, que cette nouvelle methode avoit d'autant plus ſurpris, qu'ils étoient preparez à la defenſe, & que ne ſçachant ce qu'ils devoient craindre, & s'imaginant à chaque momẽt que la terre aloit s'entrouvrir ſous leurs pas, ils demanderent à capituler, quoique les dehors du Chaſteau ne fuſſent aucunement endommagez.

Cependant Proſper Colonne étoit entré dans l'Abruzze avec une partie des troupes victorieuſes où il ſe rendit le maître de la ville d'Aquila, de la Roque, de Vandre, & generalement de toutes les Places que les François y tenoient, dans le même tems qu'Andradre aprés la défaite de Mr. d'Aubigni faiſoit repentir ſes Calabrois de leur inconſtance. Il eut ordre du grand Capitaine, pour attirer ces peuples par la douceur à ſe mettre ſous l'obeïſſance de l'Eſpagne, de faire des offres ſi avantageux au Comte de Capaci, qui paſſoit pour le plus conſidérable Seigneur du païs, qu'il ne délibera point à changer de parti pour les accepter, & pour paier au Roi Catholique des ſervices qu'il avoit obmis de lui rendre, il ſervit d'entremetteur pour ramener les autres, que ſon exẽple avoit incitez de traitter avec les François, à la reſerve du Prince de Roſſano, qui refuſa toutes ces ſemonces d'ajuſtemens, que ſes amis lui faiſoient, & ſe jetta dans S. Severin, avec intention de la conſerver aux François juſques à l'extrémité.

Fin du Premier Livre.

1455.15